Un exemplaire du présent prospectus simplifié provisoire a été déposé auprès de l'autorité en valeurs mobilières de chaque province et territoire du Canada; toutefois, ce document n'est pas encore dans sa forme définitive en vue du placement de titres. Les renseignements qu'il contient sont susceptibles d'être complétés ou modifiés. Les titres qu'il décrit ne peuvent être placés avant que l'autorité en valeurs mobilières n'ait visé le prospectus.

Les titres décrits dans le présent prospectus simplifié ne sont offerts que là où l'autorité compétente a accordé son visa; ils ne peuvent être proposés que par des personnes dûment inscrites. Aucune autorité en valeurs mobilières ne s'est prononcée sur la qualité des titres offerts dans le présent document. Quiconque donne à entendre le contraire commet une infraction.

Ces titres n'ont pas été ni ne seront inscrits en vertu de la Securities Act of 1933 *des États-Unis, dans sa version modifiée (la « **Loi de 1933** »), ni d'aucune loi sur les valeurs mobilières d'un État américain. Par conséquent, ils ne peuvent être offerts ni vendus, directement ou indirectement, aux États-Unis ou à des personnes des États-Unis (au sens donné au terme « U.S. persons » dans le* Regulation S *pris en application de la Loi de 1933), ou pour le compte ou à l'avantage de celles-ci, sauf dans le cadre d'opérations dispensées des exigences d'inscription de la Loi de 1933 et des lois sur les valeurs mobilières applicables d'un État. Voir « Mode de placement ».*

L'information intégrée par renvoi dans le présent prospectus simplifié provisoire provient de documents déposés auprès des commissions de valeurs mobilières ou d'autorités analogues au Canada. *On peut obtenir gratuitement des exemplaires des documents intégrés par renvoi dans les présentes sur demande adressée à K-Bro Linen Inc. à l'attention de M^me^ Kristie Plaquin, chef des finances, au 14903 — 137 Avenue NW, Edmonton (Alberta) Canada T5V 1R9 ou par téléphone au 780 453-5218, ou encore sur le site Internet de SEDAR+ au www.sedarplus.ca.*

PROSPECTUS SIMPLIFIÉ PROVISOIRE

Nouvelle émission Le 16 mai 2025

K-BRO LINEN INC.

70 136 500 $
2 030 000 reçus de souscription,
représentant chacun le droit de recevoir une action ordinaire

Prix : 34,55 $ par reçu de souscription

Le présent prospectus simplifié provisoire (le « **prospectus** ») vise le placement (le « **placement** ») de 2 030 000 reçus de souscription (les « **reçus de souscription** ») de K-Bro Linen Inc. (la « **Société** ou « **K-Bro** ») au prix de 34,55 $ chacun (le « **prix d'offre** »). Chaque reçu de souscription donnera à son porteur le droit de recevoir, une fois remplie la condition de libération des fonds entiercés (définie aux présentes) et sans contrepartie additionnelle ni autre mesure, une action ordinaire du capital de la Société (une « **action ordinaire** »). Le placement est réalisé aux termes d'une convention de prise ferme conclue en date du 16 mai 2025 (la « **convention de prise ferme** ») par la Société et un syndicat de preneurs fermes dirigé par Valeurs Mobilières TD Inc. (« **VMTDI** ») et comprenant Financière Banque Nationale inc., Raymond James Ltée, ATB Securities Inc., BMO Nesbitt Burns Inc., Marchés des capitaux CIBC, Acumen Capital Finance Associés Limitée, Valeurs mobilières Cormark inc., Stifel Nicolaus Canada Inc. et Leede Finance Inc. (collectivement, les « **preneurs fermes** »). Le prix d'offre a été établi par voie de négociation entre la Société et les preneurs fermes.

Le 13 mai 2025, K-Bro Linen Systems Inc. et FTL UK Acquisition Company Limited (l'« **acheteur** »), deux filiales en propriété exclusive de K-Bro, ont conclu la convention d'acquisition (définie ci-après) afin d'acquérir (l'« **acquisition visée** ») la totalité des actions en circulation de STAR Mayan Limited (« **Star Mayan Topco** »), y compris de ses filiales en propriété exclusive (chacune, une « **société de Star Mayan** » et collectivement, avec Star Mayan Topco, « **Star Mayan** ») auprès des actionnaires de Star Mayan Topco (les « **vendeurs** ») au prix d'achat d'environ 107,2 millions de livres sterling, incluant un niveau normalisé de fonds de roulement (le « **prix d'achat** »). La clôture de l'acquisition visée devrait avoir lieu vers le 11 juin 2025, sous réserve du respect de conditions de clôture limitées. Voir « *L'acquisition visée* ». Star Mayan est une grande entreprise de blanchisserie commerciale en Angleterre, qui dessert les secteurs des soins de santé et de l'hôtellerie. Star Mayan Topco est une société par actions fermée et est constituée sous le régime des lois du Royaume-Uni. Le présent prospectus simplifié provisoire comprend des états financiers consolidés de Star Mayan Topco qui ont été audités par Cooper Parry Group Limited et pour lesquels le consentement de Cooper Parry Group Limited a été obtenu.

La Société est une société par actions de l'Alberta constituée sous le régime de la *Business Corporations Act* (Alberta). Les actions ordinaires actuellement émises et en circulation sont inscrites et affichées aux fins de négociation à la cote de la Bourse de Toronto (la « **TSX** ») sous le symbole « KBL ». Le cours de clôture des actions ordinaires à la TSX le 13 mai 2025, soit le dernier jour de bourse avant l'annonce du placement, s'établissait à 36,30 $. Le cours de clôture des actions ordinaires à la TSX le 15 mai 2025, soit le dernier jour de bourse précédant le dépôt du présent prospectus, s'établissait à 34,64 $. La Société a demandé l'inscription à la cote de la TSX des reçus de souscription et des actions ordinaires pouvant être émises aux termes des reçus de souscription. L'inscription sera subordonnée à l'obligation, pour la Société, de remplir toutes les conditions d'inscription de la TSX.

Il n'existe actuellement aucun marché pour la négociation des reçus de souscription. Il pourrait être impossible pour les investisseurs de les revendre, ce qui pourrait avoir une incidence sur le cours des reçus de souscription sur le marché secondaire, la transparence et la disponibilité de leur cours, leur liquidité et l'étendue des obligations réglementaires de l'émetteur. Voir « *Facteurs de risque* ».

À la clôture du placement (la « **clôture** »), le produit brut tiré de la vente des reçus de souscription, déduction faite de la moitié de la rémunération des preneurs fermes (définie aux présentes) pour les reçus de souscription (le « **produit entiercé** »), ainsi que les intérêts gagnés (définis aux présentes) (avec le produit entiercé, les « **fonds entiercés** ») seront détenus par Compagnie Trust TSX, en qualité d'agent des reçus de souscription (l'« **agent des reçus de souscription** »), et investis dans des obligations à court terme émises ou garanties par le gouvernement du Canada (les « **investissements autorisés** ») ou dans d'autres placements, selon les directives conjointes écrites de la Société et de VMTDI (à condition que ces placements constituent des placements admissibles aux termes de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) (la « **LIR** ») pour les régimes (définis aux présentes à la rubrique « *Admissibilité aux fins de placement* ») , en attendant la réalisation de la condition de libération des fonds entiercés (définie aux présentes) ou la survenance d'un cas de résiliation (défini aux présentes), selon la première éventualité.

Si la condition de libération des fonds entiercés est remplie avant 17 h (heure de Toronto) le 30 juin 2025 (la « **date limite** »), les porteurs de reçus de souscription auront droit, sans contrepartie additionnelle ni autre mesure, à une action ordinaire par reçu de souscription, en plus d'une somme (le « **versement de l'équivalent des dividendes** »), le cas échéant, correspondant au montant par action ordinaire des dividendes en espèces qui ont été déclarés sur les actions ordinaires et relativement auxquels les dates de référence tombent à la date de la clôture ou après cette date et avant la date d'émission des actions ordinaires sous-jacentes aux reçus de souscription aux termes de la convention relative aux reçus de souscription (définie aux présentes), déduction faite des retenues d'impôt éventuelles. Par ailleurs, si la date de clôture (définie aux présentes) ou la date de clôture de l'option de surallocation (définie aux présentes) survient après la date de référence pour le dividende de mai 2025 (défini aux présentes), les porteurs de reçus de souscription (ou d'actions ordinaires émises aux termes de l'option de surallocation) auront le droit de recevoir un versement égal au montant par action ordinaire payé à l'égard du dividende de mai 2025. Les versements de l'équivalent des dividendes seront effectués par l'agent des reçus de souscription et tirés des fonds entiercés. Ils proviendront d'abord des intérêts gagnés rapportés par le produit entiercé, puis du capital du produit entiercé à titre de remboursement de la tranche du prix d'offre du reçu de souscription. Si les versements de l'équivalent des dividendes représentent des dividendes en espèces déclarés sur les actions ordinaires qui n'ont pas encore été versés, mais dont les dates de référence sont passées, les versements de l'équivalent des dividendes ne seront pas payables aux porteurs de reçus de souscription avant la date à laquelle les dividendes en espèces connexes sont versés aux actionnaires de la Société (les « **actionnaires** »), sauf si la Société en décide autrement. Une fois remplie la condition de libération des fonds entiercés, les fonds entiercés, moins (i) la moitié de la rémunération des preneurs fermes pour les reçus de souscription et (ii) le montant global des versements de l'équivalent des dividendes, seront remis à la Société, et la

moitié de la rémunération des preneurs fermes pour les reçus de souscription sera remise concurremment par l'agent des reçus de souscription aux preneurs fermes. La Société affectera cette somme (i) au financement d'une partie de l'acquisition visée et au paiement de certains frais liés à l'acquisition visée et au présent placement, (ii) au remboursement d'une tranche des sommes prélevées sur la facilité à terme (définie aux présentes), s'il y a lieu, afin de financer une partie de l'acquisition et (iii) aux fins générales de l'entreprise. Voir « *Emploi du produit* ». Pour les besoins du présent prospectus simplifié provisoire, les « **intérêts gagnés** » désignent les intérêts ou les autres revenus réellement gagnés sur l'investissement ou le réinvestissement du solde du produit entiercé à compter de la date d'émission des reçus de souscription, inclusivement (dans le cas du produit tiré des reçus de souscription émis à l'exercice de l'option de surallocation, à compter de la date d'émission de ces reçus de souscription, inclusivement) jusqu'à la remise de l'avis de libération des fonds entiercés (défini aux présentes) ou, si elle survient avant, la date de résiliation, exclusivement.

Si (i) la condition de libération des fonds entiercés n'est pas remplie au plus tard à la date limite, (ii) la convention d'acquisition est résiliée plus tôt conformément à ses conditions, ou (iii) la Société informe les preneurs fermes ou annonce publiquement qu'elle ne compte pas réaliser l'acquisition visée (chaque cas constituant un « **cas de résiliation** », et la date à laquelle se produit le premier cas de résiliation étant la « **date de résiliation** »), le porteur de reçus de souscription aura le droit, à compter du troisième (3e) jour ouvrable suivant la date de résiliation, de recevoir de l'agent des reçus de souscription un montant correspondant au prix de souscription intégral des reçus de souscription, tout versement de l'équivalent des dividendes auquel il a droit ainsi que sa quote-part des intérêts gagnés, s'il en reste une fois le versement de l'équivalent des dividendes effectué, déduction faite des retenues d'impôt éventuelles (l'« **indemnité de résiliation** »). Si les fonds entiercés sont insuffisants pour couvrir intégralement l'indemnité de résiliation, la Société devra payer à l'agent des reçus de souscription, à titre de mandataire des porteurs de reçus de souscription, la différence éventuelle entre le montant des fonds entiercés et le total des indemnités de résiliation dues aux porteurs de reçus de souscription (le « **complément** »).

Si la date de résiliation tombe après qu'un dividende a été déclaré sur les actions ordinaires, mais avant la date de référence pour ce dividende, les porteurs de reçus de souscription recevront, au titre de l'indemnité de résiliation, une quote-part du versement de l'équivalent des dividendes relativement à ce dividende déclaré sur les actions ordinaires correspondant au montant de ce dividende multiplié par une fraction égale : (i) au nombre de jours écoulés entre la date du dernier versement de l'équivalent des dividendes (ou, s'il n'y en a pas eu, la date de la clôture), inclusivement, et la date du cas de résiliation, exclusivement, sur (ii) le nombre de jours écoulés entre la date du dernier versement de l'équivalent des dividendes (ou, s'il n'y en a pas eu, la date du dernier versement de dividendes sur les actions ordinaires), inclusivement, et la date à laquelle ce dividende a été versé aux porteurs d'actions ordinaires, exclusivement. Si la date de résiliation tombe à une date de référence pour un dividende versé sur les actions ordinaires ou après, mais au plus tard à la date de versement de ce dividende, les porteurs de reçus de souscription inscrits à la date de référence auront droit à l'intégralité du versement de l'équivalent des dividendes. Voir « *Description des reçus de souscription* ».

Si la date de clôture de l'acquisition visée (la « **date de clôture de l'acquisition** ») a lieu avant la clôture ou toute clôture de l'option de surallocation (définie aux présentes) ou en même temps, les investisseurs qui participent au placement recevront des actions ordinaires plutôt que des reçus de souscription à la date de clôture ou à la date de clôture de l'option de surallocation, selon le cas, auquel cas le présent prospectus simplifié visera le placement de ces actions ordinaires.

VMTDI est une filiale d'une banque canadienne qui agit en qualité d'agent administratif, d'agent de syndication, de principal arrangeur et d'unique teneur de livres aux termes d'une convention de crédit conclue en date du 26 mars 2024 par, notamment, K-Bro Linen Systems Inc. (filiale en propriété exclusive de la Société), à titre d'emprunteur (l'« emprunteur »), la banque canadienne susmentionnée et les autres personnes qui y sont parties à l'occasion à titre de prêteurs, qui prévoit des facilités de crédit renouvelables totalisant au plus 175 millions de dollars (121 millions de dollars prélevés au 31 mars 2025) consenties à la Société (par l'intermédiaire de sa filiale en propriété exclusive, l'emprunteur) par ces prêteurs et qui expire le 26 mars 2027 (dans sa version éventuellement complétée et modifiée avant la date des présentes, la « convention de crédit existante »). La Société a l'intention de modifier et de mettre à jour la convention de crédit existante à la date de clôture de l'acquisition, notamment afin d'y ajouter une facilité à terme d'au plus 150 millions de dollars (la « facilité à terme ») dont une tranche servira à financer une partie de l'acquisition visée (la convention de crédit existante, dans sa version modifiée et mise à jour, étant désignée la « convention de crédit modifiée »). La convention de crédit modifiée prévoira également une option accordéon non engagée d'au plus 50 millions de dollars. En outre, VMTDI a fourni et pourrait fournir à l'occasion à la Société ou aux membres de son groupe

des services bancaires d'investissement, des services bancaires commerciaux, des services d'experts-conseils et d'autres services moyennant des frais usuels dans le cours normal des activités, et plus particulièrement, elle a notamment agi à titre de conseiller financier de la Société dans le cadre de l'acquisition visée. Par conséquent, en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables de certaines provinces du Canada, la Société pourrait être considérée comme un « émetteur associé » à VMTDI. Voir « *Mode de placement – Relation entre la Société et VMTDI* ».

Prix : 34,55 $ par reçu de souscription

	Prix d'offre[1]	Rémunération des preneurs fermes[2]	Produit net revenant à la Société[3]
Par reçu de souscription.....	34,55 **$**	1,382 **$**	33,168 **$**
Total des reçus de souscription[4].....	70 136 500 **$**	2 805 460 **$**	67 331 040 **$**

Notes :

1) Le prix d'offre a été établi par voie de négociation entre la Société et les preneurs fermes.
2) Aux termes de la convention de prise ferme et en contrepartie des services qu'ils rendent dans le cadre du placement, les preneurs fermes toucheront une rémunération totale (la « **rémunération des preneurs fermes** ») de 2 805 460 $, soit 4,00 % du produit brut tiré du placement. Voir « *Mode de placement* ».
3) Avant déduction des frais du placement, estimés à 604 000 $ (compte non tenu des taxes et impôts applicables), qui, avec la rémunération des preneurs fermes, seront prélevés sur le produit tiré du placement.
4) La Société a attribué aux preneurs fermes une option (l'« **option de surallocation** ») qu'ils pourront exercer en totalité ou en partie à tout moment (i) jusqu'au 30e jour suivant la clôture ou, si elle est antérieure, (ii) jusqu'à la date de résiliation, pour acheter jusqu'à 304 500 reçus de souscription supplémentaires (ce qui représente 15 % des reçus de souscription initialement offerts aux termes du placement) au prix de 34,55 $ chacun, aux conditions énoncées ci-dessus, uniquement afin de couvrir les éventuelles surallocations et de stabiliser le marché. Si l'option de surallocation est exercée intégralement, le prix d'offre, la rémunération des preneurs fermes et le produit net revenant à la Société (avant déduction des frais du placement) totaliseront respectivement 80 656 975 $, 3 226 279 $ et 77 430 696 $. Le présent prospectus vise l'attribution de l'option de surallocation et le placement des reçus de souscription pouvant être émis à l'exercice de celle-ci. L'acquéreur de reçus de souscription compris dans la position de surallocation des preneurs fermes les acquiert en vertu du présent prospectus, que la position soit ou non couverte par l'exercice de l'option de surallocation ou par des achats sur le marché secondaire. Si la date de clôture de l'acquisition a lieu avant l'exercice de l'option de surallocation, la Société émettra des actions ordinaires aux preneurs fermes. Voir « *Mode de placement* ».

Le tableau suivant indique le nombre de reçus de souscription que la Société pourra offrir aux termes de l'option de surallocation :

Position des preneurs fermes	Valeur ou nombre maximum de titres disponibles	Période d'exercice	Prix d'exercice
Option de surallocation	Option d'achat d'au plus 304 500 reçus de souscription	Dans les 30 jours suivant la clôture	34,55 $ par reçu de souscription

Les preneurs fermes, à titre de contrepartistes, offrent conditionnellement les reçus de souscription pour leur propre compte, sous réserve de leur vente préalable, sous les réserves d'usage concernant leur émission, leur vente et leur livraison par la Société et leur acceptation par les preneurs fermes, conformément aux conditions de la convention de prise ferme dont il est question à la rubrique « *Mode de placement* » et sous réserve de l'approbation de certaines questions d'ordre juridique par Stikeman Elliott S.E.N.C.R.L., s.r.l., pour le compte de la Société, et par Goodmans LLP, pour le compte des preneurs fermes.

Sous réserve des lois applicables, les preneurs fermes pourraient, dans le cadre du placement, effectuer des surallocations ou des opérations visant à stabiliser ou à maintenir le cours des reçus de souscription à des niveaux autres que ceux qui se seraient normalement formés sur le marché libre. De telles opérations, si elles sont entreprises, peuvent être interrompues à tout moment. Les preneurs fermes proposent d'offrir les reçus de souscription initialement au prix d'offre. **Une fois qu'ils auront fait raisonnablement de leur mieux pour vendre tous les reçus de souscription au prix d'offre, les preneurs fermes pourront éventuellement réduire le prix de vente offert aux investisseurs afin de vendre les reçus de souscription qui n'auront pas encore été vendus. Une telle réduction du prix n'aura pas d'incidence sur le produit revenant à la Société. Voir « *Mode de placement* ».**

Les souscriptions de reçus de souscription seront reçues sous réserve du droit de les refuser ou de les répartir, en totalité ou en partie, et du droit de clore les livres de souscription à tout moment sans préavis. Les reçus de souscription seront inscrits et déposés directement auprès de Services de dépôt et de compensation CDS inc. (la « **CDS** ») ou de

son prête-nom, et détenus par ou pour la CDS, à titre de dépositaire des reçus de souscription pour les adhérents de la CDS, sans certificat, et aucun certificat représentant les reçus de souscription ne sera délivré aux acquéreurs de ceux-ci. Les acquéreurs de reçus de souscription ne recevront qu'un avis d'exécution ou un relevé du preneur ferme ou d'un autre courtier en valeurs inscrit qui est un adhérent de la CDS et duquel ou par l'intermédiaire duquel est souscrite une participation véritable dans les reçus de souscription. Voir « *Description des reçus de souscription* » et « *Mode de placement* ».

La clôture devrait avoir lieu vers le 30 mai 2025, mais, dans tous les cas, au plus tard le 13 juin 2025 (ou à toute autre date dont la Société et les preneurs fermes peuvent raisonnablement convenir) (la date réelle de la clôture est appelée aux présentes la « **date de clôture** »), étant entendu que, s'il y a lieu, les preneurs fermes devront prendre livraison des reçus de souscription offerts aux termes des présentes (sauf les reçus de souscription qui peuvent être émis à l'exercice de l'option de surallocation) au plus tard 30 jours après la date du visa pour le prospectus simplifié (définitif).

Un placement dans les reçus de souscription comporte certains risques qui sont décrits à la rubrique « *Facteurs de risque* » et ailleurs dans le présent prospectus, notamment dans les documents qui y sont intégrés par renvoi. Les éventuels acquéreurs de reçus de souscription devraient tenir compte de ces facteurs de risque. Les investisseurs éventuels sont priés de consulter leurs propres conseiller juridique et autres conseillers professionnels afin d'évaluer les incidences fiscales, juridiques et autres du présent placement.

Les investisseurs éventuels devraient s'en remettre uniquement aux renseignements qui sont inclus ou intégrés par renvoi dans le présent prospectus ou encore à ceux que nous avons indiqués. Il est recommandé aux investisseurs éventuels de lire le prospectus et toutes ses modifications pour obtenir l'information relative à ces faits, particulièrement les facteurs de risque liés aux reçus de souscription, avant de prendre une décision d'investissement. La Société et les preneurs fermes n'offrent pas de vendre des reçus de souscription là où une telle offre ou vente est interdite. Sauf indication contraire, les renseignements qui figurent dans le présent prospectus ne sont exacts qu'à la date du présent prospectus, indépendamment du moment de la remise de celui-ci ou de la vente de reçus de souscription. Il est possible que les activités, la situation financière et les résultats d'exploitation de la Société ainsi que l'information figurant aux présentes aient changé depuis la date du présent prospectus. La Société ne s'engage aucunement à mettre à jour les renseignements qui sont inclus ou intégrés par renvoi dans les présentes, sauf si les lois sur les valeurs mobilières applicables l'exigent.

Matthew B. Hills, administrateur de la Société, réside à l'extérieur du Canada. K-Bro Linen Inc., 14903-137 Avenue NW, Edmonton (Alberta) Canada, T5V 1R9 a été désignée comme mandataire aux fins de signification pour M. Hills. Les acquéreurs doivent savoir qu'il pourrait être impossible pour les investisseurs de faire exécuter un jugement rendu au Canada contre une personne qui réside à l'étranger, même si la partie a nommé un mandataire aux fins de la signification d'actes de procédure.

Le siège et principal établissement de la Société est situé au 14903-137 Avenue NW, Edmonton (Alberta) Canada T5V 1R9, et son numéro de téléphone est le 780 453-5218.

TABLE DES MATIÈRES

MISE EN GARDE RELATIVE AUX DÉCLARATIONS PROSPECTIVES 1
INFORMATION FINANCIÈRE 2
MISE EN GARDE CONCERNANT L'INFORMATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE RÉSUMÉE *PRO FORMA* NON AUDITÉE 3
MONNAIE ET TAUX DE CHANGE 3
ADMISSIBILITÉ AUX FINS DE PLACEMENT 3
CERTAINES INCIDENCES FISCALES FÉDÉRALES CANADIENNES 4
DOCUMENTS INTÉGRÉS PAR RENVOI 8
DOCUMENTS DE COMMERCIALISATION 9
MESURES FINANCIÈRES NON CONFORMES AUX IFRS 9
ACTIVITÉS DE LA SOCIÉTÉ 10
L'ACQUISITION VISÉE 11
DESCRIPTION DE L'ENTREPRISE ACQUISE 16
FAITS RÉCENTS 18
EMPLOI DU PRODUIT 18
DIVIDENDES EN ESPÈCES VERSÉS SUR LES ACTIONS ORDINAIRES 18
STRUCTURE DU CAPITAL CONSOLIDÉ 18
MODE DE PLACEMENT 20
DESCRIPTION DU CAPITAL-ACTIONS 23
DESCRIPTION DES REÇUS DE SOUSCRIPTION 23
VENTES OU PLACEMENTS ANTÉRIEURS 25
COURS ET VOLUME 26
FACTEURS DE RISQUE 26
AUDITEUR, AGENT DES TRANSFERTS ET AGENT CHARGÉ DE LA TENUE DES REGISTRES 31
POURSUITES 31
QUESTIONS D'ORDRE JURIDIQUE ET INTÉRÊTS DES EXPERTS 31
DROITS DE RÉSOLUTION ET SANCTIONS CIVILES 32
EXÉCUTION DES JUGEMENTS À L'ENCONTRE DE PERSONNES ÉTRANGÈRES 32
ANNEXE A A-1
ANNEXE B B-1
ATTESTATION DE LA SOCIÉTÉ 1
ATTESTATION DES PRENEURS FERMES 2

MISE EN GARDE RELATIVE AUX DÉCLARATIONS PROSPECTIVES

Le présent prospectus, avec les documents qui y sont intégrés par renvoi, contient de l'« information prospective » au sens de la législation canadienne en valeurs mobilières (collectivement, les « **déclarations prospectives** »). Toutes les déclarations autres que des énoncés de faits historiques qui figurent dans le présent prospectus ou dans les documents qui y sont intégrés par renvoi constituent des déclarations prospectives. Dans certains cas, les déclarations prospectives se reconnaissent à l'emploi de verbes comme « prévoir », « continuer », « s'attendre à », « planifier », « estimer », « avoir l'intention de », « être d'avis » ou « croire » à la forme affirmative ou négative, au futur ou au conditionnel, à l'emploi de termes comme « budget », « estimation », « perspective », « prévision », « projection », « stratégie », « avis », « intention », « possibilité », « éventualité » ou d'autres termes semblables et à des déclarations indiquant la possibilité que certaines mesures soient prises, que certains événements se produisent ou que certains résultats soient atteints. Dans le présent prospectus, les déclarations prospectives portent notamment sur ce qui suit :

- l'acquisition visée;
- la date de clôture prévue de l'acquisition visée;
- les avantages attendus de l'acquisition visée, y compris les synergies prévues et la valeur ajoutée pour la Société et les actionnaires, les occasions d'expansion accrues et la diversification accrue des produits d'exploitation;
- le financement de l'acquisition visée, notamment les déclarations concernant le placement, ainsi que les attentes de la Société à cet égard, y compris la taille du placement, sa réalisation et le moment de sa réalisation;
- le calendrier de la distribution des reçus de souscription dans le cadre du placement et des actions ordinaires à la clôture de l'acquisition visée;
- l'incidence de l'acquisition visée sur les perspectives et le rendement financiers et opérationnels de la Société après la clôture de l'acquisition visée et la réalisation du placement;
- l'inscription à la cote de la TSX des reçus de souscription et des actions ordinaires pouvant être émises aux termes des reçus de souscription, notamment les reçus de souscription pouvant être émis aux termes de l'option de surallocation;
- la stratégie d'affaires de la Société ainsi que ses orientations et perspectives financières.

Ces déclarations ne sont pas des garanties quant au rendement futur et sont fondées sur des estimations et des hypothèses de la direction qui comportent des risques et des incertitudes qui pourraient faire en sorte que le rendement et les résultats financiers réels de la Société à l'avenir diffèrent considérablement de l'information prospective figurant dans le présent prospectus. L'information est fondée sur de nombreuses hypothèses concernant les stratégies d'affaires actuelles et futures et le contexte dans lequel la Société exercera ses activités à l'avenir, notamment les attentes relatives aux produits d'exploitation et aux volumes liés à certains contrats, l'incidence prévue des frais de main-d'œuvre, les niveaux prévus des dépenses en immobilisations et la capacité d'atteindre les objectifs. Plus précisément, les hypothèses qui ont servi à tirer les conclusions ou à parvenir aux estimations indiquées dans l'information prospective décrite ci-dessus comprennent les attentes suivantes :

- Star Mayan sera intégrée avec succès aux activités existantes de la Société selon l'échéancier actuellement établi par la direction;
- l'acquisition visée améliorera la capacité de la Société à conserver ses clients actuels et à en attirer de nouveaux au Royaume-Uni;
- la Société sera en mesure de réaliser les économies de coûts attendues de l'intégration de Star Mayan;
- la Société sera en mesure de conserver les employés clés de Star Mayan dans le cadre de son intégration aux activités de la Société;
- la conjoncture économique et commerciale future et d'autres facteurs au Royaume-Uni demeureront stables et ne se détérioreront pas considérablement;
- les activités de Star Mayan continueront d'afficher un rendement conforme aux résultats historiques;
- la diversité des sources de revenus de Star Mayan demeurera conforme aux résultats historiques;
- l'information (y compris l'information financière) fournie par Star Mayan à la Société dans le cadre de son contrôle diligent de l'acquisition visée était exacte et complète;
- il n'existe aucun coût ou passif considérable non déclaré lié à l'acquisition visée.

Dans leur évaluation de ces déclarations prospectives, les investisseurs doivent également tenir compte de divers facteurs de risque qui, s'ils se concrétisent, pourraient faire différer considérablement les résultats réels de la Société

des résultats exprimés explicitement ou implicitement dans les déclarations prospectives. Ces facteurs de risque comprennent notamment les risques liés à ce qui suit :

- l'acquisition visée, y compris la capacité de la Société et des actionnaires de Star Mayan de réaliser l'acquisition visée ou de la réaliser en temps opportun;
- l'existence possible de passifs, de différends ou d'éventualités importants non déclarés liés à l'acquisition visée et à la Société en général;
- le défaut de réaliser les avantages ou les synergies prévus de l'acquisition visée après sa réalisation en raison de l'intégration ou d'autres questions;
- des difficultés ou des retards dans la réalisation des synergies et des objectifs d'intégration;
- l'incapacité de réaliser le placement ou d'autres arrangements financiers nécessaires à l'égard de l'acquisition visée ou de le faire conformément aux attentes actuelles de la direction;
- les risques liés à l'information financière historique et pro forma;
- la conjoncture économique et commerciale générale défavorable au Canada et au Royaume-Uni, y compris en ce qui concerne les politiques tarifaires et les autres barrières commerciales, qu'elles soient réelles ou imminentes;
- le détournement du temps et de l'attention de la direction de ses autres préoccupations d'affaires;
- l'affectation de ressources pouvant être requises par d'autres secteurs de nos activités;
- l'environnement concurrentiel dans lequel la Société évolue;
- les coûts des services publics, la législation sur le salaire minimum et les coûts de main-d'œuvre;
- la dépendance de la Société à l'égard des contrats à long terme ainsi que les risques liés aux renouvellements et ceux découlant (i) du maintien en vigueur de contrats à court terme, (ii) des besoins accrus en matière de dépenses en immobilisations et (iii) de la dépendance envers les employés clés;
- l'évolution des tendances en matière d'impartition par les gouvernements;
- les changements apportés ou proposés aux lois relatives au salaire minimum en Ontario, en Colombie-Britannique, en Alberta, au Québec, en Saskatchewan et au Royaume-Uni;
- la demande de textile;
- la disponibilité de la main-d'œuvre et l'accès à celle-ci;
- la hausse des salaires dans tous les territoires où la Société exerce ses activités;
- les risques liés aux fluctuations des taux d'intérêt;
- le risque de change.

Bien que la Société ait tenté de cerner les facteurs importants qui pourraient faire en sorte que les mesures, les événements ou les résultats réels diffèrent considérablement de ceux qui sont décrits dans les déclarations prospectives, d'autres facteurs pourraient faire en sorte que les mesures, les événements ou les résultats ne se concrétisent pas tels qu'ils ont été prévus. En plus des hypothèses et des risques décrits ci-dessus, les investisseurs devraient examiner les facteurs de risque dont il est question à la rubrique « *Facteurs de risque* » de la notice annuelle (définie aux présentes). La Société tient à souligner que la liste de facteurs qui précède n'est pas exhaustive, et que, lorsqu'ils se fient aux déclarations prospectives pour prendre des décisions relatives à la Société ou aux reçus de souscription, les investisseurs et d'autres personnes doivent examiner attentivement ces facteurs ainsi que d'autres impondérables et événements éventuels, de même que l'incertitude inhérente des déclarations prospectives.

Bien que l'information prospective figurant dans le présent prospectus soit fondée sur des hypothèses que la direction juge raisonnables, rien ne garantit que les résultats réels correspondront à ces déclarations prospectives, et les résultats réels et les événements futurs pourraient différer considérablement de ceux qui y sont prévus. Par conséquent, les lecteurs ne doivent pas se fier indûment aux déclarations prospectives. Toute l'information prospective figurant dans le présent prospectus est présentée sous réserve de la présente mise en garde. L'information prospective figurant dans le présent prospectus est donnée exclusivement à la date où elle est présentée. Sauf si la loi l'y oblige, la Société ne s'engage pas à réviser publiquement ces déclarations prospectives pour tenir compte d'événements ou de circonstances ultérieurs.

INFORMATION FINANCIÈRE

Les états financiers de la Société intégrés par renvoi dans le présent prospectus simplifié sont présentés en dollars canadiens et ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board (« **normes IFRS de comptabilité** »).

Toute l'information financière de Star Mayan et les états financiers de Star Mayan (définis dans le présent document) inclus dans le présent prospectus simplifié sont présentés en livres sterling et ont été préparés conformément ou sont extraits d'états financiers préparés conformément aux normes IFRS de comptabilité.

Le présent prospectus simplifié contient des informations financières *pro forma* et d'autres informations concernant la Société, en supposant, et compte tenu du prélèvement sur la facilité à terme, du placement et de l'acquisition.

MISE EN GARDE CONCERNANT L'INFORMATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE RÉSUMÉE *PRO FORMA* NON AUDITÉE

Le présent prospectus simplifié contient l'information financière consolidée *pro forma* non auditée de la Société, qui comprend l'état consolidé résumé *pro forma* non audité de la situation financière au 31 mars 2025, l'état consolidé résumé *pro forma* non audité des résultats et du résultat global pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 et l'état consolidé résumé *pro forma* non audité des résultats et du résultat global pour le trimestre clos le 31 mars 2025. Cette information financière consolidée *pro forma* non auditée a été préparée à l'aide de certains états financiers de la Société et des états financiers consolidés de Star Mayan, comme il est décrit plus en détail dans les notes annexes de l'information financière consolidée *pro forma* non audité en question. La Société a eu un accès limité aux livres et registres comptables de Star Mayan lorsqu'elle a préparé la présente information financière consolidée *pro forma* non auditée et elle n'est pas en mesure d'évaluer ou de vérifier de façon indépendante l'information fournie par Star Mayan, y compris les états financiers de Star Mayan utilisés pour préparer la présente information financière consolidée *pro forma* non auditée. La présente information n'est pas censée être représentative des résultats qui seraient réellement obtenus ou auxquels on pourrait s'attendre dans les prochaines périodes si les événements décrits dans les présentes s'étaient produits aux dates indiquées. Les résultats réels pourraient être différents de ceux présentés dans l'information financière consolidée *pro forma* non auditée. Lors de la préparation de la présente information, aucun ajustement n'a été fait afin de refléter l'incidence d'efficiences opérationnelles, de réductions des coûts ou d'économies d'échelle potentielles que pourrait réaliser K-Bro en combinant les activités de K-Bro et de Star Mayan. Comme la présente information a été produite pour présenter rétroactivement l'effet d'une opération conclue ou devant être conclue à une date ultérieure (même si elle a été établie conformément aux pratiques généralement reconnues en posant des hypothèses raisonnables), il existe des restrictions inhérentes à la nature même de l'information *pro forma*. L'information contenue dans l'information financière consolidée *pro forma* non auditée est par conséquent soumise aux limitations et aux avertissements énoncés dans les notes annexes à cette information. Il ne faut pas se fier indûment à cette information. Veuillez consulter les notes annexes de l'information financière consolidée résumée *pro forma* non auditée de la Société et la section *« Facteurs de risque ».*

MONNAIE ET TAUX DE CHANGE

Le présent prospectus simplifié renvoie au dollar canadien et à la livre sterling. Sauf indication contraire, dans le présent prospectus simplifié, toutes les sommes d'argent sont exprimées en dollars canadiens. Le terme « **livres sterling** » et le symbole « **£** » désignent les livres sterling. Le tableau suivant indique les taux de change plafonds, planchers et moyens du dollar canadien en livres sterling pour les périodes indiquées, en fonction du taux de change moyen quotidien de la Banque du Canada.

	Exercice clos le		Trimestre clos le	
	31 décembre 2024	31 décembre 2023	31 mars 2025	31 mars 2024
Plancher	0,5499	0,5787	0,5346	0,5773
Moyen	0,5715	0,5960	0,5533	0,5848
Plafond	0,5947	0,6205	0,5710	0,5947

Le 15 mai 2025, le taux de change moyen quotidien déclaré par la Banque du Canada était de 1,00 $ = 0,5380 £ ou 1,00 £ = 1,8588 $.

ADMISSIBILITÉ AUX FINS DE PLACEMENT

De l'avis de Stikeman Elliott S.E.N.C.R.L., s.r.l., conseillers juridiques de la Société, et de Goodmans LLP, conseillers juridiques des preneurs fermes, compte tenu des dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) (la « **LIR** ») en vigueur à la date des présentes, les reçus de souscription et les actions ordinaires pouvant être émises aux termes des reçus de souscription (collectivement, les « **titres offerts** ») constitueront un placement admissible aux termes de la LIR au moment de leur acquisition par une fiducie régie par un régime enregistré d'épargne-retraite

(« **REER** »), un fonds enregistré de revenu de retraite (« **FERR** »), un régime de participation différée aux bénéfices, un régime enregistré d'épargne-études (« **REEE** »), un régime enregistré d'épargne-invalidité (« **REEI** »), un compte d'épargne libre d'impôt pour l'achat d'une première propriété (« **CELIAPP** ») ou un compte d'épargne libre d'impôt (« **CELI** »), chacun au sens de la LIR (un « **régime** »), pourvu que soient respectées les conditions suivantes au moment de l'acquisition : (i) dans le cas des reçus de souscription, les reçus eux-mêmes sont inscrits à la cote d'une « bourse de valeurs désignée » au sens de la LIR (qui comprend actuellement la TSX), ou a) les actions ordinaires sont inscrites à la cote d'une bourse de valeurs désignée à ce moment, b) la Société n'est pas un rentier, un bénéficiaire, un employeur, un souscripteur ou un titulaire aux termes du régime visé, ni n'a de lien de dépendance avec un rentier, un bénéficiaire, un employeur, un souscripteur ou un titulaire aux termes du régime visé et c) les fonds entiercés sont investis dans des placements admissibles pour les régimes, et (ii) dans le cas des actions ordinaires, les actions ordinaires sont inscrites à la cote d'une bourse de valeurs désignée à ce moment.

Même si les titres offerts peuvent constituer un placement admissible pour une fiducie régie par un CELI, un REER, un FERR, un REEE, un REEI ou un CELIAPP, le titulaire d'un CELI, d'un REEI ou d'un CELIAPP, le souscripteur d'un REEE ou le rentier d'un REER ou d'un FERR, selon le cas, sera assujetti à une pénalité fiscale à l'égard des titres offerts détenus dans le CELI, le REER, le FERR, le REEE, le REEI ou le CELIAPP, si ces titres offerts constituent un « placement interdit » au sens de la LIR. Les titres offerts ne constitueront habituellement pas un « placement interdit » pour une fiducie régie par un CELI, un REER, un FERR, un REEE, un REEI ou un CELIAPP, à moins que le titulaire du CELI, du REEI ou du CELIAPP, le souscripteur du REEE ou le rentier du REER ou du FERR, selon le cas : (i) ait un lien de dépendance avec la Société pour l'application de la LIR, (ii) possède une « participation notable » dans la Société, au sens des règles relatives aux placements interdits de la LIR. De plus, les actions ordinaires ne constitueront pas un « placement interdit » si elles constituent un « bien exclu », au sens de la LIR, pour les fiducies régies par un CELI, un REER et un FERR. Les acquéreurs éventuels qui ont l'intention de détenir les titres offerts dans leur CELI, leur REER ou leur FERR doivent consulter leurs conseillers fiscaux concernant leur situation particulière.

CERTAINES INCIDENCES FISCALES FÉDÉRALES CANADIENNES

De l'avis de Stikeman Elliott S.E.N.C.R.L., s.r.l., conseiller juridique de la Société, et de Goodmans LLP, conseiller juridique des preneurs fermes, le résumé qui suit présente les principales incidences fiscales fédérales canadiennes en vertu de la LIR qui s'appliquent généralement au porteur : (i) qui acquiert, en tant que propriétaire véritable, les reçus de souscription dans le cadre du présent placement et les actions ordinaires conformément aux conditions des reçus de souscription émis dans le cadre du présent placement; (ii) qui, pour l'application de la LIR et à tout moment pertinent, réside ou est réputé résider au Canada, détient les titres offerts en tant qu'immobilisations, n'a aucun lien de dépendance avec la Société et les preneurs fermes et n'est pas affilié à la Société ni aux preneurs fermes (un « **porteur** »). En général, les titres offerts seront considérés comme des immobilisations pour le porteur qui ne les détient pas dans le cadre de l'exploitation d'une entreprise consistant à faire le commerce de valeurs mobilières et qui ne les a pas acquis dans le cadre d'une ou de plusieurs opérations considérées comme des projets comportant un risque ou des affaires de caractère commercial. Certains porteurs qui pourraient ne pas être autrement considérés comme détenant leurs actions ordinaires en tant qu'immobilisations peuvent, dans certaines circonstances, avoir le droit de faire traiter en tant qu'immobilisations leurs actions ordinaires et la totalité des autres « titres canadiens » (au sens de la LIR) qui leur appartiennent, en faisant le choix irrévocable autorisé par le paragraphe 39(4) de la LIR. Ce choix ne vise pas les reçus de souscription. Les porteurs devraient consulter leurs conseillers fiscaux concernant ce choix.

Le présent résumé ne s'applique pas au porteur : (i) qui est une « institution financière » (au sens de la LIR pour l'application des règles d'évaluation à la valeur du marché); (ii) dans lequel une participation constituerait un « abri fiscal déterminé » (au sens de la LIR); (iii) qui est une « institution financière déterminée » (au sens de la LIR); (iv) qui a choisi de déclarer ses « résultats fiscaux canadiens » (au sens de la LIR) dans une monnaie autre que la monnaie canadienne; ou (v) qui conclut un « contrat dérivé à terme » (au sens de la LIR) relativement aux titres offerts. D'autres incidences, qui ne sont pas abordées aux présentes, pourraient intéresser le porteur qui est une société résidente du Canada et qui est ou devient, ou bien qui a un lien de dépendance avec une société résidente du Canada qui est ou devient, dans le cadre d'une opération, d'un événement ou d'une série d'opérations ou d'événements comprenant l'acquisition de titres offerts, contrôlée par une personne non résidente ou un groupe de personnes non résidentes ayant un lien de dépendance entre elles, dans chaque cas pour l'application des règles prévues par l'article 212.3 de la LIR. **Ce porteur doit consulter ses conseillers fiscaux en qui concerne un placement dans des titres offerts.**

Le présent résumé est fondé : (i) sur les dispositions de la LIR en vigueur à la date des présentes; (ii) sur toutes les propositions précises visant à modifier la LIR qui ont été annoncées publiquement par le ministre des Finances ou pour son compte avant la date des présentes (les « **modifications proposées** »); (iii) sur la compréhension qu'ont les conseillers juridiques des politiques et des pratiques administratives et de cotisation actuelles de l'Agence du revenu du Canada publiées par écrit avant la date des présentes. Le présent résumé suppose que les modifications proposées seront adoptées dans la forme proposée. Toutefois, rien ne garantit que les modifications proposées seront adoptées dans leur forme proposée, si elles le sont. Le présent résumé ne décrit pas de façon exhaustive toutes les incidences fiscales fédérales canadiennes et, sauf en ce qui concerne les modifications proposées, il ne tient pas compte de modifications apportées à la loi, que ce soit par voie de mesure judiciaire, gouvernementale ou législative, ni des incidences fiscales provinciales, territoriales ou étrangères, qui sont susceptibles de différer sensiblement de celles décrites aux présentes.

Le présent résumé est de nature générale seulement; il ne se veut pas un avis juridique ou fiscal pour un porteur donné ou éventuel de titres offerts et ne devrait pas être interprété comme tel. Aucune déclaration n'est faite à propos des incidences fiscales pour un porteur réel ou éventuel. Par conséquent, les porteurs réels ou éventuels de titres offerts doivent consulter leurs conseillers fiscaux en ce qui concerne les incidences fiscales de l'acquisition de titres offerts dans le cadre du présent placement compte tenu de leur situation personnelle.

Les conseillers juridiques fondent le présent résumé sur le principe qu'un reçu de souscription atteste un droit contractuel d'acquérir une action ordinaire moyennant le respect de certaines conditions. Aucune décision anticipée en matière d'impôt n'a été demandée à l'Agence du revenu du Canada à l'égard du placement et les conseillers juridiques n'ont connaissance d'aucune décision judiciaire visant cette caractérisation.

Détention et disposition de reçus de souscription

Acquisition d'actions ordinaires conformément aux conditions des reçus de souscription

Le porteur de reçus de souscription ne sera pas considéré comme ayant disposé des reçus de souscription et ne réalisera pas de gain en capital ni ne subira de perte en capital à l'acquisition d'actions ordinaires conformément aux conditions des reçus de souscription. Le coût d'une action ordinaire obtenue aux termes d'un reçu de souscription correspondra généralement au total (i) du coût d'acquisition du reçu de souscription et (ii) de la quote-part des intérêts sur les fonds entiercés que le porteur a reçue ou qui a été portée à son crédit, qui est incluse dans son revenu et qui est remise à la Société au moment de l'acquisition de l'action ordinaire aux termes du reçu de souscription, moins (iii) le total des versements de l'équivalent des dividendes qui sont reçus par le porteur ou, dans le cas où les versements de l'équivalent des dividendes sont reçus après l'émission de l'action ordinaire aux termes du reçu de souscription, qui sont à recevoir par le porteur sur les fonds entiercés en remboursement partiel du prix d'émission du reçu de souscription et qui réduisent le coût du reçu de souscription pour le porteur, comme il est décrit à la rubrique « *– Versement de l'équivalent des dividendes* ». Le prix de base rajusté des actions ordinaires émises aux termes des reçus de souscription pour le porteur à un moment donné correspondra à la moyenne du coût de ces actions ordinaires et du prix de base rajusté juste avant ce moment des autres actions ordinaires alors détenues en propriété par le porteur en tant qu'immobilisations.

Disposition des reçus de souscription

À la disposition réelle ou réputée par un porteur d'un reçu de souscription (à laquelle n'est pas assimilable l'acquisition d'une action ordinaire aux termes des reçus de souscription), sauf dans le cas du remboursement du prix d'émission du reçu de souscription en raison d'un cas de résiliation, le porteur réalisera en général un gain (ou subira une perte) en capital égal à la différence entre le produit de disposition reçu au titre du reçu de souscription et le total du prix de base rajusté du reçu de souscription pour le porteur et des frais de disposition raisonnables. Ce gain (ou cette perte) en capital sera assujetti au traitement fiscal décrit ci–après à la rubrique « *Imposition des gains et des pertes en capital* ».

Pour le porteur, le coût d'un reçu de souscription à un moment donné correspondra généralement au prix d'acquisition de ce reçu, moins les versements de l'équivalent des dividendes qui sont reçus par le porteur au plus tard à ce moment à l'égard du reçu de souscription à titre de remboursement partiel du prix d'émission du reçu de souscription et qui réduisent pour le porteur le coût du reçu de souscription, comme il est décrit à la rubrique « *– Versement de l'équivalent des dividendes* ». Le prix de base rajusté d'un reçu de souscription acquis à un moment donné correspondra à la moyenne du coût de ce reçu de souscription juste avant ce moment et du prix de base rajusté des autres reçus de souscription alors détenus en propriété par le porteur en tant qu'immobilisations.

Cas de résiliation

S'il se produit un cas de résiliation, la souscription attestée par chaque reçu de souscription sera automatiquement résiliée et annulée et chaque reçu de souscription conférera à son porteur le droit de recevoir l'indemnité de résiliation.

Le remboursement du prix d'émission du reçu de souscription au moyen des fonds entiercés en raison d'un cas de résiliation fera généralement en sorte que le porteur réalise un gain (ou subisse une perte) en capital correspondant à la différence entre le produit de disposition reçu au titre du reçu de souscription et le total du prix de base rajusté du reçu de souscription pour le porteur et des frais de disposition raisonnables. Toute tranche de l'indemnité de résiliation qui représente des intérêts gagnés sera exclue du produit de disposition du reçu de souscription pour le porteur, et le complément devrait être exclu de ce produit.

Pour le porteur, le coût d'un reçu de souscription à un moment donné sera généralement le prix payé pour l'acquisition de ce reçu de souscription, moins tout versement de l'équivalent des dividendes reçu par le porteur au plus tard à ce moment à l'égard du reçu de souscription à titre de remboursement partiel du prix d'émission du reçu de souscription et qui réduit pour le porteur le coût du reçu de souscription, comme il est décrit à la rubrique « *– Versement de l'équivalent des dividendes* ». Le prix de base rajusté d'un reçu de souscription acquis à un moment donné sera égal à la moyenne du coût de ce reçu de souscription juste avant ce moment et du prix de base rajusté des autres reçus de souscription appartenant alors au porteur à titre d'immobilisations.

Toute tranche de l'indemnité de résiliation qui représente des intérêts gagnés doit être incluse dans le revenu du porteur comme il est décrit ci-après à la rubrique « *– Quote-part des intérêts gagnés* ». Toute tranche de l'indemnité de résiliation qui représente le complément devrait être incluse dans le revenu du porteur et imposée comme un revenu ordinaire.

Quote-part des intérêts gagnés

S'il se produit un cas de résiliation, une tranche de l'indemnité de résiliation versée à un porteur sera composée de sa quote-part des intérêts gagnés, le cas échéant. En outre, une tranche des versements de l'équivalent des dividendes effectués à un porteur sera composée de sa quote-part des intérêts gagnés jusqu'à la date du versement applicable, s'il y a lieu. Le porteur qui est une société, une société de personnes, une fiducie d'investissement à participation unitaire ou une fiducie dont une société ou une société de personnes est bénéficiaire sera tenu d'inclure dans le calcul de son revenu d'une année d'imposition les intérêts gagnés qui lui reviennent jusqu'à la fin de son année d'imposition, ou qui lui sont payables ou payés avant la fin de cette année d'imposition, sauf si ces intérêts ont été inclus dans le calcul de son revenu pour une année d'imposition antérieure. Ces intérêts comprendront les intérêts cumulés sur les fonds entiercés, qu'ils aient été reçus ou qu'ils soient à recevoir par le porteur. Toutefois, dans certaines circonstances, une déduction compensatrice peut être appliquée au titre des intérêts qui sont remis à la Société à l'acquisition d'actions ordinaires aux termes des reçus de souscription ou à la survenance d'un cas de résiliation.

Les autres porteurs qui ont le droit de recevoir leur quote-part des intérêts gagnés seront tenus d'inclure dans le calcul de leur revenu pour une année d'imposition les intérêts à recevoir ou reçus par eux ou par l'agent des reçus de souscription pour leur compte au cours de cette année d'imposition, selon la méthode qu'ils suivent habituellement pour calculer leur revenu, sauf dans la mesure où ces intérêts ont été inclus dans le calcul de leur revenu pour une année d'imposition antérieure

Le porteur qui est, pendant toute l'année d'imposition pertinente, une « société privée sous contrôle canadien » (au sens de la LIR) ou qui est ou est réputé être, à un moment donné au cours de l'année d'imposition pertinente, une « SPCC en substance » (au sens de la LIR) pourrait avoir à payer un impôt remboursable sur son « revenu de placement total », qui au sens de la LIR inclut le revenu d'intérêt.

Versement de l'équivalent des dividendes

Comme il est décrit à la rubrique « *Description des reçus de souscription* », le porteur d'un reçu de souscription aura le droit de recevoir des paiements en espèces prélevés sur les fonds entiercés correspondant au versement de l'équivalent des dividendes en même temps que les dividendes sur les actions ordinaires dont les dates de référence tombent pendant la période allant de la date de clôture à la date de clôture de l'acquisition, exclusivement, ou jusqu'à la date du cas de résiliation, inclusivement, selon le cas. Par ailleurs, si la date de clôture ou la date de clôture de l'option de surallocation survient après la date de référence pour le dividende de mai 2025, les porteurs de

reçus de souscription (ou d'actions ordinaires émises aux termes de l'option de surallocation) auront le droit de recevoir un versement égal au montant par action ordinaire payé à l'égard du dividende de mai 2025. De plus, si la condition de libération des fonds entiercés n'est pas remplie et que la date de résiliation tombe après qu'un dividende a été déclaré sur les actions ordinaires, mais avant la date de référence pour ce dividende, les porteurs de reçus de souscription recevront une quote-part du versement de l'équivalent des dividendes relativement à ce dividende déclaré sur les actions ordinaires en proportion du temps écoulé entre (i) la date du dernier versement de l'équivalent des dividendes du porteur (ou, s'il n'y en a pas eu, la date de clôture du placement) et la date de résiliation, par rapport au temps écoulé entre (ii) la date du dernier versement de l'équivalent des dividendes du porteur (ou, s'il n'y en a pas eu, la date de clôture du placement) et la date de versement des dividendes ainsi déclarés. Les versements de l'équivalent des dividendes seront effectués d'abord au moyen des intérêts rapportés par le placement des fonds entiercés, puis au moyen du produit entiercé à titre de remboursement de la tranche du prix d'offre du reçu de souscription.

Le montant des intérêts sera habituellement inclus dans le calcul du revenu du porteur, tel qu'il est décrit à la rubrique « *Porteurs résidents du Canada – Détention et disposition de reçus de souscription – Quote-part des intérêts gagnés* ». De façon générale, le porteur ne sera pas tenu d'inclure dans son revenu la tranche du versement de l'équivalent des dividendes qui est payée par l'agent des reçus de souscription au moyen des fonds entiercés à titre de remboursement partiel du prix d'offre du reçu de souscription et cette tranche devrait réduire le coût du reçu de souscription pour le porteur.

Il est entendu que le versement de l'équivalent des dividendes ne sera pas assimilable à un dividende pour l'application de la LIR, si bien qu'aucune tranche de celui-ci ne peut bénéficier des règles de majoration et de crédit d'impôt pour dividendes qui s'appliquent habituellement aux dividendes imposables que les particuliers reçoivent de « sociétés canadiennes imposables » (au sens de la LIR). Le versement de l'équivalent des dividendes reçu par une société n'est pas déductible dans le calcul de son revenu imposable et n'entraînera pas l'obligation de payer l'impôt remboursable prévu par la partie IV.

Versement d'équivalence de dividendes

Si la date de clôture ou la date de clôture de l'option de surallocation surviennent après la date de référence pour le dividende de mai 2025, les porteurs pourraient avoir le droit de recevoir un versement d'équivalence de dividendes (défini aux présentes), comme il est décrit à la rubrique « *Mode de placement* ». Les porteurs devraient consulter leurs propres conseillers fiscaux en ce qui concerne les incidences fiscales liées à la réception d'un versement d'équivalence de dividendes.

Détention et disposition d'actions ordinaires

Disposition d'actions ordinaires

En général, la disposition réelle ou réputée d'une action ordinaire par le porteur (sauf en faveur de la Société qui n'est pas une vente sur le marché libre effectuée de la façon dont les actions seraient normalement acquises par un membre du public sur le marché libre), lui fera réaliser un gain (ou subir une perte) en capital égal à la différence entre le produit de disposition de l'action ordinaire et le total du prix de base rajusté de l'action ordinaire pour le porteur et des frais de disposition raisonnables. Ce gain (ou cette perte) en capital sera assujetti au traitement fiscal décrit ci-après à la rubrique « – *Imposition des gains et des pertes en capital* ».

Réception de dividendes sur les actions ordinaires

Les dividendes reçus ou réputés reçus sur les actions ordinaires détenues par un porteur seront inclus dans son revenu pour l'application de la LIR.

Les dividendes reçus par le porteur qui est un particulier (autre que certaines fiducies) seront assujettis aux règles de majoration et de crédit d'impôt pour dividendes de la LIR qui sont habituellement applicables aux dividendes reçus de sociétés canadiennes imposables, dont les règles bonifiées sur la majoration et le crédit d'impôt pour les dividendes désignés par la Société comme des « dividendes déterminés ». Il peut y avoir des restrictions sur la capacité de la Société à désigner des dividendes comme des « dividendes déterminés ».

Les dividendes imposables reçus par le porteur qui est un particulier (sauf certaines fiducies) peuvent donner lieu, pour ce porteur, à l'application d'un impôt minimum de remplacement conformément à la LIR. Les porteurs qui sont des particuliers devraient consulter leurs propres conseillers fiscaux à cet égard.

Le porteur qui est une société doit inclure ces dividendes dans le calcul de son revenu et pourra généralement les déduire dans le calcul de son revenu imposable. Dans certaines circonstances, le paragraphe 55(2) de la LIR traitera le dividende imposable reçu par le porteur qui est une société comme un produit de disposition ou un gain en capital. Les porteurs qui sont des sociétés devraient consulter leurs propres conseillers fiscaux quant à leur situation particulière.

Le porteur qui est une « société privée » ou une « société assujettie » (au sens de la LIR) pourrait avoir à payer, en vertu de la partie IV de la LIR, un impôt remboursable sur les dividendes reçus ou réputés reçus sur les actions ordinaires si ces dividendes sont déductibles dans le calcul de son revenu imposable.

Imposition des gains et des pertes en capital

Généralement, la moitié du gain en capital (un « **gain en capital imposable** ») que le porteur réalise au cours d'une année d'imposition doit être incluse dans son revenu de l'année, et la moitié de la perte en capital (une « **perte en capital déductible** ») qu'il subit au cours d'une année d'imposition doit être déduite de ses gains en capital imposables de cette année-là. Les pertes en capital déductibles qui excèdent les gains en capital imposables réalisés au cours d'une année d'imposition peuvent généralement être reportées rétrospectivement et déduites dans l'une des trois années d'imposition précédentes ou reportées prospectivement et déduites dans une année d'imposition ultérieure des gains en capital imposables nets réalisés au cours de ces années-là, dans la mesure et les circonstances décrites dans la LIR.

La perte en capital que subit le porteur qui est une société à la disposition d'une action ordinaire peut être réduite du montant des dividendes qu'il a reçus ou est réputé avoir reçus sur cette action ordinaire (ou sur une action ayant remplacé l'action ordinaire) dans la mesure et les circonstances décrites dans la LIR. Des règles semblables peuvent s'appliquer si la société est membre d'une société de personnes ou bénéficiaire d'une fiducie qui est propriétaire d'actions ordinaires, directement ou indirectement par l'intermédiaire d'une société de personnes ou d'une fiducie.

Le porteur qui est, pendant toute l'année d'imposition pertinente, une « société privée sous contrôle canadien » (au sens de la LIR) ou qui est ou est réputé être, à un moment donné au cours de l'année d'imposition pertinente, une « SPCC en substance » (au sens de la LIR) pourrait avoir à payer un impôt remboursable sur son « revenu de placement total », qui au sens de la LIR inclut les gains en capital imposables.

Les gains en capital réalisés par un particulier (y compris certaines fiducies) peuvent donner lieu à l'application d'un impôt minimum de remplacement calculé conformément aux règles détaillées de la LIR. Les porteurs qui sont des particuliers doivent consulter leurs propres conseillers fiscaux à cet égard.

DOCUMENTS INTÉGRÉS PAR RENVOI

Certains renseignements intégrés par renvoi dans le présent prospectus proviennent de documents déposés auprès des commissions des valeurs mobilières ou d'autorités analogues dans chacune des provinces et chacun des territoires du Canada. On peut obtenir gratuitement un exemplaire des documents intégrés par renvoi dans le présent prospectus sur demande adressée à la Société à l'attention de M^me^ Kristie Plaquin, chef des finances, au 14903-137 Avenue NW, Edmonton (Alberta) Canada T5V 1R9 ou par téléphone au 780 453-5218, ou encore par l'intermédiaire du Système électronique de données, d'analyse et de recherche (« **SEDAR+** ») au www.sedarplus.ca.

Les documents ou les renseignements suivants, que la Société a déposés auprès des commissions des valeurs mobilières ou d'autorités analogues dans chacune des provinces et chacun des territoires du Canada, sont expressément intégrés par renvoi dans le présent prospectus et en font partie intégrante :

a) la notice annuelle de la Société datée du 20 mars 2025 pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 (la « **notice annuelle** »);

b) les états financiers consolidés audités de la Société pour les exercices clos les 31 décembre 2024 et 2023, ainsi que les notes y afférentes et le rapport de l'auditeur s'y rapportant (les « **états financiers annuels** »);

c) le rapport de gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 (le « **rapport de gestion annuel** »);

d) les états financiers intermédiaires consolidés condensés non audités de la Société pour le trimestre clos le 31 mars 2025 (les « **états financiers intermédiaires** »);

e) le rapport de gestion pour le trimestre clos le 31 mars 2025 (le « **rapport de gestion intermédiaire** »);

f) la circulaire d'information de la direction de la Société datée du 8 avril 2025;

g) le sommaire des modalités daté du 13 mai 2025 qui porte sur le placement (le « **sommaire des modalités** »);

h) la présentation aux investisseurs datée du 13 mai 2025 qui porte sur le placement (la « **présentation aux investisseurs** », et avec le sommaire des modalités, les « **documents de commercialisation** »);

i) la déclaration de changement important déposée par la Société le 15 mai 2025 relativement au placement et à l'acquisition visée.

Tout document du même type que ceux qui sont mentionnés à l'article 11 de l'*Annexe 44-101A1, Prospectus simplifié* que la Société déposera après la date du présent prospectus et avant la fin du présent placement est réputé intégré par renvoi dans le présent prospectus.

Toute information donnée dans un document intégré ou réputé intégré aux présentes par renvoi est réputée modifiée ou remplacée, dans le présent prospectus, lorsqu'une information figurant aux présentes ou dans tout autre document déposé ultérieurement qui est aussi intégré ou réputé intégré par renvoi aux présentes la modifie ou la remplace. Le texte qui modifie ou remplace une information ne doit pas nécessairement préciser qu'il modifie ou qu'il remplace une information qui a déjà été donnée ni comprendre une information contenue dans le texte modifié ou remplacé. Le fait de modifier ou de remplacer une information n'est pas réputé constituer une admission à quelque fin que ce soit que l'information modifiée ou remplacée, lorsqu'elle a été communiquée, constituait une information fausse ou trompeuse, une déclaration fausse à l'égard d'un fait important ou une omission de déclarer un fait important qui devait être déclaré ou qui est nécessaire pour que l'information ne soit pas fausse ou trompeuse à la lumière des circonstances dans laquelle elle a été donnée. Seul le texte qui modifie ou remplace une information est réputé faire partie intégrante du présent prospectus.

DOCUMENTS DE COMMERCIALISATION

Les documents de commercialisation ne font pas partie du présent prospectus pour autant que leur contenu ait été modifié ou remplacé par de l'information contenue dans le présent prospectus ou toute modification de celui-ci. Tout « modèle » des « documents de commercialisation » (respectivement au sens du *Règlement 41-101 sur les obligations générales relatives au prospectus*) déposé après la date du présent prospectus et avant la fin du placement (y compris les modifications apportées aux documents de commercialisation, ou la version modifiée de ceux-ci) est réputé intégré par renvoi dans le présent prospectus et en faire partie intégrante.

MESURES FINANCIÈRES NON CONFORMES AUX IFRS

L'information présentée ou intégrée par renvoi dans le présent prospectus simplifié à l'égard de la Société comprend certaines mesures qui ne sont pas reconnues par les normes IFRS de comptabilité et qui n'ont pas de signification normalisée prescrite par les normes IFRS de comptabilité (**les « mesures non conformes aux IFRS »**). Il s'agit notamment du BAIIA (tel qu'il est défini ci-dessous), du BAIIA ajusté, de la marge du BAIIA ajusté, du bénéfice net ajusté, du bénéfice ajusté par action, des flux de trésorerie distribuables, du ratio de distribution et de l'endettement par rapport au capital total. Le BAIIA est défini comme les produits moins les charges d'exploitation avant les frais de financement, l'amortissement des immobilisations et des actifs incorporels et les impôts sur les bénéfices. Le BAIIA ajusté est défini comme le BAIIA, compte tenu de l'ajout ou de la déduction de certains montants engagés qui, de l'avis de la direction, ne sont pas représentatifs de la performance opérationnelle continue, notamment les coûts de transaction, les charges financières structurelles, les coûts de transition et d'intégration, les coûts de restructuration, les profits ou pertes au règlement de la contrepartie éventuelle et toute autre transaction non récurrente. K-Bro présente le BAIIA ajusté parce qu'elle est d'avis que celui-ci constitue un complément utile au bénéfice net à titre d'indicateur de la performance opérationnelle. K-Bro estime que le BAIIA ajusté est une mesure qui est utile à la direction et aux investisseurs pour évaluer la performance de la Société et de Star Mayan Topco (selon le cas). K-Bro utilise également

le BAIIA ajusté pour prendre des décisions financières et répartir les ressources. K-Bro utilise le BAIIA ajusté pour évaluer la performance de la Société et de Star Mayan Topco (selon le cas), car elle estime que le BAIIA ajusté constitue une mesure efficace de leurs résultats, car il exclut certains éléments qui, selon K-Bro, ne sont pas représentatifs de leur performance opérationnelle. Toutefois, le BAIIA ajusté n'a pas pour objet de représenter les flux de trésorerie de la période, et il n'a pas été présenté comme un substitut du bénéfice d'exploitation ou du bénéfice net à titre d'indicateur du rendement d'exploitation, et il ne devrait pas être considéré isolément ou comme un substitut aux mesures de rendement préparées conformément aux PCGR. Tel qu'il est défini, le BAIIA ajusté n'est pas nécessairement comparable à d'autres mesures portant un titre similaire d'autres sociétés en raison d'incohérences possibles dans la méthode de calcul. Bien que la direction soit d'avis que certains des éléments exclus du BAIIA ajusté ne sont pas représentatifs de la performance opérationnelle de la Société et de Star Mayan Topco (selon le cas), ces éléments ont une incidence sur l'état du résultat global, et K-Bro utilise donc le BAIIA ajusté comme mesure de la performance opérationnelle conjointement avec des mesures conformes aux PCGR comme le bénéfice net. Le BAIIA ajusté des douze derniers mois de Star Mayan Topco a été calculé à l'aide des états financiers aux fins de gestion non audités de Star Mayan Topco pour la période de douze mois close le 31 mars 2025. Les résultats financiers de Star Mayan Topco pour la période de douze mois close le 31 mars 2025 sont non audités et peuvent être modifiés. Le bénéfice net ajusté et le bénéfice ajusté par action sont définis de manière à exclure certains montants, y compris les coûts de transaction, les charges financières structurelles, les coûts de transition et d'intégration, les coûts de restructuration, les profits ou pertes sur règlement de la contrepartie éventuelle et toute autre transaction non récurrente. Les flux de trésorerie distribuables s'entendent des entrées (sorties) de trésorerie liées aux activités d'exploitation auxquelles s'ajoute la variation nette des éléments hors trésorerie du fonds de roulement, moins la rémunération fondée sur des actions, les dépenses d'investissement de maintien et les principaux éléments des paiements de loyers. Le ratio de distribution correspond au dividende en trésorerie réel divisé par la trésorerie distribuable. Le ratio de la dette sur le capital total s'entend du total de la dette à long terme (excluant les obligations locatives) divisé par le capital total de la Société.

Les mesures non conformes aux IFRS sont présentées ou intégrées par renvoi dans ce prospectus parce que la direction estime que ces mesures non conformes aux IFRS sont pertinentes pour évaluer les performances de la société. Étant donné que les mesures non conformes aux IFRS ne sont pas établies selon les normes IFRS de comptabilité, elles ne sont probablement pas comparables à des mesures portant un nom similaire présentées par d'autres émetteurs. Des renseignements supplémentaires concernant les mesures non conformes aux IFRS utilisées par la Société, y compris des rapprochements des mesures non conformes aux IFRS avec les mesures financières conformes aux normes IFRS de comptabilité les plus comparables, sont présentés à la rubrique « Mesures non conformes aux PCGR » dans le rapport de gestion intermédiaire, qui est intégré par renvoi dans le présent prospectus.

Les mesures non conformes aux IFRS à l'égard de K-Bro et de Star Mayan doivent être lues conjointement avec les états financiers annuels, les états financiers intermédiaires, les états financiers pro forma de K-Bro (au sens donné à ce terme dans les présentes) et les états financiers de Star Mayan, respectivement.

ACTIVITÉS DE LA SOCIÉTÉ

La Société est le plus grand propriétaire et exploitant d'installations de blanchisserie et de traitement de linge au Canada. Comptant plus de 50 ans d'expérience, la Société et ses filiales en propriété exclusive exercent leurs activités au Canada et au Royaume-Uni et fournissent une gamme de services de linge, notamment des services de traitement, de gestion et de distribution de linge d'utilisation générale et de linge pour salle d'opération, à des établissements de soins de santé, à des hôtels et à d'autres clients commerciaux. Depuis son premier appel public à l'épargne en 2005, (en tant que K-Bro Linen Income Fund, avant sa conversion en société en 2011) K-Bro a réalisé plus de dix acquisitions, notamment celles de Premier Linen Supply Ltd., Buanderie HMR Inc., Les Buanderies Pierre R. Dextraze Inc., Fishers Topco Ltd., 9306145 Canada Corp. (exerçant ses activités sous la dénomination sociale Linitek), Deeside Cleaners Ltd., Para-Net Buanderie et Nettoyage à sec Inc., Buanderie Villeray Limitée et Buanderie La Relance Inc., Buanderie C.M. Inc. et Shortridge Ltd.

Les activités de la Société au Canada incluent onze installations de traitement et deux centres de distribution. La Société exerce ses activités dans dix villes canadiennes : Québec, Montréal, Toronto, Regina, Saskatoon, Prince Albert, Edmonton, Calgary, Vancouver et Victoria.

Les activités de la Société au Royaume-Uni incluent Fishers Topco Ltd. (« **Fishers** »), qui a été acquise par une filiale en propriété exclusive de la Société le 27 novembre 2017, et Shortridge Ltd. (« **Shortridge** »), qui a été acquise par une filiale en propriété exclusive de K-Bro le 30 avril 2024. Établie en 1900, Fishers est une entreprise de

blanchisserie commerciale de premier plan en Écosse et dans le nord-est de l'Angleterre. Elle exploite des installations de blanchisserie et de traitement de linge en Écosse et offre des services de location de linge, de location de vêtements de travail et de vêtements pour usage dans les salles propres aux secteurs de l'hôtellerie et des soins de santé ainsi qu'aux secteurs manufacturier et pharmaceutique. Fishers exploite cinq installations en Écosse et dans le nord-est de l'Angleterre qui sont situées à Cupar, Perth, Newcastle, Livingston et Coatbridge. Établie en 1845, Shortridge est située dans la région de Cumbria. Elle se spécialise dans la prestation de services de blanchisserie de grande qualité aux entreprises locales indépendantes du secteur de l'hôtellerie, notamment les hôtels, les B&B, les services de traiteurs et les restaurants. Shortridge exploite deux installations à Workington et à Dumfries ainsi qu'un entrepôt à Darlington.

L'ACQUISITION VISÉE

Aperçu

Le 13 mai 2025, l'acheteur a conclu la convention d'acquisition afin d'acquérir la totalité des actions en circulation de Star Mayan Topco, y compris de chaque société de Star Mayan, auprès des vendeurs au prix d'achat d'environ 107,2 millions de livres sterling, incluant un niveau normalisé de fonds de roulement. La clôture de l'acquisition visée devrait avoir lieu vers le 11 juin 2025, sous réserve du respect de conditions de clôture limitées. Voir « *Les documents relatifs à l'acquisition* ». Juste après la clôture de l'acquisition visée, Star Mayan Topco deviendra une filiale en propriété exclusive directe de l'acheteur. L'acquisition visée sera financée par le produit du placement et un prélèvement sur la facilité à terme.

Rien ne garantit que les avantages stratégiques et opérationnels prévus de l'acquisition visée, les occasions de croissance et les synergies de coûts et de produits d'exploitation se matérialiseront. En vertu de la législation canadienne en valeurs mobilières applicable, l'acquisition visée sera considérée comme une « acquisition significative ». Les états financiers de Star Mayan Topco et l'information financière consolidée pro forma de la Société ont été inclus dans le présent prospectus. Voir « *Effet de l'acquisition visée sur K-Bro – États financiers* ».

Le présent prospectus contient de l'information sur Star Mayan qui est fondée sur l'information que cette dernière a fournie à la Société. Même si la Société estime exact à tous égards importants le contrôle diligent qu'elle a effectué, lequel, à son avis, est d'un niveau d'enquête prudent et exhaustif, il subsiste inévitablement un risque quant à l'exactitude et à l'exhaustivité de cette information. Bien que la Société n'ait pas de raison de croire que l'information fournie par les vendeurs soit trompeuse, fausse ou incomplète, il peut s'être produit des événements concernant Star Mayan dont la Société n'a pas connaissance. Le fait que Star Mayan ait fourni de l'information à la Société ne libère pas celle-ci de la responsabilité qu'elle pourrait encourir dans le cas où l'information contenue dans le présent prospectus et fondée sur cette information devait contenir une déclaration fausse ou trompeuse aux termes de la législation en valeurs mobilières applicable. Voir « *Description de l'entreprise acquise* » et les facteurs de risque mentionnés à la rubrique « *Facteurs de risque – Risques liés à l'acquisition visée* ».

Raison d'être de l'acquisition visée

L'acquisition de Star Mayan concorde avec la stratégie de la Société et l'importance qu'elle accorde à la croissance en concluant et en maintenant des contrats à long terme auprès de clients importants des secteurs des soins de santé et de l'hôtellerie, en offrant des services de base dans de nouveaux marchés et en lançant des services connexes. L'acquisition visée devrait procurer à la Société les avantages stratégiques suivants :

Création d'une entreprise figurant parmi les trois plus importantes sociétés de blanchisserie commerciale au Royaume-Uni : Grâce à l'acquisition visée, la Société deviendra l'une des trois plus importantes sociétés commerciales de services de blanchisserie et de textiles au Royaume-Uni en ce qui concerne la part de marché, desservant à la fois des clients du secteur des soins de santé et de l'hôtellerie. Combinées avec celles de Star Mayan, les activités de K-Bro au Royaume-Uni représenteront 10 % du marché de 1,6 milliard de livres sterling des services commerciaux de blanchisserie et de textiles au Royaume-Uni (excluant les volumes de blanchisserie non impartis), ce qui accroîtra la présence de K-Bro au Royaume-Uni et lui procurera des occasions de répondre davantage aux besoins des clients nationaux, nouveaux ou existants.

Établissement d'une présence géographique d'un océan à l'autre au Canada et au Royaume-Uni : L'acquisition visée étend stratégiquement la présence de K-Bro au Royaume-Uni au sud jusqu'en Angleterre, ajoutant sept installations de

blanchissage dans des marchés clés dans le nord-ouest, le sud et les Midlands de l'Angleterre. L'acquisition visée donnera lieu à des plateformes de premier plan d'un océan à l'autre tant au Canada qu'au Royaume-Uni.

Ajout d'une plateforme de premier plan axée sur les soins de santé au Royaume-Uni : L'acquisition visée offre la possibilité de diversifier davantage la composition et la provenance géographique des produits de K-Bro grâce à l'ajout d'une importante plateforme axée sur les soins de santé générant des produits récurrents qui sont indexés sur l'inflation. K-Bro entend mettre à profit ses décennies d'expérience dans le secteur des soins de santé afin de continuer à alimenter la croissance dans ce segment grâce aux clients existants et à de nouveaux clients. Star Mayan détient une clientèle hautement diversifiée composée de plus de 120 clients des secteurs des soins de santé et de l'hôtellerie, plus des deux tiers de ses produits étant axés sur les soins de santé. La direction estime que Star Mayan est la deuxième entreprise privée de blanchisserie et de linge en importance dans les soins de santé au Royaume-Uni.

Forte complémentarité avec les entreprises existantes de K-Bro au Royaume-Uni : L'ajout de Star Mayan aux activités existantes de Fishers et de Shortridge devrait améliorer la portée de ces entreprises de K-Bro et la capacité de générer des synergies significatives. La direction prévoit que l'acquisition visée est susceptible de créer des synergies annuelles de plus de 2,0 millions de livres sterling, notamment des synergies de coûts de plus de 0,5 million de livres sterling, des gains d'efficacité opérationnelle de plus de 0,75 million de livres sterling et des économies liées à l'optimisation des plateformes de plus de 0,75 million de livres sterling. Les synergies de coûts devraient être réalisées dans un délai de 6 à 12 mois suivant la réalisation de l'acquisition visée, et les gains d'efficacité opérationnelle et les économies liées à l'optimisation des plateformes, dans un délai de 24 mois suivant la réalisation de l'acquisition visée.

Position favorable à la croissance : Star Mayan présente un historique de croissance des produits, a la capacité de stimuler la rentabilité et bénéficie de solides occasions de croissance interne qui compléteraient les entreprises existantes de K-Bro au Royaume-Uni. Star Mayan offre un potentiel d'occasions de croissance combinées grâce à son envergure nationale et sa portée géographique qui s'étend d'un océan à l'autre ainsi qu'aux services complets qu'elle offre aux marchés des soins de santé et de l'hôtellerie.

Profil financier attrayant : Le prix d'achat représente 7,6 fois le BAIIA ajusté des douze derniers mois (au 31 mars 2025), compte tenu des synergies annualisées prévues de 2,0 millions de livres sterling. L'acquisition visée devrait entraîner une augmentation de 5 à 9 % du bénéfice par action ajusté de K-Bro, après avoir rajouté l'amortissement des immobilisations incorporelles liées à l'acquisition visée et compte tenu des synergies annualisées prévues de 2,0 millions de livres sterling.

Financement de l'acquisition visée

La Société a l'intention de financer l'acquisition visée au moyen (i) d'une partie de la nouvelle facilité à terme de quatre ans avec amortissement d'au plus 150 millions de dollars régie par la convention de crédit modifiée et (ii) du produit net tiré du placement. La facilité à terme régie par la convention de crédit modifiée est mise à la disposition de la Société (par l'intermédiaire de sa filiale en propriété exclusive, l'emprunteur) par un syndicat de prêteurs composé de La Banque Toronto-Dominion, de la Banque Nationale du Canada, d'ATB Financial, de la Banque de Montréal et de la Banque Canadienne Impériale de Commerce. Un prélèvement unique sur la facilité à terme pourra être effectué à titre d'emprunt au taux préférentiel canadien (le « **prêt à terme** ») et le taux d'intérêt variable applicable au prêt à terme à la date de clôture de l'acquisition sera un taux par année égal au taux préférentiel canadien en vigueur à ce moment plus 1,5 % par année. Le prêt à terme sera remboursé en versements trimestriels d'un montant annuel égal à (i) 5 % la première année, (ii) 7,5 % la deuxième année, (iii) 7,5 % la troisième année et (iv) 10 % la quatrième année, dans chaque cas avec le paiement de tous les intérêts courus et impayés sur le montant de ce remboursement.

De plus, la Société conclura une entente de couverture avec VMTDI pour couvrir la totalité de la contrepartie en espèces libellée en livres sterling payable aux vendeurs.

Les documents relatifs à l'acquisition

Aperçu

Le texte qui suit est un résumé des principales conditions a) de la convention d'achat d'actions datée du 13 mai 2025 conclue par les vendeurs, Star Capital Partnership LLP, l'acheteur et K-Bro Linen Systems Inc. (la « **convention d'acquisition** ») et b) de l'acte formaliste de garantie de la direction daté du 13 mai 2025 conclu par l'équipe de direction de Star Mayan (les « **garants de la direction** ») et l'acheteur (l'« **acte de garantie de la direction** », et collectivement avec la convention d'acquisition, les « **documents relatifs à l'acquisition** »). La description des

documents relatifs à l'acquisition présentée ci-après et ailleurs dans le présent prospectus ne se veut pas exhaustive et est fournie entièrement sous réserve du texte intégral des conditions des documents relatifs à l'acquisition, que la Société a déposés par voie électronique sous son profil sur le site SEDAR+ à l'adresse www.sedarplus.ca. La Société encourage les investisseurs à lire de près les documents relatifs à l'acquisition dans leur intégralité.

Notes explicatives sur les documents relatifs à l'acquisition

Les documents relatifs à l'acquisition et le présent résumé de leurs conditions ont pour but de donner aux investisseurs de l'information sur leurs conditions. L'information factuelle sur l'acheteur ou Star Mayan contenue dans le présent prospectus peut compléter ou modifier l'information factuelle les concernant qui figure dans les documents relatifs à l'acquisition. Les garanties et engagements de l'acheteur, des vendeurs ou des garants de la direction qui figurent dans les documents relatifs à l'acquisition ne concernent que les parties à ces documents, ont été faites et pris uniquement pour l'application des documents relatifs à l'acquisition et aux dates indiquées, et sont présentés sous réserve d'importantes restrictions dont l'acheteur, les vendeurs ou les garants de la direction, selon le cas, ont convenu en négociant les conditions des documents relatifs à l'acquisition. En particulier, pour l'examen des garanties figurant dans les documents relatifs à l'acquisition et décrites dans le présent résumé, il est important de garder à l'esprit qu'elles ont été négociées dans le but principal de répartir le risque entre les parties aux documents relatifs à l'acquisition, et non dans le but principal d'établir les questions qui y sont énoncées comme des faits. Les garanties peuvent aussi être assujetties à un critère contractuel d'importance relative différent de celui généralement applicable aux actionnaires et aux rapports et documents déposés auprès des autorités provinciales en valeurs mobilières du Canada et, dans certains cas, elles sont présentées sous réserve des renseignements figurant dans la lettre d'information que les garants de la direction ont remis relativement à l'acte de garantie de la direction, renseignements qui n'ont pas été pris en considération dans l'acte de garantie de la direction. Par ailleurs, l'information concernant l'objet des garanties peut avoir changé depuis la date des documents relatifs à l'acquisition. Les investisseurs ne doivent pas se fier aux garanties et engagements ni à leur description comme s'il s'agissait de la situation de faits réels de l'acheteur ou de Star Mayan, ou de leurs filiales ou des membres de leurs groupes respectifs.

Prix d'achat de l'acquisition visée

Conformément à la convention d'acquisition, l'acheteur a convenu d'acheter la totalité des actions émises et en circulation de Star Mayan Topco au prix d'achat d'environ 107,2 millions de livres sterling, incluant un niveau normalisé de fonds de roulement, et l'acheteur paiera ce prix d'achat conformément à la convention d'acquisition. La convention d'acquisition prévoit un mécanisme de prix fixe aux termes duquel la valeur des capitaux propres et les niveaux normalisés de fonds de roulement ont été déterminés le 30 septembre 2024. Ainsi, l'achat de Star Mayan n'est pas assujetti à un ajustement relatif au fonds de roulement après la clôture. Cependant, le prix d'achat est assujetti à un ajustement afin de refléter la dette externe réelle de Star Mayan à la date de clôture de l'acquisition visée. Un montant de 1 £ du prix d'achat sera versé aux vendeurs, et le solde du prix d'achat sera affecté au remboursement de la dette existante que Star Mayan doit à ses prêteurs externes et à certains des vendeurs.

Condition de clôture et indemnité de rupture

La clôture de l'acquisition visée est conditionnelle à la transmission par les vendeurs pour le compte de Star Mayan Topco d'un avis écrit à l'acheteur, le 30 mai 2025, qui confirme que depuis la date de la convention d'acquisition, aucun client représentant, individuellement ou dans l'ensemble, plus de 10 % des produits annuels de Star Mayan au cours de la période de 12 mois close le 31 décembre 2024 n'a fourni d'avis écrit visant à mettre fin officiellement à son contrat avec Star Mayan ou n'a confirmé à Star Mayan, par écrit ou verbalement, son intention de le faire (la « **confirmation relative aux clients** »). Si les vendeurs ne fournissent pas la confirmation relative aux clients le 30 mai 2025, alors l'acheteur peut décider soit de reporter la clôture de l'acquisition visée à une date qui tombe au plus tard 10 jours ouvrables après la date de clôture de l'acquisition initialement prévue, soit de résilier la convention d'acquisition.

Si la condition liée à la confirmation relative aux clients décrite ci-dessus est remplie, K-Bro Linen Systems Inc. s'est engagé, par le biais de la convention d'acquisition, à verser aux vendeurs une indemnité de rupture de 5 millions de livres sterling dans l'éventualité où l'acheteur ne réalise pas la clôture de l'acquisition.

Garanties

La convention d'acquisition contient des garanties usuelles données par chacun des vendeurs à son sujet, notamment en ce qui a trait à sa capacité de conclure et de réaliser les opérations visées par la convention d'acquisition et à son titre de propriété sur ses actions dans Star Mayan Topco (collectivement, les « **garanties fondamentales des vendeurs** »).

La convention d'acquisition contient des garanties usuelles données par l'acheteur, notamment en ce qui a trait à sa capacité de conclure et de réaliser les opérations visées par la convention d'acquisition.

L'acte de garantie de la direction contient une série de garanties usuelles pour une convention d'achat conclue sans lien de dépendance, données par les garants de la direction au sujet de Star Mayan et de ses activités (collectivement, les « **garanties relatives aux activités** »), notamment sur les points suivants : A) information sur l'entreprise; B) questions financières – comptes, comptes de gestion, comptes-boîtes postales et débiteurs et créditeurs; C) questions liées à la propriété; D) questions liées à la réglementation et conformité aux lois; E) santé et sécurité; F) questions environnementales; G) actifs détenus en propriété; H) location-vente et actifs loués; I) assurances; J) comptes bancaires et finances; K) code de conduite – plaintes, enquêtes et esclavage moderne; L) questions liées à l'emploi; M) régimes de retraite; N) contrats commerciaux et coentreprises; O) fournisseurs et clients; P) produits et services défectueux; Q) propriété intellectuelle; R) litiges; S) insolvabilité; T) opérations auxquelles participent des actionnaires ou des administrateurs; U) administration – statuts constitutifs, documents déposés et registres prévus par la loi; V) systèmes informatiques; W) protection des données et de la vie privée; X) lutte contre la corruption; Y) concurrence; Z) loi du Royaume-Uni intitulée *National Security and Investment Act 2021*.

Assurance des garanties

Aux termes de la convention d'acquisition, chaque vendeur est uniquement responsable des manquements aux garanties fondamentales des vendeurs qu'il a données. Aux termes de l'acte de garantie de la direction, les garants de la direction sont responsables envers l'acheteur des manquements aux garanties relatives aux activités (sous réserve toutefois des limites de responsabilité décrites ci-après). L'acheteur a obtenu une assurance des garanties auprès de CFC Underwriting Limited (l'« **assurance des garanties** »), avec effet au 13 mai 2025, afin de couvrir (i) les manquements des vendeurs aux garanties fondamentales des vendeurs découlant de la convention d'acquisition et (ii) les manquements des garants de la direction aux garanties relatives aux activités découlant de l'acte de garantie de la direction, sous réserve des conditions y étant prévues. L'assurance des garanties s'élève à 22 millions de livres sterling à l'égard des garanties relatives aux activités et des garanties fondamentales des vendeurs. Ambridge Europe Limited, Mosaic Syndicate Services Limited et Markel International Insurance Company Limited fournissent une assurance additionnelle pouvant atteindre 83 millions de livres sterling en ce qui concerne tout manquement aux garanties fondamentales des vendeurs.

L'assurance des garanties constitue le seul recours de l'acheteur (sauf en cas de fraude ou de fausse déclaration de la part d'un vendeur ou d'un garant de la direction) en ce qui concerne un manquement des vendeurs aux garanties fondamentales des vendeurs ou un manquement des garants de la direction aux garanties relatives aux activités.

Assurance de la responsabilité civile pour dégradation de l'environnement

L'acheteur a souscrit une police d'assurance de la responsabilité civile pour dégradation de l'environnement auprès du Hartford Syndicate 1221 de Lloyd's (l'« **assurance environnementale** »), avec prise d'effet le 13 mai 2025 et d'un montant maximal de 10 millions de livres sterling, pour obtenir une couverture à l'égard de la responsabilité en matière de pollution d'un site pour l'entreprise nouvellement acquise. La couverture est fournie à l'égard des réclamations faites contre l'assuré pour les incidents de pollution au site assuré, sous le site assuré ou en provenance du site assuré, ou la découverte d'un incident de pollution par un assuré à un site assuré (sous réserve des modalités, des conditions et des exclusions particulières de l'assurance environnementale). La police est conçue pour couvrir la responsabilité dans les cas de situations préexistantes (c'est-à-dire des incidents de pollution survenus avant la date de création de la police) et de nouveaux incidents de pollution (c'est-à-dire des incidents de pollution survenus après la date de création de la police). Les garanties principales comprennent : (i) les coûts de nettoyage à la suite d'un incident de pollution; (ii) les réclamations de tiers pour blessures corporelles, dommages matériels, coûts de nettoyage ou nuisance; (iii) les dommages environnementaux; (iv) les réclamations de tiers liées aux activités de transport; (v) les frais d'urgence; (vi) les sites d'élimination des déchets; et (vii) les frais de gestion de crise; et (viii) la garantie contre les pertes d'exploitation, y compris le résultat net (le résultat net ou la perte nette avant impôts).

Limite de responsabilité des vendeurs et des garants de la direction

Conformément à la convention d'acquisition, en l'absence de fraude ou de fausse déclaration, la responsabilité globale maximale des vendeurs découlant de la convention d'acquisition pour tous les manquements des vendeurs aux garanties fondamentales des vendeurs correspond à 1 £. Ce montant s'explique par le fait que l'assurance des garanties constituera plutôt le recours de l'acheteur, tel qu'il est indiqué ci-dessus.

Conformément à l'acte de garantie de la direction, en l'absence de fraude ou de fausse déclaration, la responsabilité globale maximale des garants de la direction découlant de l'acte de garantie de la direction pour tous les manquements des garants de la direction correspond à 1 £. Ce montant s'explique par le fait que l'assurance des garanties constituera plutôt le recours de l'acheteur, tel qu'il est indiqué ci-dessus.

Par ailleurs, aux termes de la convention d'acquisition, les vendeurs ont convenu de fournir certaines indemnités habituelles précises à l'acheteur en ce qui a trait aux questions liées à la santé et à la sécurité, au salaire minimum, à l'environnement et à l'impôt et aux taxes.

Lois applicables

La convention d'acquisition est régie par les lois de l'Angleterre et interprétée conformément à celles-ci, compte non tenu de toute disposition ou règle sur le choix ou le conflit de lois qui entraînerait l'application des lois d'un autre territoire.

Exploitation de Star Mayan après l'acquisition visée

Star Mayan sera intégrée aux activités existantes de K-Bro au Royaume-Uni sous l'autorité du titulaire du poste de directeur général nouvellement créé au Royaume-Uni. Les responsables d'entreprise de Star Mayan relèveront du directeur général au Royaume-Uni, tout comme les responsables régionaux des autres entreprises de K-Bro au Royaume-Uni. K-Bro a mis sur pied une équipe de transition afin de diriger le processus d'intégration de Star Mayan. Star Mayan affiche une forte complémentarité avec les activités existantes de K-Bro au Royaume-Uni, et la direction prévoit que l'acquisition visée est susceptible de créer des synergies annuelles de plus de 2,0 millions de livres sterling, notamment des synergies de coûts de plus de 0,5 million de livres sterling, des gains d'efficacité opérationnelle de plus de 0,75 million de livres sterling et des économies liées à l'optimisation des plateformes de plus de 0,75 million de livres sterling. Les synergies de coûts devraient être réalisées dans un délai de 6 à 12 mois suivant la réalisation de l'acquisition visée, et les gains d'efficacité opérationnelle et les économies liées à l'optimisation des plateformes devraient être réalisés dans un délai de 24 mois suivant la réalisation de l'acquisition visée. La direction prévoit relocaliser certaines installations et examine différentes solutions de rechange, notamment la prolongation de certains baux et la prise en charge de volumes par d'autres installations. K-Bro prévoit investir au fil du temps une somme supplémentaire de 5,0 millions de livres sterling dans les dépenses d'investissement afin d'accroître la capacité et d'améliorer l'efficacité opérationnelle des entreprises combinées du Royaume-Uni.

Niveau d'endettement de K-Bro à la clôture

À la clôture, la dette totale (y compris les lettres de crédit) de K-Bro s'élèvera à environ 267 300 000 $ et les charges d'intérêts pour le reste de l'année devraient totaliser 9 426 000 $. Le ratio de la dette nette pro forma de K-Bro par rapport au BAIIA des 12 derniers mois sera d'environ 3,3x (calculé selon les exigences prévues par la convention de crédit modifiée). K-Bro prévoit que la Société retournera à son ratio cible d'endettement à long terme de 3x dans les 12 mois suivant la date de clôture de l'acquisition.

Effet de l'acquisition visée sur K-Bro

États financiers

L'annexe A des présentes contient : a) les états financiers consolidés audités de Star Mayan Topco pour les exercices clos les 31 mars 2024 et 2023, ainsi que les notes y afférentes et le rapport de l'auditeur indépendant s'y rapportant; et b) les états financiers intermédiaires consolidés condensés non audités de Star Mayan Topco aux 31 décembre 2024 et 2023 et pour les périodes de 9 mois closes à ces dates, ainsi que les notes y afférentes (les « **états financiers de Star Mayan** »).

L'annexe B des présentes contient les états financiers consolidés condensés pro forma non audités de la Société qui tiennent compte des prélèvements sur la facilité à terme, du placement et de l'acquisition visée, et qui sont composés de l'état consolidé résumé pro forma non audité de la situation financière au 31 mars 2025, de l'état consolidé résumé pro forma non audité des résultats et du résultat global pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 et de l'état consolidé résumé pro forma non audité des résultats et du résultat global pour le trimestre clos le 31 mars 2025, ainsi que les notes y afférentes (les « **états financiers pro forma de K-Bro** »). Voir les notes afférentes aux états financiers pro forma de K-Bro pour obtenir plus de renseignements.

Acquisition significative

L'acquisition visée sera une « acquisition significative » pour la Société pour l'application de la partie 8 du *Règlement 51-102 sur les obligations d'information continue*. Par conséquent, selon les lois canadiennes sur les valeurs mobilières, la Société sera tenue de déposer une déclaration d'acquisition d'entreprise relativement à l'acquisition visée.

DESCRIPTION DE L'ENTREPRISE ACQUISE

Aperçu

Star Mayan Topco est une société de placement et de portefeuille qui détient une participation de 100 % dans trois entreprises en exploitation : (i) Synergy Health Managed Services Limited (« **Synergy** »), (ii) Grosvenor Contracts (London) Limited (« **Grosvenor** ») et (iii) Aeroserve (MSP) Limited et Aeroserve Euro Limited, conjointement appelées Aeroserve Linen Services (« **AeroServe** »). Voir l'organigramme ci-après.

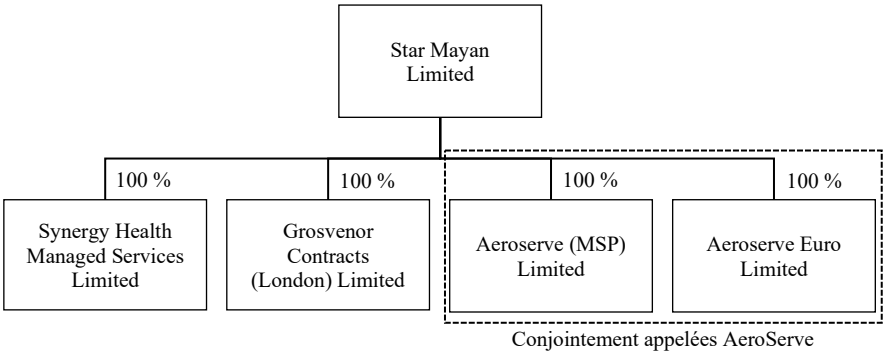

Exploitation

Star Mayan, qui fait affaire sous les dénominations sociales Synergy, Grosvenor et AeroServe, est une entreprise de blanchisserie commerciale de premier plan en Angleterre qui sert les marchés des soins de santé et de l'hôtellerie. Au cours de la période des 12 derniers mois close le 31 mars 2025, Star Mayan a tiré 69 % de ses produits de ses activités liées aux soins de santé et 31 % de ses produits de ses activités liées à l'hôtellerie. Star Mayan compte une équipe de direction chevronnée dans l'ensemble des secteurs d'activité et des marques. La direction estime que la part de marché de Star Mayan correspond à environ 6 % du marché au Royaume-Uni. Les services habituels offerts comprennent le traitement, la gestion et la distribution de linge pour les marchés des soins de santé et de l'hôtellerie, notamment de draps, de couvertures, de serviettes, de casaques chirurgicales et d'autres types de linge. Star Mayan dispose de sept sites d'exploitation stratégiquement situés en Angleterre : Bermondsey, Derby, Dunstable, Sheffield, Slough (2) et St. Helens, en plus d'un dépôt de distribution à Manchester.

Synergy

Synergy fournit une gamme de services de gestion de linge à des hôpitaux, à des établissements de soins de santé et à des établissements de soins privés au Royaume-Uni, y compris des fiducies du National Health Service (« **NHS** »), des hôpitaux privés, des fiducies de services ambulanciers et des fiducies de soins de santé et communautaires. Les services proposés vont de la simple location en vrac à la solution de gestion complète du linge avec du personnel sur place se chargeant de la distribution et de la collecte dans les services de santé.

Grosvenor

Grosvenor fournit une gamme de services de blanchisserie à des fiducies du NHS, à des hôpitaux privés, à des clients privés, à des centres de recherche et à des universités. Les services de blanchisserie vont du simple service de location en vrac à des solutions complètes de gestion du linge, et sont adaptés en fonction de prestataires de soins de santé spécifiques au Royaume-Uni. Grosvenor fournit également des produits choisis, comme des rideaux séparateurs fournis principalement au secteur des soins de santé, et offre des services liés à des projets à certaines industries, y compris la construction.

AeroServe

AeroServe fournit des services personnalisés de blanchisserie et de réapprovisionnement de cabine au secteur de l'aviation et au secteur maritime du Royaume-Uni, ainsi que des services de linge au secteur de l'hôtellerie.

Caractère saisonnier

Les besoins en blanchissage des établissements de soins de santé, qui représentent la majorité des ventes de Star Mayan Topco, sont généralement stables étant donné que le nombre de lits dans le système des soins de santé demeure assez constant. Le marché des soins de santé présente généralement un caractère saisonnier modéré, car l'usage diminue durant la période des Fêtes. Les besoins en blanchissage pour le marché de l'hôtellerie sont plus saisonniers par rapport à ceux du marché des soins de santé, étant donné que l'usage augmente généralement en été et pendant les congés scolaires en raison de la hausse de la demande.

Installations

Installation	Type	Superficie (pi^2)	Marché
Bermondsey, Angleterre	Propriété à bail	19 000	Soins de santé/hôtellerie
Derby, Angleterre	Propriété à bail	43 000	Soins de santé
Dunstable, Angleterre	Propriété à bail	53 000	Soins de santé
Sheffield, Angleterre	Propriété à bail	23 000	Soins de santé
Slough, Angleterre*	Propriété à bail	26 000	Hôtellerie
Slough, Angleterre	Propriété à bail	35 000	Hôtellerie
St. Helens, Angleterre	Propriété à bail	66 000	Soins de santé

* Note : Le bail pour l'installation de Slough, d'une superficie de 26 000 pi^2, arrive à échéance en juillet 2026. La direction explore diverses options, notamment la prolongation du bail et l'absorption des volumes dans d'autres installations.

Clients et fournisseurs

Star Mayan a une clientèle diversifiée, les dix principaux clients représentant environ 40 % de ses ventes totales. Les clients du secteur des soins de santé comprennent des fiducies du NHS, des hôpitaux privés, des fiducies de services ambulanciers et des fiducies de soins de santé et communautaires. Les clients du secteur de l'hôtellerie comprennent d'importants exploitants, des chaînes hôtelières nationales, des compagnies aériennes, des traversiers, des clients privés, des centres de recherche et des universités. Le plus important client de Star Mayan a représenté environ 8 % des ventes totales de Star Mayan. Star Mayan a une base de fournisseurs diversifiée. Les principaux coûts liés aux fournisseurs concernent les services publics, le linge, l'entretien et les pièces, ainsi que le parc de véhicules. Star Mayan ne dépend pas de fournisseurs particuliers.

La direction et la main-d'œuvre

Star Mayan compte environ 1 200 employés, dont environ 800 travaillent chez Synergy, 300 chez AeroServe et 100 chez Grosvenor. Star Mayan Topco est dirigée par une équipe de direction composée de dirigeants d'entreprise et de directeurs généraux locaux à chaque installation.

FAITS RÉCENTS

En avril 2025, le salaire minimum national au Royaume-Uni a bondi de 6,7 % et le taux des cotisations à l'assurance nationale a augmenté de 1,2 %. Star Mayan dispose d'une stratégie de fixation des prix lui permettant de répercuter ces hausses des coûts de la main-d'œuvre sur les clients, et la direction croit que Star Mayan sera en mesure de répercuter les futures augmentations de ces coûts sur les clients. Star Mayan exerce ses activités dans un contexte où il y a de la concurrence et elle a des concurrents dans chacun de ses marchés. Au cours de la période des 12 derniers mois close le 31 mars 2025, Star Mayan a à la fois gagné et perdu des clients. L'incidence nette sur les produits sur une base annualisée est une baisse d'environ 2,5 millions de livres sterling, et l'incidence nette sur le BAIIA ajusté des 12 derniers mois aurait été une baisse d'environ 0,6 million de livres sterling, ce qui a été pris en compte dans le cadre des négociations visant le prix d'achat final.

En vue du placement, la Société a mis en pause son offre publique de rachat dans le cours normal des activités qui a commencé le 21 mai 2024 et qui expire le 20 mai 2025, et elle a avisé les parties concernées de cette pause.

EMPLOI DU PRODUIT

Le produit net estimatif du placement, déduction faite des frais estimatifs du placement de 0,6 million de dollars et de la rémunération des preneurs fermes, s'établira à 66,7 millions de dollars, si l'option de surallocation n'est pas exercée. Si l'option de surallocation est exercée intégralement, le produit net revenant à la Société, déduction faite des frais estimatifs et de la rémunération des preneurs fermes à l'égard de l'option de surallocation, se chiffrera à 76,8 millions de dollars. La Société prévoit affecter le produit net tiré du placement (i) au financement d'une partie de l'acquisition visée et au paiement de certains frais liés à l'acquisition visée et au présent placement, (ii) au remboursement d'une tranche des sommes prélevées sur la facilité à terme, s'il y a lieu, afin de financer une partie de l'acquisition et (iii) aux fins générales de l'entreprise.

DIVIDENDES EN ESPÈCES VERSÉS SUR LES ACTIONS ORDINAIRES

La Société verse des dividendes mensuels aux actionnaires inscrits le dernier jour ouvrable de chaque mois. Ces dividendes sont versés au cours des quinze jours qui suivent la fin du mois en cause. La Société a adopté une politique en matière de dividendes dans l'intention de verser des dividendes mensuels de 0,1000 $ par action ordinaire. Le conseil d'administration de la Société (le « **conseil** ») passe périodiquement en revue la politique en matière de dividendes de la Société en tenant compte de la rentabilité globale de la Société, de ses flux de trésorerie disponibles, de ses besoins en capitaux et de ses autres besoins sur le plan commercial. Le conseil établit à son appréciation la politique en matière de dividendes. Rien ne garantit que la Société maintiendra sa politique en matière de dividendes.

STRUCTURE DU CAPITAL CONSOLIDÉ

À l'exception des changements résultant du placement, aucun changement important n'a été apporté à la structure du capital consolidé de la Société depuis le 31 mars 2025.

Compte tenu du placement (et de l'incidence fiscale nette de 869 412 $ et déduction faite de la rémunération des preneurs fermes et des frais estimatifs liés au placement) et de l'acquisition, la Société prévoit que son capital-actions augmentera de 67 596 452 $ (2 030 000 reçus de souscription). Si l'option de surallocation est exercée intégralement (compte tenu de l'incidence fiscale nette de 976 721 $ et déduction faite de la rémunération des preneurs fermes et des frais estimatifs liés au placement), la Société prévoit que son capital-actions augmentera de 77 803 417 $ (2 334 500 actions ordinaires).

À la réalisation du placement et en prévision de la clôture de l'acquisition, la société devrait mettre fin à l'entente de crédit modifiée et effectuer un prélèvement sur la facilité à terme pour financer une partie de l'acquisition.

Le tableau qui suit doit être lu parallèlement aux états financiers intermédiaires et au rapport de gestion intermédiaire, dans chaque cas intégrés par renvoi dans le présent prospectus.

Description du titre	**Au 31 mars 2025**	**Au 31 mars 2025[1)] (chiffres *pro forma* compte tenu du placement et compte non tenu de l'exercice de l'option de surallocation et de l'acquisition)**	**Au 31 mars 2025[1)] (chiffres *pro forma* compte tenu du placement et de l'exercice intégral de l'option de surallocation et de l'acquisition)**
Capital-actions[2)]	206 010 000 $	273 606 000 $[3)]	283 813 000 $[4)]
Dette à long terme	119 295 000 $[5)]	251 054 000 $	240 847 000 $

Notes :

1. Les états financiers combinés non audités de Star Mayan au 31 décembre 2024 et pour la période de neuf mois close à cette date ont été utilisés pour dresser les états financiers *pro forma* de K-Bro. Pour plus de détails, voir les notes annexes des états financiers *pro forma* de K-Bro.
2. Titres émis (chiffres réels au 31 mars 2025) : 10 578 364 actions ordinaires;
   Titres émis (chiffres *pro forma* au 31 mars 2025 compte tenu du placement et compte non tenu de l'exercice de l'option de surallocation) : 10 578 364 actions ordinaires et 2 030 000 reçus de souscription;
   Titres émis (chiffres *pro forma* au 31 mars 2025 compte tenu du placement et de l'exercice intégral de l'option de surallocation) : 10 578 364 actions ordinaires et 2 334 500 reçus de souscription.
3. En supposant un produit net total de 66 727 040 $ (produit brut de 70 136 500 $, déduction faite de la rémunération des preneurs fermes de 2 805 460 $ et des frais liés au placement de 604 000 $) et une incidence fiscale nette de 869 412 $ (correspondant à un taux d'imposition de 25,5 %), ce qui se traduit par un ajustement net des capitaux propres de 67 596 452 $.
4. En supposant un produit net total de 76 826 696 $ (produit brut de 80 656 975 $, déduction faite de la rémunération des preneurs fermes de 3 226 279 $ et des frais liés au placement de 604 000 $) et une incidence fiscale nette de 976 721 $ (correspondant à un taux d'imposition de 25,5 %), ce qui se traduit par un ajustement net des capitaux propres de 77 803 417 $.
5. Compte non tenu des lettres de crédit.

MODE DE PLACEMENT

Aux termes de la convention de prise ferme, la Société s'est engagée à émettre et à vendre, et les preneurs fermes se sont engagés à acheter, à titre de contrepartistes, à la clôture, sous réserve des conditions stipulées dans la convention de prise ferme, 2 030 000 reçus de souscription au prix de 34,55 $ chacun, pour un produit brut total de 70 136 500 $, payable en espèces à l'agent des reçus de souscription (déduction faite de la moitié de la rémunération des preneurs fermes pour les reçus de souscription. Les reçus de souscription sont offerts au public dans toutes les provinces et tous les territoires du Canada. Les conditions du placement et le prix d'offre des reçus de souscription ont été établis par voie de négociation entre la Société et les preneurs fermes.

Si la date de clôture de l'acquisition a lieu avant la clôture ou toute clôture de l'option de surallocation ou en même temps, les investisseurs qui participent au placement recevront des actions ordinaires plutôt que des reçus de souscription à la date de clôture ou à la date de clôture de l'option de surallocation, selon le cas, auquel cas le présent prospectus simplifié visera le placement de ces actions ordinaires.

La Société a convenu de verser aux preneurs fermes la rémunération des preneurs fermes, qui correspond à 4,00 % du produit brut du placement, soit 1,382 $ par reçu de souscription. La moitié de la rémunération des preneurs fermes est payable à la clôture (et, selon le cas, à chaque clôture de l'option de surallocation) et l'autre moitié à la réalisation de la condition de libération des fonds entiercés. La « **condition de libération des fonds entiercés** » est réalisée quand l'ensemble des éléments suivants sont réunis : (i) toutes les conditions préalables à la clôture de l'acquisition visée aux termes de la convention d'acquisition (à l'exception du paiement du prix d'achat pour l'acquisition visée conformément à la convention d'acquisition et des conditions préalables qui, de par leur nature, ne peuvent être remplies qu'à la clôture de l'acquisition visée) sont remplies à la satisfaction des preneurs fermes ou ont fait l'objet d'une renonciation avec le consentement des preneurs fermes, agissant raisonnablement dans chaque cas; (ii) les conditions de la convention d'acquisition n'ont fait l'objet d'aucune modification importante (directement ou indirectement) qui n'a pas été approuvée par les preneurs fermes, agissant raisonnablement; et (iii) la Société a remis un avis à cet effet aux preneurs fermes et à l'agent des reçus de souscription (l'« **avis de libération des fonds entiercés** »). L'avis de libération des fonds entiercés peut être fourni, au choix de la Société, jusqu'à huit jours ouvrables avant la date de clôture prévue de l'acquisition visée. Une fois remplie la condition de libération des fonds entiercés, les fonds entiercés, moins (i) la moitié de la rémunération des preneurs fermes pour les reçus de souscription et (ii) le montant global des versements de l'équivalent des dividendes, seront remis à la Société, et la moitié de la rémunération des preneurs fermes pour les reçus de souscription sera remise concurremment par l'agent des reçus de souscription aux preneurs fermes. Si les fonds entiercés sont libérés aux termes d'un avis de libération des fonds entiercés et que la clôture de l'acquisition visée n'a pas lieu dans les huit jours ouvrables suivant leur libération, la Société fera en sorte que les fonds entiercés soient retournés à l'agent des reçus de souscription et les fonds entiercés continueront d'être détenus et investis par l'agent des reçus de souscription conformément aux conditions de la convention relative aux reçus de souscription jusqu'à (i) la remise d'un autre avis de libération des fonds entiercés par la Société à l'agent des reçus de souscription; (ii) un cas de résiliation, selon la première éventualité à survenir.

Si un cas de résiliation survient, la rémunération des preneurs fermes pour les reçus de souscription se limitera au montant payable à la clôture (et, s'il y a lieu, à chaque clôture de l'option de surallocation). Si la date de clôture de l'acquisition survient au plus tard à la clôture ou à toute clôture de l'option de surallocation, selon le cas, la rémunération des preneurs fermes sera versée intégralement aux preneurs fermes à la clôture ou à toute clôture de l'option de surallocation, selon le cas.

Les preneurs fermes assument individuellement, et non conjointement ni solidairement, leurs obligations découlant de la convention de prise ferme et ils ont la faculté de mettre fin à ces obligations à leur gré en cas de force majeure, de décision d'une autorité de réglementation ou de changement défavorable important, ou encore dans certains cas précis. Aux termes de la convention de prise ferme, les preneurs fermes pourraient avoir le droit d'être indemnisés par la Société de certaines responsabilités, dont celles pour information fausse ou trompeuse dans le présent prospectus simplifié. Si un preneur ferme n'achète pas les reçus de souscription qu'il s'est engagé à acheter, les autres preneurs fermes peuvent acheter ces reçus de souscription, au prorata, mais n'y sont pas tenus; toutefois, si le nombre total de reçus de souscription que le preneur ferme n'a pas achetés représente moins de 10 % du nombre total des reçus de souscription que les preneurs fermes ont convenu d'acheter, chacun des autres preneurs fermes sera alors tenu d'acheter les reçus de souscription qui n'ont pas été pris en livraison, au prorata ou selon une autre proportion dont ils conviendront entre eux. Néanmoins, les preneurs fermes sont tenus de prendre livraison de tous les reçus de souscription et de les régler s'ils achètent des reçus de souscription aux termes de la convention de prise ferme.

Il n'existe actuellement aucun marché pour la négociation des reçus de souscription. Il pourrait être impossible pour les investisseurs de les revendre, ce qui pourrait avoir une incidence sur le cours des reçus de souscription sur le marché secondaire, la transparence et la disponibilité de leur cours, leur liquidité et l'étendue des obligations réglementaires de l'émetteur. Voir « *Facteurs de risque* ».

La Société a demandé l'inscription à la cote de la TSX des reçus de souscription et des actions ordinaires pouvant être émises aux termes des reçus de souscription. L'inscription sera subordonnée à l'obligation, pour la Société, de remplir toutes les conditions d'inscription de la TSX. Le cours de clôture des actions ordinaires à la TSX le 13 mai 2025, soit le dernier jour de bourse avant l'annonce du placement, s'établissait à 36,30 $. Le cours de clôture des actions ordinaires à la TSX le 15 mai 2025, soit le dernier jour de bourse précédant le dépôt du présent prospectus, s'établissait à 34,64 $.

Après que les preneurs fermes auront fait des efforts raisonnables pour vendre les reçus de souscription au prix d'offre mentionné précédemment, ils pourront réduire le prix d'offre, et le modifier à l'occasion par la suite, sans dépasser le prix d'offre mentionné précédemment. Si le prix d'offre des reçus de souscription est réduit, la rémunération des preneurs fermes sera réduite du montant correspondant à la différence entre le prix global payé par les acquéreurs des reçus de souscription et le produit brut que les preneurs fermes auront versé à la Société pour ceux-ci. Cette réduction n'aura aucune incidence sur le produit reçu par la Société ou l'agent des reçus de souscription.

La Société a attribué aux preneurs fermes une option de surallocation, qu'ils pourront exercer en totalité ou en partie au plus tard à la première des éventualités suivantes : (i) le 30e jour suivant la date de clôture et (ii) la survenance d'un cas de résiliation. L'option de surallocation permet aux preneurs fermes d'acheter jusqu'à 304 500 reçus de souscription supplémentaires (représentant 15 % des reçus de souscription initialement offerts aux termes du placement) au prix de 34,55 $ chacun, aux mêmes modalités et conditions que celles du placement (la clôture d'un tel achat étant une « **clôture de l'option de surallocation** »), uniquement pour couvrir les surallocations éventuelles. Le présent prospectus simplifié vise le placement des reçus de souscription pouvant être émis à l'exercice de l'option de surallocation. La personne qui acquiert des reçus de souscription faisant partie de la position de surallocation le fait aux termes du présent prospectus simplifié, que la position de surallocation soit au bout du compte couverte par l'exercice de l'option de surallocation ou par des achats sur le marché secondaire.

Si la date de clôture ou la date de clôture de l'option de surallocation (la « **date de clôture de l'option de surallocation** ») surviennent après la date de référence pour le dividende de la Société sur les actions ordinaires du mois de mai 2025 (le « **dividende de mai 2025** »), date de référence qui devrait être vers le 30 mai 2025, la Société versera aux preneurs fermes un paiement en espèces en guise de paiement aux acheteurs de reçus de souscription dans le cadre du placement ou de l'option de surallocation, selon le cas (ou aux acheteurs d'actions ordinaires émises aux termes de l'option de surallocation si la clôture de l'option de surallocation survient après la date de clôture de l'acquisition, s'il y a lieu), pour le remboursement d'une tranche du prix d'achat payé par les acheteurs des actions ordinaires applicables (chaque paiement étant, un « **versement d'équivalence de dividendes** »). Ce versement d'équivalence de dividendes en espèces sera égal, pour chaque reçu de souscription (ou les actions ordinaires émises aux termes de l'option de surallocation), à la somme payée par action ordinaire pour le dividende de mai 2025 aux porteurs d'actions ordinaires, comme si ces acheteurs avaient été des porteurs de ces actions ordinaires à la date de référence pour le dividende de mai 2025, à condition, il est entendu, qu'un tel versement d'équivalence de dividendes soit effectué déduction faite de toute retenue fiscale que la Société aura déterminée être applicable. Un tel versement d'équivalence de dividendes sera effectué à la dernière date à survenir entre : (i) la date de clôture ou la date de clôture de l'option de surallocation, selon le cas; et (ii) la date à laquelle le paiement du dividende de mai 2025 est effectué aux porteurs d'actions ordinaires.

La Société a convenu que, jusqu'à la date qui tombe 90 jours après la clôture, elle s'abstiendra, directement ou indirectement, sans le consentement écrit préalable de VMTDI, pour le compte des preneurs fermes, ce consentement ne pouvant pas être refusé ou retardé sans motif raisonnable, de faire ce qui suit : a) émettre, offrir, vendre ou aliéner autrement des actions ordinaires supplémentaires ou des titres donnant droit, par conversion ou échange, à des actions ordinaires ou à d'autres titres de la Société, accorder une option visant l'achat de pareils actions ou titres, ou encore annoncer son intention de faire ce qui précède; ou b) conclure un swap ou un autre arrangement qui transfère à un tiers, en totalité ou en partie, l'une des conséquences économiques de la propriété d'actions ordinaires ou de titres donnant droit, par conversion ou échange, à des actions ordinaires ou à d'autres titres de la Société, peu importe que l'opération visée en a) ou b) soit réglée par la remise d'actions ordinaires, de reçus de souscription ou d'autres titres ou participations, en espèces ou autrement, ou accepter de faire ce qui précède ou annoncer publiquement son intention de faire ce qui précède, sauf (i) dans le cadre de l'attribution, de l'émission, de l'exercice ou de la levée d'actions

ordinaires ou d'options ou de l'acquisition des droits à celles-ci, selon le cas, en lien avec le régime incitatif à long terme de la Société et d'autres mécanismes de rémunération fondés sur des actions, (ii) à l'exercice ou à la levée de titres convertibles, de bons de souscription ou d'options en circulation ou en cours avant la clôture, (iii) dans le cadre d'une acquisition, d'une fusion ou d'un regroupement de la Société avec une ou plusieurs sociétés avec lesquelles elle n'a aucun lien de dépendance, dans la mesure où la partie qui reçoit les titres s'engage à être liée par les restrictions indiquées en a) ou b) et (iv) en ce qui concerne l'émission des reçus de souscription aux termes du placement, notamment l'émission des actions ordinaires sous-jacentes conformément à la convention relative aux reçus de souscription.

Les règles et instructions générales de certaines autorités en valeurs mobilières du Canada interdisent aux preneurs fermes, pendant la période se terminant à la date où le processus de vente et toutes les ententes de stabilisation se rapportant aux reçus de souscription ont pris fin, d'offrir d'acheter ou d'acheter des titres de la Société pour leur compte ou pour des comptes sur lesquels ils exercent un contrôle. Cette restriction comporte des exceptions, notamment les offres d'achat et les achats de titres de la Société : (i) qui sont faits à la TSX, conformément aux règles universelles d'intégrité du marché de l'Organisme canadien de réglementation des investissements; (ii) qui sont faits pour le compte d'un client, sauf certains clients prescrits, si l'ordre du client n'a pas été sollicité par les preneurs fermes ou, dans le cas où l'ordre du client a été sollicité, si la sollicitation s'est produite avant le début d'une période de restrictions prescrite; (iii) qui couvrent une position à découvert créée avant le début d'une période de restrictions prescrite.

Dans le cadre du présent placement, sous réserve des lois applicables, les preneurs fermes pourront effectuer des opérations visant à stabiliser ou à maintenir le cours des reçus de souscription à des niveaux autres que ceux qui se seraient normalement formés sur le marché libre. Ces opérations, si elles sont entreprises, peuvent être interrompues à tout moment.

Les reçus de souscription et les actions ordinaires pouvant être émises en échange des reçus de souscription n'ont pas été ni ne seront inscrits en vertu de la Loi de 1933 ou d'une loi sur les valeurs mobilières d'un État américain. Par conséquent, ils ne peuvent pas être offerts, vendus ou livrés, directement ou indirectement, aux États-Unis, sauf dans le cadre d'opérations dispensées des obligations d'inscription prévues par la Loi de 1933 et les lois sur les valeurs mobilières étatiques applicables. Les preneurs fermes se sont engagés à ne pas offrir ni vendre les reçus de souscription aux États-Unis, sauf à des personnes qu'il est raisonnable de considérer comme des « acheteurs institutionnels admissibles » (*qualified institutional buyers*, au sens de la Rule 144A prise en application de la Loi de 1933), conformément à la dispense des exigences d'inscription de la Rule 144A prise en application de la Loi de 1933 et aux dispenses semblables prévues par les lois sur les valeurs mobilières étatiques applicables. Le présent prospectus simplifié ne constitue pas une offre de vente, ni la sollicitation d'une offre d'achat, de titres aux États-Unis. Les preneurs fermes peuvent également offrir et vendre les reçus de souscription à l'extérieur des États-Unis conformément au Regulation S pris en application de la Loi de 1933. En outre, jusqu'au 40^{e} jour suivant la clôture, l'offre ou la vente de reçus de souscription aux États-Unis par un courtier (participant ou non au placement) peut violer les dispositions de la Loi de 1933 sur l'inscription, à moins que l'offre ou la vente soit réalisée en vertu d'une dispense d'inscription de la Loi de 1933.

Relation entre la Société et VMTDI

VMTDI est une filiale d'une banque canadienne qui a consenti des facilités de crédit aux termes de la convention de crédit existante à la Société (par l'intermédiaire de sa filiale en propriété exclusive, l'emprunteur) et envers laquelle l'emprunteur a actuellement une dette. Au 31 mars 2025, l'encours des facilités de crédit s'élevait à environ 115 700 000 $ (ce qui comprend un ajustement de 3,6 millions de dollars détenu en espèces) et un encours d'environ 5 146 000 $ en lettres de crédit.

Un contrat de sûreté générale couvrant la totalité des actifs, une hypothèque à l'égard de tous les droits de tenure à bail et biens réels, des contrats d'assurance ainsi qu'une cession de toutes les principales conventions ont été donnés en garantie des emprunts accordés aux termes de ces facilités de crédit. La Société respecte les conditions de la convention qui régit ces emprunts. Depuis qu'elle a été conclue, il n'y a eu aucune renonciation à un manquement à cette convention. Aucun changement important n'a touché la situation financière de la Société et la valeur de la garantie des emprunts accordés aux termes de ces facilités de crédit depuis que ces derniers ont été consentis. VMTDI a fourni et pourrait fournir à l'occasion à la Société ou aux membres de son groupe des services bancaires d'investissement, des services bancaires commerciaux, des services d'experts-conseils et d'autres services moyennant des frais usuels dans le cours normal des activités, ayant agi plus particulièrement à titre de conseiller financier de la

Société dans le cadre de l'acquisition visée. Par conséquent, la Société pourrait être considérée comme un « émetteur associé » à VMTDI en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables de certaines provinces canadiennes. La décision d'offrir les reçus de souscription dans le cadre du placement a été prise uniquement par la Société et les conditions régissant leur offre ont été établies par voie de négociation entre la Société et les preneurs fermes.

DESCRIPTION DU CAPITAL-ACTIONS

Le capital-actions autorisé de la Société est composé d'un nombre illimité d'actions ordinaires et d'un nombre d'actions d'une catégorie désignée comme des actions privilégiées qui ne pourra pas dépasser, à la date de l'émission, le tiers des actions ordinaires émises et en circulation à ce moment.

Chaque action ordinaire conférera à son porteur le droit de recevoir l'avis de convocation aux assemblées des actionnaires, d'y assister et d'y exercer un droit de vote. Les porteurs des actions ordinaires auront le droit de recevoir les dividendes éventuellement déclarés par le conseil. Les porteurs d'actions ordinaires auront également droit à leur quote-part des actifs de la Société dans l'éventualité de sa liquidation ou de sa dissolution ou à la répartition de ses actifs entre ses actionnaires dans le but de liquider ses affaires.

En date du présent prospectus, 10 578 364 actions ordinaires sont émises et en circulation et aucune action privilégiée du capital de la Société n'est émise et en circulation.

DESCRIPTION DES REÇUS DE SOUSCRIPTION

Généralités

Le texte qui suit résume les principaux attributs et caractéristiques des reçus de souscription. Il ne se veut pas exhaustif et est présenté entièrement sous réserve des conditions de la convention que concluront la Société, VMTDI (pour le compte des preneurs fermes) et l'agent des reçus de souscription à la date de clôture et qui régira les reçus de souscription (la « **convention relative aux reçus de souscription** »).

Fonds entiercés

Le produit entiercé ainsi que les intérêts gagnés seront remis à l'agent des reçus de souscription et détenus par lui. Ils seront placés dans des obligations à court terme émises ou garanties par le gouvernement du Canada ou une province canadienne, ou encore dans des investissements autorisés, selon les directives écrites de la Société, en attendant la réalisation de la condition de libération des fonds entiercés ou, si elle est antérieure, la survenance d'un cas de résiliation. Si la condition de libération des fonds entiercés est remplie avant la date limite, les fonds entiercés seront libérés en faveur de la Société et les actions ordinaires seront émises aux porteurs de reçus de souscription qui recevront, sans autre contrepartie à verser et sans autre mesure à prendre, une action ordinaire pour chaque reçu de souscription détenu, en plus des sommes supplémentaires indiquées ci-après.

Conditions des reçus de souscription

Dès que la condition de libération des fonds entiercés sera remplie, la Société remettra à l'agent des reçus de souscription, sans autre contrepartie à verser et sans autre mesure à prendre, une action ordinaire par reçu de souscription alors en circulation. Au moment auquel la condition de libération des fonds entiercés sera remplie, la Société publiera un communiqué de presse indiquant que l'acquisition visée a été réalisée et que les actions ordinaires ont été émises. Les porteurs de reçus de souscription recevront alors, sans autre contrepartie à verser et sans autre mesure à prendre, une action ordinaire par reçu de souscription, en plus d'un versement de l'équivalent des dividendes d'un montant correspondant au montant par action ordinaire des dividendes en espèces déclarés sur celle-ci dont la date de référence se situe entre la date de la clôture, inclusivement, et la date à laquelle les actions ordinaires sous-jacentes aux reçus de souscription sont émises conformément à la convention relative aux reçus de souscription, exclusivement, déduction faite des retenues d'impôt éventuelles. Par ailleurs, si la date de clôture ou la date de clôture de l'option de surallocation survient après la date de référence pour le dividende de mai 2025, les porteurs de reçus de souscription (ou d'actions ordinaires émises aux termes de l'option de surallocation) auront le droit de recevoir un versement égal au montant par action ordinaire payé à l'égard du dividende de mai 2025. Les versements de l'équivalent des dividendes seront effectués par l'agent des reçus de souscription et tirés des fonds entiercés. Ils proviendront d'abord des intérêts gagnés rapportés par le produit entiercé, puis du capital du produit entiercé à titre de remboursement de la tranche du prix d'offre du reçu de souscription. Dans le cas où les versements de l'équivalent des

dividendes représentent des dividendes en espèces déclarés sur les actions ordinaires qui n'ont pas été versés, mais dont les dates de référence ont eu lieu, les versements de l'équivalent des dividendes ne pourront pas être payés aux porteurs de reçus de souscription, à moins que la Société en décide autrement, et ce, jusqu'à ce que les dividendes en espèces s'y rapportant soient versés aux actionnaires. Une fois ces dividendes en espèces versés, le versement de l'équivalent des dividendes sera payé par l'agent des reçus de souscription aux anciens porteurs de reçus de souscription. Le versement de l'équivalent des dividendes doit d'abord être prélevé sur la quote-part des intérêts gagnés qui revient à l'ancien porteur de reçus de souscription. Si cette quote-part est inférieure au versement de l'équivalent des dividendes, la différence sera payée par l'agent des reçus de souscription par prélèvement sur les fonds entiercés restants à titre de remboursement partiel du prix de souscription des reçus de souscription, étant entendu que le montant total payé à l'ancien porteur de reçus de souscription pour un reçu de souscription ne peut dépasser le montant du versement de l'équivalent des dividendes. Si une retenue d'impôt s'applique au versement de l'équivalent des dividendes à un ancien porteur de reçus de souscription donné, le montant payé au comptant à cet ancien porteur sera réduit en conséquence et la retenue d'impôt applicable sera remise à l'autorité fiscale compétente.

Dès que sera remplie la condition de libération des fonds entiercés, les fonds entiercés, déduction faite : (i) de la moitié de la rémunération des preneurs fermes pour les reçus de souscription; (ii) du montant total des versements de l'équivalent des dividendes, seront remis à la Société, et la moitié de la rémunération des preneurs fermes pour les reçus de souscription sera remise concurremment par l'agent des reçus de souscription aux preneurs fermes.

Si la date de clôture de l'acquisition a lieu avant la clôture ou toute clôture de l'option de surallocation ou en même temps, les investisseurs qui participent au placement recevront des actions ordinaires plutôt que des reçus de souscription à la date de la clôture ou à la date de clôture de l'option de surallocation, selon le cas, auquel cas le présent prospectus simplifié visera le placement de ces actions ordinaires.

S'il se produit un cas de résiliation, la Société en avisera sans délai l'agent des reçus de souscription et les preneurs fermes, et publiera rapidement un communiqué de presse précisant le cas de résiliation. À la survenance d'un cas de résiliation, la souscription attestée par chaque reçu de souscription sera automatiquement résiliée et annulée, et chaque reçu de souscription permettra à son porteur de recevoir, dans les trois (3) jours ouvrables suivant la date de résiliation, un montant égal au prix de souscription intégral des reçus de souscription, tout versement de l'équivalent des dividendes auquel il a droit ainsi que sa quote-part des intérêts gagnés, s'il en reste, déduction faite des retenues d'impôt éventuelles.

Si la date de résiliation tombe après qu'un dividende a été déclaré sur les actions ordinaires, mais avant la date de référence pour ce dividende, les porteurs de reçus de souscription recevront, au titre de l'indemnité de résiliation, une quote-part du versement de l'équivalent des dividendes relativement à ce dividende déclaré sur les actions ordinaires correspondant au montant de ce dividende multiplié par une fraction égale : (i) au nombre de jours écoulés entre la date du dernier versement de l'équivalent des dividendes (ou, s'il n'y en a pas eu, la date de la clôture), inclusivement, et la date de résiliation, exclusivement, sur (ii) le nombre de jours écoulés entre la date du dernier versement de l'équivalent des dividendes (ou, s'il n'y en a pas eu, la date de du dernier versement de dividendes sur les actions ordinaires), inclusivement, et la date à laquelle ce dividende a été versé aux porteurs d'actions ordinaires, exclusivement. Si la date de résiliation tombe à une date de référence pour un dividende versé sur les actions ordinaires ou après, mais au plus tard à la date de versement de ce dividende, les porteurs de reçus de souscription inscrits à la date de référence auront droit à l'intégralité du versement de l'équivalent des dividendes.

Si la date de résiliation tombe avant qu'un dividende ait été déclaré sur les actions ordinaires, le porteur de reçus de souscription recevra, au titre de son indemnité de résiliation, un montant égal à sa quote-part des intérêts et autres revenus reçus par lui ou portés à son crédit au titre de l'investissement des fonds entiercés entre la date de clôture et la date de résiliation, déduction faite des retenues d'impôt applicables.

Les versements de l'équivalent des dividendes seront effectués d'abord au moyen des intérêts et des autres revenus rapportés par l'investissement des fonds entiercés, et tout solde restant sera payé au moyen des fonds entiercés, déduction faite des retenues d'impôt applicables.

Modifications

Pendant que les reçus de souscription seront en circulation, la Société, les preneurs fermes et l'agent des reçus de souscription pourront, sans le consentement des porteurs de reçus de souscription, modifier ou compléter la convention relative aux reçus de souscription, notamment y apporter des changements qui, de l'avis de l'agent des

reçus de souscription, ne portent pas atteinte aux droits des porteurs de reçus de souscription. La convention relative aux reçus de souscription prévoit que d'autres modifications pourront y être apportées, ainsi qu'aux reçus de souscription émis aux termes de celle-ci, par voie de résolution spéciale. Par « résolution spéciale », la convention relative aux reçus de souscription désigne une résolution adoptée par les voix affirmatives des porteurs d'au moins 66 ⅔ % du nombre de reçus de souscription en circulation représentés et votant à une assemblée des porteurs de reçus de souscription, ou un ou plusieurs instruments écrits signés par les porteurs d'au moins 66 ⅔ % du nombre de reçus de souscription en circulation.

Inscription en compte, remise et forme des reçus de souscription et des actions ordinaires

Les reçus de souscription seront émis et remis par voie électronique au moyen du système d'inventaire des titres sans certificat (« **ITSC** ») de la CDS sous forme d'inscription en compte et doivent être souscrits ou transférés par l'intermédiaire d'un adhérent aux services de dépôt de la CDS. Sauf si les systèmes d'inscription en compte ou de règlements électroniques de la CDS prennent fin, l'acquéreur d'un droit de propriété véritable dans les reçus de souscription n'aura pas le droit de recevoir un certificat pour les reçus de souscription. L'acquéreur d'un droit de propriété véritable dans un reçu de souscription recevra un avis d'exécution du preneur ferme qui lui a vendu le droit de propriété véritable conformément aux pratiques et aux procédures du preneur ferme. La propriété et le transfert de reçus de souscription sont inscrits dans le système d'inscription en compte administré par la CDS ou ses prête-noms (en ce qui concerne les droits des adhérents de la CDS) et dans les registres des adhérents de la CDS (en ce qui concerne les droits des personnes autres que les adhérents de la CDS). La capacité du propriétaire d'un droit de propriété véritable dans un reçu de souscription de mettre ce reçu en gage ou de prendre d'autres mesures concernant son droit de propriété (sauf par l'intermédiaire d'un adhérent de la CDS) peut être limitée en raison de l'absence de certificat matériel. Les actions ordinaires émises en échange des reçus de souscription seront remises par voie électronique par l'intermédiaire du système ITSC de la CDS. À la date à laquelle la condition de libération des fonds entiercés est remplie, la Société, par l'intermédiaire de son agent des transferts, remettra par voie électronique les actions ordinaires immatriculées à la CDS ou à son prête-nom. Les transferts de propriété d'actions ordinaires au Canada doivent être effectués par l'intermédiaire d'un adhérent de la CDS, comme les courtiers en valeurs mobilières, les banques et les sociétés de fiducie. Les actionnaires détenant des actions ordinaires à la CDS doivent exercer leurs droits par l'intermédiaire de la CDS ou de l'adhérent de la CDS par l'intermédiaire duquel ils détiennent ces actions ordinaires et qui leur fera tous les paiements et leur remettra tous les autres biens auxquels ils ont droit. Le porteur d'une action ordinaire participant au système ITSC ne pourra pas obtenir de la Société ou de l'agent des transferts de la Société un certificat ou un autre instrument attestant ses droits, notamment de propriété, sur les actions ordinaires ni, dans la mesure applicable, être inscrit aux registres tenus par la CDS, sauf par l'intermédiaire d'un mandataire qui est un adhérent de la CDS. La capacité du propriétaire véritable d'actions ordinaires de mettre ces actions ordinaires en gage ou de prendre d'autres mesures concernant son droit sur ces actions ordinaires (sauf par l'intermédiaire d'un adhérent de la CDS) peut être limitée en raison de l'absence d'un certificat physique.

Les porteurs de reçus de souscription ne sont pas des actionnaires

Les porteurs de reçus de souscription ne sont pas des actionnaires de la Société et n'auront pas de droit de vote, de droit préférentiel ou d'autres droits en qualité d'actionnaires, notamment de droit direct ou indirect lié ou attribuable à des dividendes déclarés ou versés sur les actions ordinaires avant que soit remplie la condition de libération des fonds entiercés, à l'exception du droit au versement de l'équivalent des dividendes si la condition de libération des fonds entiercés est remplie. À compter de la date à laquelle la condition de libération des fonds entiercés est remplie, les anciens porteurs de reçus de souscription auront le droit, à titre de porteurs d'actions ordinaires, de recevoir des dividendes de la Société et de voter et ils pourront se prévaloir de tous les autres droits des porteurs d'actions ordinaires.

VENTES OU PLACEMENTS ANTÉRIEURS

Le tableau suivant présente des renseignements détaillés sur l'ensemble des émissions d'actions ordinaires pour la période de 12 mois qui a précédé la date du prospectus.

Date d'émission	Titres émis	Motif de l'émission	Nombre de titres émis	Prix par titre ($)
22 mai 2024	Actions ordinaires	Régime incitatif à long terme	56 428	35,46 $
28 mai 2024	Actions ordinaires	Régime incitatif à	77	35,46 $

Date d'émission	Titres émis	Motif de l'émission	Nombre de titres émis	Prix par titre ($)
		long terme		

COURS ET VOLUME

Les actions ordinaires sont inscrites à la cote de la TSX sous le symbole « KBL ». Le tableau suivant présente la fourchette des cours des actions ordinaires et le volume des opérations sur celles-ci à la TSX pour les 12 mois qui ont précédé la date du présent prospectus, tels qu'ils sont affichés par la TSX.

Mois	Cours par action ordinaire ($) Plafond mensuel	Cours par action ordinaire ($) Plancher mensuel	Volume total mensuel
Mai 2024	35,69 $	31,68 $	648 312
Juin 2024	33,35 $	30,69 $	154 216
Juillet 2024	37,73 $	32,27 $	299 123
Août 2024	37,74 $	34,50 $	318 462
Septembre 2024	37,00 $	34,50 $	111 251
Octobre 2024	35,47 $	32,76 $	183 907
Novembre 2024	38,49 $	32,87 $	386 146
Décembre 2024	40,03 $	37,11 $	134 355
Janvier 2025	38,50 $	35,50 $	243 630
Février 2025	36,79 $	33,29 $	121 858
Mars 2025	34,75 $	32,03 $	153 195
Avril 2025	36,42 $	32,68 $	150 857

Le cours de clôture des actions ordinaires à la TSX le 13 mai 2025, soit le dernier jour de bourse avant l'annonce du placement, s'établissait à 36,30 $. Le cours de clôture des actions ordinaires à la TSX le 15 mai 2025, soit le dernier jour de bourse avant le dépôt du présent prospectus, s'établissait à 34,64 $.

FACTEURS DE RISQUE

Un placement dans les reçus de souscription et/ou les actions ordinaires pouvant être émises aux termes des reçus de souscription comporte différents risques. Avant de décider d'investir dans les reçus de souscription, les investisseurs éventuels devraient examiner attentivement les facteurs de risque ci-après en plus de ceux indiqués à la rubrique « *Facteurs de risque* » de la notice annuelle ainsi que l'ensemble des autres renseignements qui figurent dans le présent prospectus (y compris les documents intégrés par renvoi).

Les risques décrits dans les présentes ainsi que dans les documents intégrés par renvoi dans le prospectus ne sont pas les seuls facteurs de risque auxquels la Société est exposée. Des risques et des impondérables supplémentaires, dont la Société ignore actuellement l'existence ou qu'elle juge actuellement négligeables, pourraient aussi avoir une incidence importante et défavorable sur ses activités.

Risques liés à l'acquisition visée

Information financière pro forma non auditée et historique

Le présent prospectus comprend (i) l'état consolidé résumé pro forma non audité de la situation financière au 31 mars 2025, (ii) l'état consolidé résumé pro forma non audité des résultats et du résultat global pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 et (iii) l'état consolidé résumé pro forma non audité des résultats et du résultat global pour le trimestre clos le 31 mars 2025, compte tenu des prélèvements sur la facilité à terme, du placement et de l'acquisition visée selon les modalités y étant indiquées.

Ces états financiers pro forma ont été établis d'après certains états financiers de la Société et de Star Mayan, décrits plus en détail dans les annexes accompagnant ces états financiers pro forma. Les données financières et les données sur l'exploitation historiques ne reflètent pas nécessairement les résultats financiers ou d'exploitation qu'auraient obtenus Star Mayan si K-Bro en avait été propriétaire pendant la période visée ou ceux que K-Bro obtiendra à l'avenir. Les états financiers pro forma ne sont pas censés être représentatifs des résultats qui seraient réellement obtenus ni des résultats prévus pour des périodes futures si les événements y étant mentionnés se produisaient aux dates indiquées. Les montants réels constatés à la réalisation de l'acquisition visée différeront de ceux indiqués dans ces états financiers pro forma. Les résultats d'exploitation éventuels susceptibles d'être réalisés après l'acquisition visée n'ont pas été pris en considération dans ces états financiers pro forma. Comme les états financiers pro forma ont été mis au point pour présenter rétroactivement l'effet d'une opération conclue à une date ultérieure (même s'ils l'ont été conformément aux pratiques généralement reconnues en posant des hypothèses raisonnables), des restrictions sont inhérentes à la nature même des données pro forma. Les données financières et les données sur l'exploitation historiques ne reflètent pas nécessairement les résultats financiers ou d'exploitation qu'auraient obtenus Star Mayan si K-Bro en avait été propriétaire pendant la période visée ou ceux que K-Bro obtiendra à l'avenir. Les données contenues dans les états financiers pro forma représentent seulement une simulation de l'effet possible de l'acquisition visée. Il ne faut pas se fier indûment à ces états financiers pro forma. Se reporter à la rubrique « Mise en garde concernant l'information financière consolidée résumée *pro forma* non auditée ».

Risques liés à l'intégration et non-réalisation des avantages escomptés de l'acquisition visée

Pour intégrer efficacement l'entreprise et les activités de Star Mayan à son entreprise et à ses activités, la Société doit établir des systèmes et des contrôles opérationnels, administratifs, financiers et de gestion ainsi que des fonctions de commercialisation appropriés. Une attention considérable sera donc nécessaire de la part de la direction. Ce détournement de l'attention de la direction ainsi que les autres difficultés auxquelles la Société pourrait être confrontée au cours de la transition et de l'intégration, notamment pour maintenir en poste les employés clés de Star Mayan, pourraient avoir un effet défavorable important sur la Société. Rien ne garantit que la Société réussira à intégrer l'entreprise et les activités de Star Mayan.

Rien ne garantit que la direction sera en mesure de réaliser pleinement une partie ou la totalité des avantages attendus de l'acquisition visée. La capacité de réaliser ces avantages attendus dépendra en partie du succès du regroupement des fonctions et de l'intégration efficace et en temps opportun des activités, des procédures et du personnel, ainsi que de la capacité de la Société à réaliser les possibilités de croissance et les gains opérationnels potentiels attendus de l'intégration des activités de Star Mayan à l'entreprise existante de la Société après la date de clôture de l'acquisition. Même si la Société réussit à intégrer cette entreprise et ces activités, il se pourrait que l'intégration ne permette pas de réaliser pleinement dans les délais prévus l'avantage que la Société attend des occasions de croissance à l'heure actuelle, ni même de les réaliser. Certains des avantages attendus pourraient ne pas se concrétiser, ou ne pas se concrétiser dans les délais prévus par la direction. De plus, la Société pourrait ne pas être en mesure de conserver les clients ou les employés actuels de Star Mayan après l'acquisition visée. La concrétisation d'une partie ou de la totalité de ces avantages pourrait être compromise par un certain nombre de facteurs, dont la plupart sont indépendants de la volonté de la Société. Tous ces facteurs pourraient causer la dilution du bénéfice par action de la Société, diminuer ou retarder l'effet relutif prévu de l'acquisition visée ou faire baisser le cours des actions ordinaires.

Conditions des emprunts contractés aux termes de la convention de crédit modifiée

La capacité d'emprunt de K-Bro (par l'intermédiaire de sa filiale en propriété exclusive, l'emprunteur) aux termes de la convention de crédit modifiée sera assujettie à certaines conditions usuelles que K-Bro et ses filiales doivent remplir. Si K-Bro et ses filiales ne sont pas en mesure de remplir une ou plusieurs de ces conditions et que celles-ci ne font pas l'objet d'une renonciation, K-Bro (par l'intermédiaire de sa filiale en propriété exclusive, l'emprunteur) ne sera pas en mesure d'emprunter des sommes aux termes de la convention de crédit modifiée pour financer une partie de l'acquisition visée. Si K-Bro ne dispose pas des liquidités nécessaires pour réaliser l'acquisition visée, les vendeurs auront le droit, dans certaines circonstances, de résilier la convention d'acquisition. En outre, même si d'autres sources de financement sont disponibles, il se pourrait qu'elles le soient à des conditions moins favorables que celles de la convention de crédit modifiée.

Non-réalisation possible de l'acquisition visée

Bien que l'acheteur ait conclu la convention d'acquisition avec le vendeur, rien ne garantit que l'acquisition visée sera réalisée. L'acquisition visée est assujettie au respect des conditions décrites aux présentes et à un risque commercial

normal de non-réalisation ou de réalisation à des conditions différentes de celles qui ont été négociées. Il se pourrait que les fonds amassés soient insuffisants pour financer l'acquisition visée.

Si la clôture de l'acquisition visée n'a pas lieu au plus tard à la date de résiliation, les reçus de souscription seront annulés et l'agent des reçus de souscription remboursera aux porteurs de reçus de souscription un montant correspondant au prix de souscription intégral de ceux-ci, tout versement de l'équivalent des dividendes auquel ils ont droit ainsi que leur quote-part des intérêts gagnés, s'il en reste, déduction faite des retenues d'impôt applicables, le cas échéant. Dans ce cas, les acheteurs des reçus de souscription ne pourront pas participer à la hausse du cours des actions ordinaires entre la clôture et la réception de l'indemnité de résiliation. En outre, il sera impossible pour les acheteurs des reçus de souscription d'utiliser les fonds affectés à l'acquisition des reçus de souscription pour saisir d'autres occasions de placement jusqu'à ce que les fonds entiercés soient rendus à l'acheteur.

Information fournie par les vendeurs

La description de Star Mayan ainsi que l'information la concernant qui figurent dans le présent prospectus, y compris l'information pro forma compte tenu de l'acquisition visée, sont fondées uniquement sur celles que les vendeurs ont fournies à la Société dans le cadre de l'acquisition visée. Par conséquent, même si la Société estime exact à tous égards importants le contrôle diligent auquel elle a procédé et qui, à son avis, est d'un niveau d'enquête prudent et exhaustif, il reste un degré de risque inévitable quant à l'exactitude et à l'exhaustivité de l'information fournie à la Société aux fins de l'acquisition visée, par Star Mayan, y compris en ce qui concerne les faits ou les circonstances qui seraient susceptibles d'avoir une incidence sur l'exhaustivité ou l'exactitude de cette information et dont la Société n'a pas connaissance. Les investisseurs potentiels sont avertis que Star Mayan (i) n'a pas examiné l'information contenue dans le présent prospectus en ce qui la concerne ou en ce qui concerne ses activités, ni déclaré que cette information révèle de façon complète, véridique et claire tout fait important en ce qui la concerne et/ou en ce qui concerne ses activités et ne contient pas d'information fausse ou trompeuse en ce qui la concerne et/ou en ce qui concerne ses activités, et (ii) n'a aucune responsabilité envers les investisseurs participant au placement dans le cas où l'information contenue dans le présent prospectus en ce qui la concerne et/ou en ce qui concerne ses activités contiendrait une information fausse ou trompeuse.

Bien que la Société n'ait pas de raison de croire que l'information fournie par les vendeurs soit trompeuse, fausse ou incomplète, à quelque égard que ce soit, ni la Société ni les preneurs fermes n'ont vérifié de façon indépendante l'exactitude ou l'exhaustivité de cette information, et il peut s'être produit des événements concernant Star Mayan dont la Société n'a pas connaissance et qui pourraient avoir une incidence sur l'exhaustivité ou l'exactitude de cette information.

Coûts et passifs imprévus liés à l'acquisition visée

Bien que la Société ait procédé au contrôle diligent dans le cadre de l'acquisition visée, il demeure un niveau de risque inévitable lié à des passifs non déclarés ou inconnus ou à des problèmes concernant Star Mayan et son entreprise. Après l'acquisition visée, la Société pourrait découvrir qu'elle a acquis des passifs considérables non déclarés. L'acheteur ne pourra pas demander aux actionnaires de Star Mayan de l'indemniser intégralement étant donné que la convention d'acquisition contient des restrictions d'indemnisation qui s'appliquent à ces derniers. Sinon, l'acheteur a demandé une assurance couvrant toute responsabilité éventuelle découlant de la convention d'acquisition et souscrit une assurance des déclarations et des garanties (l'« **assurance DG** »), à concurrence de 22 millions de livres sterling à l'égard des garanties relatives aux activités et sous réserve d'une franchise de 275 000 livres sterling conformément aux conditions de l'assurance DG. Même si l'acheteur a souscrit l'assurance DG pour un montant de garantie à concurrence de 22 millions de livres sterling à l'égard des garanties relatives aux activités, cette assurance est assujettie à certaines exclusions. En outre, il se pourrait fort bien que l'assureur décide de limiter cette garantie ou de refuser d'indemniser l'acheteur, et dans plusieurs cas que la garantie prévue par cette assurance soit insuffisante ou inapplicable. Dans de telles circonstances, l'acheteur pourrait être obligé de demander aux actionnaires de Star Mayan Topco de l'indemniser. L'existence de passifs non déclarés et l'incapacité de l'acheteur de réclamer une indemnisation aux actionnaires de Star Mayan Topco ou au fournisseur de l'assurance DG pourraient avoir un effet défavorable important sur la Société.

Rendement futur non garanti

Les résultats actuels et passés de l'entreprise de la Société et de Star Mayan ne constituent pas nécessairement une indication du succès à venir. Les ralentissements de l'économie et d'autres facteurs indépendants de la volonté de la

Société pourraient influer sur le rendement futur de l'entreprise de la Société après l'acquisition visée. La matérialisation de ces facteurs risque de nuire au rendement opérationnel et financier de la Société, y compris Star Mayan, ce qui pourrait avoir un effet défavorable sur les résultats financiers de la Société.

Risque de non-renouvellement des contrats

La Société et Star Mayan dépendent chacune d'un nombre relativement restreint de contrats avec des clients pour une partie importante de leurs produits d'exploitation. En raison de cette dépendance, la résiliation ou le non-renouvellement de contrats avec des clients importants risque de nuire au rendement financier de la Société, y compris Star Mayan, ce qui pourrait avoir un effet défavorable sur les résultats financiers de la Société.

Augmentation de l'endettement

Si l'acquisition visée est réalisée aux conditions prévues dans la convention d'acquisition, K-Bro prévoit contracter des dettes supplémentaires, notamment par suite d'emprunts supplémentaires contractés aux termes de la convention de crédit modifiée, afin de réaliser l'acquisition visée. Ces emprunts devraient augmenter considérablement l'endettement consolidé de K-Bro. Cette dette supplémentaire augmentera les frais d'intérêt et les obligations au titre du service de la dette de K-Bro et pourrait avoir une incidence défavorable sur les résultats d'exploitation de K-Bro. L'augmentation de la dette rendra également les résultats de K-Bro plus vulnérables aux augmentations des taux d'intérêt.

Le niveau d'endettement de K-Bro pourrait avoir d'autres conséquences importantes pour les acheteurs de reçus de souscription, notamment les suivantes :

- il pourrait limiter la capacité de K-Bro à obtenir un financement supplémentaire, notamment pour son fonds de roulement, ses dépenses en immobilisations, le service de sa dette, ses acquisitions et ses besoins généraux;
- certains emprunts de K-Bro portent intérêt à des taux variables et exposent K-Bro au risque d'augmentation des taux d'intérêt;
- il pourrait limiter la capacité de K-Bro à s'ajuster à l'évolution de la conjoncture des marchés et rendre K-Bro moins concurrentielle par rapport à ses concurrents moins endettés;
- il peut faire en sorte que K-Bro soit vulnérable à un ralentissement de la conjoncture économique générale;
- il peut empêcher K-Bro de faire des dépenses en immobilisations essentielles à sa croissance et à ses stratégies.

Aux termes de la convention de crédit modifiée, K-Bro (par l'intermédiaire de sa filiale en propriété exclusive, l'emprunteur) est autorisée à contracter des dettes supplémentaires dans certaines circonstances. Cependant, cela pourrait augmenter les risques décrits ci-dessus. La convention de crédit modifiée renferme certains engagements financiers et d'autres engagements usuels qui limitent la capacité de K-Bro à consentir des charges sur ses actifs, à effectuer des acquisitions ou des aliénations, à réaliser des changements fondamentaux dans son entreprise ou à verser des dividendes sur les actions ordinaires. Ces engagements limitent le pouvoir discrétionnaire que peut exercer K-Bro dans l'exploitation de son entreprise.

La capacité de K-Bro d'assurer le service de sa dette accrue dépendra, entre autres, de son rendement financier et opérationnel futur, qui sera touché par la conjoncture économique, les fluctuations des taux d'intérêt et des facteurs financiers, commerciaux, réglementaires et autres, dont certains sont indépendants de sa volonté. Si les résultats d'exploitation de K-Bro ne sont pas suffisants pour assurer le service de sa dette actuelle ou future, K-Bro pourrait être contrainte de prendre des mesures comme la réduction ou le report d'activités commerciales, d'acquisitions, d'investissements ou de dépenses en immobilisations, la vente d'actifs, la restructuration ou le refinancement de sa dette ou la recherche de capitaux supplémentaires.

Assurance des déclarations et des garanties

Il est possible que l'assurance DG ne suffise pas à régler toutes les obligations susceptibles de découler des réclamations les visant. L'acheteur pourrait par conséquent devoir verser le manque à gagner au titre de l'assurance DG.

Risque lié au taux de change

Les résultats d'exploitation consolidés de la Société peuvent subir les contrecoups des fluctuations du cours du change. Par suite de l'acquisition visée, une tranche considérablement plus importante des produits de la Société sera gagnée en livres sterling. Par conséquent, les fluctuations des taux de change entre le dollar canadien et la livre sterling pourraient avoir une incidence défavorable sur les résultats et la situation financière de la Société. Il est impossible de prévoir les événements futurs qui pourraient entraîner l'augmentation ou la baisse considérable des risques de mouvement du change par rapport à ces devises.

Risques liés aux activités de la Société

Tarifs et autres mesures de protection commerciale

Aux premier et deuxième trimestres de 2025, le président des États-Unis a émis des décrets ordonnant aux États-Unis d'imposer de nouveaux tarifs ou des tarifs accrus à certains de leurs partenaires commerciaux, y compris le Canada et le Royaume-Uni, et à certaines autres importations, peu importe leur origine. Le Canada et certains autres pays ont indiqué qu'ils avaient l'intention d'imposer des droits de rétorsion. Bien que l'administration américaine ait reporté la mise en œuvre de certains tarifs douaniers en attendant des négociations entre le Canada et les États-Unis, d'autres tarifs sont entrés en vigueur. Rien ne garantit que ces négociations aboutiront au retrait des tarifs imposés ou proposés ou à une réduction des tarifs. On ne sait toujours pas dans quelle mesure les États-Unis ou d'autres pays peuvent imposer des droits de douane, des tarifs douaniers et/ou d'autres restrictions commerciales supplémentaires ou d'autres mesures semblables, si des modifications seront apportées aux tarifs douaniers actuellement annoncés, combien de temps ils resteront en vigueur, dans quelle mesure d'autres mesures de rétorsion seront imposées, et si d'autres facteurs permettront de répercuter la totalité ou une partie des tarifs douaniers sur le marché.

La Société est un important acheteur de linge, dont la majorité est fabriquée à partir de coton ou de tissus en mélange de coton. Les produits de linge réutilisables que la Société utilise proviennent d'une grande variété de fournisseurs, dont un grand nombre ayant une exposition internationale. Compte tenu de la chaîne d'approvisionnement mondiale des industries du coton et du linge, les perturbations causées par la menace, l'imposition potentielle ou réelle et l'augmentation du taux ou de la portée de ces droits, tarifs et autres restrictions commerciales ou d'autres mesures semblables (et toute mesure de rétorsion) pourraient avoir une incidence défavorable importante sur la rentabilité de l'entreprise, la situation financière et les résultats d'exploitation de la Société, ainsi que sur le prix et la valeur de marché des actions ordinaires. Il est impossible de prévoir l'incidence à long terme de ces mesures sur la rentabilité de l'entreprise, la situation financière et les résultats d'exploitation de la Société, mais elle pourrait être importante et pourrait accroître la probabilité et l'intensité de ces risques et d'autres risques dont il est question dans la notice annuelle.

Risques liés à l'entreprise de Star Mayan

Les facteurs de risque énoncés dans les documents intégrés par renvoi dans le présent prospectus et figurant dans le présent prospectus qui sont liés à la Société et aux services de blanchisserie et de linge et aux activités de la Société au Royaume-Uni s'appliquent également aux activités de Star Mayan. Certains autres risques liés aux activités de Star Mayan comprennent ceux qui sont décrits ci-après.

Capacité de Star Mayan de répercuter les hausses des coûts de la main-d'œuvre sur les clients

En avril 2025, le salaire minimum national au Royaume-Uni a bondi de 6,7 % et le taux des cotisations à l'assurance nationale a augmenté de 1,2 %. Star Mayan pourrait ne pas être en mesure de répercuter ces coûts de la main-d'œuvre sur les clients, ce qui pourrait entraîner une réduction des marges et des effets défavorables correspondants sur la rentabilité des activités de Star Mayan. Voir « *Faits récents* ».

Risques liés au placement

Structure des reçus de souscription

Les porteurs de reçus de souscription recevront des actions ordinaires une fois remplie la condition de libération des fonds entiercés. Sous réserve de la convention de prise ferme, la Société peut renoncer à certaines conditions de clôture stipulées en sa faveur dans la convention d'acquisition ou convenir de modifier la convention d'acquisition et

réaliser l'acquisition visée à des conditions qui pourraient différer de celles décrites dans le présent prospectus simplifié. Ainsi, les avantages que devrait procurer l'acquisition visée pourraient ne pas être entièrement réalisés. Voir « *L'acquisition visée – Les documents relatifs à l'acquisition* » dans le présent prospectus simplifié. Par conséquent, si la condition de libération des fonds entiercés est remplie, les porteurs de reçus de souscription assumeront essentiellement les mêmes risques que s'ils avaient investi directement dans les actions ordinaires à la date de clôture.

Rien ne garantit non plus que la condition de libération des fonds entiercés sera remplie au plus tard à la survenance d'un cas de résiliation. Le produit de souscription de chaque porteur de reçus de souscription sera entiercé jusqu'à ce que la condition de libération des fonds entiercés soit remplie ou jusqu'à la survenance d'un cas de résiliation, selon la première éventualité, et, par conséquent, les acheteurs ne pourront pas utiliser ces fonds pour tirer parti d'autres occasions de placement qui se présenteront avant la date de clôture de l'acquisition ou, si cette date est antérieure, la survenance d'un cas de résiliation. Jusqu'à ce que les reçus de souscription soient échangés contre des actions ordinaires aux termes de la convention relative aux reçus de souscription, les porteurs de reçus de souscription n'ont que les droits décrits à la rubrique « *Description des reçus de souscription* ».

Absence de marché antérieur pour les reçus de souscription

Avant le placement, il n'existait aucun marché public pour les reçus de souscription. Rien ne garantit qu'un marché actif et liquide pour les reçus de souscription se formera après la réalisation du placement ou, s'il s'en forme un, qu'il se maintiendra. Si un marché public actif ne se forme pas ou n'est pas maintenu, les investisseurs pourraient avoir de la difficulté à vendre leurs reçus de souscription. La Société a demandé l'inscription à la cote de la TSX des reçus de souscription et des actions ordinaires pouvant être émises aux termes des reçus de souscription. L'inscription sera subordonnée à l'obligation, pour la Société, de remplir toutes les conditions d'inscription de la TSX. Le prix d'offre des reçus de souscription a été établi par voie de négociation entre la Société et les preneurs fermes et pourrait ne pas être représentatif du prix auquel les reçus de souscription se négocieront après la réalisation du placement. La Société ne peut garantir aux investisseurs que le cours des reçus de souscription ne baissera pas considérablement en deçà des prix d'offre initiaux.

Volatilité du cours des reçus de souscription

Le cours des reçus de souscription et des actions ordinaires pouvant être émises aux termes des reçus de souscription pourrait être volatil et subir d'importantes fluctuations en raison de nombreux facteurs, dont bon nombre sont indépendants de la volonté de la Société.

En outre, certains investisseurs institutionnels pourraient fonder leurs décisions d'investissement sur l'examen qu'ils font du rendement de la Société par rapport à leurs lignes directrices et à leurs critères respectifs, et le défaut de respecter ces critères pourrait faire en sorte que ces institutions limitent leur investissement dans les actions ordinaires ou n'en fassent aucun, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable sur le cours des reçus de souscription et des actions ordinaires. Rien ne garantit que le cours et le volume ne fluctueront pas.

AUDITEUR, AGENT DES TRANSFERTS ET AGENT CHARGÉ DE LA TENUE DES REGISTRES

Le cabinet PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l., dont les bureaux sont situés à la Stantec Tower, 10220-103 Avenue NW, 22e étage, Edmonton (Alberta) T5J 0K4, est l'auditeur de la Société.

L'agent des transferts et agent chargé de la tenue des registres pour les actions ordinaires ainsi qu'agent des reçus de souscription pour les reçus de souscription est Compagnie Trust TSX, à ses principaux bureaux situés à Toronto, en Ontario.

POURSUITES

Il n'existe aucune poursuite importante à laquelle la Société est partie ou qui met en cause ses biens et, à la connaissance de la Société, aucune poursuite de cet ordre n'est envisagée.

QUESTIONS D'ORDRE JURIDIQUE ET INTÉRÊTS DES EXPERTS

Certaines questions d'ordre juridique relatives au placement sont examinées par Stikeman Elliott S.E.N.C.R.L., s.r.l., pour le compte de la Société, et par Goodmans LLP, pour le compte des preneurs fermes. À la date des présentes, les

associés et les avocats salariés respectifs de chaque cabinet détiennent en propriété véritable, directement ou indirectement, moins de un pour cent des titres ou des autres biens de la Société, des personnes qui lui sont liées et des membres de son groupe. PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l. a confirmé qu'elle est indépendante de la Société au sens des règles pertinentes, et de leur interprétation, prescrites par les ordres professionnels canadiens compétents, notamment les règles de conduite professionnelle (*Rules of Professional Conduct*) des Chartered Professional Accountants of Alberta, et de toute loi ou de tout règlement applicable.

DROITS DE RÉSOLUTION ET SANCTIONS CIVILES

La législation en valeurs mobilières de certaines provinces et de certains territoires du Canada confère au souscripteur ou à l'acquéreur un droit de résolution. Ce droit ne peut être exercé que dans les deux jours ouvrables suivant la réception réelle ou réputée du présent prospectus et des modifications. Dans plusieurs provinces et territoires, la législation permet également au souscripteur ou à l'acquéreur de demander la nullité ou, dans certains cas, la révision du prix ou des dommages-intérêts si le prospectus contient des informations fausses ou trompeuses ou ne lui a pas été transmis. Toutefois, ces droits doivent être exercés dans les délais prévus. On se reportera aux dispositions applicables et on consultera éventuellement un conseiller juridique.

De plus, aux termes de la convention relative aux reçus de souscription, l'acquéreur initial de reçus de souscription aura un droit contractuel de résolution incessible à l'encontre de la Société, après l'émission en sa faveur d'actions ordinaires, qu'il pourra exercer pour recevoir le montant qu'il aura payé pour les reçus de souscription si le présent prospectus simplifié renferme une déclaration fausse ou trompeuse ou ne lui a pas été remis. Ce droit devra être exercé dans les 180 jours suivant la clôture du placement. Ce droit contractuel de résolution est assujetti aux moyens de défense, aux limitations et aux autres dispositions prévus par la partie XXIII de la *Loi sur les valeurs mobilières* (Ontario) et s'ajoute aux autres droits ou recours ouverts aux premiers acheteurs de reçus de souscription qui sont prévus par l'article 130 de la *Loi sur les valeurs mobilières* (Ontario) ou autrement en droit. Il est entendu qu'on ne peut se prévaloir de ce droit de résolution contractuel découlant de la convention relative aux reçus de souscription qu'en cas de présentation inexacte des faits (au sens de la *Loi sur les valeurs mobilières* (Ontario)) et que ce droit ne constitue pas un droit de résilier une convention d'achat de titres dans les deux jours ouvrables comme le prévoit la législation en valeurs mobilières de certaines provinces et de certains territoires du Canada.

EXÉCUTION DES JUGEMENTS À L'ENCONTRE DE PERSONNES ÉTRANGÈRES

Matthew B. Hills, administrateur de la Société, réside à l'extérieur du Canada. K-Bro Linen Inc., 14903-137 Avenue NW, Edmonton (Alberta) Canada, T5V 1R9 a été désignée comme mandataire aux fins de signification pour M. Hills.

Les acheteurs doivent savoir qu'il pourrait être impossible pour les investisseurs de faire exécuter un jugement rendu au Canada contre une personne qui réside à l'étranger, même si la partie a nommé un mandataire aux fins de la signification d'actes de procédure.

ANNEXE A

ÉTATS FINANCIERS DE STAR MAYAN TOPCO

Numéro d’immatriculation : 10227241

STAR MAYAN LIMITED

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS À USAGE PARTICULIER

POUR L’EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2024

STAR MAYAN LIMITED

RENSEIGNEMENTS SUR LA SOCIÉTÉ

Administrateurs	P Gough M J Langhorn I T McNuff S Fletcher P S Purewall P Johnston J W Shepherd (nommé le 1er juillet 2023)
Numéro d'immatriculation	10227241
Siège social	Synergy LMS Ascot Drive Derby United Kingdom DE24 8HE
Auditeur indépendant	Cooper Parry Group Limited Auditeur légal Sky View Argosy Road East Midlands Airport Castle Donington Derby DE74 2SA

STAR MAYAN LIMITED

TABLE DES MATIÈRES

	Page
Déclaration de responsabilité des administrateurs	1
Rapport de l'auditeur indépendant	2 - 4
État consolidé du résultat net et des autres éléments du résultat global	5
État consolidé de la situation financière	6
État consolidé des variations des capitaux propres	7
Tableau consolidé des flux de trésorerie	8
Notes annexes	9 - 48

STAR MAYAN LIMITED

DÉCLARATION DE RESPONSABILITÉ DES ADMINISTRATEURS

Déclaration de responsabilité des administrateurs

Les administrateurs sont responsables de l'établissement des états financiers consolidés à usage particulier, non requis par la loi (les « états financiers consolidés »), conformément aux lois et règlements en vigueur.

Les administrateurs ont choisi d'établir les états financiers consolidés conformément à la législation applicable et aux Normes IFRS de comptabilité publiées par l'International Accounting Standards Board (les « normes IFRS de comptabilité »).

Les administrateurs ont établi les états financiers consolidés conformément aux Normes IFRS de comptabilité et estiment que ceux-ci donnent une image fidèle de la situation du groupe et de son résultat net pour les exercices clos les 31 mars 2024 et 2023.

Lors de l'établissement des états financiers consolidés, les administrateurs doivent :

- choisir des méthodes comptables appropriées pour les états financiers consolidés du groupe et les appliquer de manière cohérente;
- formuler des jugements et des estimations comptables raisonnables et prudents;
- indiquer si les états financiers consolidés ont été établis conformément aux Normes IFRS de comptabilité applicables et signaler tout écart significatif, accompagné d'explications, dans les états financiers consolidés;
- établir les états financiers consolidés en appliquant le principe de continuité d'exploitation, sauf s'il est inapproprié de supposer que le groupe poursuivra ses activités.

Les administrateurs sont responsables de tenir une comptabilité appropriée permettant de retracer et d'expliquer les transactions du groupe et de présenter avec exactitude sa situation financière à tout moment. Ils ont aussi la responsabilité de protéger les actifs du groupe et doivent prendre des mesures raisonnables pour prévenir et détecter les fraudes et les autres irrégularités.

Auditeurs et communication d'informations aux auditeurs

À la date du présent rapport, chaque administrateur a confirmé qu'il n'était au fait d'aucune information pertinente pour l'audit (c'est-à-dire toute information nécessaire aux auditeurs du groupe pour l'établissement de leur rapport) dont les auditeurs du groupe n'auraient pas connaissance. Chaque administrateur a également déclaré avoir pris toutes les mesures qu'il estimait nécessaires, en sa qualité d'administrateur, pour être au fait de toute information pertinente pour l'audit et pour s'assurer que les auditeurs du groupe en aient connaissance.

Au nom du conseil d'administration :

J W Shepherd

Administrateur

Le 29 avril 2025

STAR MAYAN LIMITED

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT AUX MEMBRES DE STAR MAYAN LIMITED

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés à usage particulier (les « états financiers ») de STAR Mayan Limited (la « société ») pour les exercices clos les 31 mars 2024 et 2023, qui comprennent l'état consolidé du résultat net et des autres éléments du résultat global, l'état consolidé de la situation financière, l'état consolidé des variations des capitaux propres, le tableau consolidé des flux de trésorerie et les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers ont été dressés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « Normes IFRS de comptabilité ») publiées par l'International Accounting Standards Board.

À notre avis, les états financiers :

- donnent une image fidèle de la situation de la société aux 31 mars 2024 et 2023 et de sa perte pour l'exercice clos à cette date;
- ont été établis conformément aux Normes IFRS de comptabilité.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux Normes internationales d'audit (les « Normes ISA ») et aux lois applicables. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » de notre rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Royaume-Uni, y compris les normes d'éthique du Financial Reporting Council, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Conclusions à l'égard de la continuité d'exploitation

Dans le cadre de l'audit des états financiers, nous avons conclu que l'utilisation par les administrateurs du principe comptable de continuité d'exploitation lors de l'établissement des états financiers est appropriée.

À la lumière des travaux que nous avons effectués, nous n'avons pas relevé d'incertitudes significatives liées à des événements ou à des situations qui, individuellement ou collectivement, sont susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation pendant une période d'au moins douze mois à compter de la date d'autorisation de publication des états financiers.

Nos responsabilités et les responsabilités des administrateurs en ce qui concerne la continuité d'exploitation sont décrites dans les sections pertinentes du présent rapport.

Responsabilités des administrateurs

Comme il est expliqué plus en détail dans la déclaration des responsabilités des administrateurs figurant à la page 1, les administrateurs sont responsables de l'établissement des états financiers et doivent veiller à ce que ceux-ci présentent une image fidèle de la situation financière du groupe. Ils sont également responsables du contrôle interne qu'ils jugent nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de l'établissement des états financiers, les administrateurs sont responsables d'évaluer la capacité de la société à poursuivre ses activités, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si les administrateurs ont l'intention de liquider la société ou de mettre fin à ses activités, ou s'ils n'ont aucune autre solution réaliste que de le faire.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers, pris dans leur ensemble, sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux Normes ISA permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Les irrégularités, y compris les fraudes, constituent des cas de non-conformité aux lois et aux règlements. Conformément à nos responsabilités énoncées ci-dessus, nous mettons en place des procédures visant à détecter les anomalies significatives résultant d'irrégularités, notamment les fraudes. Vous trouverez ci-dessous une description détaillée de la mesure dans laquelle nos procédures permettent de détecter les irrégularités, y compris les fraudes.

Notre évaluation a porté sur les principales lois et les principaux règlements s'appliquant à la société, ainsi que sur les éléments des états financiers que nous avons jugés les plus susceptibles de comporter des anomalies. Ces lois et règlements comprenaient, entre autres, la loi intitulée *Companies Act 2006*, les Normes IFRS de comptabilité et les lois fiscales en vigueur.

La prévention des irrégularités ne relève pas de notre responsabilité. Néanmoins, notre démarche dans le cadre de l'audit comprenait des procédures visant à détecter d'éventuelles irrégularités, dont les suivantes :

- l'acquisition d'une compréhension des politiques et procédures de l'entité et de la manière dont elle s'y conforme, par des discussions et des tests de cheminement visant à évaluer la conception et la mise en œuvre des contrôles;
- l'acquisition d'une compréhension du cadre légal et réglementaire applicable à l'entité et de la manière dont elle s'y conforme;
- l'acquisition d'une compréhension du processus d'évaluation des risques de l'entité, notamment en ce qui concerne le risque de fraude;
- la conception de nos procédures d'audit à la lumière de cette évaluation des risques;
- la réalisation de tests d'audit portant sur le risque de contournement des contrôles par la direction, notamment des tests portant sur le caractère approprié des écritures comptables et des autres ajustements, l'évaluation de la justification économique des opérations importantes qui sortent du cadre normal des activités, ainsi que l'examen des estimations comptables afin d'y déceler des indications de parti pris, en particulier en ce qui concerne la durée d'utilité et l'évaluation des pertes de valeur des immobilisations corporelles et des immobilisations incorporelles.

Dans le cadre de notre audit, nous avons évalué comment notre approche permet de déceler d'éventuelles irrégularités, tout en tenant compte de la probabilité qu'elles soient détectées. Les irrégularités résultant d'une fraude sont par nature plus difficiles à détecter que celles provenant d'une erreur.

En raison des limites inhérentes à un audit, il existe un risque que nous ne détections pas toutes les irrégularités, y compris celles pouvant entraîner une anomalie significative dans les états financiers ou une non-conformité à la réglementation. Ce risque augmente lorsque la conformité à une loi ou à un règlement n'est pas directement liée à des événements ou à des transactions reflétés dans les états financiers, car il devient alors moins probable que nous détections ces cas. Le risque est également accru dans le cas des irrégularités résultant d'une fraude plutôt que d'une erreur, car la fraude se caractérise souvent par des dissimulations volontaires, des falsifications, des collusions, des omissions ou de fausses déclarations.

Utilisation de notre rapport

Le présent rapport, y compris notre opinion, a été préparé exclusivement à l'intention des administrateurs de la société mère, en tant qu'entité, afin de leur permettre de s'acquitter de leurs obligations dans le cadre du Projet Stellar, conformément à notre lettre de mission datée du 18 février 2025, et en vue de répondre à l'obligation potentielle d'inclure les présents états financiers dans une déclaration d'acquisition d'entreprise canadienne et dans un prospectus canadien, dans l'éventualité où l'acquisition envisagée du groupe par une société canadienne cotée en bourse serait réalisée, et à aucune autre fin. En exprimant cette opinion, nous déclinons toute responsabilité à l'égard d'un autre usage du rapport et envers toute autre personne à qui celui-ci pourrait être communiqué ou qui pourrait l'avoir en sa possession, notamment dans le cadre des obligations contractuelles de la société mère, sauf si nous y avons expressément consenti au préalable par écrit.

Cooper Parry Group Limited
Sky View
Argosy Road
East Midlands Airport
Castle Donington
Derby
DE74 2SA
Royaume-Uni
Le 29 avril 2025

STAR MAYAN LIMITED

ÉTAT CONSOLIDÉ DU RÉSULTAT NET ET DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2024

	Note	2024 En milliers de livres sterling	2023 En milliers de livres sterling
Produits des activités ordinaires	3	**86 122**	80 161
Coût des ventes	5	**(51 943)**	(54 238)
Bénéfice brut		**34 179**	25 923
Frais de distribution	5	**(13 643)**	(13 706)
Frais d'administration	5	**(12 875)**	(12 091)
Bénéfice d'exploitation	5	**7 661**	126
Charges financières	8	**(14 272)**	(11 647)
Résultat avant impôt		**(6 611)**	(11 521)
Crédit d'impôt	9	**69**	560
Résultat net de l'exercice		**(6 542)**	(10 961)
Autres éléments du résultat global		**-**	-
Résultat global de l'exercice		**(6 542)**	(10 961)
Résultat par action (en pence) :			
Perte de base et diluée pour l'exercice attribuable aux porteurs d'actions ordinaires de la société mère		**(0,41)**	(0,69)

Les notes figurant aux pages 9 à 48 font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

STAR MAYAN LIMITED

ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE
AU 31 MARS 2024

	Note	2024 En milliers de livres sterling	2023 En milliers de livres sterling	Au 1er avril 2022 En milliers de livres sterling
Actif				
Actifs non courants				
Immobilisations corporelles	10	**20 924**	23 025	25 878
Immobilisations incorporelles et goodwill	11	**11 804**	11 860	12 162
Actifs au titre de droits d'utilisation	12	**12 157**	14 455	14 150
		44 885	49 340	52 190
Actifs courants				
Stocks	14	**650**	810	815
Linge en service	15	**14 306**	12 179	9 833
Créances clients et autres créances d'exploitation	16	**14 389**	12 709	14 729
Trésorerie et équivalents de trésorerie	17	**2 411**	2 790	2 223
		31 756	28 488	27 600
Total de l'actif		**76 641**	77 828	79 790
Capitaux propres et passifs				
Capitaux propres				
Capital émis	22	**160**	160	160
Prime d'émission	23	**15 793**	15 793	15 793
Bénéfices non distribués	23	**(100 380)**	(93 838)	(82 877)
Total des capitaux propres		**(84 427)**	(77 885)	(66 924)
Passifs non courants				
Prêts et emprunts portant intérêt	20	**129 209**	118 671	108 329
Obligations locatives	12	**10 467**	12 145	11 942
Autres passifs financiers non courants	19	**316**	626	467
Provisions	21	**120**	120	120
Passifs d'impôt différé	9	**824**	892	1 480
		140 936	132 454	122 338
Passifs courants				
Dettes fournisseurs et autres dettes	18	**16 247**	18 811	22 107
Obligations locatives	12	**2 249**	2 415	2 012
Prêts et emprunts portant intérêt	20	**1 636**	2 033	257
		20 132	23 259	24 376
Total du passif		**161 068**	155 713	146 714
Total des capitaux propres et des passifs		**76 641**	77 828	79 790

L'état consolidé de la situation financière ci-dessus doit être lu en parallèle avec les notes annexes figurant aux pages 9 à 48.

Les états financiers consolidés ont été approuvés et autorisés pour publication par le conseil d'administration et ont été signés en son nom par :

J W Shepherd
Administrateur
Le 29 avril 2025

STAR MAYAN LIMITED

ÉTAT CONSOLIDÉ DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES
POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 MARS 2024 ET 2023

	Capital émis En milliers de livres sterling	Prime d'émission En milliers de livres sterling	Résultats non distribués En milliers de livres sterling	Total En milliers de livres sterling
Au 1er avril 2022	160	15 793	(82 877)	(66 924)
Résultat net de l'exercice	-	-	(10 961)	(10 961)
Total du résultat global	-	-	(10 961)	(10 961)
Au 31 mars 2023	160	15 793	(93 838)	(77 885)
Résultat net de l'exercice	-	-	(6 542)	(6 542)
Total du résultat global	-	-	(6 542)	(6 542)
Au 31 mars 2024	**160**	**15 793**	**(100 380)**	**(84 427)**

Les notes figurant aux pages 9 à 48 font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

STAR MAYAN LIMITED

TABLEAU CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE
POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2024

	Note	2024 En milliers de livres sterling	2023 En milliers de livres sterling
Activités d'exploitation			
Résultat net de l'exercice		**(6 542)**	(10 961)
Ajustements visant à rapprocher le résultat net des flux de trésorerie nets :			
Amortissement et perte de valeur des immobilisations corporelles et des actifs au titre de droits d'utilisation	10,12	**5 919**	6 092
Amortissement et perte de valeur des immobilisations incorporelles et perte de valeur du goodwill	11	**56**	302
Perte sur la vente d'immobilisations corporelles	5	**341**	-
Charges financières	8	**14 272**	11 647
Variations du fonds de roulement :			
(Augmentation) diminution des créances clients et autres créances d'exploitation	16	**(1 680)**	2 020
Diminution des stocks	14	**160**	5
Augmentation du linge en service	15	**(2 127)**	(2 346)
Diminution des dettes fournisseurs et autres dettes	18	**(3 049)**	(2 480)
Intérêts versés		**(3 636)**	(3 428)
Crédit d'impôt		**(69)**	(560)
Flux de trésorerie nets provenant des (affectés aux) activités d'exploitation		**3 645**	291
Activités d'investissement			
Acquisition d'immobilisations corporelles		**(1 074)**	(1 298)
Flux de trésorerie nets affectés aux activités d'investissement		**(1 074)**	(1 298)
Activités de financement			
Paiement du principal des obligations locatives	12	**(2 450)**	(2 326)
Produit des emprunts	20	**1 500**	3 900
Remboursement d'emprunts	20	**(2 000)**	-
Flux de trésorerie nets (affectés aux) provenant des activités de financement		**(2 950)**	1 574
(Diminution) augmentation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		**(379)**	567
Trésorerie et équivalents de trésorerie aux 1er avril 2023 et 2022		**2 790**	2 223
Trésorerie et équivalents de trésorerie aux 31 mars	17	**2 411**	2 790

Les notes figurant aux pages 9 à 48 font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

STAR MAYAN LIMITED

NOTES ANNEXES
POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2024

1. Généralités

STAR Mayan Limited est une société fermée à responsabilité limitée par actions (*private company limited by shares*), constituée en Angleterre et au Pays de Galles. STAR Mayan Limited et ses filiales (le « groupe ») proposent une gamme de services de gestion du linge destinés aux secteurs de la santé publique et privée, des loisirs, de l'hôtellerie, du transport aérien et des soins personnels au Royaume-Uni.

Le numéro d'immatriculation de la société est 10227241 et l'adresse de son siège social est la suivante : Synergy LMS, Ascot Drive, Derby, Royaume-Uni, DE24 8HE.

2. Informations significatives sur les méthodes comptables

2.1. Base d'établissement

Les états financiers consolidés à usage particulier (les « états financiers ») ont été dressés conformément aux Normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board (les « Normes IFRS de comptabilité »).

Les présents états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 mars 2024 sont les premiers que le groupe dresse conformément aux Normes IFRS de comptabilité. Lors de l'établissement de ces états financiers consolidés conformément aux Normes IFRS de comptabilité, le groupe a appliqué les choix et les exemptions prévus lui permettant de ne pas appliquer ces normes de manière intégralement rétrospective, comme il est précisé à la note 32. En conséquence, le groupe a établi des états financiers consolidés qui sont conformes aux Normes IFRS de comptabilité applicables au 31 mars 2024, accompagnés d'informations financières comparatives pour les exercices clos le 31 mars 2023 et le 1er avril 2022.

Les états financiers consolidés ont été établis sur la base du coût historique, sauf pour ce qui est des instruments financiers dérivés, qui ont été évalués à la juste valeur. Les états financiers consolidés sont présentés en livres sterling, et toutes les valeurs sont arrondies au millier le plus proche, en milliers de livres sterling (£), sauf indication contraire.

Le groupe a établi les états financiers consolidés suivant l'hypothèse de continuité d'exploitation.

2.2. Principes de consolidation

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers de la société et ceux de ses filiales au 31 mars 2024. Il y a contrôle lorsque le groupe est exposé ou a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité émettrice et qu'il a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'il détient sur celle-ci. Plus particulièrement, le groupe exerce un contrôle sur l'entité émettrice si, et seulement si, tous les éléments ci-dessous sont réunis :

- il détient le pouvoir sur l'entité émettrice (soit lorsqu'il a des droits effectifs qui lui confèrent la capacité actuelle de diriger les activités pertinentes de l'entité émettrice);
- il est exposé ou a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité émettrice;
- il a la capacité d'exercer son pouvoir sur l'entité émettrice de manière à influer sur le montant des rendements qu'il obtient.

Le groupe doit réévaluer s'il contrôle l'entité émettrice lorsque les faits et circonstances indiquent qu'un ou plusieurs des trois éléments de contrôle ont changé. Le groupe doit consolider une filiale à compter de la date à laquelle il en obtient le contrôle et cesser de la consolider lorsqu'il perd ce contrôle. Les actifs, les passifs, les produits et les charges d'une filiale acquise ou cédée au cours de l'exercice sont inclus dans les états financiers consolidés à compter de la date à laquelle le groupe obtient le contrôle de la filiale et jusqu'à la date à laquelle il perd ce contrôle.

Le résultat net et chaque composante des autres éléments du résultat global sont attribués aux actionnaires de la société mère du groupe. S'il y a lieu, des ajustements sont apportés aux états financiers des filiales afin d'harmoniser leurs méthodes comptables avec celles du groupe. La totalité des actifs et des passifs, des capitaux propres, des produits des activités ordinaires, des charges et des flux de trésorerie intragroupe relatifs aux transactions entre les membres du groupe sont entièrement éliminés au moment de la consolidation.

2.2 Principes de consolidation (suite)

Une modification de la participation dans une filiale, sans perte de contrôle, est comptabilisée comme une opération sur capitaux propres.

Si le groupe perd le contrôle d'une filiale, il décomptabilise les actifs (y compris le goodwill), les passifs et les autres composantes des capitaux propres qui s'y rapportent, tandis que tout gain ou toute perte en résultant est comptabilisé à l'état du résultat net. Toute participation conservée est comptabilisée à la juste valeur.

Les filiales de la société sont présentées plus en détail à la note 13.

2.3. Continuité d'exploitation

Les administrateurs ont examiné les prévisions consolidées des résultats commerciaux et des flux de trésorerie pour le groupe STAR Mayan et ses filiales entièrement détenues. Les prévisions couvrent la période allant jusqu'à la fin du mois de juin 2026 et tiennent compte d'une évaluation des principales sensibilités, y compris (sans toutefois s'y limiter) l'incidence des variations des coûts des services publics, des taux d'intérêt et de l'inflation. Les prévisions tiennent également compte des flux de trésorerie disponibles ainsi que du respect des clauses restrictives pendant toute la période prévisionnelle. Après la fin de cette période, les prêteurs du groupe ont accepté de modifier l'accord de financement de premier rang afin d'en reporter l'échéance au 30 juin 2026.

Après avoir examiné les prévisions du groupe et effectué les vérifications appropriées, les administrateurs estiment raisonnablement que la société dispose des ressources nécessaires pour poursuivre son exploitation dans un avenir prévisible et pour honorer ses obligations à mesure qu'elles arrivent à échéance. En conséquence, le groupe continue d'appliquer le principe de continuité d'exploitation pour l'établissement des états financiers.

2.4. Résumé des principales méthodes comptables

a) Produits des activités ordinaires

Le groupe fournit des services de gestion du linge et des produits auxiliaires aux hôpitaux et à d'autres organisations des secteurs de la santé et de l'hôtellerie au Royaume-Uni. Les produits des activités ordinaires sont comptabilisés lorsque le groupe a conclu un contrat avec un client et qu'une obligation de prestation a été remplie, au prix de transaction attribué à cette obligation de prestation. Le groupe n'ajuste pas les prix de transaction en fonction de la valeur temporelle de l'argent, en raison du fait que ses transactions sont généralement finalisées peu après leur conclusion avec le client.

Le groupe comptabilise un contrat, lorsqu'il a une substance commerciale, si les parties ont approuvé le contrat conformément aux pratiques commerciales habituelles et qu'elles se sont engagées à respecter leurs obligations, si les droits des parties et les modalités de paiement sont identifiés et si le recouvrement de la contrepartie est probable.

1. Identification du contrat

La politique de comptabilisation des produits des activités ordinaires du groupe exige qu'un contrat soit dûment autorisé et signé par les représentants de toutes les parties concernées avant que tout service ne soit fourni au client. Les modalités de ces contrats comprennent des dispositions détaillées définissant les droits de chaque partie en ce qui concerne les services de blanchisserie et de gestion du linge à fournir, ainsi que les modalités de paiement, telles que la tarification des services et les exigences en matière de facturation. Le groupe a déterminé que les contrats ont une substance commerciale, dans la mesure où les services influent directement sur les flux de trésorerie futurs du groupe, en générant des revenus entrants et des dépenses correspondantes.

2.4. Résumé des principales méthodes comptables (suite)

a) Produits des activités ordinaires (suite)

1. Identification du contrat (suite)

Lors de l'évaluation et de l'acceptation des contrats, le groupe évalue la probabilité de recouvrement auprès de tous les clients potentiels et ne conclut des accords qu'avec ceux pour lesquels il estime que le paiement est probable. Étant donné que ses principaux clients sont généralement des agences de santé financées par l'État et des compagnies aériennes à fort volume, il est très probable que le groupe perçoive la contrepartie convenue pour ses services.

Lorsque des services sont fournis après l'expiration d'un contrat et durant les négociations de renouvellement, les modalités du contrat initial demeurent en vigueur jusqu'à ce qu'un nouvel accord soit officiellement approuvé. Cette prolongation est généralement validée par une approbation orale, conformément aux pratiques commerciales courantes.

2. Identification des obligations de prestation d'un contrat

Les services de gestion du linge sont fournis aux clients du groupe de manière continue tout au long de la durée du contrat, et la même méthode est utilisée pour mesurer la progression de l'exécution du contrat par le groupe. Les produits des activités ordinaires sont comptabilisés en fonction des tarifs convenus par contrat, calculés sur la base d'un prix unitaire constant pour chaque service pendant toute la durée du contrat. Ces services comprennent généralement le traitement et la livraison intégrés, consistent en un seul produit livrable (volume traité propre) et, dans le cas du linge de location, ne sont pas offerts individuellement. Le linge de location est considéré comme un intrant pour la fourniture des services standards de blanchisserie et de gestion du linge. Par conséquent, les services fournis dans le cadre d'un accord unique représentent une seule obligation de prestation. Les produits fournis aux clients du groupe sont des obligations de prestation individuelles comptabilisées au moment où le contrôle des produits passe du groupe au client.

3. Détermination du prix de transaction

Tous les contrats reposent sur un modèle de tarification fixe, selon lequel un tarif prédéterminé est facturé aux clients sur la base d'un prix unitaire. Pour ces contrats, les produits des activités ordinaires sont comptabilisés progressivement à mesure que chaque article de linge est traité, conformément au tarif fixe stipulé dans le contrat. Les contrats ne comportent pas de contreparties variables au sens de la norme IFRS 15.

4. Répartition du prix de transaction

Chaque contrat conclu avec un client représente une seule obligation de prestation. Par conséquent, le prix de transaction pour chaque contrat est réparti entre chaque article traité en fonction du taux convenu. Le groupe n'accorde pas de rabais de volume dans ses contrats de vente.

5. Obligations de prestation remplies progressivement

Habituellement, le groupe transfère le contrôle des biens ou des services et remplit les obligations de prestation progressivement, une fois que le linge propre a été remis au client et que ce dernier a accepté la livraison.

Le paiement des services de blanchisserie est exigible selon les modalités définies dans le contrat de service du client. Les clients sont généralement facturés mensuellement, le paiement étant dû dans un délai de 30 à 60 jours à compter de la date de facturation.

b) Produits financiers

Les produits financiers sont comptabilisés à l'état consolidé du résultat net selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

c) Charges financières

Les charges financières sont imputées à l'état consolidé du résultat net sur la durée de la dette au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif, de manière que le montant imputé soit à un taux constant sur la valeur comptable tout au long de la durée du contrat. Les frais d'émission sont initialement comptabilisés comme une réduction du produit de l'instrument financier connexe.

2.4. Résumé des principales méthodes comptables (suite)

d) Coûts d'emprunt

Les coûts d'emprunt sont comptabilisés en charges dans la période au cours de laquelle ils sont engagés. Les coûts d'emprunt comprennent les intérêts et les autres frais qu'une entité engage en lien avec l'emprunt de fonds.

e) Conversion des monnaies étrangères

Les états financiers consolidés sont présentés en livres sterling, soit la monnaie fonctionnelle de la société mère. Pour chaque entité, le groupe détermine la monnaie fonctionnelle, et les éléments inclus dans les états financiers de chaque entité sont mesurés en utilisant cette monnaie fonctionnelle.

Transactions et soldes

Les transactions en monnaies étrangères sont initialement comptabilisées par les entités du groupe aux taux de change au comptant de leur monnaie fonctionnelle respective à la date de la comptabilisation de la transaction. Les actifs et les passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont reconvertis au taux de change au comptant de la monnaie fonctionnelle en vigueur à la date de clôture.

Les différences résultant du règlement ou de la conversion des éléments monétaires sont comptabilisées à l'état du résultat net.

f) Prestations de retraite

Régime à cotisations définies

Le groupe contribue à plusieurs régimes de retraite à cotisations définies pour l'ensemble de ses employés, et à un régime à prestations définies pour un nombre limité d'entre eux. Les actifs liés à ce régime à prestations définies sont détenus séparément, dans un fonds géré de manière indépendante qui fait partie d'un régime multiemployeurs plus large. Par conséquent, le groupe comptabilise ce régime comme un régime à cotisations définies, et les cotisations versées sont inscrites à l'état consolidé du résultat net. Les montants non réglés sont présentés à titre de passif dans les autres dettes à l'état consolidé de la situation financière.

g) Impôts

Impôt exigible
Les actifs et les passifs d'impôt exigible sont évalués au montant que l'on s'attend à payer aux autorités fiscales ou à recouvrer de celles-ci. Les taux d'imposition et les lois fiscales utilisés dans le calcul du montant sont ceux qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture dans les pays où le groupe exerce des activités et génère un revenu imposable.

L'impôt exigible lié aux éléments comptabilisés directement dans les capitaux propres est comptabilisé dans les capitaux propres, et non à l'état consolidé du résultat net. La direction évalue périodiquement les positions prises dans les déclarations fiscales concernant les situations où la réglementation fiscale est sujette à interprétation et elle établit des provisions, au besoin.

Impôt différé
L'impôt différé est comptabilisé selon la méthode du report variable en fonction des différences temporaires entre la valeur fiscale des actifs et des passifs et leur valeur comptable aux fins de la présentation de l'information financière à la date de clôture.

2.4. Résumé des principales méthodes comptables (suite)

Des passifs d'impôt différé sont comptabilisés pour toutes les différences temporaires imposables, sauf dans les cas suivants :

- Lorsque le passif d'impôt différé résulte de la comptabilisation initiale du goodwill ou d'un actif ou d'un passif dans le cadre d'une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui, au moment de la transaction, n'affecte ni le bénéfice comptable ni le bénéfice imposable (la perte fiscale) et ne donne pas lieu à une différence temporaire imposable et à une différence temporaire déductible d'un montant égal;
- En ce qui concerne les différences temporaires déductibles liées aux participations dans des filiales, lorsque le moment de la résorption des différences temporaires peut être contrôlé et qu'il est probable que les différences temporaires ne se résorberont pas dans un avenir prévisible.

Des actifs d'impôt différé sont comptabilisés au titre de toutes les différences temporaires déductibles, ainsi qu'au titre du report des crédits d'impôt non utilisés et de toutes les pertes fiscales non utilisées. Les actifs d'impôt différé sont comptabilisés dans la mesure où il est probable que l'on disposera d'un bénéfice imposable auquel pourront être imputées les différences temporaires déductibles et pourront être appliqués les reports de crédits d'impôt et de pertes fiscales non utilisés, exception faite de ce qui suit :

- Lorsque l'actif d'impôt différé lié à la différence temporaire déductible résulte de la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans le cadre d'une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui, au moment de la transaction, n'affecte ni le bénéfice comptable ni le bénéfice imposable (la perte fiscale) et ne donne pas lieu à une différence temporaire imposable et à une différence temporaire déductible d'un montant égal;
- En ce qui concerne les différences temporaires déductibles liées aux participations dans des filiales, les actifs d'impôt différé ne sont comptabilisés que dans la mesure où il est probable que ces différences temporaires se résorberont dans un avenir prévisible et que l'on dégagera un bénéfice imposable suffisant auquel imputer les différences temporaires.

La valeur comptable des actifs d'impôt différé est revue à chaque date de clôture et réduite dans la mesure où il n'est plus probable qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible pour permettre d'utiliser la totalité ou une partie de l'actif d'impôt différé. Les actifs d'impôt différé qui n'ont pas été comptabilisés sont réévalués à chaque date de clôture et sont comptabilisés dans la mesure où il est devenu probable qu'un bénéfice imposable futur permettra de les recouvrer.

Lorsqu'il évalue le caractère recouvrable des actifs d'impôt différé, le groupe s'appuie sur les mêmes hypothèses prévisionnelles que celles utilisées ailleurs dans les états financiers consolidés et dans d'autres rapports de la direction, lesquelles intègrent notamment les effets possibles des changements climatiques sur les activités, comme l'augmentation des coûts de production découlant des mesures de réduction des émissions de carbone.

Les actifs et les passifs d'impôt différé sont évalués aux taux d'impôt dont l'application est attendue pour l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif, réglé, sur la base des taux d'impôt (et des lois fiscales) qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

L'impôt différé se rapportant aux éléments comptabilisés hors résultat net est également comptabilisé hors résultat net. Les éléments d'impôt différé sont comptabilisés en fonction de la transaction sous-jacente, soit dans les autres éléments du résultat global, soit directement dans les capitaux propres.

Les avantages fiscaux qui ont été acquis dans le cadre d'un regroupement d'entreprises, mais qui ne répondent pas aux critères de comptabilisation séparée à cette date sont comptabilisés ultérieurement si de nouvelles informations sur les faits et les circonstances changent. L'ajustement est soit traité comme une réduction du goodwill (tant qu'il n'excède pas le goodwill) s'il a été apporté pendant la période d'évaluation, soit comptabilisé en résultat net.

Le groupe compense les actifs et passifs d'impôt différé uniquement s'il a un droit juridiquement exécutoire de les compenser et que les actifs et passifs d'impôt différé concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même administration fiscale sur la même entité imposable ou sur des entités imposables différentes qui ont l'intention, soit de régler les actifs et passifs d'impôt exigible sur la base de leur montant net, soit de réaliser les actifs et de régler les passifs simultanément, lors de chaque période future au cours de laquelle on s'attend à ce que des montants importants d'actifs ou de passifs d'impôt différé soient réglés ou recouvrés.

2.4. Résumé des principales méthodes comptables (suite)

h) Regroupement d'entreprises et goodwill

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition. Le coût d'une acquisition correspond au total de la contrepartie transférée, qui est évaluée à la juste valeur à la date d'acquisition, et du montant de toute participation ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise. Pour chaque regroupement d'entreprises, le groupe choisit d'évaluer les participations ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise à la juste valeur ou selon la quote-part de l'actif net identifiable de l'entreprise acquise. Les coûts liés à l'acquisition sont comptabilisés en charges au fur et à mesure qu'ils sont engagés et inclus dans les frais d'administration.

Le groupe détermine qu'il a acquis une entreprise lorsque l'ensemble des activités et des actifs acquis comportent une entrée et un processus substantiel qui, ensemble, contribuent de manière importante à la capacité de créer des sorties. Le processus acquis est considéré comme substantiel s'il est essentiel à la capacité de continuer à produire des sorties et que l'on compte parmi les entrées acquises une main-d'œuvre organisée dotée des compétences, des connaissances et de l'expérience nécessaires pour exécuter ce processus, ou s'il contribue de manière importante à la capacité de continuer à produire des sorties et il est considéré comme unique ou rare, ou ne peut être remplacé sans nécessiter de coûts ni d'efforts importants ni retarder de manière importante la capacité de continuer à produire des sorties.

Lorsque le groupe fait l'acquisition d'une entreprise, il évalue les actifs financiers acquis et les passifs repris en vue de les classer et de les désigner de manière appropriée, conformément aux dispositions contractuelles, aux circonstances économiques et aux conditions pertinentes à la date d'acquisition. Cette évaluation comprend la séparation des dérivés incorporés dans des contrats hôtes par l'entreprise acquise.

Toute contrepartie éventuelle devant être transférée par l'acquéreur sera comptabilisée à sa juste valeur à la date d'acquisition. Une contrepartie éventuelle classée à titre de capitaux propres ne fait pas l'objet d'une réévaluation et son règlement ultérieur est comptabilisé dans les capitaux propres. Une contrepartie éventuelle classée comme un actif ou un passif qui est un instrument financier et qui entre dans le champ d'application d'IFRS 9 *Instruments financiers* est évaluée à la juste valeur, les variations de la juste valeur étant comptabilisées dans l'état consolidé du résultat net conformément à IFRS 9. Les autres contreparties éventuelles qui n'entrent pas dans le champ d'application d'IFRS 9 sont évaluées à leur juste valeur à chaque date de clôture, et les variations de la juste valeur sont comptabilisées en résultat net.

Le goodwill est initialement évalué au coût (soit l'excédent du total de la contrepartie transférée et du montant comptabilisé au titre des participations ne donnant pas le contrôle et de toute participation antérieure détenue sur les actifs nets identifiables acquis et les passifs repris). Si la juste valeur des actifs nets acquis est supérieure au montant total de la contrepartie transférée, le groupe réévalue s'il a correctement identifié tous les actifs acquis et tous les passifs repris et revoit les procédures utilisées pour évaluer les montants à comptabiliser à la date d'acquisition. Si la réévaluation se traduit tout de même par un excédent de la juste valeur des actifs nets acquis sur le montant total de la contrepartie transférée, le profit est comptabilisé en résultat net.

Après sa comptabilisation initiale, le goodwill est évalué au coût diminué du cumul des pertes de valeur. Pour les besoins des tests de dépréciation, à compter de la date d'acquisition, le goodwill acquis dans un regroupement d'entreprises est affecté à chacune des unités génératrices de trésorerie (les « UGT ») du groupe qui devraient bénéficier du regroupement, que d'autres actifs ou passifs de l'entreprise acquise soient ou non affectés à ces unités.

Lorsque le goodwill a été affecté à une UGT et qu'une partie de l'activité au sein de cette unité est cédée, le goodwill lié à cette activité est inclus dans la valeur comptable de celle-ci lors de la détermination du profit ou de la perte sur cession. Le goodwill cédé dans ces circonstances est évalué en fonction des valeurs relatives de l'activité cédée et de la partie de l'UGT conservée.

2.4. Résumé des principales méthodes comptables (suite)

i) Immobilisations corporelles

Les immobilisations en cours sont comptabilisées au coût, déduction faite, s'il y a lieu, du cumul des pertes de valeur. Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût, déduction faite du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur, s'il y a lieu. Ce coût comprend le coût du remplacement partiel des immobilisations corporelles si les critères de comptabilisation sont remplis. Lorsque des parties significatives des immobilisations corporelles doivent être remplacées à intervalles réguliers, le groupe les amortit séparément selon leur durée d'utilité précise. La totalité des autres frais de réparation et d'entretien sont comptabilisés en résultat net au fur et à mesure qu'ils sont engagés. La valeur actualisée du coût de démantèlement prévu d'un actif après sa mise en service est incluse dans le coût de cet actif si les critères de comptabilisation des provisions sont remplis. Pour plus de précisions sur la provision comptabilisée au titre de la dégradation de bâtiments loués, se reporter à la note 2.6 portant sur les jugements, estimations et hypothèses comptables importants et à la note 21 portant sur les provisions.

L'amortissement est calculé selon le mode linéaire sur la durée d'utilité estimative des actifs, comme suit :

Améliorations locatives	- Sur la durée du contrat de location
Machines et matériel de bureau	- 3 à 15 ans
Actifs en cours de construction	- Aucun amortissement jusqu'à ce que l'actif soit mis en service
Mobilier et agencements	- 5 à 6 ans

Une immobilisation corporelle et toute partie significative initialement comptabilisée sont décomptabilisées lors de sa sortie (c'est-à-dire à la date à laquelle le bénéficiaire en obtient le contrôle) ou lorsqu'aucun avantage économique futur n'est attendu de son utilisation ou de sa sortie. Un profit ou une perte résultant de la décomptabilisation de l'actif (calculé comme correspondant à la différence entre le produit net de la cession et la valeur comptable de l'actif) est inclus à l'état consolidé du résultat net au moment de la décomptabilisation de l'actif.

Les valeurs résiduelles, les durées d'utilité et les modes d'amortissement des immobilisations corporelles sont revus à la clôture de chaque exercice et ajustés de façon prospective, s'il y a lieu.

j) Contrats de location

Le groupe évalue, à la date de passation de chaque contrat, si celui-ci est ou contient un contrat de location. Cette évaluation consiste à déterminer si le contrat confère le droit de contrôler l'utilisation d'un bien déterminé pour un certain temps en échange d'une contrepartie.

Contrats de location aux termes desquels le groupe agit à titre de preneur

Le groupe applique une seule et même méthode de comptabilisation à tous les contrats de location, à l'exception des contrats de location à court terme et des contrats de location dont le bien sous-jacent est de faible valeur. Il comptabilise une obligation locative correspondant aux paiements à effectuer au titre du contrat de location ainsi qu'un actif au titre du droit d'utilisation représentant le droit d'utiliser le bien sous-jacent.

Actifs au titre de droits d'utilisation

Le groupe comptabilise les actifs au titre de droits d'utilisation à la date de début du contrat de location (c.-à-d. à la date à partir de laquelle le bien sous-jacent peut être utilisé). Les actifs au titre de droits d'utilisation sont évalués au coût, déduction faite du cumul des amortissements et des pertes de valeur, et ajustés pour tenir compte de la réévaluation des obligations locatives. Le coût des actifs au titre de droits d'utilisation comprend le montant des obligations locatives comptabilisé, les coûts directs initiaux engagés et les paiements de loyers effectués à la date de début ou avant cette date, déduction faite des avantages incitatifs à la location reçus. Les actifs au titre de droits d'utilisation sont amortis selon le mode linéaire sur la durée la plus courte entre la durée du contrat de location et la durée d'utilité estimative des actifs, comme suit :

Immeubles	- 1 à 37 ans
Véhicules automobiles	- 2 à 5 ans

2.4. Résumé des principales méthodes comptables (suite)

j) Contrats de location (suite)

Actifs au titre de droits d'utilisation (suite)

Si la propriété de l'actif loué est transférée au groupe à la fin de la durée du contrat de location ou si le coût reflète l'exercice d'une option d'achat, l'amortissement est calculé en fonction de la durée d'utilité estimative de l'actif.

Les actifs au titre de droits d'utilisation sont également soumis à un test de dépréciation. Se reporter aux méthodes comptables décrites à la note 2.4 o), « Dépréciation d'actifs non financiers ».

Obligations locatives

À la date de début du contrat de location, le groupe comptabilise une obligation locative évaluée à la valeur actuelle des paiements de loyers à verser sur la durée du contrat de location. Les paiements de loyers comprennent les paiements fixes (y compris les paiements de loyers fixes en substance), déduction faite des avantages incitatifs à la location à recevoir, des paiements de loyers variables qui sont fonction d'un indice ou d'un taux et des sommes que le groupe s'attend à devoir payer au titre de garanties de valeur résiduelle. Les paiements de loyers comprennent également le prix d'exercice d'une option d'achat que le groupe a la certitude raisonnable d'exercer et les paiements de pénalités pour la résiliation d'un contrat de location, si les modalités du contrat de location reflètent l'exercice par le groupe de l'option de résiliation.

Les paiements de loyers variables qui ne sont pas fonction d'un indice ou d'un taux sont comptabilisés à titre de charges (sauf s'ils sont engagés pour produire des stocks) dans la période au cours de laquelle se produit l'événement ou la situation qui est à l'origine du paiement.

Pour calculer la valeur actuelle des paiements de loyers, le groupe utilise le taux d'emprunt marginal à la date de début du contrat de location si le taux d'intérêt implicite du contrat de location ne peut être déterminé facilement. Après la date de début, le montant de l'obligation locative est majoré pour refléter l'accumulation des intérêts et réduit en fonction des paiements de loyers versés. En outre, la valeur comptable des obligations locatives est réévaluée s'il y a une modification, un changement dans la durée du contrat de location, un changement aux paiements de loyers (par exemple, si un changement dans les paiements de loyers futurs découle d'une variation d'un indice ou d'un taux utilisé pour déterminer ces paiements) ou un changement dans l'appréciation d'une option d'achat du bien sous-jacent. Les obligations locatives du groupe sont incluses dans les prêts et emprunts portant intérêt (voir la note 20).

Contrats de location à court terme et contrats de location dont le bien sous-jacent est de faible valeur

Le groupe applique l'exemption relative à la comptabilisation applicable aux contrats de location à court terme à tous ses contrats de location à court terme de matériel et d'outillage (c.-à.-d. ceux qui ont une durée de 12 mois ou moins à partir de la date de début et qui ne comprennent pas d'option d'achat). Il applique également l'exemption relative à la comptabilisation des contrats de location dont le bien sous-jacent est de faible valeur à ses contrats de location de matériel de bureau dont la valeur est considérée comme faible. Les paiements de loyers des contrats de location à court terme et de ceux dont les biens sous-jacents sont de faible valeur sont comptabilisés en charges selon le mode linéaire sur la durée du contrat de location.

k) Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles acquises séparément sont évaluées au coût lors de la comptabilisation initiale. Le coût des immobilisations incorporelles acquises dans le cadre d'un regroupement d'entreprises correspond à leur juste valeur à la date d'acquisition. Après la comptabilisation initiale, les immobilisations incorporelles sont comptabilisées au coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur. Les immobilisations incorporelles générées en interne, à l'exclusion des frais de développement inscrits à l'actif, ne sont pas inscrites à l'actif, et les dépenses connexes sont comptabilisées en résultat net dans la période durant laquelle elles sont engagées.

2.4. Résumé des principales méthodes comptables (suite)

k) Immobilisations incorporelles (suite)

La durée d'utilité des immobilisations incorporelles est évaluée comme étant soit déterminée, soit indéterminée.

Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée sont amorties sur leur durée d'utilité économique et soumises à un test de dépréciation chaque fois qu'il y a une indication qu'elles peuvent s'être dépréciées. La durée d'amortissement et le mode d'amortissement d'une immobilisation incorporelle à durée d'utilité déterminée sont réexaminés au moins à chaque date de clôture. Des changements dans la durée d'utilité prévue ou dans le rythme attendu de consommation des avantages économiques futurs incorporés dans l'actif sont considérés comme modifiant la durée ou le mode d'amortissement, selon le cas, et sont traités comme des modifications d'estimations comptables. La charge d'amortissement des immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée est comptabilisée à l'état consolidé du résultat net, dans la catégorie de charges correspondant à la fonction des immobilisations incorporelles concernées.

Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée ne sont pas amorties, mais sont soumises à un test de dépréciation tous les ans, réalisé soit individuellement, soit au niveau de l'unité génératrice de trésorerie. L'appréciation de la durée d'utilité indéterminée est réexaminée chaque année afin de déterminer si celle-ci demeure justifiée. Dans le cas contraire, le passage d'une durée d'utilité indéterminée à une durée d'utilité déterminée est effectué de manière prospective.

Une immobilisation incorporelle est décomptabilisée lors de sa sortie (c'est-à-dire à la date à laquelle le bénéficiaire en obtient le contrôle) ou lorsqu'aucun avantage économique futur n'est attendu de son utilisation ou de sa sortie. Tout profit ou toute perte découlant de la décomptabilisation de l'actif (calculé comme étant la différence entre le produit net de la cession de l'actif et sa valeur comptable) est inclus à l'état consolidé du résultat net.

Les immobilisations incorporelles du groupe ont été amorties sur les durées suivantes :

Listes de clients	- 6 ans
Contrat de location immobilière	- 44 ans
Logiciels	- 5 ans

l) Classement des actifs et des passifs comme courants ou non courants

Le groupe présente les actifs et les passifs à l'état consolidé de la situation financière selon qu'ils sont classés comme courants ou non courants. Un actif est courant lorsqu'on s'attend à ce qu'il soit réalisé ou destiné à être vendu ou consommé dans le cadre du cycle d'exploitation normal, lorsqu'il est détenu principalement à des fins de transaction et qu'on prévoit qu'il soit réalisé dans les douze mois suivant la période de clôture, ou lorsqu'il s'agit de trésorerie ou d'équivalents de trésorerie qui ne peuvent être échangés ou utilisés pour régler un passif pendant au moins douze mois après la date de clôture. Tous les autres actifs sont classés comme non courants.

Un passif est courant lorsqu'on s'attend à ce qu'il soit réglé dans le cadre du cycle d'exploitation normal, qu'il est détenu principalement à des fins de transaction, qu'il doit être réglé dans les douze mois suivant la date de clôture ou qu'il n'existe aucun droit inconditionnel de différer le règlement du passif pour au moins douze mois après la date de clôture. Le groupe classe tous les autres passifs comme non courants.

Les actifs et les passifs d'impôt différé sont classés dans les actifs et les passifs non courants.

m) Évaluation de la juste valeur

Le groupe évalue les instruments financiers à la juste valeur à chaque date de clôture.

La juste valeur représente le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif au cours d'une transaction normale entre intervenants à la date d'évaluation. L'évaluation de la juste valeur suppose que la transaction pour la vente de l'actif ou le transfert du passif a lieu :

- soit sur le marché principal pour l'actif ou le passif;
- soit en l'absence de marché principal, sur le marché le plus avantageux pour l'actif ou le passif.

2.4. Résumé des principales méthodes comptables (suite)

m) Évaluation de la juste valeur (suite)

Le groupe doit avoir accès au marché principal ou au marché le plus avantageux.

La juste valeur d'un actif ou d'un passif est déterminée à partir d'hypothèses que les intervenants utiliseraient au moment de l'établissement du prix de l'actif ou du passif, en supposant qu'ils agissent dans leur intérêt économique.

L'évaluation de la juste valeur d'un actif non financier tient compte de la capacité d'un intervenant du marché de générer des avantages économiques en faisant une utilisation optimale de l'actif ou en le vendant à un autre intervenant du marché qui en ferait une utilisation optimale.

Tous les actifs et les passifs dont la juste valeur est évaluée ou présentée dans les états financiers consolidés sont classés au même niveau de la hiérarchie des justes valeurs ci-après que la donnée d'entrée du plus bas niveau qui est importante pour la juste valeur prise dans son ensemble :

- Niveau 1 — Prix cotés (non ajustés) sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques;
- Niveau 2 — Techniques d'évaluation pour lesquelles les données d'entrée du plus bas niveau sont importantes pour la juste valeur et sont observables directement ou indirectement;
- Niveau 3 — Techniques d'évaluation pour lesquelles les données d'entrée du plus bas niveau sont importantes pour la juste valeur et qui ne sont pas observables.

Pour les actifs et les passifs comptabilisés à la juste valeur de façon récurrente dans les états financiers consolidés, le groupe détermine si des transferts se sont produits entre les niveaux de la hiérarchie en réévaluant le classement (d'après les données d'entrée du plus bas niveau qui sont importantes pour la juste valeur prise dans son ensemble) à la fin de chaque période de présentation de l'information financière.

Le conseil d'administration du groupe détermine les politiques et les procédures d'évaluation récurrente de la juste valeur, notamment en ce qui concerne les instruments financiers dérivés et la contrepartie éventuelle.

À chaque date de clôture, le conseil analyse les variations de la valeur des actifs et des passifs qui doivent être réévalués ou réexaminés conformément aux principes comptables du groupe. Dans le cadre de cette analyse, il vérifie les principales données d'entrée utilisées lors de la dernière évaluation en rapprochant les informations ayant servi au calcul avec les contrats et autres documents pertinents.

Le conseil compare également la variation de la juste valeur de chaque actif et passif avec des sources externes pertinentes afin de déterminer si la variation est raisonnable.

Périodiquement, le conseil présente les résultats de l'évaluation aux auditeurs indépendants du groupe, en abordant notamment les principales hypothèses utilisées.

Aux fins de la présentation des informations sur la juste valeur, le groupe a établi des catégories d'actifs et de passifs en fonction de la nature, des caractéristiques et des risques de l'actif ou du passif ainsi que du niveau de la hiérarchie des justes valeurs, comme il est expliqué plus haut.

Les informations relatives à la juste valeur des instruments financiers et des actifs non financiers qui sont évalués à la juste valeur ou dont la juste valeur est présentée sont résumées dans les sections portant sur ce qui suit :

- Informations sur les méthodes d'évaluation, les estimations et les hypothèses importantes (note 2.6);
- Instruments financiers (y compris ceux comptabilisés au coût amorti) (note 25).

2.4. Résumé des principales méthodes comptables (suite)

n) Instruments financiers

Les instruments financiers non dérivés du groupe comprennent les créances clients et autres créances d'exploitation, la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les dettes fournisseurs et autres dettes, les prêts et emprunts portant intérêt et les obligations locatives.

Créances clients et autres créances d'exploitation

Les créances clients et autres créances d'exploitation sont initialement comptabilisées comme des actifs financiers lorsque le groupe a un droit contractuel de recevoir de la trésorerie. Au moment de la comptabilisation initiale, elles sont évaluées à la juste valeur. Le groupe détient des créances clients et autres créances d'exploitation dans le but de percevoir les flux de trésorerie contractuels, lesquels correspondent uniquement à des paiements de principal et d'intérêts et sont ultérieurement évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, déduction faite de toute provision pour perte de valeur.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les fonds en banque et en caisse et sont comptabilisés au coût amorti.

Dettes fournisseurs et autres dettes et prêts et emprunts portant intérêt

Les dettes fournisseurs et autres dettes ainsi que les prêts et emprunts portant intérêt sont initialement comptabilisés à titre de passifs financiers lorsque le groupe a une obligation contractuelle de verser de la trésorerie. Ils sont évalués à leur juste valeur lors de la comptabilisation initiale, déduction faite des coûts de transaction directement attribuables, et sont ultérieurement évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Ils sont présentés comme des passifs courants si le paiement est exigible dans un délai d'un an ou moins. Si ce n'est pas le cas, ils sont présentés comme des passifs non courants.

Dépréciation

À chaque date de clôture, le groupe évalue s'il est nécessaire de constituer une provision pour perte de valeur au titre des actifs financiers comptabilisés au coût amorti. Le groupe applique la méthode simplifiée prévue par IFRS 9 *Instruments financiers* pour comptabiliser une provision pour perte de valeur au titre des créances clients en fonction des pertes de crédit attendues pour la durée de vie, à l'aide de matrices des provisions liées à l'historique des pertes de crédit.

Les pertes de crédit attendues sont évaluées en tenant compte d'informations raisonnables et justifiables, y compris des informations prospectives. Le montant des pertes de crédit attendues (ou leur reprise) est comptabilisé en résultat net. La valeur comptable brute d'un actif financier est sortie du bilan lorsqu'il n'y a aucune perspective réaliste de recouvrement.

Décomptabilisation d'actifs financiers

Le groupe décomptabilise un actif financier lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie liés à cet actif arrivent à expiration, ou lorsqu'il transfère l'actif financier ainsi que la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à sa propriété à un tiers. Lors de la décomptabilisation totale d'un actif financier, la différence entre sa valeur comptable et la somme de la contrepartie reçue et à recevoir et de tout profit ou perte cumulé qui avait été comptabilisé dans les autres éléments du résultat global et cumulé dans les capitaux propres est comptabilisée à l'état consolidé du résultat net.

Décomptabilisation de passifs financiers

Un passif financier est décomptabilisé lorsque l'obligation liée au passif est exécutée, qu'elle est annulée ou qu'elle expire. Lorsqu'un passif financier existant est remplacé par un autre passif financier du même créancier dont les modalités sont substantiellement différentes, ou si les modalités du passif ont été modifiées de façon substantielle, l'échange ou la modification est traité comme une décomptabilisation du passif initial et la comptabilisation d'un nouveau passif. La différence entre leurs valeurs comptables respectives est comptabilisée à l'état consolidé du résultat net.

2.4. Résumé des principales méthodes comptables (suite)

n) Instruments financiers (suite)

Compensation d'instruments financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers sont compensés et le solde net est présenté à l'état consolidé de la situation financière lorsqu'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et qu'il y a une intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

o) Dépréciation d'actifs non financiers

Des informations complémentaires concernant la dépréciation des actifs non financiers sont également présentées dans les sections portant sur ce qui suit :

- Informations sur les hypothèses importantes (note 2.6)
- Immobilisations corporelles (note 10)
- Immobilisations incorporelles et goodwill (note 11)

À la date de clôture, le groupe détermine s'il existe une indication qu'un actif a pu se déprécier. S'il existe un tel indice, ou lorsqu'il faut procéder à un test annuel de dépréciation d'un actif, le groupe estime la valeur recouvrable de l'actif. La valeur recouvrable d'un actif ou d'une UGT correspond à la valeur la plus élevée entre sa valeur d'utilité ou sa juste valeur diminuée des coûts de sortie. La valeur recouvrable est déterminée pour un actif pris individuellement à moins que l'actif ne génère pas d'entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs. Un actif, une UGT ou un groupe d'UGT est considéré comme s'étant déprécié et est ramené à sa valeur recouvrable si sa valeur comptable excède sa valeur recouvrable.

Dans le cadre de l'évaluation de la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs estimatifs sont actualisés à un taux d'actualisation avant impôt qui reflète les évaluations courantes du marché de la valeur temps de l'argent et des risques propres à l'actif. Pour déterminer la juste valeur diminuée des coûts de sortie, les transactions récentes sur le marché sont prises en considération. En l'absence de telles transactions, un modèle d'évaluation approprié est utilisé. Ces calculs sont corroborés par des multiples de valorisation, des cours d'actions de sociétés cotées en bourse ou d'autres indicateurs de juste valeur disponibles.

Le groupe fonde ses calculs de la dépréciation sur les budgets et les prévisions les plus récents, qui sont établis séparément pour chacune des UGT du groupe auxquelles les actifs pris individuellement sont affectés. Ces budgets et prévisions couvrent généralement une période de cinq ans. Un taux de croissance à long terme est calculé et appliqué pour établir des prévisions pour les flux de trésorerie après la cinquième année.

Les pertes de valeur liées aux activités poursuivies sont comptabilisées à l'état consolidé du résultat net dans les catégories de charges appropriées à la fonction de l'actif déprécié, à l'exception des immeubles précédemment réévalués dont la réévaluation a été comptabilisée dans les autres éléments du résultat global. La perte de valeur de ces immeubles est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global jusqu'à hauteur du montant de la réévaluation précédente.

Dans le cas des autres actifs que le goodwill, une évaluation est réalisée à chaque date de clôture afin de déterminer s'il existe une indication que les pertes de valeur comptabilisées précédemment se sont résorbées ou ont diminué. Si une telle indication existe, le groupe estime la valeur recouvrable de l'actif ou de l'UGT. Une perte de valeur comptabilisée précédemment n'est reprise que s'il y a eu un changement dans les hypothèses utilisées pour déterminer la valeur recouvrable de l'actif depuis la comptabilisation de la dernière perte de valeur. La reprise est limitée de manière que la valeur comptable de l'actif n'excède ni son montant recouvrable ni la valeur comptable qui aurait été déterminée, déduction faite de l'amortissement, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée à l'égard de l'actif au cours des exercices précédents. Une telle reprise est comptabilisée à l'état consolidé du résultat net, sauf si l'actif est comptabilisé au montant réévalué, auquel cas la reprise est traitée comme une augmentation découlant de la réévaluation.

2.4. Résumé des principales méthodes comptables (suite)

o) Dépréciation d'actifs non financiers (suite)

Le goodwill fait l'objet d'un test de dépréciation chaque année à la date de clôture de l'exercice, ainsi que chaque fois que des événements indiquent que la valeur comptable a pu se déprécier.

La perte de valeur du goodwill est établie en évaluant la valeur recouvrable de chaque UGT (ou groupe d'UGT) à laquelle le goodwill est lié. Lorsque la valeur recouvrable de l'UGT est inférieure à sa valeur comptable, une perte de valeur est comptabilisée. Les pertes de valeur liées au goodwill ne peuvent être reprises au cours de périodes ultérieures.

p) Stocks

Les stocks sont évalués au moindre du coût et de la valeur nette de réalisation, c'est-à-dire au prix de vente estimatif diminué des coûts nécessaires pour réaliser la vente. Le coût est fondé sur le coût d'acquisition déterminé selon la méthode du premier entré, premier sorti. Les travaux en cours et les produits finis comprennent la main-d'œuvre et les frais généraux attribuables.

À chaque date de clôture, les stocks font l'objet d'un test de dépréciation. Si les stocks sont dépréciés, leur valeur comptable est ramenée à leur prix de vente diminué des coûts nécessaires pour réaliser la vente. La perte de valeur est immédiatement comptabilisée à l'état consolidé du résultat net.

q) Linge en service

Le linge en service est comptabilisé à son coût diminué du cumul des amortissements. Le coût est fondé sur les dépenses qui sont directement attribuables à l'acquisition du linge, et l'amortissement commence lorsque le linge est mis en service. Le linge général est amorti en fonction de l'usage, ce qui se traduit par une durée d'utilité estimative de 1,5 à 3 ans.

r) Provisions

Généralités

Les provisions sont comptabilisées lorsque le groupe a une obligation (juridique ou implicite) actuelle résultant d'un événement passé, qu'il est probable qu'une sortie de ressources représentant des avantages économiques soit nécessaire pour éteindre l'obligation et qu'une estimation fiable du montant de l'obligation peut être faite. La charge liée à une provision est présentée à l'état consolidé du résultat net, déduction faite de tout remboursement.

Si l'incidence de la valeur temps de l'argent est significative, les provisions sont actualisées selon le taux d'actualisation avant impôt qui reflète, s'il y a lieu, les risques spécifiques liés à ce passif. En cas d'actualisation, l'accroissement de la provision attribuable à l'écoulement du temps est comptabilisé à titre de charge financière.

2.5. Normes comptables publiées, mais non encore entrées en vigueur

Les nouvelles normes et interprétations et les normes et interprétations modifiées qui ont été publiées, mais qui n'étaient pas encore en vigueur à la date de publication des états financiers consolidés du groupe sont présentées ci-dessous. Le groupe a l'intention d'adopter ces nouvelles normes et interprétations et ces normes et interprétations modifiées, s'il y a lieu, lorsqu'elles entreront en vigueur.

- Modifications d'IAS 1 – *Classement des passifs en tant que passifs courants ou non courants* et *Passifs non courants assortis de clauses restrictives*
- Modifications d'IFRS 16 – *Obligation locative découlant d'une cession-bail*
- Modifications d'IAS 7 et d'IFRS 7 – Informations à fournir : accords de financement des fournisseurs
- Modifications d'IAS 21 – *Absence de convertibilité*
- Modifications d'IFRS 9 et d'IFRS 7 – *Classement et évaluation des instruments financiers*
- *Améliorations annuelles des Normes IFRS de comptabilité – Volume 11*
- Modifications d'IFRS 9 et d'IFRS 7 – *Contrats faisant référence à l'électricité produite à partir de sources naturelles*
- IFRS 18 *États financiers : Présentation et informations à fournir*
- IFRS 19 *Filiales n'ayant pas d'obligation d'information du public : Informations à fournir*

2.5. Normes comptables publiées, mais non encore entrées en vigueur (suite)

Le groupe est encore à évaluer l'incidence globale qu'aura la mise en œuvre de ces nouvelles normes et interprétations, mais n'anticipe aucun changement important dans la comptabilisation de ses actifs, de ses passifs ou de son résultat net. En revanche, IFRS 18 entraînera des changements à la présentation des états financiers et aux informations à fournir.

2.6. Jugements, estimation et hypothèses comptables importants

L'établissement des états financiers consolidés du groupe nécessite que la direction exerce son jugement, fasse des estimations et formule des hypothèses qui ont une incidence sur les montants des produits, des charges, des actifs et des passifs et sur les informations connexes, ainsi que sur les informations à fournir à l'égard des passifs éventuels. L'incertitude concernant ces hypothèses et estimations pourrait donner lieu à des résultats nécessitant un ajustement important de la valeur comptable des actifs ou des passifs touchés au cours de périodes futures.

Les autres informations à fournir sur l'exposition du groupe aux risques et aux incertitudes comprennent ou concernent ce qui suit :

- Gestion du capital (note 27)
- Objectifs et politiques en matière de gestion des risques liés aux instruments financiers (note 26)
- Informations à fournir sur les analyses de sensibilité (note 26)

Jugements

Dans le cadre de l'application des méthodes comptables du groupe, la direction a formulé les jugements suivants, qui ont l'incidence la plus importante sur les montants comptabilisés dans les états financiers consolidés :

Estimation de la durée d'utilité économique des immobilisations corporelles et incorporelles

Le groupe estime la durée d'utilité économique de ses immobilisations corporelles et incorporelles en se fondant sur la durée de vie prévue de ces actifs, à partir d'une évaluation reposant à la fois sur les pratiques du secteur et sur sa propre expérience et ses connaissances d'actifs similaires. Ces durées d'utilité estimatives font l'objet d'un réexamen périodique et sont mises à jour en cas de modification des attentes concernant la durée d'utilité économique de ces actifs.

Dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles sont soumises à un test de dépréciation si des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Pour les besoins de ce test, les actifs sont regroupés dans le plus petit groupe d'actifs qui est largement indépendant des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs du groupe. Se reporter à la note 11 pour plus de précisions sur l'évaluation de la dépréciation et les sensibilités.

Le goodwill fait l'objet d'un test de dépréciation annuellement. Le groupe affecte le goodwill à des groupes d'unités génératrices de trésorerie, chacune des divisions du groupe correspondant à une unité génératrice de trésorerie.

Lorsqu'un test de dépréciation est réalisé, la valeur recouvrable des unités génératrices de trésorerie correspond à la valeur la plus élevée entre la valeur d'utilité et la juste valeur diminuée des coûts de sortie. Pour évaluer la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs estimatifs (qui constituent la principale source d'incertitude relative aux estimations) sont actualisés à leur valeur actuelle au moyen d'un taux d'actualisation avant impôt qui reflète l'appréciation courante du marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques des actifs pour lesquels les flux de trésorerie futurs estimatifs n'ont pas été ajustés.

La juste valeur est établie en fonction des prévisions concernant le bénéfice avant intérêts, impôts et amortissements (le « BAIIA », qui est une mesure non conforme aux Normes IFRS de comptabilité) et des multiples de valorisation du BAIIA de sociétés comparables et de transactions sur le marché. Aux fins du test de dépréciation, la direction utilise des estimations et des hypothèses pour établir la juste valeur des unités génératrices de trésorerie du groupe. Si ces hypothèses et estimations se révélaient incorrectes, la valeur comptable du goodwill pourrait être surévaluée. Se reporter à la note 11 pour plus de précisions sur l'évaluation de la dépréciation du goodwill et les sensibilités.

2.6. Jugements, estimation et hypothèses comptables importants (suite)

Estimations et hypothèses

Les principales hypothèses concernant des événements futurs et les autres sources principales d'incertitude qui pèsent sur les estimations à la date de clôture, qui risquent grandement d'entraîner un ajustement significatif de la valeur comptable des actifs et des passifs d'ici le prochain exercice, sont décrites ci-dessous. Le groupe a fondé ses hypothèses et ses estimations sur des paramètres disponibles au moment de l'établissement des états financiers consolidés. Les circonstances existantes et les hypothèses concernant les événements futurs, toutefois, peuvent changer en raison de changements sur les marchés ou de circonstances indépendantes de la volonté du groupe. Ces changements sont reflétés dans les hypothèses au moment où ils se produisent.

Estimation des taux d'emprunt marginaux applicables aux contrats de location

Le groupe détermine ses taux d'emprunt marginaux en appliquant un taux de référence majoré d'une marge de crédit (et ajusté en fonction des taux de rendement des biens immobiliers pour les contrats de location immobilière). Pour les contrats de location de matériel et les contrats de location immobilière, le groupe a appliqué une méthode simplifiée reposant sur l'utilisation d'une moyenne des points médians pour l'ensemble des durées de location.

Linge en service

La durée d'utilité estimative du linge en service est réexaminée au moins une fois l'an et est révisée si les attentes évoluent en raison de l'usure, de l'obsolescence technique ou commerciale, ou de contraintes juridiques ou autres liées à son utilisation.

3. Produits des activités ordinaires

Le tableau qui suit présente une analyse des produits des activités ordinaires par catégorie d'activité :

	2024 En milliers de livres sterling	**2023 En milliers de livres sterling**
Type de biens ou de services		
Services de gestion du linge	**79 510**	72 887
Produits	**5 272**	6 012
Autres services	**1 340**	1 262
Total des produits des activités ordinaires	**86 122**	80 161
Moment de la comptabilisation des produits des activités ordinaires		
Biens et services fournis à un moment précis	**5 272**	6 012
Biens et services fournis progressivement	**80 850**	74 149
Total des produits des activités ordinaires	**86 122**	80 161

En 2023 et en 2024, la totalité des produits des activités ordinaires ont été générés au Royaume-Uni.

4. Analyse de la dette nette

	Au 1er avril 2023 En milliers de livres sterling	Flux de trésorerie En milliers de livres sterling	Autres variations hors trésorerie En milliers de livres sterling	Au 31 mars 2024 En milliers de livres sterling
Fonds en banque et en caisse	2 790	(379)	-	**2 411**
Tranche de la dette échéant après 1 an	(118 671)	(1 500)	(9 038)	**(129 209)**
Tranche de la dette échéant à moins de 1 an	(2 033)	2 000	(1 603)	**(1 636)**
Obligations locatives	(14 561)	3 373	(1 528)	**(12 716)**
	(132 475)	**3 494**	**(12 169)**	**(141 150)**

	Au 1er avril 2022 En milliers de livres sterling	Flux de trésorerie En milliers de livres sterling	Autres variations hors trésorerie En milliers de livres sterling	Au 31 mars 2023 En milliers de livres sterling
Fonds en banque et en caisse	2 223	567	-	2 790
Tranche de la dette échéant après 1 an	(108 329)	(3 900)	(6 442)	(118 671)
Tranche de la dette échéant à moins de 1 an	(257)	-	(1 776)	(2 033)
Obligations locatives	(13 954)	3 219	(3 825)	(14 560)
	(120 317)	(114)	(12 043)	(132 474)

5. Charges par catégorie

	2024			2023		
	Coût des ventes En milliers de livres sterling	**Frais de distribution En milliers de livres sterling**	**Frais d'adminis-tration En milliers de livres sterling**	**Coût des ventes En milliers de livres sterling**	**Frais de distribution En milliers de livres sterling**	**Frais d'adminis-tration En milliers de livres sterling**
Salaires et avantages[1]	25 677	-	6 392	24 657	-	5 444
Frais de livraison[2]	181	12 485	-	253	12 707	-
Linge en service	8 124	-	-	8 607	-	-
Services publics	7 179	-	-	9 399	-	-
Charges liées au siège social	183	-	2 005	110	-	1 961
Matériel et fournitures	5 855	-	149	6 149	-	194
Frais de réparation et d'entretien	2 021	-	162	1 937	-	108
Frais d'occupation	-	-	2 547	-	-	2 091
Profit sur le règlement de la contrepartie éventuelle	-	-	(467)	-	-	-
Autres (produits) charges	-	-	(7)	-	-	(1)
Dotation aux amortissements des immobilisations corporelles	2 723	1 158	2 038	3 126	999	1 992
Dotation aux amortissements des immobilisations incorporelles	-	-	56	-	-	302
Total	**51 943**	**13 643**	**12 875**	54 238	13 706	12 091

[1] Exclus les salaires et avantages liés à la distribution

[2] Comprend les salaires et avantages liés à la distribution

6. Nombre d'employés

Le nombre moyen mensuel d'employés, y compris les administrateurs et les dirigeants, au cours de la période, était le suivant :

	2024 Nombre	**2023 Nombre**
Administration	**102**	94
Traitement et production	**1 130**	1 182
	1 232	1 276

7. Rémunération des administrateurs et des dirigeants

	2024 En milliers de livres sterling	2023 En milliers de livres sterling
Salaires des administrateurs et des dirigeants	**683**	484
Cotisations du groupe au régime de retraite à cotisations définies	**23**	12
	706	496

8. Charges financières

	2024 En milliers de livres sterling	2023 En milliers de livres sterling
Intérêts sur les prêts et emprunts	**3 539**	2 130
Autres intérêts à payer sur les emprunts	**9 867**	8 629
Intérêts sur les obligations locatives	**866**	888
Total des charges financières	**14 272**	11 647

9. Impôt sur le résultat

La présente note fournit une analyse du crédit d'impôt du groupe, indique les montants comptabilisés directement dans les capitaux propres et décrit l'incidence sur le crédit d'impôt des éléments non imposables et des éléments non déductibles. Elle détaille également les estimations importantes ayant trait à la position fiscale du groupe.

	2024 En milliers de livres sterling	2023 En milliers de livres sterling
Impôt exigible		
Impôt exigible sur le résultat de l'exercice	**-**	-
Ajustements au titre de l'impôt exigible des exercices antérieurs	**-**	28
Total de la charge d'impôt exigible	**-**	28
Impôt différé		
Diminution (augmentation) des actifs d'impôt différé	**1 084**	(1 863)
(Diminution) augmentation des passifs d'impôt différé	**(1 153)**	1 275
Total du crédit d'impôt différé	**(69)**	(588)
Crédit d'impôt	**(69)**	(560)

Rapprochement du crédit d'impôt et du bénéfice comptable multiplié par le taux d'imposition national de STAR Mayan Limited pour 2024 et 2023 :

	2024 En milliers de livres sterling	2023 En milliers de livres sterling
Bénéfice comptable avant impôt	**(6 611)**	(11 521)
Au taux d'imposition prévu par la loi de la société de 24,98 % (19 % en 2023)	**(1 652)**	(2 189)
Ajustements au titre de l'impôt exigible des exercices antérieurs	**234**	30
Charges non déductibles aux fins de l'impôt	**(101)**	1 036
Différence liée aux immobilisations corporelles	**75**	15
Variation de l'impôt différé non comptabilisé	**1 366**	886
Réévaluation de l'impôt différé pour tenir compte des variations des taux d'imposition	**(1)**	(335)
Bénéfice non imposable	**(20)**	(3)
Autres différences entraînant une augmentation de la charge fiscale	**30**	-
Crédit d'impôt	**(69)**	(560)

9. Impôt sur le résultat (suite)

Impôt différé

L'impôt différé se rapporte aux éléments suivants :

	État consolidé de la situation financière		1er avril	État consolidé du résultat net	
	2024 En milliers de livres sterling	**2023 En milliers de livres sterling**	**2022 En milliers de livres sterling**	**2024 En milliers de livres sterling**	**2023 En milliers de livres sterling**
Amortissement accéléré aux fins de l'impôt	**1 524**	2 102	959	**(578)**	1 143
Obligations locatives	**(3 030)**	(3 552)	(3 468)	**522**	(84)
Actifs au titre de droits d'utilisation	**3 040**	3 614	3 483	**(575)**	132
Pertes fiscales reportées en avant	**(1 443)**	(1 826)	(53)	**383**	(1 773)
Regroupements d'entreprises	**733**	733	733	**-**	-
Autres différences temporaires	**-**	(179)	(174)	**179**	(6)
Passifs d'impôt différé, montant net et crédit d'impôt différé	**824**	892	1 480	**(69)**	(588)
Actifs et passifs d'impôt différé, montant net et crédit d'impôt différé					
Comptabilisés dans les états financiers consolidés comme suit :					
Actif d'impôt différé	**(4 473)**	(5 557)	(3 695)	**1 084**	(1 863)
Passifs d'impôt différé	**5 297**	6 449	5 175	**(1 153)**	1 275
Passifs d'impôt différé, montant net et crédit d'impôt différé	**824**	892	1 480	**(69)**	(588)

Rapprochement des passifs d'impôt différé, montant net

	2024 En milliers de livres sterling	**2023 En milliers de livres sterling**
Aux 1er avril 2023 et 2022	**892**	1 480
Crédit d'impôt au cours de la période comptabilisé à l'état du résultat net	**(69)**	(588)
Autres différences	**1**	-
Aux 31 mars	**824**	892

Au 31 mars 2024, le groupe affichait un actif d'impôt différé estimatif de 9 526 k£ se rapportant à des pertes reportées en avant non utilisées de 23 035 k£ et à d'autres différences temporaires déductibles de 15 069 k£ (7 434 k£ au 31 mars 2023, se rapportant à des pertes reportées en avant non utilisées de 27 500 k£ et à d'autres différences temporaires déductibles de 2 235 k£). Cet actif n'a pas été comptabilisé en raison de l'incertitude quant au moment où des bénéfices imposables futurs permettront l'utilisation de ces pertes et de ces différences temporaires.

10. Immobilisations corporelles

	Terrain et immeubles En milliers de livres sterling	Installations et matériel En milliers de livres sterling	Véhicules automobiles En milliers de livres sterling	Actifs en cours de construction En milliers de livres sterling	Total En milliers de livres sterling
Coût					
Au 1er avril 2022	5 748	34 939	468	929	42 084
Entrées	27	610	-	128	765
Cessions	-	(259)	-	-	(259)
Reclassement	-	41	-	-	41
Transferts entre catégories	-	929	-	(929)	-
Au 31 mars 2023	5 775	36 260	468	128	42 631
Entrées	76	845	-	92	1 013
Cessions	(136)	(454)	(651)	-	(1 241)
Reclassement	-	-	578	-	578
Transferts entre catégories	-	124	-	(124)	-
Au 31 mars 2024	**5 715**	**36 775**	**395**	**96**	**42 981**
Amortissements et pertes de valeur					
Au 1er avril 2022	1 375	14 449	382	-	16 206
Charge pour l'exercice	292	3 004	71	-	3 367
Reclassement	-	33	-	-	33
Au 31 mars 2023	1 667	17 486	453	-	19 606
Charge pour l'exercice	293	2 796	39	-	3 128
Cessions	(136)	(270)	(651)	-	(1 057)
Reclassement	-	-	380	-	380
Au 31 mars 2024	**1 824**	**20 012**	**221**	**-**	**22 057**
Valeur comptable nette					
Au 1er avril 2022	4 373	20 490	86	929	25 878
Au 31 mars 2023	4 108	18 774	15	128	23 025
Au 31 mars 2024	**3 891**	**16 763**	**174**	**96**	**20 924**

11. Immobilisations incorporelles et goodwill

	Goodwill En milliers de livres sterling	Listes de clients En milliers de livres sterling	Contrat de location immobilière En milliers de livres sterling	Logiciels En milliers de livres sterling	Total En milliers de livres sterling
Coût					
Au 1er avril 2022	10 177	5 761	1 952	252	18 142
Au 31 mars 2023	10 177	5 761	1 952	252	18 142
Au 31 mars 2024	**10 177**	**5 761**	**1 952**	**252**	**18 142**
Amortissements et pertes de valeur					
Au 1er avril 2022	-	5 520	258	202	5 980
Charge d'amortissement	-	241	44	17	302
Au 31 mars 2023	-	5 761	302	219	6 282
Charge d'amortissement	-	-	44	12	56
Au 31 mars 2024	**-**	**5 761**	**346**	**231**	**6 338**
Valeur comptable nette					
Au 1er avril 2022	10 177	241	1 694	50	12 162
Au 31 mars 2023	10 177	-	1 650	33	11 860
Au 31 mars 2024	**10 177**	**-**	**1 606**	**21**	**11 804**

Goodwill

Le goodwill correspond à l'excédent du coût d'une acquisition sur la juste valeur de la quote-part du groupe des actifs nets identifiables de la filiale acquise à la date d'acquisition. Le goodwill est soumis à un test de dépréciation tous les ans et est comptabilisé au coût diminué du cumul des pertes de valeur. Aux fins du test de dépréciation, le goodwill est affecté à des unités génératrices de trésorerie (les « UGT »), car l'actif ne génère pas directement de flux de trésorerie spécifiques. Les UGT sont établies au niveau opérationnel le plus bas du groupe, ce qui correspond en général à une division.

Test de dépréciation du goodwill

Conformément aux dispositions d'IAS 36, le groupe suit un processus en deux étapes pour réaliser le test de dépréciation du goodwill :

1. Évaluation des indices de dépréciation : La société évalue s'il existe des indices de dépréciation à chaque date de clôture. Les indices peuvent inclure des changements importants dans les conditions du marché, des changements défavorables dans l'environnement technologique, de marché, économique ou juridique, ainsi que d'autres facteurs susceptibles d'avoir une incidence sur la valeur recouvrable des UGT.

2. Calcul de la valeur d'utilité : S'il existe des indices de dépréciation, le groupe procède à un test de dépréciation détaillé afin de déterminer la valeur recouvrable de l'UGT. La valeur recouvrable correspond à la valeur la plus élevée entre la valeur d'utilité et la juste valeur diminuée des coûts de sortie. Comme le goodwill n'est pas un actif séparable, la valeur recouvrable correspond à la valeur d'utilité. Ces calculs reposent sur des projections de flux de trésorerie avant impôt établies à partir des budgets financiers approuvés par la direction et couvrant une période de cinq ans. Ces prévisions intègrent un certain nombre d'hypothèses clés, notamment les taux d'actualisation et de croissance. La direction a procédé à une analyse de sensibilité de ces hypothèses clés, laquelle a indiqué que toute variation raisonnablement plausible ne remettrait pas en cause les conclusions tirées de l'évaluation de la dépréciation.

Il a été déterminé que les valeurs recouvrables des UGT, et donc le goodwill qui s'y rattachent, excèdent leurs valeurs comptables; par conséquent, aucune perte de valeur n'a été comptabilisée.

12. Contrats de location

Contrats de location aux termes desquels le groupe agit à titre de preneur

Le groupe a conclu des contrats de location visant des véhicules automobiles et des biens immobiliers.

Les contrats de location de biens immobiliers ont généralement des durées allant de 1 à 37 ans (la moyenne étant de 7 ans), tandis que les contrats de location de véhicules automobiles ont généralement des durées de 2 à 5 ans (la moyenne étant de 3 ans).

Le groupe a également conclu certains contrats de location de véhicules d'une durée de 12 mois ou moins, ainsi que des contrats de location de matériel de bureau de faible valeur. Le groupe applique les exemptions de comptabilisation prévues pour les contrats de location à court terme et les contrats de location dont le bien sous-jacent est de faible valeur.

Le tableau qui suit présente les valeurs comptables des actifs au titre de droits d'utilisation comptabilisés et les variations au cours de la période :

	Immeubles En milliers de livres sterling	**Véhicules automobiles En milliers de livres sterling**	**Total En milliers de livres sterling**
Coût			
Au 1er avril 2022	11 552	2 598	14 150
Entrées	1 240	1 798	3 038
Charge d'amortissement pour l'exercice	(1 510)	(1 215)	(2 725)
Reclassement	-	(8)	(8)
Au 31 mars 2023	11 282	3 173	14 455
Entrées	265	426	691
Charge d'amortissement pour l'exercice	(1 560)	(1 231)	(2 791)
Reclassement[1]	-	(198)	(198)
Au 31 mars 2024	**9 987**	**2 170**	**12 157**

[1] Ce montant se rapporte au reclassement, dans les immobilisations corporelles, de véhicules automobiles faisant l'objet de contrats de location-financement.

Le tableau qui suit présente les valeurs comptables des obligations locatives (incluses dans les prêts et emprunts portant intérêt) et les variations au cours de la période :

	2024 En milliers de livres sterling	**2023 En milliers de livres sterling**
Au 1er avril 2023 et 2022	**14 560**	13 954
Entrées	**657**	2 925
Cumul des intérêts	**872**	900
Paiements	**(3 373)**	(3 219)
Aux 31 mars	**12 716**	14 560
Partie courante	**2 249**	2 415
Partie non courante	**10 467**	12 145

12. Contrats de location (suite)

L'échéance des flux de trésorerie contractuels bruts non actualisés exigibles au titre des contrats de location du groupe est présentée ci-dessous en fonction de la période allant de la date de clôture à la date d'échéance contractuelle :

	2024 En milliers de livres sterling	2023 En milliers de livres sterling	Au 1er avril 2022 En milliers de livres sterling
Analyse des échéances			
Un an ou moins	**2 957**	3 237	2 787
Entre un an et cinq ans	**7 583**	8 514	7 482
Plus de cinq ans	**6 927**	7 952	9 190
	17 467	19 703	19 459

Les montants indiqués ci-dessous sont comptabilisés à l'état consolidé du résultat net :

	2024 En milliers de livres sterling	2023 En milliers de livres sterling
Charge d'amortissement des actifs au titre de droits d'utilisation	**2 791**	2 725
Charge d'intérêts sur les obligations locatives	**866**	888
Charge relative aux contrats de location à court terme (incluse dans les frais d'administration)	**-**	21
Charge relative aux contrats de location visant des biens de faible valeur (incluse dans les frais d'administration)	**8**	10
Total du montant comptabilisé à l'état consolidé du résultat net	**3 665**	3 644

Le groupe a enregistré des sorties de trésorerie totales liées aux contrats de location d'un montant de 3 373 k£ en 2024 (3 219 k£ en 2023).

13. Liste des filiales

Filiales

Les états financiers consolidés du groupe comprennent les comptes des filiales suivantes :

			Pourcentage de participation	
Nom	**Principales activités**	**Établissement principal**	**2024**	2023
Synergy Health Managed Services Limited[1]	Services de gestion du linge	Royaume-Uni	100 %	100 %
Grosvenor Contracts (London) Limited[1]	Services de gestion du linge et produits auxiliaires	Royaume-Uni	100 %	100 %
Aeroserve Euro Limited[1]	Services de gestion du linge	Royaume-Uni	100 %	100 %
Aeroserve (MSP) Limited[1]	Services de gestion du linge	Royaume-Uni	100 %	100 %

1. Siège social : Synergy LMS, Ascot Drive, Derby, Angleterre, DE24 8HE.

14. Stocks

	2024 En milliers de livres sterling	2023 En milliers de livres sterling	1er avril 2022 En milliers de livres sterling
Matières premières (au coût)	**219**	282	338
Produits finis (au moindre du coût et de la valeur nette de réalisation)	**431**	528	477
Total des stocks au moindre du coût et de la valeur nette de réalisation	**650**	810	815

En 2024, un montant de 1 336 k£ (1 616 k£ en 2023) a été comptabilisé en charges au titre des matières premières évaluées au coût, et 2 332 k£ (2 602 k£ en 2023) au titre des produits finis évalués à la valeur nette de réalisation. Ces montants sont comptabilisés dans le coût des ventes.

15. Linge en service

	2024 En milliers de livres sterling	2023 En milliers de livres sterling
Aux 1er avril 2023 et 2022	**12 179**	9 833
Entrées	**10 408**	10 953
Cessions	**(157)**	-
Charge d'amortissement	**(8 124)**	(8 607)
Aux 31 mars	**14 306**	12 179

16. Créances clients et autres créances d'exploitation

	2024 En milliers de livres sterling	2023 En milliers de livres sterling	1er avril 2022 En milliers de livres sterling
Créances clients	**13 092**	11 846	14 308
Compte de correction de valeur pour pertes de crédit attendues	**(114)**	(423)	(1 910)
	12 978	11 423	12 398
Paiements anticipés	**971**	1 017	976
Autres actifs financiers courants	**440**	269	1 355
	14 389	12 709	14 729

Les autres actifs financiers courants se rapportent aux produits à recevoir non facturés à la date de clôture.

Les créances clients ne portent pas intérêt et sont habituellement exigibles dans un délai de moins de 90 jours.

17. Trésorerie et équivalents de trésorerie

	2024 En milliers de livres sterling	2023 En milliers de livres sterling	1er avril 2022 En milliers de livres sterling
Fonds en banque et en caisse	**2 411**	2 790	2 223

Au 31 mars 2024, le groupe disposait de facilités d'emprunt consenties non utilisées de 1 M£ (néant en 2023, néant au 1er avril 2022).

17. Trésorerie et équivalents de trésorerie (suite)

Pour les besoins du tableau des flux de trésorerie, la trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent des éléments suivants au 31 mars :

	2024 En milliers de livres sterling	**2023 En milliers de livres sterling**	**1er avril 2022 En milliers de livres sterling**
Fonds en banque et en caisse	**2 411**	2 790	2 223
Trésorerie et équivalents de trésorerie	**2 411**	2 790	2 223

18. Dettes fournisseurs et autres dettes

	2024 En milliers de livres sterling	**2023 En milliers de livres sterling**	**1er avril 2022 En milliers de livres sterling**
Paiements reçus	**9**	15	14
Dettes d'exploitation	**4 780**	7 779	10 959
Autres impôts et cotisations de sécurité sociale	**3 946**	3 178	2 601
Autres créditeurs	**867**	807	103
Charges à payer et produits différés	**6 645**	7 032	8 430
	16 247	18 811	22 107

19. Autres passifs financiers non courants

	2024 En milliers de livres sterling	**2023 En milliers de livres sterling**	**1er avril 2022 En milliers de livres sterling**
Autres créditeurs	**316**	626	467

Les autres créditeurs sont liés à des frais de refinancement bancaire totalisant 316 k£ qui étaient exigibles lors du remboursement de la dette bancaire en 2024 (159 k£ en 2023; néant au 1er avril 2022), ainsi qu'à une contrepartie différée liée à des acquisitions antérieures de néant (467 k£ en 2023; 467 k£ au 1er avril 2022).

20. Prêts et emprunts

	Taux d'intérêt %	Échéance	2024 En milliers de livres sterling	2023 En milliers de livres sterling	1er avril 2022 En milliers de livres sterling
Partie courante des prêts et emprunts portant intérêt					
Obligations locatives (note 12)			**2 249**	2 415	2 012
Facilité d'emprunt bancaire A – 5 500 000 £	SONIA +4,5 %	31 octobre 2025	**1 636**	1 033	257
Facilité d'emprunt bancaire B – 24 500 000 £	SONIA +4,5 %	31 octobre 2025	**-**	-	-
Facilité de crédit renouvelable – 1 000 000 £	SONIA +4 %	Facilité renouvelable semestriellement	**-**	1 000	-
Total de la partie courante des prêts et emprunts portant intérêt			**3 885**	4 448	2 269
Partie non courante des prêts et emprunts portant intérêt					
Obligations locatives (note 12)			**10 467**	12 145	11 942
Facilité d'emprunt bancaire A – 5 500 000 £	SONIA +4,5 %	31 octobre 2025	**4 500**	5 500	6 500
Facilité d'emprunt bancaire B – 24 500 000 £	SONIA +4,5 %	31 octobre 2025	**24 306**	24 113	23 984
Facilité de crédit renouvelable – 1 000 000 £	SONIA +4 %	Facilité renouvelable semestriellement	**-**	-	1 000
Billets de prêt	10 % à 15 % par année	1er juillet 2026	**100 403**	89 058	76 845
Total de la partie non courante des prêts et emprunts portant intérêt			**139 676**	130 816	120 271
Total des prêts et emprunts portant intérêt			**143 561**	135 264	122 540

Les prêts comprennent une dette bancaire de 29,8 M£ (31,7 M£ en 2023; 31,7 M£ au 1er avril 2022) et des billets de prêt de 100,4 M£ (88,9 M£ en 2023; 76,8 M£ au 1er avril 2022).

Les billets de prêt comprennent des prêts garantis à taux fixe de 58,8 M£, remboursables d'ici au 1er juillet 2026. Les intérêts composés sur ces billets s'élèvent à 41,6 M£ et, au 31 mars 2024, la valeur totale se chiffre à 100,4 M£. Le taux d'intérêt appliqué varie entre 10 % et 15 % par an.

Les emprunts bancaires comprennent des frais d'arrangement de 316 k£, amortis sur la durée de l'instrument. Une tranche de 194 k£ (288 k£ en 2023; 262 k£ au 1er avril 2022) de ces coûts de transaction a été comptabilisée en charges à l'état consolidé du résultat net au cours de la période.

Après la clôture de l'exercice, la date d'échéance de l'ensemble des facilités d'emprunt bancaires a été reportée au 30 juin 2026.

21. Provisions

	Dégradation de bâtiments loués En milliers de livres sterling
Au 1er avril 2022	120
Au 31 mars 2023	120
Au 31 mars 2024	**120**
Partie courante	-
Partie non courante	120

Dégradation de bâtiments loués

La provision ci-dessus se rapporte aux obligations de remise en état des bâtiments de Synergy Health Managed Services Limited et de Grosvenor Contracts (London) Limited conformément aux modalités des baux.

22. Capital-actions

	2024 En milliers de livres sterling	2023 En milliers de livres sterling	1er avril 2022 En milliers de livres sterling
Attribué, appelé et entièrement libéré			
14 770 138 actions ordinaires A d'une valeur de 0,01 £ chacune (14 770 138 en 2023 et 15 480 046 au 1er avril 2022)	**148**	148	155
1 182 834 actions ordinaires d'une valeur de 0,01 £ chacune (1 182 834 en 2023 et 472 926 le 1er avril 2022)	**12**	12	5
	160	160	160

Les porteurs d'actions ordinaires et d'actions ordinaires A ont le droit de recevoir une convocation aux assemblées générales de la société, d'y assister et d'y exprimer leur point de vue, sauf en ce qui concerne les résolutions portant uniquement sur la nomination ou la révocation d'un administrateur. Chaque porteur bénéficie d'un droit de vote par action détenue.

Les droits de vote rattachés aux actions ordinaires A seront renforcés en cas de violation substantielle par la société de ses statuts ou de la convention d'investissement, ou si des paiements d'intérêts ou des remboursements de capital ne sont pas effectués à la date d'échéance prévue (quelle qu'en soit la raison). Ces droits renforcés resteront en vigueur jusqu'à ce qu'un administrateur-investisseur en notifie par écrit la cessation, ou que le manquement ayant conduit à leur mise en œuvre ait été corrigé de manière appropriée.

Des distributions en faveur des porteurs d'actions ordinaires et d'actions ordinaires A ne peuvent être effectuées qu'une fois les intérêts payés et le capital remboursé conformément aux modalités de l'instrument de prêt. Toutes les distributions sur les actions ordinaires sont effectuées de manière pari passu.

Les actions ordinaires et les actions ordinaires A ne sont pas rachetables au gré de la société.

23. Réserves

Prime d'émission

Le compte de prime d'émission résulte de l'émission d'actions ordinaires A et d'actions ordinaires au cours des exercices précédents.

Compte de résultat

Le compte de résultat représente le cumul des profits et des pertes, déduction faite des dividendes et des autres ajustements.

24. Prestations de retraite

Le groupe a établi plusieurs régimes de retraite à cotisations définies pour ses employés et, pour un nombre restreint d'entre eux, un régime de retraite à prestations définies. Les actifs du régime à prestations définies sont détenus séparément de ceux du groupe, dans un fonds géré de manière indépendante, et font partie d'un régime multiemployeurs plus large. Par conséquent, le groupe comptabilise le régime à prestations définies comme un régime à cotisations définies et comptabilise les cotisations versées à l'état consolidé du résultat net.

Le total des cotisations de retraite payables par le groupe pour l'ensemble des régimes s'est élevé à 705 k£ (618 k£ en 2023). Des cotisations totalisant 167 k£ (134 k£ en 2023; 45 k£ au 1er avril 2022) étaient exigibles à la date de clôture et sont incluses dans les créances.

25. Actifs financiers et passifs financiers

Le tableau qui suit présente sommairement les actifs financiers et les passifs financiers à la date de clôture de la période de présentation de l'information financière :

Actifs financiers

	2024 **En milliers de livres sterling**	**2023** **En milliers de livres sterling**	**1er avril 2022** **En milliers de livres sterling**
Au coût amorti			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	**2 411**	2 790	2 223
Créances clients et autres créances d'exploitation (compte non tenu des paiements anticipés)	**13 418**	11 692	13 753
	15 829	14 482	15 976

Passifs financiers

	2024 **En milliers de livres sterling**	**2023** **En milliers de livres sterling**	**1er avril 2022** **En milliers de livres sterling**
Au coût amorti			
Prêts et emprunts (compte non tenu des obligations locatives)	**130 845**	120 704	108 586
Dettes fournisseurs et autres dettes (compte non tenu des cotisations de sécurité sociale et autres impôts)	**12 301**	15 633	19 506
Obligations locatives	**12 716**	14 560	13 954
Autres passifs financiers non courants	**316**	626	467
	156 178	151 523	142 513

26. Évaluation de la juste valeur et justes valeurs

Le tableau ci-dessous présente une comparaison, par catégorie, des valeurs comptables et des justes valeurs des instruments financiers du groupe :

	2024		2023		Au 1er avril 2022	
	Valeur comptable En milliers de livres sterling	**Juste valeur En milliers de livres sterling**	**Valeur comptable En milliers de livres sterling**	**Juste valeur En milliers de livres sterling**	**Valeur comptable En milliers de livres sterling**	**Juste valeur En milliers de livres sterling**
Actifs financiers						
Trésorerie et équivalents de trésorerie	**2 411**	**2 411**	2 790	2 790	2 223	2 223
Créances clients et autres créances d'exploitation (compte non tenu des paiements anticipés)	**13 418**	**13 418**	11 692	11 692	13 753	13 753
Total des actifs financiers	**15 829**	**15 829**	14 482	14 482	15 976	15 976
Passifs financiers						
Prêts et emprunts (compte non tenu des obligations locatives)	**130 845**	**130 845**	120 704	120 704	108 586	108 586
Dettes fournisseurs et autres dettes (compte non tenu des cotisations de sécurité sociale et autres impôts)	**12 301**	**12 301**	15 633	15 633	19 506	19 506
Obligations locatives	**12 716**	**12 716**	14 560	14 560	13 954	13 954
Autres passifs financiers non courants	**316**	**316**	626	626	467	467
Total des passifs financiers	**156 178**	**156 178**	151 523	151 523	142 513	142 513

La direction a déterminé que la juste valeur de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des créances clients, des autres actifs financiers courants, des dettes fournisseurs ainsi que des autres passifs financiers courants avoisinait la valeur comptable en raison principalement de l'échéance rapprochée de ces instruments.

Aucune hiérarchie des justes valeurs n'est présentée, puisque les actifs financiers et les passifs financiers ne sont pas comptabilisés à la juste valeur, mais plutôt au coût amorti.

Objectifs et politiques en matière de gestion des risques liés aux instruments financiers

Les principaux passifs financiers du groupe, exclusion faite des instruments dérivés, comprennent les prêts et emprunts, les créances clients et autres créances, ainsi que les obligations locatives. L'objectif principal de ces passifs financiers est de financer les activités du groupe. Les principaux actifs financiers du groupe comprennent les dettes fournisseurs ainsi que la trésorerie et les équivalents de trésorerie qui sont générés directement par ses activités d'exploitation.

Le groupe est exposé au risque de marché, au risque de crédit et au risque de liquidité. La haute direction du groupe supervise la gestion de ces risques. Le groupe applique une politique interdisant toute négociation de dérivés à des fins spéculatives. Le conseil d'administration examine et approuve les politiques de gestion de ces risques, lesquelles sont résumées ci-dessous.

Risque de marché

Le risque de marché s'entend du risque que des variations des prix de marché, tels que les taux de change et les taux d'intérêt, influent sur les résultats du groupe. L'objectif en matière de gestion du risque de marché est de gérer et de contrôler le risque dans des limites appropriées.

Le risque de marché comprend trois types de risques : le risque de taux d'intérêt, le risque de change et le risque lié au prix des produits de base. Les instruments financiers exposés au risque de marché comprennent les prêts et emprunts.

26. Évaluation de la juste valeur et justes valeurs (suite)

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt s'entend du risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs des prêts et emprunts portant intérêt fluctuent en raison des variations des taux SONIA. Le groupe est exposé aux fluctuations des taux d'intérêt. Il gère cette exposition en surveillant les conditions de marché et en ajustant la structure de ses capitaux d'emprunt ou ses stratégies de financement.

Sensibilité aux fluctuations des taux d'intérêt

Le tableau qui suit illustre la sensibilité à une variation raisonnablement possible des taux d'intérêt sur la portion des prêts et emprunts touchée. Toutes les autres variables demeurant constantes par ailleurs, l'incidence des emprunts à taux variable sur le résultat avant impôt du groupe est la suivante :

	Augmentation/ diminution des points de base	Incidence sur le résultat avant impôt
2024		
Facilité d'emprunt bancaire A	+1 %	(60)
Facilité d'emprunt bancaire B	+1 %	(245)
Facilité de crédit renouvelable	+1 %	(4)
Facilité d'emprunt bancaire A	-1 %	60
Facilité d'emprunt bancaire B	-1 %	245
Facilité de crédit renouvelable	-1 %	4
2023		
Facilité d'emprunt bancaire A	+1 %	(60)
Facilité d'emprunt bancaire B	+1 %	(245)
Facilité de crédit renouvelable	+1 %	(4)
Facilité d'emprunt bancaire A	-1 %	60
Facilité d'emprunt bancaire B	-1 %	245
Facilité de crédit renouvelable	-1 %	4

La variation présumée en points de base pour l'analyse de sensibilité aux fluctuations des taux d'intérêt repose sur l'environnement de marché actuellement observable, qui affiche une volatilité considérablement plus élevée que celle des années précédentes.

Risque de change

Le risque de change s'entend du risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'une exposition fluctuent en raison des variations des taux de change. L'exposition du groupe au risque de variations des taux de change concerne principalement ses activités d'importation de rideaux et de stores pour lesquelles les transactions sont libellées en dollars américains.

Le groupe gère son risque de change en ajustant ses stratégies de tarification, d'approvisionnement et de financement pour les adapter aux fluctuations anticipées des taux de change.

26. Évaluation de la juste valeur et justes valeurs (suite)

Sensibilité aux fluctuations des taux de change

Les tableaux suivants illustrent la sensibilité à une variation raisonnablement possible des taux de change du dollar américain (« $ US » ou « USD »), toutes les autres variables demeurant constantes par ailleurs. L'incidence sur le résultat avant impôt du groupe est attribuable aux variations de la juste valeur des actifs et passifs monétaires. L'exposition du groupe aux variations des monnaies étrangères pour toutes les autres monnaies n'est pas significative.

	Variation du taux en dollars américains	Incidence sur le résultat avant impôt	Incidence sur les capitaux propres avant impôt
		En milliers de livres sterling	En milliers de livres sterling
2024	+5 %	59	59
	-5 %	(59)	(59)
2023	+5 %	65	65
	-5 %	(65)	(65)

Risque lié au prix des produits de base

Le groupe est exposé à la volatilité des prix de certains produits de base. Ses activités nécessitent l'achat et la fabrication continus de gaz, d'électricité et de carburant.

Le groupe gère son exposition à la volatilité des prix des produits de base en diversifiant ses fournisseurs, en optimisant ses stocks et en adaptant ses stratégies de tarification de manière qu'elle reflète l'évolution du marché.

Le groupe a également conclu divers contrats d'achat de gaz et d'électricité (pour lesquels un marché actif existe). Les prix de ces contrats sont directement liés à ceux du gaz et de l'électricité.

Sensibilité aux variations des prix des produits de base

Le tableau qui suit présente l'incidence des variations du prix du gaz, de l'électricité et des carburants :

	Variation du prix à la clôture de l'exercice	Incidence sur le résultat avant impôt	Incidence sur les capitaux propres
		En milliers de livres sterling	En milliers de livres sterling
2024			
Gaz et électricité	+5 %	(25)	(25)
	-5 %	25	25
Consommation de carburant	+5 %	(97)	(97)
	-5 %	97	97
2023			
Gaz et électricité	+5 %	(63)	(63)
	-5 %	63	63
Consommation de carburant	+5 %	(115)	(115)
	-5 %	115	115

26. Évaluation de la juste valeur et justes valeurs (suite)

Risque de crédit

Le risque de crédit s'entend du risque qu'une contrepartie ne respecte pas ses obligations liées à un instrument financier ou à un contrat et entraîne de ce fait une perte financière pour l'autre partie. Le groupe est exposé au risque de crédit dans le cadre de ses activités d'exploitation (principalement en raison des créances clients) et dans le cadre de ses activités de financement, notamment en raison des dépôts auprès des banques et des institutions financières, des transactions libellées en monnaies étrangères et d'autres instruments financiers.

Créances clients

Le risque de crédit lié aux créances clients est géré par chaque filiale, conformément à la politique, aux procédures et aux contrôles établis par le groupe à cet égard. Des vérifications de la solvabilité sont effectuées avant de traiter avec de nouveaux clients. Le groupe assure un suivi rigoureux et régulier des créances impayées et des encaissements. Au 31 mars 2024, un client du groupe (2 clients en 2023 et 3 clients au 1er avril 2022) lui devait une somme de plus de 500 000 £ et représentait 10,4 % (16,4 % en 2023 et 24,5 % au 1er avril 2022) de l'ensemble des créances non réglées. Il y avait 12 clients (9 clients en 2023 et 13 clients au 1er avril 2022) qui avaient des soldes en souffrance supérieurs à 250 000 £, représentant 41,1 % (37,4 % en 2023 et 52,9 % au 1er avril 2022) du total des créances.

Le tableau qui suit présente l'information relative à l'exposition au risque de crédit sur les créances clients du groupe, à l'aide d'une matrice des provisions.

31 mars 2024

	Créances clients					
	Nombre de jours en souffrance					
	Courantes	Moins de 30 jours	De 30 à 60 jours	De 61 à 90 jours	Plus de 91 jours	Total
	En milliers de livres sterling	En milliers de livres sterling	En milliers de livres sterling	En milliers de livres sterling	En milliers de livres sterling	En milliers de livres sterling
Total estimatif de la valeur comptable brute	8 808	2 985	915	184	200	13 092
Pertes de crédit attendues	(9)	(6)	(2)	(9)	(88)	(114)

31 mars 2023

	Créances clients					
	Nombre de jours en souffrance					
	Courantes	Moins de 30 jours	De 30 à 60 jours	De 61 à 90 jours	Plus de 91 jours	Total
	En milliers de livres sterling	En milliers de livres sterling	En milliers de livres sterling	En milliers de livres sterling	En milliers de livres sterling	En milliers de livres sterling
Total estimatif de la valeur comptable brute	8 544	2 609	133	207	353	11 846
Pertes de crédit attendues	(108)	(15)	-	(14)	(286)	(423)

Au 1er avril 2022

	Créances clients					
	Nombre de jours en souffrance					
	Courantes	Moins de 30 jours	De 30 à 60 jours	De 61 à 90 jours	Plus de 91 jours	Total
	En milliers de livres sterling	En milliers de livres sterling	En milliers de livres sterling	En milliers de livres sterling	En milliers de livres sterling	En milliers de livres sterling
Total estimatif de la valeur comptable brute	8 423	3 533	95	594	1 663	14 308
Pertes de crédit attendues	(259)	(403)	(8)	(263)	(977)	(1 910)

26. Évaluation de la juste valeur et justes valeurs (suite)

Créances clients (suite)

Les taux de pertes de crédit attendues varient de 1 % à 13 % pour 2024, 2023 et 2022, le taux de pertes étant plus élevé en 2022 en raison de la COVID et des facteurs macroéconomiques connexes.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité s'entend du risque que le groupe ne soit pas en mesure de s'acquitter de ses obligations financières au moment où il est tenu de le faire. En ce qui concerne la gestion des liquidités, le groupe a pour objectif de s'assurer, dans la mesure du possible, qu'il disposera de liquidités suffisantes pour s'acquitter de ses obligations à leur échéance, à la fois dans des conditions normales et dans des conditions difficiles, sans subir de pertes inacceptables ni risquer de porter atteinte à sa réputation.

Le groupe utilise des prévisions de flux de trésorerie pour anticiper ses besoins de liquidités et optimiser sa position d'emprunt, et il veille à disposer, de manière générale, de liquidités ou de facilités d'emprunt suffisantes pour couvrir ses charges d'exploitation courantes. Au 31 mars 2024, le groupe disposait d'une trésorerie nette de 2 411 k£ (2 790 k£ au 31 mars 2023 et 2 223 k£ au 1er avril 2022).

Le tableau suivant présente les échéances contractuelles des passifs financiers, y compris les paiements d'intérêts, le cas échéant, compte non tenu de l'incidence des accords de compensation et sur une base non actualisée :

Exercice clos le 31 mars 2024

	À vue En milliers de livres sterling	Moins de 3 mois En milliers de livres sterling	De 3 à 12 mois En milliers de livres sterling	De 1 à 5 ans En milliers de livres sterling	Plus de cinq ans En milliers de livres sterling	Total En milliers de livres sterling
Prêts et emprunts (compte non tenu des obligations locatives)	-	1 601	2 858	157 074	-	161 533
Obligations locatives	-	739	2 218	7 583	6 927	17 467
Dettes fournisseurs et autres dettes (compte non tenu des cotisations de sécurité sociale et autres impôts)	12 301	-	-	-	-	12 301
Autres passifs financiers non courants	-	-	-	316	-	316
	12 301	**2 340**	**5 076**	**164 973**	**6 927**	**191 617**

26. Évaluation de la juste valeur et justes valeurs (suite)

Risque de liquidité (suite)

Exercice clos le 31 mars 2023

	À vue En milliers de livres sterling	Moins de 3 mois En milliers de livres sterling	De 3 à 12 mois En milliers de livres sterling	De 1 à 5 ans En milliers de livres sterling	Plus de cinq ans En milliers de livres sterling	Total En milliers de livres sterling
Prêts et emprunts (compte non tenu des obligations locatives)	-	945	3 702	155 392	-	160 039
Obligations locatives	-	809	2 428	8 514	7 952	19 703
Dettes fournisseurs et autres dettes (compte non tenu des cotisations de sécurité sociale et autres impôts)	15 633	-	-	-	-	15 633
Autres passifs financiers non courants	-	-	-	626	-	626
	15 633	**1 754**	**6 130**	**164 532**	**7 952**	**196 001**

Au 1er avril 2022

	À vue En milliers de livres sterling	Moins de 3 mois En milliers de livres sterling	De 3 à 12 mois En milliers de livres sterling	De 1 à 5 ans En milliers de livres sterling	Plus de cinq ans En milliers de livres sterling	Total En milliers de livres sterling
Prêts et emprunts (compte non tenu des obligations locatives)	-	651	2 439	149 964	-	153 055
Obligations locatives	-	697	2 090	7 482	9 190	19 459
Dettes fournisseurs et autres dettes (compte non tenu des cotisations de sécurité sociale et autres impôts)	19 506	-	-	-	-	19 506
Autres passifs financiers non courants	-	-	-	467	-	467
	19 506	**1 348**	**4 529**	**157 914**	**9 190**	**192 487**

27. Gestion du capital

L'objectif du groupe en ce qui a trait à la gestion du capital est de préserver sa capacité de poursuivre ses activités dans le but de fournir des rendements aux actionnaires et de maintenir une structure du capital optimale afin de réduire le plus possible le coût du capital.

Les sources de financement du groupe sont constituées du capital-actions et des facilités bancaires disponibles. La structure du capital est régulièrement réévaluée afin de s'assurer qu'elle est adéquate pour financer les besoins actuels et futurs du groupe. Afin de gérer la structure du capital, le groupe peut notamment ajuster le montant des distributions versées à ses actionnaires ou réviser à la hausse ses besoins en capital.

Afin d'atteindre cet objectif global, le groupe veille notamment à assurer le respect des clauses financières restrictives associées aux prêts et emprunts portant intérêt, qui déterminent les exigences en matière de structure du capital. Les clauses financières restrictives prévoient un ratio de couverture des flux de trésorerie et un ratio d'endettement, évalués trimestriellement, ainsi qu'un plafond annuel de dépenses d'investissement. En cas de non-respect des clauses financières restrictives, la banque pourrait exiger le remboursement immédiat des prêts et emprunts. Aucune violation des clauses restrictives financières n'a été constatée au cours de la période, et rien ne laisse supposer que la société sera dans l'incapacité de s'y conformer au cours des périodes à venir.

27. Gestion du capital (suite)

Aucun changement n'a été apporté aux objectifs, aux politiques ou aux processus de gestion du capital au cours des exercices clos le 31 mars 2024, le 31 mars 2023 et le 1er avril 2022.

28. Engagements en matière de dépenses d'investissement

Au 31 mars 2024, les engagements en matière de dépenses d'investissement du groupe s'établissaient à néant (39 000 £ au 31 mars 2023 et 21 000 £ au 1er avril 2022). Au 31 mars 2023 et au 1er avril 2022, les engagements concernaient l'achat de linge classé à titre de linge en service.

29. Transactions entre parties liées

La note 13 fournit des renseignements sur la structure du groupe, y compris sur les filiales et la société mère. Le tableau ci-après présente le montant total des transactions conclues avec des parties liées au cours de l'exercice indiqué.

	Ventes à des parties liées En milliers de livres sterling	**Charges relatives à des parties liées En milliers de livres sterling**	**Montants à recevoir de parties liées En milliers de livres sterling**	**Montants à payer à des parties liées En milliers de livres sterling**
STAR Capital Partnership LLP				
- Exercice clos le 31 mars 2024	**-**	**43**	**-**	**-**
- Exercice clos le 31 mars 2023	-	26	-	-
- Au 31 mars 2024	**-**	**-**	**-**	**-**
- Au 31 mars 2023	-	-	-	-
STAR Strategic Assets III LP et STAR Strategic Assets III-A Limited Partnership				
- Exercice clos le 31 mars 2024	**-**	**9 867** [1]	**-**	**-**
- Exercice clos le 31 mars 2023	-	8 229 [1]	-	-
- Au 31 mars 2024	**-**	**-**	**-**	**100 403** [1]
- Au 31 mars 2023	-	-	-	89 058 [1]
Magpro Limited				
- Exercice clos le 31 mars 2024	**-**	**5**	**-**	**-**
- Exercice clos le 31 mars 2023	-	56	-	**-**
- Au 31 mars 2024	**-**	**-**	**-**	**5** [2]
- Au 31 mars 2023	-	-	-	-
Transactions avec des administrateurs et des dirigeants				
- Exercice clos le 31 mars 2024	**-**	**55**	**-**	**-**
- Exercice clos le 31 mars 2023	-	61	-	-
- Au 31 mars 2024	**-**	**-**	**-**	**1** [2]
- Au 31 mars 2023	-	-	-	5 [2]

[1] Les montants sont classés comme des billets de prêt et inclus dans les prêts et emprunts (se reporter à la note 20). Les charges présentées ci-dessus représentent les intérêts compris dans les charges financières figurant à l'état de résultat net (se reporter à la note 8).

[2] Les montants sont classés à titre de dettes fournisseurs et autres créditeurs (se reporter à la note 18).

Les administrateurs et les dirigeants sont considérés comme les principaux dirigeants, et leur rémunération est indiquée à la note 7.

30. Partie exerçant le contrôle

La société mère ultime est STAR Strategic Assets III-A LP, qui détient la majorité des actions de STAR Mayan Limited.

La partie qui détient le contrôle ultime est STAR Capital Partnership LLP, le gestionnaire de STAR Strategic Assets III-A LP.

31. Événements postérieurs à la date de clôture

Après la clôture de la période, les prêteurs du groupe ont accepté de modifier l'accord de financement de premier rang afin de reporter au 30 juin 2026 la date d'échéance de toutes les facilités.

32. Première application des normes IFRS de comptabilité

Les présents états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 mars 2024 sont les premiers que le groupe dresse conformément aux normes IFRS de comptabilité.

En conséquence, le groupe a établi des états financiers consolidés qui sont conformes aux Normes IFRS de comptabilité applicables au 31 mars 2024, accompagnés d'informations financières comparatives pour l'exercice clos le 31 mars 2023, comme il est décrit dans la note concernant les informations significatives sur les méthodes comptables. Lors de la préparation des états financiers consolidés, l'état consolidé de la situation financière d'ouverture du groupe a été établi au 1er avril 2022, date de transition du groupe aux normes IFRS de comptabilité. La présente note explique les principaux ajustements apportés par le groupe aux fins du retraitement de ses états financiers consolidés selon la norme FRS 102, y compris l'état consolidé de la situation financière au 1er avril 2022 et les états financiers au 31 mars 2023 et pour l'exercice clos à cette date.

Exemptions appliquées

La norme IFRS 1 permet aux nouveaux adoptants de se prévaloir d'exemptions à l'application rétrospective de certaines exigences des normes IFRS de comptabilité.

Le groupe a appliqué les exemptions suivantes :

- La norme IFRS 3 *Regroupements d'entreprises* n'a pas été appliquée aux acquisitions de filiales qui sont considérées comme des entreprises selon les normes IFRS de comptabilité et qui ont été réalisées avant le 1er avril 2022. Le recours à cette exemption signifie que la valeur comptable des actifs et des passifs selon la norme FRS 102, qui doit être comptabilisée selon les normes IFRS de comptabilité, correspond à leur coût réputé à la date d'acquisition. Après la date d'acquisition, l'évaluation est réalisée conformément aux IFRS. Les actifs et les passifs qui ne remplissent pas les critères de comptabilisation prévus par les normes IFRS de comptabilité sont exclus de l'état consolidé de la situation financière d'ouverture en vertu des normes IFRS de comptabilité. Le groupe n'a pas comptabilisé d'actifs ou de passifs qui ne l'étaient pas en vertu de la norme FRS 102 ni n'a exclu de montants précédemment comptabilisés en raison des exigences de comptabilisation des normes IFRS de comptabilité.
- Conformément aux dispositions d'IFRS 1, le groupe a soumis le goodwill à un test de dépréciation à la date de transition aux normes IFRS de comptabilité. Au 1er avril 2022, aucune perte de valeur du goodwill n'avait été comptabilisée.
- Le groupe a appliqué la mesure de simplification afin de conserver son évaluation précédente établissant quels contrats existants sont ou contiennent des contrats de location.
- Les obligations locatives ont été évaluées à la valeur actualisée des paiements de loyers restants, déterminée à l'aide du taux d'emprunt marginal du preneur au 1er avril 2022. Les actifs au titre de droits d'utilisation ont été évalués au montant des obligations locatives, ajusté du montant des loyers payés d'avance ou à payer qui étaient comptabilisés à l'état consolidé de la situation financière relativement à ce contrat de location immédiatement avant le 1er avril 2022. Les paiements de loyers associés aux contrats de location dont le terme de la durée se situe dans les 12 mois suivant la date de transition aux normes IFRS de comptabilité et aux contrats de location dont le bien sous-jacent est de faible valeur ont été comptabilisés en charges selon le mode linéaire sur la durée du contrat de location ou selon une autre méthode systématique.

32. Première application des normes IFRS de comptabilité (suite)

Jugements et estimations

Les jugements et les estimations au 1er avril 2022 et au 31 mars 2023 dont il est question à la note 2.6 sont cohérents avec ceux formulés pour les mêmes dates conformément à la norme FRS 102, à l'exception de l'estimation des taux d'emprunt marginaux pour les contrats de location, qui n'était pas requise aux termes de la norme FRS 102. Les estimations formulées par le groupe pour présenter ces montants en vertu des normes IFRS de comptabilité reflètent les conditions au 1er avril 2022, date de transition aux normes IFRS de comptabilité, et au 31 mars 2023.

Rapprochement des capitaux propres au 1er avril 2022 (date de transition aux normes IFRS de comptabilité)

	Note	PCGR locaux En milliers de livres sterling	Retraitement des erreurs liées à l'application des PCGR antérieurs En milliers de livres sterling	Reclassement et réévaluations En milliers de livres sterling	IFRS au 1er avril 2022 En milliers de livres sterling
Actif					
Actifs non courants					
Immobilisations corporelles	a/d	36 310	-	(10 432)	25 878
Immobilisations incorporelles et goodwill	b	12 162	-	-	12 162
Actifs au titre de droits d'utilisation	a	-	-	14 150	14 150
Actifs d'impôt différé	c	-	-	-	-
		48 472	-	**3 718**	**52 190**
Actifs courants					
Stocks		815	-	-	815
Linge en service	d	-	-	9 833	9 833
Créances clients et autres créances d'exploitation	a	15 182	-	(453)	14 729
Trésorerie et équivalents de trésorerie		2 223	-	-	2 223
		18 220	-	9 380	27 600
Total de l'actif		**66 692**	-	**13 098**	**79 790**
Capitaux propres et passifs					
Capitaux propres					
Capital émis	e	15 953	(15 793)	-	160
Prime d'émission	e	-	15 793	-	15 793
Résultats non distribués		(82 862)	-	(15)	(82 877)
Total des capitaux propres		**(66 909)**	**-**	**(15)**	**(66 924)**
Passifs non courants					
Prêts et emprunts portant intérêt		108 329	-	-	108 329
Obligations locatives	a	-	-	11 942	11 942
Autres passifs financiers non courants		467	-	-	467
Provisions		120	-	-	120
Obligations découlant de contrats de location-financement	a	113	-	(113)	-
Passifs d'impôt différé	c	1 465	-	15	1 480
		110 494	**-**	**11 844**	**122 338**
Passifs courants					
Dettes fournisseurs et autres dettes	a	22 539	-	(432)	22 107
Obligations locatives	a	-	-	2 012	2 012
Obligations découlant de contrats de location-financement	a	311	-	(311)	-
Prêts et emprunts portant intérêt		257	-	-	257
		23 107	-	**1 269**	**24 376**
Total du passif		**133 601**	**-**	**13 113**	**146 714**
Total des capitaux propres et des passifs		**66 692**	**-**	**13 098**	**79 790**

32. Première application des normes IFRS de comptabilité (suite)

Jugements et estimations (suite)

Rapprochement des capitaux propres au 31 mars 2023

	Note	PCGR locaux En milliers de livres sterling	Retraitement des erreurs liées à l'application des PCGR antérieurs En milliers de livres sterling	Reclassement et réévaluations En milliers de livres sterling	IFRS au 31 mars 2023 En milliers de livres sterling
Actif					
Actifs non courants					
Immobilisations corporelles	a/d	35 498	-	(12 473)	23 025
Immobilisations incorporelles et goodwill	b	5 746	-	6 114	11 860
Actifs au titre de droits d'utilisation	a	-	-	14 455	14 455
Actifs d'impôt différé	c	-	-	-	-
		41 244	-	**8 096**	**49 340**
Actifs courants					
Stocks		810	-	-	810
Linge en service	d	-	-	12 179	12 179
Créances clients et autres créances d'exploitation	a	13 235	-	(526)	12 709
Trésorerie et équivalents de trésorerie		2 790	-	-	2 790
		16 835	-	**11 653**	**28 488**
Total de l'actif		**58 079**	-	**19 749**	**77 828**
Capitaux propres et passifs					
Capitaux propres					
Capital émis	e	15 953	(15 793)	-	160
Prime d'émission	e	-	15 793	-	15 793
Résultats non distribués		(99 523)	-	5 685	(93 838)
Total des capitaux propres		**(83 570)**	**-**	**5 685**	**(77 885)**
Passifs non courants					
Prêts et emprunts portant intérêt		118 671	-	-	118 671
Obligations locatives	a	-	-	12 145	12 145
Autres passifs financiers non courants		626	-	-	626
Provisions		120	-	-	120
Obligations découlant de contrats de location-financement	a	-	-	-	-
Passifs d'impôt différé	c	877	-	15	892
		120 294	**-**	**12 160**	**132 454**
Passifs courants					
Dettes fournisseurs et autres dettes	a	19 209	-	(398)	18 811
Obligations locatives	a	-	-	2 415	2 415
Obligations découlant de contrats de location-financement	a	113	-	(113)	-
Prêts et emprunts portant intérêt		2 033	-	-	2 033
		21 355	-	**1 904**	**23 259**
Total du passif		**141 649**	**-**	**14 064**	**155 713**
Total des capitaux propres et des passifs		**58 079**	**-**	**19 749**	**77 828**

32. Première application des normes IFRS de comptabilité (suite)

Jugements et estimations (suite)

Rapprochement de l'état consolidé du résultat net pour l'exercice clos le 31 mars 2023

	Note	PCGR locaux En milliers de livres sterling	Réévaluations En milliers de livres sterling	Reclassement[1] En milliers de livres sterling	IFRS pour l'exercice clos le 31 mars 2023 En milliers de livres sterling
Produits des activités ordinaires		80 161	-	-	80 161
Coût des ventes		(53 145)	-	(1 093)	(54 238)
Bénéfice brut		**27 016**	**-**	**(1 093)**	**25 923**
Frais de distribution	a	(13 878)	161	11	(13 706)
Frais d'administration	a/b	(19 600)	6 427	1 082	(12 091)
Résultat d'exploitation		**(6 462)**	**6 588**	**-**	**126**
Charges financières	a	(10 759)	(888)	-	(11 647)
Résultat avant impôt		**(17 221)**	**5 700**	**-**	**(11 521)**
Économie d'impôts		560	-	-	560
Résultat net de l'exercice		**(16 661)**	**5 700**	**-**	**(10 961)**
Autres éléments du résultat global		-	-	-	-
Résultat global de l'exercice		**(16 661)**	**5 700**	**-**	**(10 961)**

[1] Se rapporte au reclassement de certains postes de coûts entre les frais d'administration et le coût des ventes.

32. Première application des normes IFRS de comptabilité (suite)

Notes afférentes au rapprochement des capitaux propres au 1er avril 2022 et au 31 mars 2023 et du résultat global pour l'exercice clos le 31 mars 2023

a. Inscription à l'actif des engagements découlant de contrats de location simple

Conformément aux PCGR du Royaume-Uni, les charges liées aux contrats de location simple étaient comptabilisées sur la durée du contrat de location. En vertu des normes IFRS de comptabilité, le groupe a adopté IFRS 16 *Contrats de location*.

Un actif au titre du droit d'utilisation et une obligation locative ont été comptabilisés à chaque date de clôture, et tous les soldes liés aux contrats de location précédemment présentés en vertu des PCGR du Royaume-Uni ont fait l'objet d'une reprise pour l'ensemble des périodes présentées. Le groupe a comptabilisé un actif au titre du droit d'utilisation de 14 150 k£ et de 14 455 k£, ainsi qu'une obligation locative de 13 954 k£ et de 14 560 k£ au 1er avril 2022 et au 31 mars 2023, respectivement.

Une charge d'amortissement et une charge d'intérêts ont été comptabilisées à la suite de la reprise des charges liées aux contrats de location simple précédemment comptabilisées, ce qui s'est traduit par une diminution nette de 313 000 £ des frais d'administration et de 161 000 £ des frais de distribution pour l'exercice clos le 31 mars 2023, et par une augmentation de 888 000 £ des charges financières pour l'exercice clos le 31 mars 2023.

b. Comptabilisation et perte de valeur du goodwill

Le goodwill n'est pas amorti en vertu des normes IFRS de comptabilité. Il fait plutôt l'objet d'un test de dépréciation annuel (se reporter à la note 11 pour plus de précisions), ce qui a entraîné une diminution de 6 114 k£ des frais d'administration pour l'exercice clos le 31 mars 2023 et une augmentation de 6 114 k£ des immobilisations incorporelles au 31 mars 2023 (néant au 1er avril 2022).

c. Impôt différé

Les divers ajustements de transition ont donné lieu à certaines différences temporaires. Selon les méthodes comptables décrites à la note 2.4 g), le groupe est tenu de comptabiliser les incidences fiscales liées à ces différences. Les ajustements d'impôt différé sont comptabilisés en fonction de la nature de la transaction sous-jacente, soit dans les bénéfices non répartis, soit dans une composante distincte des capitaux propres.

d. Reclassement du linge en service

Le groupe avait précédemment comptabilisé le linge en service à titre d'actif non courant dans les immobilisations corporelles en vertu de la norme FRS 102. Cependant, ces montants ont été reclassés dans les actifs courants, soit 12 179 k£ au 31 mars 2023 et 9 833 k£ au 1er avril 2022.

Retraitement d'erreurs liées à l'application des PCGR précédents

e. Modification de la présentation du capital émis et de la prime d'émission

Le groupe avait précédemment comptabilisé à tort une prime d'émission de 15 793 k£ à titre de capital social dans ses états financiers consolidés selon la norme FRS 102. Toutefois, ce montant a été reclassé dans la prime d'émission au 1er avril 2022 et au 31 mars 2023.

32. Première application des normes IFRS de comptabilité (suite)

Incidence de l'adoption des normes IFRS de comptabilité sur les flux de trésorerie

L'adoption des normes IFRS de comptabilité a eu une incidence sur les éléments suivants du tableau consolidé des flux de trésorerie :

1. Les paiements au titre des contrats de location simple étaient classés dans les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation conformément aux PCGR du Royaume-Uni, mais ils sont dorénavant inclus dans les flux de trésorerie liés aux activités de financement selon les normes IFRS de comptabilité.
2. Les autres intérêts payés étaient classés comme des activités d'investissement et de financement selon les PCGR du Royaume-Uni, mais ils sont dorénavant inclus dans les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation.
3. Selon les PCGR du Royaume-Uni, l'amortissement du linge en service était précédemment classé dans les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation et les entrées de linge en service étaient classées dans les flux de trésorerie liés aux activités d'investissement. En raison du reclassement du linge en service depuis les immobilisations corporelles vers les actifs courants à l'état consolidé de la situation financière selon les normes IFRS de comptabilité, la variation nette du linge en service a été classée dans les variations du fonds de roulement, dans les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation.

Il n'existe aucune autre différence importante entre le tableau des flux de trésorerie présenté conformément aux normes IFRS de comptabilité et celui présenté selon les PCGR du Royaume-Uni.

STAR Mayan Limited

États financiers consolidés à usage particulier intermédiaires non audités

31 décembre 2024

STAR MAYAN LIMITED

TABLE DES MATIÈRES

	Page
Déclaration de responsabilité des administrateurs pour les périodes closes le 31 décembre 2024	1
État consolidé résumé intermédiaire du résultat net et des autres éléments du résultat global pour les périodes closes le 31 décembre 2024	2
État consolidé résumé intermédiaire de la situation financière au 31 décembre 2024	3
État consolidé résumé intermédiaire des variations des capitaux propres pour la période close le 31 décembre 2024	4
Tableau consolidé résumé intermédiaire des flux de trésorerie pour les périodes closes le 31 décembre 2024	5
Notes annexes pour la période close le 31 décembre 2024	6 – 21
Rapport d'examen indépendant aux administrateurs de STAR Mayan Limited	22

STAR MAYAN LIMITED

DÉCLARATION DE RESPONSABILITÉ DES ADMINISTRATEURS POUR LA PÉRIODE CLOSE LE 31 DÉCEMBRE 2024

Déclaration de responsabilité des administrateurs

Les administrateurs sont responsables de l'établissement des états financiers consolidés à usage particulier, non requis par la loi (les « états financiers consolidés »), conformément à IAS 34 – *Information financière intermédiaire*, qui fait partie des Normes internationales d'information financière publiées par l'IASB.

Les administrateurs ont établi les états financiers conformément à IAS 34 et estiment que ceux-ci donnent une image fidèle de la situation du groupe et de son résultat net pour la période de neuf mois et le trimestre clos le 31 décembre 2024.

Au nom du conseil d'administration :

J W Shepherd
Administrateur

Le 29 avril 2025

STAR MAYAN LIMITED

ÉTAT CONSOLIDÉ RÉSUMÉ INTERMÉDIAIRE DU RÉSULTAT NET ET DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL

	Note	Trimestre clos le 31 décembre 2024 En milliers de livres sterling non audité	Trimestre clos le 31 décembre 2023 En milliers de livres sterling non audité	Période de neuf mois close le 31 décembre 2024 En milliers de livres sterling non audité	Période de neuf mois close le 31 décembre 2023 En milliers de livres sterling non audité
Produits des activités ordinaires	3	**23 989**	21 564	**71 038**	63 867
Coût des ventes		**(14 415)**	(12 854)	**(42 332)**	(38 239)
Bénéfice brut		**9 574**	8 710	**28 706**	25 628
Frais de distribution		**(4 011)**	(3 383)	**(11 323)**	(10 150)
Frais d'administration		**(3 885)**	(3 201)	**(11 709)**	(9 841)
Bénéfice d'exploitation	4	**1 678**	2 126	**5 674**	5 637
Charges financières		**(3 820)**	(3 560)	**(11 321)**	(10 416)
Résultat avant impôt		**(2 142)**	(1 434)	**(5 647)**	(4 779)
Crédit (charge) d'impôt	5	**15**	(36)	**(18)**	55
Résultat net de la période		**(2 127)**	(1 470)	**(5 665)**	(4 724)
Autres éléments du résultat global		**-**	**-**	**-**	**-**
Résultat global de la période		**(2 127)**	(1 470)	**(5 665)**	(4 724)

Tous les résultats sont liés aux activités poursuivies.

Le résultat par action pour les pertes attribuables aux porteurs d'actions ordinaires de la société :

	Trimestre clos le 31 décembre 2024 En milliers de livres sterling non audité	Trimestre clos le 31 décembre 2023 En milliers de livres sterling non audité	Période de neuf mois close le 31 décembre 2024 En milliers de livres sterling non audité	Période de neuf mois close le 31 décembre 2023 En milliers de livres sterling non audité
Résultat par action (en pence) :				
Perte de base et diluée pour la période attribuable aux porteurs d'actions ordinaires de la société mère	**(0,13)**	(0,09)	**(0,36)**	(0,30)

STAR MAYAN LIMITED

ÉTAT CONSOLIDÉ RÉSUMÉ INTERMÉDIAIRE DE LA SITUATION FINANCIÈRE

	Note	31 décembre 2024 En milliers de livres sterling non audité	31 mars 2024 En milliers de livres sterling audité
Actif			
Actifs non courants			
Immobilisations corporelles		**19 612**	20 924
Immobilisations incorporelles et goodwill	6	**11 749**	11 804
Actifs au titre de droits d'utilisation	7	**14 894**	12 157
Actifs dérivés	14	**1**	-
		46 256	44 885
Actifs courants			
Stocks		**769**	650
Linge en service	8	**16 209**	14 306
Créances clients et autres créances d'exploitation	9	**15 392**	14 389
Trésorerie et équivalents de trésorerie	10	**2 392**	2 411
		34 762	31 756
Total de l'actif		**81 018**	76 641
Capitaux propres et passifs			
Capitaux propres			
Capital émis	11	**160**	160
Prime d'émission		**15 793**	15 793
Bénéfices non distribués		**(106 045)**	(100 380)
Total des capitaux propres		**(90 092)**	(84 427)
Passifs non courants			
Prêts et emprunts portant intérêt	12	**108 475**	129 209
Obligations locatives	7	**12 434**	10 467
Autres passifs financiers non courants		**316**	316
Provisions		**120**	120
Passifs dérivés	14	**261**	-
Passifs d'impôt différé	5	**842**	824
		122 448	140 936
Passifs courants			
Dettes fournisseurs et autres dettes		**16 350**	16 247
Obligations locatives	7	**3 056**	2 249
Prêts et emprunts portant intérêt	12	**29 256**	1 636
		48 662	20 132
Total du passif		**171 110**	161 068
Total des capitaux propres et des passifs		**81 018**	76 641

Les états financiers de STAR Mayan Limited ont été approuvés par le conseil d'administration et autorisés pour publication le 29 avril 2025.

J W Shepherd
Administrateur

Le 29 avril 2025

STAR MAYAN LIMITED

ÉTAT CONSOLIDÉ RÉSUMÉ INTERMÉDIAIRE DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

	Note	Capital émis En milliers de livres sterling	Prime d'émission En milliers de livres sterling	Résultats non distribués En milliers de livres sterling	Total En milliers de livres sterling
Au 1er avril 2024		160	15 793	(100 380)	(84 427)
Résultat net de la période	4	-	-	(5 665)	(5 665)
Total du résultat global		-	-	(5 665)	(5 665)
Au 31 décembre 2024		**160**	**15 793**	**(106 045)**	**(90 092)**

	Note	Capital émis En milliers de livres sterling	Prime d'émission En milliers de livres sterling	Résultats non distribués En milliers de livres sterling	Total En milliers de livres sterling
Au 1er avril 2023		160	15 793	(93 838)	(77 885)
Résultat net de la période	4	-	-	(4 724)	(4 724)
Total du résultat global		-	-	(4 724)	(4 724)
Au 31 décembre 2023		**160**	**15 793**	**(98 562)**	**(82 609)**

STAR MAYAN LIMITED

TABLEAU CONSOLIDÉ RÉSUMÉ INTERMÉDIAIRE DES FLUX DE TRÉSORERIE

	Note	Trimestre clos le 31 décembre 2024 En milliers de livres sterling non audité	Trimestre clos le 31 décembre 2023 En milliers de livres sterling non audité	Période de neuf mois close le 31 décembre 2024 En milliers de livres sterling non audité	Période de neuf mois close le 31 décembre 2023 En milliers de livres sterling non audité
Activités d'exploitation					
Résultat net de la période	4	**(2 127)**	(1 470)	**(5 665)**	(4 724)
Ajustements visant à rapprocher le résultat net des flux de trésorerie nets :					
Amortissement des immobilisations corporelles et des actifs au titre de droits d'utilisation		**1 673**	1 399	**4 751**	4 400
Perte de valeur des immobilisations corporelles		**189**	-	**189**	-
Amortissement et perte de valeur des immobilisations incorporelles et perte de valeur du goodwill	6	**11**	12	**55**	34
Charges financières		**3 820**	3 560	**11 321**	10 416
Variations du fonds de roulement :					
(Augmentation) diminution des créances clients et autres créances d'exploitation		**1 841**	293	**(1 003)**	(1 011)
(Augmentation) diminution des stocks		**146**	(6)	**(119)**	(100)
Augmentation du linge en service		**(1 205)**	(2 279)	**(1 903)**	(3 698)
(Diminution) augmentation des dettes fournisseurs et autres dettes		**(2 067)**	1 316	**890**	(368)
Intérêts versés		**(979)**	(981)	**(3 668)**	(2 918)
Impôt sur le résultat payé		**-**	-	**-**	-
Flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation		**1 302**	1 844	**4 848**	2 031
Activités d'investissement					
Acquisition d'immobilisations corporelles		**(256)**	(309)	**(1 822)**	(1 356)
Flux de trésorerie nets affectés aux activités d'investissement		**(256)**	(309)	**(1 822)**	(1 356)
Activités de financement					
Paiement du principal des obligations locatives	7	**(873)**	(656)	**(2 295)**	(1 951)
Produit des emprunts	12	**-**	-	**-**	1 500
Remboursement d'emprunts	12	**(250)**	(250)	**(750)**	(1 750)
Flux de trésorerie nets affectés aux activités de financement		**(1 123)**	(906)	**(3 045)**	(2 201)
(Diminution) augmentation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		**(77)**	629	**(19)**	(1 526)
Trésorerie et équivalents de trésorerie aux 1er octobre 2024 et 2023 / 1er avril 2024 et 2023		**2 469**	635	**2 411**	2 790
Trésorerie et équivalents de trésorerie aux 31 décembre	10	**2 392**	1 264	**2 392**	1 264

STAR MAYAN LIMITED

NOTES ANNEXES
POUR LES PÉRIODES CLOSES LE 31 DÉCEMBRE 2024

1. Généralités

STAR Mayan Limited est une société fermée à responsabilité limitée par actions (*private company limited by shares*), constituée en Angleterre et au Pays de Galles. STAR Mayan Limited et ses filiales (le « groupe ») proposent une gamme de services de gestion du linge destinés aux secteurs de la santé publique et privée, des loisirs, de l'hôtellerie, du transport aérien et des soins personnels au Royaume-Uni.

Le numéro d'immatriculation de la société est 10227241 et l'adresse de son siège social est la suivante : Synergy LMS, Ascot Drive, Derby, Royaume-Uni, DE24 8HE.

2. Informations significatives sur les méthodes comptables

2.1 Base d'établissement des états financiers intermédiaires consolidés

Les états financiers consolidés résumés intermédiaires non audités de STAR Mayan Limited et de ses filiales (collectivement, le « groupe ») ont été dressés conformément à IAS 34 – *Information financière intermédiaire,* une norme qui fait partie des Normes internationales d'information financière publiées par l'IASB (les « Normes IFRS de comptabilité »). Les présents états financiers devraient être lus en parallèle avec les états financiers consolidés à usage particulier audités de l'exercice clos le 31 mars 2024, qui ont été préparés aux fins de rapports aux membres conformément aux Normes IFRS de comptabilité, publiées par l'International Accounting Standards Board. Le rapport de l'auditeur sur ces états financiers était sans réserve et ne comprenait pas de paragraphe d'observations.

Les méthodes comptables utilisées dans les présents états financiers consolidés résumés intermédiaires non audités sont conformes à celles appliquées aux états financiers consolidés à usage particulier audités de l'exercice clos le 31 mars 2024, exception faite de ce qui est indiqué ci-après.

2.2 Continuité d'exploitation

Les administrateurs ont examiné les prévisions consolidées des résultats commerciaux et des flux de trésorerie pour le groupe STAR Mayan et ses filiales entièrement détenues. Les prévisions couvrent la période allant jusqu'à la fin du mois de juin 2026 et tiennent compte d'une évaluation des principales sensibilités, y compris (sans toutefois s'y limiter) l'incidence des variations des coûts des services publics, des taux d'intérêt et de l'inflation. Les prévisions tiennent également compte des flux de trésorerie disponibles ainsi que du respect des clauses restrictives pendant toute la période prévisionnelle. Après la fin de cette période, les prêteurs du groupe ont accepté de modifier l'accord de financement de premier rang afin d'en reporter l'échéance au 30 juin 2026.

Après avoir examiné les prévisions du groupe et effectué les vérifications appropriées, les administrateurs estiment raisonnablement que la société dispose des ressources nécessaires pour poursuivre son exploitation dans un avenir prévisible et pour honorer ses obligations à mesure qu'elles arrivent à échéance. En conséquence, ils continuent d'appliquer le principe de continuité d'exploitation pour l'établissement des états financiers consolidés résumés intermédiaires.

2.3 Nouvelles normes, interprétations ou modifications adoptées par le groupe

Les méthodes comptables adoptées pour la préparation des états financiers consolidés résumés intermédiaires sont conformes à celles adoptées pour la préparation des états financiers consolidés annuels du groupe pour l'exercice clos le 31 mars 2024, sauf en ce qui a trait à l'adoption des nouvelles normes en vigueur depuis le 1er avril 2024, qui sont présentées ci-dessous. Ces modifications ont été appliquées pour la première fois le 1er avril 2024, mais n'ont pas d'incidence sur les états financiers consolidés résumés intermédiaires du groupe.

- Modifications d'IAS 1 – Classement des passifs en tant que passifs courants ou non courants et Passifs non courants assortis de clauses restrictives
- Modifications d'IFRS 16 – Obligation locative découlant d'une cession-bail
- Modifications d'IAS 7 et d'IFRS 7 – Informations à fournir : accords de financement des fournisseurs

Le groupe n'a adopté de façon anticipée aucune norme, interprétation ou modification qui a été publiée, mais qui n'est pas encore entrée en vigueur.

2. Informations significatives sur les méthodes comptables (suite)

2.4 Normes comptables publiées, mais non encore entrées en vigueur

Les nouvelles normes et interprétations et les normes et interprétations modifiées qui ont été publiées mais qui n'étaient pas encore en vigueur à la date de publication des états financiers consolidés résumés intermédiaires du groupe sont présentées ci-dessous. Le groupe a l'intention d'adopter ces nouvelles normes et interprétations et ces normes et interprétations modifiées, s'il y a lieu, lorsqu'elles entreront en vigueur.

- Modifications d'IAS 21 – *Absence de convertibilité*
- Modifications d'IFRS 9 et d'IFRS 7 – *Classement et évaluation des instruments financiers*
- *Améliorations annuelles des Normes IFRS de comptabilité – Volume 11*
- Modifications d'IFRS 9 et d'IFRS 7 – *Contrats faisant référence à l'électricité produite à partir de sources naturelles*
- IFRS 18 *États financiers : Présentation et informations à fournir*
- IFRS 19 *Filiales n'ayant pas d'obligation d'information du public : Informations à fournir*

Le groupe est encore à évaluer l'incidence globale qu'aura la mise en œuvre de ces nouvelles normes et interprétations, mais n'anticipe aucun changement important dans la comptabilisation de ses actifs, de ses passifs ou de son résultat net. En revanche, IFRS 18 entraînera des changements à la présentation des états financiers et aux informations à fournir.

2.5 Jugements, estimations et hypothèses comptables importants

L'établissement des états financiers consolidés résumés intermédiaires du groupe nécessite que la direction exerce son jugement, fasse des estimations et formule des hypothèses qui ont une incidence sur les montants des produits, des charges, des actifs et des passifs et sur les informations connexes, ainsi que sur les informations à fournir à l'égard des passifs éventuels. L'incertitude concernant ces hypothèses et estimations pourrait donner lieu à des résultats nécessitant un ajustement important de la valeur comptable des actifs ou des passifs touchés au cours de périodes futures.

Jugements

Dans le cadre de l'application des méthodes comptables du groupe, la direction a formulé les jugements suivants, qui ont l'incidence la plus importante sur les montants comptabilisés dans les états financiers consolidés :

Estimation de la durée d'utilité économique des immobilisations corporelles et incorporelles

Le groupe estime la durée d'utilité économique de ses immobilisations corporelles et incorporelles en se fondant sur la durée de vie prévue de ces actifs, à partir d'une évaluation reposant à la fois sur les pratiques du secteur et sur sa propre expérience et ses connaissances d'actifs similaires. Ces durées d'utilité estimatives font l'objet d'un réexamen périodique et sont mises à jour en cas de modification des attentes concernant la durée d'utilité économique de ces actifs.

Dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles sont soumises à un test de dépréciation si des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Pour les besoins de ce test, les actifs sont regroupés dans le plus petit groupe d'actifs qui est largement indépendant des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs du groupe.

Le goodwill fait l'objet d'un test de dépréciation annuellement. Le groupe affecte le goodwill à des groupes d'unités génératrices de trésorerie, chacune des divisions du groupe correspondant à une unité génératrice de trésorerie.

2. Informations significatives sur les méthodes comptables (suite)

2.5 Jugements, estimations et hypothèses comptables importants (suite)

Dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles (suite)

Lorsqu'un test de dépréciation est réalisé, la valeur recouvrable des unités génératrices de trésorerie correspond à la valeur la plus élevée entre la valeur d'utilité et la juste valeur diminuée des coûts de sortie. Pour évaluer la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs estimatifs (qui constituent la principale source d'incertitude relative aux estimations) sont actualisés à leur valeur actuelle au moyen d'un taux d'actualisation avant impôt qui reflète l'appréciation courante du marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques des actifs pour lesquels les flux de trésorerie futurs estimatifs n'ont pas été ajustés.

La juste valeur est établie en fonction des prévisions concernant le bénéfice avant intérêts, impôts et amortissements (le « BAIIA », qui est une mesure non conforme aux IFRS) et des multiples de valorisation du BAIIA de sociétés comparables et de transactions sur le marché. Aux fins du test de dépréciation, la direction utilise des estimations et des hypothèses pour établir la juste valeur des unités génératrices de trésorerie du groupe. Si ces hypothèses et estimations se révélaient incorrectes, la valeur comptable du goodwill pourrait être surévaluée. Se reporter à la note 6 pour plus de précisions sur l'évaluation de la dépréciation du goodwill et les sensibilités.

Estimations et hypothèses

Les principales hypothèses concernant des événements futurs et les autres sources principales d'incertitude qui pèsent sur les estimations à la date de clôture, qui risquent grandement d'entraîner un ajustement significatif de la valeur comptable des actifs et des passifs d'ici la prochaine période, sont décrites ci-dessous. Le groupe a fondé ses hypothèses et ses estimations sur des paramètres disponibles au moment de l'établissement des états financiers consolidés. Les circonstances existantes et les hypothèses concernant les événements futurs, toutefois, peuvent changer en raison de changements sur les marchés ou de circonstances indépendantes de la volonté du groupe. Ces changements sont reflétés dans les hypothèses au moment où ils se produisent.

Estimation des taux d'emprunt marginaux applicables aux contrats de location

Le groupe détermine ses taux d'emprunt marginaux en appliquant un taux de référence majoré d'une marge de crédit (et ajusté en fonction des taux de rendement des biens immobiliers pour les contrats de location immobilière). Pour les contrats de location de véhicules et les contrats de location immobilière, le groupe a appliqué une méthode simplifiée reposant sur l'utilisation d'une moyenne des points médians pour l'ensemble des durées de location.

Linge en service

La durée d'utilité estimative du linge en service est réexaminée au moins une fois l'an et est révisée si les attentes évoluent en raison de l'usure, de l'obsolescence technique ou commerciale, ou de contraintes juridiques ou autres liées à son utilisation.

3. Produits des activités ordinaires

Le tableau qui suit présente une analyse des produits des activités ordinaires par catégorie d'activité :

	Trimestre clos le 31 décembre		Période de neuf mois close le 31 décembre	
	2024	**2023**	**2024**	**2023**
	En milliers de livres sterling	**En milliers de livres sterling**	**En milliers de livres sterling**	**En milliers de livres sterling**
Services de gestion du linge	**22 032**	19 939	**65 315**	59 094
Produits	**1 645**	1 279	**4 578**	3 830
Autres services	**312**	346	**1 145**	943
Total des produits des activités ordinaires	**23 989**	21 564	**71 038**	63 867
Moment de la comptabilisation des produits des activités ordinaires				
Biens et services fournis à un moment précis	**1 645**	1 279	**4 578**	3 830
Biens et services fournis progressivement	**22 344**	20 285	**66 460**	60 037
Total des produits des activités ordinaires	**23 989**	21 564	**71 038**	63 867

Au cours des trimestres et des périodes de neuf mois clos les 31 décembre 2023 et 2024, la totalité des produits des activités ordinaires ont été générés au Royaume-Uni.

4. Charges par catégorie

	Trimestre clos le 31 décembre 2024			Trimestre clos le 31 décembre 2023		
	Coût des ventes	**Frais de distribution**	**Frais d'administration**	**Coût des ventes**	**Frais de distribution**	**Frais d'administration**
	En milliers de livres sterling	**En milliers de livres sterling**	**En milliers de livres sterling**	**En milliers de livres sterling**	**En milliers de livres sterling**	**En milliers de livres sterling**
Salaires et avantages[1]	7 451	-	1 760	6 486	-	1 588
Frais de livraison[2]	57	3 661	-	43	3 101	-
Linge en service	2 412	-	-	2 034	-	-
Services publics	1 530	-	-	1 778	-	-
Charges liées au siège social	39	-	342	53	-	446
Matériel et fournitures	1 677	-	44	1 334	-	31
Frais de réparation et d'entretien	548	-	31	494	-	35
Frais d'occupation	-	-	898	-	-	604
Profit sur le règlement de la contrepartie éventuelle	-	-	-	-	-	-
Autres (produits) charges	-	-	177	-	-	-
Dotation aux amortissements des immobilisations corporelles	701	350	622	632	282	485
Dotation aux amortissements des immobilisations incorporelles	-	-	11	-	-	12
Total	**14 416**	**4 011**	**3 885**	12 854	3 383	3 201

4. Charges par catégorie (suite)

	Période de neuf mois close le 31 décembre 2024			Période de neuf mois close le 31 décembre 2023		
	Coût des ventes En milliers de livres sterling	Frais de distribution En milliers de livres sterling	Frais d'administration En milliers de livres sterling	Coût des ventes En milliers de livres sterling	Frais de distribution En milliers de livres sterling	Frais d'administration En milliers de livres sterling
Salaires et avantages[1]	22 352	-	5 326	19 262	-	4 734
Frais de livraison[2]	149	10 366	-	132	9 296	-
Linge en service	6 671	-	-	5 605	-	-
Services publics	4 314	-	-	5 257	-	-
Charges liées au siège social	109	-	1 721	145	-	1 528
Matériel et fournitures	5 052	-	351	4 306	-	113
Frais de réparation et d'entretien	1 663	-	92	1 525	-	122
Frais d'occupation	-	-	2 217	-	-	1 771
Profit sur le règlement de la contrepartie éventuelle	-	-	-	-	-	-
Autres (produits) charges	-	-	175	-	-	-
Dotation aux amortissements des immobilisations corporelles	2 022	957	1 772	2 007	854	1 539
Dotation aux amortissements des immobilisations incorporelles	-	-	55	-	-	34
Total	**42 332**	**11 323**	**11 709**	38 239	10 150	9 841

[1] Exclus les salaires et avantages liés à la distribution

[2] Comprend les salaires et avantages liés à la distribution

5. Impôt sur le résultat

La présente note fournit une analyse du crédit (de la charge) d'impôt du groupe, indique les montants comptabilisés directement dans les capitaux propres et décrit l'incidence sur le crédit (la charge) d'impôt des éléments non imposables et des éléments non déductibles. Elle détaille également les estimations importantes ayant trait à la position fiscale du groupe.

	Trimestre clos le 31 décembre		Période de neuf mois close le 31 décembre	
	2024 En milliers de livres sterling	2023 En milliers de livres sterling	2024 En milliers de livres sterling	2023 En milliers de livres sterling
Impôt exigible				
Impôt exigible sur le résultat de la période	**-**	61	**-**	-
Total de la charge d'impôt exigible	**-**	61	**-**	-
Impôt différé				
Diminution (augmentation) des actifs d'impôt différé	**(959)**	307	**(387)**	698
(Diminution) augmentation des passifs d'impôt différé	**944**	(332)	**407**	(753)
Ajustements au titre de l'impôt différé des périodes antérieures	**-**	-	**(2)**	-
Total de la charge (du crédit) d'impôt différé	**(15)**	(25)	**18**	(55)
Charge (crédit) d'impôt	**(15)**	36	**18**	(55)

5. Impôt sur le résultat (suite)

Rapprochement de la charge (du crédit) d'impôt et du bénéfice comptable multiplié par le taux d'imposition national de STAR Mayan Limited pour les trimestres et les périodes de neuf mois clos les 31 décembre 2024 et 2023 :

	Trimestre clos le 31 décembre		Période de neuf mois close le 31 décembre	
	2024	**2023**	**2024**	**2023**
	En milliers de livres sterling	**En milliers de livres sterling**	**En milliers de livres sterling**	**En milliers de livres sterling**
Perte comptable avant impôt	**(2 142)**	(1 434)	**(5 647)**	(4 779)
Au taux d'imposition prévu par la loi de la société de 25,00 % (24,98 % en 2023)	**(536)**	(358)	**(1 412)**	(1 194)
Charges non déductibles aux fins de l'impôt	**3**	7	**56**	47
Différence liée aux immobilisations corporelles	**19**	17	**6**	23
Variation de l'impôt différé non comptabilisé	**499**	372	**1 378**	1 078
Ajustements au titre de l'impôt différé des exercices antérieurs	**-**	-	**(2)**	-
Réévaluation de l'impôt différé pour tenir compte des variations des taux d'imposition	**-**	-	**-**	(4)
Bénéfice non imposable	**-**	(2)	**-**	(5)
Autres différences entraînant une augmentation (diminution) de la charge fiscale	**-**	-	**(8)**	-
(Crédit) charge d'impôt	**(15)**	**36**	**18**	**(55)**

Impôt différé

L'impôt différé se rapporte aux éléments suivants :

	31 décembre 2024	31 mars 2024
	En milliers de livres sterling	**En milliers de livres sterling**
Amortissement accéléré aux fins de l'impôt	**1 246**	1 524
Obligations locatives	**(3 434)**	(3 030)
Actifs au titre de droits d'utilisation	**3 724**	3 040
Pertes fiscales reportées en avant	**(1 425)**	(1 443)
Regroupements d'entreprises	**733**	733
Autres différences temporaires	**(2)**	-
Passifs d'impôt différé, montant net	**842**	824

Actifs et passifs d'impôt différé, montant net

Comptabilisés dans l'état de la situation financière comme suit :		
Actif d'impôt différé	**(4 861)**	(4 473)
Passifs d'impôt différé	**5 703**	5 297
Passifs d'impôt différé, montant net	**842**	824

5. Impôt sur le résultat (suite)

Rapprochement des passifs d'impôt différé, montant net

	31 décembre 2024 En milliers de livres sterling	31 mars 2024 En milliers de livres sterling
À l'ouverture de l'exercice/de la période	**824**	892
Charge (crédit) d'impôt au cours de la période/de l'exercice comptabilisé(e) à l'état du résultat net	**18**	(69)
Autres différences	**-**	1
À la clôture de la période/de l'exercice	**842**	824

Au 31 décembre 2024, le groupe affichait un actif d'impôt différé estimatif de 7 815 k£ se rapportant à des pertes reportées en avant non utilisées de 12 937 k£ et à d'autres différences temporaires de 18 326 k£ (9 526 k£ au 31 mars 2024, se rapportant à des pertes reportées en avant non utilisées de 23 035 k£ et à d'autres différences temporaires de 15 069 k£). Cet actif n'a pas été comptabilisé en raison de l'incertitude quant au moment où des bénéfices imposables futurs permettront l'utilisation de ces pertes et de ces différences temporaires.

6. Immobilisations incorporelles et goodwill

	Goodwill En milliers de livres sterling	Listes de clients En milliers de livres sterling	Contrat de location immobilière En milliers de livres sterling	Logiciels En milliers de livres sterling	Total En milliers de livres sterling
Coût					
Au 1er avril 2024	10 177	5 761	1 952	252	18 142
Au 31 décembre 2024	**10 177**	**5 761**	**1 952**	**252**	**18 142**
Amortissements et pertes de valeur					
Au 1er avril 2024	-	5 761	346	231	6 338
Charge d'amortissement	-	-	34	21	55
Au 31 décembre 2024	**-**	**5 761**	**380**	**252**	**6 393**
Valeur comptable nette					
Au 1er avril 2024	10 177	-	1 606	21	11 804
Au 31 décembre 2024	**10 177**	**-**	**1 572**	**-**	**11 749**

	Goodwill En milliers de livres sterling	Listes de clients En milliers de livres sterling	Contrat de location immobilière En milliers de livres sterling	Logiciels En milliers de livres sterling	Total En milliers de livres sterling
Coût					
Au 1er avril 2023	10 177	5 761	1 952	252	18 142
Au 31 mars 2024	10 177	5 761	1 952	252	18 142
Amortissements et pertes de valeur					
Au 1er avril 2023	-	5 761	302	219	6 282
Charge d'amortissement	-	-	44	12	56
Au 31 mars 2024	-	5 761	346	231	6 338
Valeur comptable nette					
Au 1er avril 2023	10 177	-	1 650	33	11 860
Au 31 mars 2024	10 177	-	1 606	21	11 804

6. Immobilisations incorporelles et goodwill (suite)

Goodwill

Le goodwill correspond à l'excédent du coût d'une acquisition sur la juste valeur de la quote-part du groupe des actifs nets identifiables de la filiale acquise à la date d'acquisition. Le goodwill est soumis à un test de dépréciation tous les ans et est comptabilisé au coût diminué du cumul des pertes de valeur. Aux fins du test de dépréciation, le goodwill est affecté à des unités génératrices de trésorerie (les « UGT »), car l'actif ne génère pas directement de flux de trésorerie spécifiques. Les UGT sont établies au niveau opérationnel le plus bas du groupe, ce qui correspond en général à une filiale.

Test de dépréciation du goodwill

Conformément aux dispositions d'IAS 36, le groupe procède à un test de dépréciation obligatoire le 31 mars de chaque exercice. Aucune dépréciation n'a été relevée au 31 mars 2024. Le groupe évalue s'il existe des indices de dépréciation à chaque date de clôture des périodes intermédiaires. Les indices peuvent inclure des changements importants dans les conditions du marché, des changements défavorables dans l'environnement technologique, de marché, économique ou juridique, ainsi que d'autres facteurs susceptibles d'avoir une incidence sur la valeur recouvrable des UGT. Aucun indice de ce type n'a été relevé au 31 décembre 2024.

7. Contrats de location

Contrats de location aux termes desquels le groupe agit à titre de preneur

Le groupe a conclu des contrats de location visant des véhicules automobiles et des biens immobiliers.

Les contrats de location de biens immobiliers ont généralement des durées allant de 1 à 37 ans (la moyenne étant de 7 ans), tandis que les contrats de location de véhicules automobiles ont généralement des durées de 2 à 5 ans (la moyenne étant de 3 ans).

Le groupe a également conclu certains contrats de location de véhicules d'une durée de 12 mois ou moins, ainsi que des contrats de location de matériel de bureau de faible valeur. Le groupe applique les exemptions de comptabilisation prévues pour les contrats de location à court terme et les contrats de location dont le bien sous-jacent est de faible valeur.

Le tableau qui suit présente les valeurs comptables des actifs au titre de droits d'utilisation comptabilisés et les variations au cours de la période :

	Immeubles En milliers de livres sterling	Véhicules automobiles En milliers de livres sterling	Total En milliers de livres sterling
Coût			
Au 1er avril 2023	11 282	3 173	14 455
Entrées	265	426	691
Charge d'amortissement pour la période	(1 560)	(1 231)	(2 791)
Reclassement [1]	-	(198)	(198)
Au 31 mars 2024	9 987	2 170	12 157
Entrées	1 950	3 150	5 100
Charge d'amortissement pour la période	(1 395)	(968)	(2 363)
Au 31 décembre 2024	**10 542**	**4 352**	**14 894**

[1] Ce montant se rapporte au reclassement, dans les immobilisations corporelles, de véhicules automobiles faisant l'objet de contrats de location-financement.

7. Contrats de location (suite)

Le tableau qui suit présente les valeurs comptables des obligations locatives et les variations au cours de la période :

	31 décembre 2024 En milliers de livres sterling	31 mars 2024 En milliers de livres sterling
À l'ouverture de la période	**12 716**	14 560
Entrées	**5 069**	657
Cumul des intérêts	**697**	872
Paiements	**(2 992)**	(3 373)
À la clôture de la période	**15 490**	12 716
Partie courante	**3 056**	2 249
Partie non courante	**12 434**	10 467

L'échéance des flux de trésorerie contractuels bruts non actualisés exigibles au titre des contrats de location du groupe est présentée ci-dessous en fonction de la période allant de la date de clôture à la date d'échéance contractuelle :

	31 décembre 2024 En milliers de livres sterling	31 mars 2024 En milliers de livres sterling
Analyse des échéances		
Un an ou moins	**3 885**	2 957
Entre un an et cinq ans	**9 853**	7 583
Plus de cinq ans	**6 141**	6 927
	19 879	17 467

Les montants indiqués ci-dessous sont comptabilisés à l'état du résultat net :

	Trimestre clos le 31 décembre		Période de neuf mois close le 31 décembre	
	2024 En milliers de livres sterling	2023 En milliers de livres sterling	2024 En milliers de livres sterling	2023 En milliers de livres sterling
Charge d'amortissement des actifs au titre de droits d'utilisation	**841**	668	**2 363**	2 019
Charge d'intérêts sur les obligations locatives	**248**	212	**697**	663
Charge relative aux contrats de location à court terme (incluse dans les frais d'administration)	**-**	-	**-**	-
Charge relative aux contrats de location visant des biens de faible valeur (incluse dans les frais d'administration)	**-**	2	**2**	6
Total du montant comptabilisé à l'état du résultat net	**1 089**	882	**3 062**	2 688

Le groupe a enregistré des sorties de trésorerie totales liées aux contrats de location d'un montant de 1 099 k£ pour le trimestre clos le 31 décembre 2024 et de 2 992 k£ pour la période de neuf mois close le 31 décembre 2024 (838 k£ pour le trimestre clos le 31 décembre 2023, 2 560 k£ pour la période de neuf mois close le 31 décembre 2023).

8. Linge en service

	31 décembre 2024 En milliers de livres sterling	31 mars 2024 En milliers de livres sterling
À l'ouverture de la période/de l'exercice	**14 306**	12 179
Entrées	**8 568**	10 408
Cessions	**(3)**	(157)
Charge d'amortissement	**(6 662)**	(8 124)
À la clôture de la période/de l'exercice	**16 209**	14 306

9. Créances clients et autres créances d'exploitation

Au cours de la période de neuf mois close le 31 décembre 2024, le groupe a réduit sa correction de valeur pour pertes de crédit attendues, la faisant passer de 144 k£ à 18 k£.

10. Trésorerie et équivalents de trésorerie

Pour les besoins du tableau consolidé résumé intermédiaire des flux de trésorerie, la trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent des éléments suivants :

	31 décembre 2024 En milliers de livres sterling	31 mars 2024 En milliers de livres sterling
Fonds en banque et en caisse	**2 392**	2 411

11. Capital-actions et réserves

	31 décembre 2024 En milliers de livres sterling	31 mars 2024 En milliers de livres sterling
Attribué, appelé et entièrement libéré		
14 770 138 actions ordinaires A d'une valeur de 0,01 £ chacune (14 770 138 au 31 mars 2024)	**148**	148
1 182 834 actions ordinaires d'une valeur de 0,01 £ chacune (1 182 834 au 31 mars 2024)	**12**	12
	160	160

Prime d'émission

Le compte de prime d'émission résulte de l'émission d'actions ordinaires A et d'actions ordinaires au cours des exercices précédents.

Compte de résultat

Le compte de résultat représente le cumul des profits et des pertes, déduction faite des dividendes et des autres ajustements.

12. Prêts et emprunts

Au cours de la période de neuf mois close le 31 décembre 2024, le groupe a remboursé au total 750 k£ sur la facilité d'emprunt bancaire A. Des intérêts de 8,3 M£ ont été ajoutés aux billets de prêt.

Le tableau ci-dessous présente un résumé des échéances des passifs financiers du groupe en fonction des paiements contractuels non actualisés :

31 décembre 2024

	À vue En milliers de livres sterling	Moins de 3 mois En milliers de livres sterling	3 à 12 mois En milliers de livres sterling	1 à 5 ans En milliers de livres sterling	Plus de 5 ans En milliers de livres sterling	Total En milliers de livres sterling
Prêts et emprunts (compte non tenu des obligations locatives)	-	923	2 734	156 238	-	159 895
Obligations locatives (note 7)	-	971	2 914	9 853	6 141	19 879
Dettes fournisseurs et autres dettes (compte non tenu des cotisations de sécurité sociale et autres impôts)	14 361	-	-	-	-	14 361
Autres passifs financiers non courants	-	-	-	316	-	316
Passifs dérivés	-	-	-	261	-	261
	14 361	**1 894**	**5 648**	**166 668**	**6 141**	**194 712**

31 mars 2024

	À vue En milliers de livres sterling	Moins de 3 mois En milliers de livres sterling	3 à 12 mois En milliers de livres sterling	1 à 5 ans En milliers de livres sterling	Plus de 5 ans En milliers de livres sterling	Total En milliers de livres sterling
Prêts et emprunts (compte non tenu des obligations locatives)	-	1 601	2 858	157 074	-	161 533
Obligations locatives (note 7)	-	739	2 218	7 583	6 927	17 467
Dettes fournisseurs et autres dettes (compte non tenu des cotisations de sécurité sociale et autres impôts)	12 301	-	-	-	-	12 301
Autres passifs financiers non courants	-	-	-	316	-	316
	12 301	2 340	5 076	164 973	6 927	191 617

Les prêts bancaires portent intérêt au taux SONIA, plus 4,5 %, et sont remboursables le 31 décembre 2025. Ces prêts sont assujettis à des clauses financières, dont un ratio de couverture des flux de trésorerie et un ratio d'endettement, évalués trimestriellement, ainsi qu'un plafond annuel de dépenses d'investissement. Rien ne laisse supposer que la société est dans l'incapacité de se conformer à ces clauses financières. Les billets de prêt sont remboursables le 1er juillet 2026 et le taux d'intérêt composé se situe entre 10 % et 15 % par année.

13. Actifs financiers et passifs financiers

Le tableau qui suit présente sommairement les actifs financiers et les passifs financiers.

Actifs financiers

	31 décembre 2024 En milliers de livres sterling	31 mars 2024 En milliers de livres sterling
Fonds en banque et en caisse	**2 392**	2 411
Créances clients et autres créances d'exploitation (compte non tenu des paiements anticipés)	**13 555**	13 418
Actifs dérivés	**1**	-
	15 948	15 829

Passifs financiers

	31 décembre 2024 En milliers de livres sterling	31 mars 2024 En milliers de livres sterling
Prêts et emprunts (compte non tenu des obligations locatives)	**137 731**	130 845
Obligations locatives	**15 490**	12 716
Dettes fournisseurs et autres dettes (compte non tenu des cotisations de sécurité sociale et autres impôts)	**14 361**	12 301
Autres passifs financiers non courants	**316**	316
Passifs dérivés	**261**	-
	168 159	156 178

14. Évaluation de la juste valeur et justes valeurs

Le tableau ci-dessous présente la hiérarchie des évaluations à la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers du groupe.

Hiérarchie des évaluations à la juste valeur des actifs au 31 décembre 2024

			Évaluation à la juste valeur reposant sur		
	Date d'évaluation	Total En milliers de livres sterling	Prix côtés sur des marchés actifs (niveau 1) En milliers de livres sterling	Données d'entrée observables importantes (niveau 2) En milliers de livres sterling	Données d'entrée non observables importantes (niveau 3) En milliers de livres sterling
Actifs évalués à la juste valeur :					
Actifs dérivés	31 décembre 2024	**1**	**-**	**1**	**-**
Passifs évalués à la juste valeur :					
Passifs dérivés	31 décembre 2024	**261**	**261**	**-**	**-**

Il n'y a eu aucun transfert entre les niveaux 1, 2 et 3 au cours du trimestre et de la période de neuf mois close le 31 décembre 2024.

14. Évaluation de la juste valeur et justes valeurs (suite)

Le tableau ci-dessous présente une comparaison, par catégorie, des valeurs comptables et des justes valeurs des instruments financiers du groupe :

	31 décembre 2024		31 mars 2024	
	Valeur comptable	**Juste valeur**	**Valeur comptable**	**Juste valeur**
	En milliers de livres sterling	**En milliers de livres sterling**	**En milliers de livres sterling**	**En milliers de livres sterling**
Actifs financiers				
Fonds en banque et en caisse	**2 392**	**2 392**	2 411	2 411
Créances clients et autres créances d'exploitation (compte non tenu des paiements anticipés)	**13 555**	**13 555**	13 418	13 418
Actifs dérivés	**1**	**1**	-	-
Total	**15 948**	**15 948**	15 829	15 829
Passifs financiers				
Prêts et emprunts (compte non tenu des obligations locatives)	**137 731**	**137 731**	130 845	130 845
Obligations locatives	**15 490**	**15 490**	12 716	12 716
Dettes fournisseurs et autres dettes (compte non tenu des cotisations de sécurité sociale et autres impôts)	**14 361**	**14 361**	12 301	12 301
Autres passifs financiers non courants	**316**	**316**	316	316
Passifs dérivés	**261**	**261**	-	-
Total	**168 159**	**168 159**	156 178	156 178

La direction a déterminé que la juste valeur de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des créances clients et autres créances d'exploitation, des dettes fournisseurs et autres dettes, et des autres passifs financiers non courants avoisinait la valeur comptable en raison principalement de l'échéance rapprochée de ces instruments.

Le groupe conclut des contrats financiers dérivés avec différentes contreparties, mais surtout avec des institutions financières de catégorie investissement. Ces dérivés sont évalués au moyen de techniques d'évaluation qui reposent sur l'utilisation de données de marché observables.

Les actifs et les passifs dérivés présentés précédemment sont liés aux opérations de couverture sur le prix du carburant et aux contrats de change en dollars américains. Le groupe s'est prévalu de l'exemption pour usage propre en ce qui a trait aux opérations de couverture effectuées par le groupe sur les prix du gaz et de l'électricité dans le secteur des services publics.

15. Engagements en matière de dépenses d'investissement

Au 31 décembre 2024, les engagements en matière de dépenses d'investissement du groupe s'établissaient à 288 k£ (néant au 31 mars 2024) concernant l'achat de certaines machines de blanchisserie classées à titre d'immobilisations corporelles.

16. Transactions entre parties liées

Le tableau ci-après présente le montant total des transactions conclues avec des parties liées au cours de l'exercice indiqué.

	Ventes à des parties liées En milliers de livres sterling	Charges relatives à des parties liées En milliers de livres sterling	Montants à recevoir de parties liées En milliers de livres sterling	Montants à payer à des parties liées En milliers de livres sterling
STAR Capital Partnership LLP				
- Trimestre clos le 31 décembre 2024	-	-	-	-
- Trimestre clos le 31 décembre 2023	-	28	-	
- Période de neuf mois close le 31 décembre 2024	-	28	-	-
- Période de neuf mois close le 31 décembre 2023	-	43	-	-
- Au 31 décembre 2024	-	-	-	-
- Au 31 mars 2024	-	-	-	-
STAR Strategic Assets III LP et STAR Strategic Assets III-A Limited Partnership				
- Trimestre clos le 31 décembre 2024	-	2 708 [1]	-	-
- Trimestre clos le 31 décembre 2023	-	2 417 [1]	-	-
- Période de neuf mois close le 31 décembre 2024	-	8 082 [1]	-	-
- Période de neuf mois close le 31 décembre 2023	-	7 100 [1]	-	-
- Au 31 décembre 2024	-	-	-	108 475 [1]
- Au 31 mars 2024	-	-	-	100 403 [1]
Magpro Limited				
- Trimestre clos le 31 décembre 2024	-	31	-	-
- Trimestre clos le 31 décembre 2023	-	21	-	-
- Période de neuf mois close le 31 décembre 2024	-	79	-	-
- Période de neuf mois close le 31 décembre 2023	-	142	-	-
- Au 31 décembre 2024	-	-	-	11 [2]
- Au 31 mars 2024	-	-	-	-
Transactions avec des administrateurs et des dirigeants				
- Trimestre clos le 31 décembre 2024	-	18	-	-
- Trimestre clos le 31 décembre 2023	-	14	-	-
- Période de neuf mois close le 31 décembre 2024	-	41	-	-
- Période de neuf mois close le 31 décembre 2023	-	42	-	-
- Au 31 décembre 2024	-	-	-	1 [2]
- Au 31 mars 2024	-	-	-	5 [2]

[1] Les montants sont classés comme des billets de prêt et inclus dans les prêts et emprunts. Les charges présentées ci-dessus représentent en grande partie les intérêts compris dans les charges financières figurant à l'état de résultat net.

[2] Les montants sont classés à titre de dettes fournisseurs et autres créditeurs.

16. Transactions entre parties liées (suite)

Rémunération des principaux dirigeants du groupe

	Trimestre clos le 31 décembre		Période de neuf mois close le 31 décembre	
	2024	**2023**	**2024**	**2023**
	En milliers de livres sterling	**En milliers de livres sterling**	**En milliers de livres sterling**	**En milliers de livres sterling**
Salaires des administrateurs et des dirigeants	**175**	171	**521**	512
Cotisations du groupe au régime de retraite à cotisations définies	**7**	6	**31**	17
Total	**182**	177	**552**	529

17. Événements postérieurs à la date de clôture

Après la clôture de la période, les prêteurs du groupe ont accepté de modifier l'accord de financement de premier rang afin de reporter au 30 juin 2026 la date d'échéance de toutes les facilités.

ANNEXE B

ÉTATS FINANCIERS PRO FORMA DE K-BRO

ANNEXE « A »

États financiers pro forma de K-Bro

Le 13 mai 2025, K-Bro Linen Inc. (« **K-Bro** » ou la « **Société** ») a annoncé l'acquisition de la totalité des actions en circulation de Star Mayan Limited (« **Star Mayan** » ou l'« **entreprise acquise** »), une société offrant des services de buanderie et de traitement de linge établie au Royaume-Uni (l'« **acquisition** »). Star Mayan est une société fermée à responsabilité limitée par actions constituée au Royaume-Uni. L'information financière consolidée résumée pro forma non auditée ci-jointe (les « **états pro forma** ») rend compte de la transaction selon la méthode de l'acquisition. La clôture de l'acquisition devrait avoir lieu vers le 11 juin 2025, date à laquelle le paiement du produit sera effectué.

L'état consolidé résumé pro forma non audité de la situation financière rend compte de l'acquisition comme si elle avait été clôturée le 31 mars 2025. L'état consolidé résumé pro forma non audité du résultat net et du résultat global (y compris le résultat par action) pour le trimestre clos le 31 mars 2025 et l'exercice clos le 31 décembre 2024 rend compte de l'acquisition comme si elle avait été conclue le 1er janvier 2024.

L'exercice de Star Mayan se termine le 31 mars, ce qui diffère de celui de K-Bro, qui se termine le 31 décembre. Ainsi, aux fins de l'état consolidé résumé pro forma non audité du résultat net et du résultat global pour l'exercice clos le 31 décembre 2024, les montants historiques de Star Mayan sont établis à partir de l'état historique audité du résultat net de Star Mayan pour l'exercice clos le 31 mars 2024, ajusté afin d'exclure les montants de l'état historique non audité du résultat net de la période de neuf mois close le 31 décembre 2023 et d'inclure les montants de l'état historique non audité du résultat net de la période de neuf mois close le 31 décembre 2024. En raison de la date de clôture de l'exercice de Star Mayan susmentionnée, l'état historique non audité du résultat net de Star Mayan pour le trimestre clos le 31 décembre 2024 a été utilisé pour établir l'état consolidé résumé pro forma non audité du résultat net et du résultat global pour le trimestre clos le 31 mars 2025. L'état consolidé résumé intermédiaire non audité de la situation financière de Star Mayan au 31 décembre 2024 a été utilisé pour établir l'état consolidé résumé pro forma de la situation financière au 31 mars 2025.

Les états financiers pro forma sont fondés sur les états financiers suivants, et doivent être lus en parallèle avec ceux-ci :

i) Les états financiers consolidés résumés intermédiaires non audités de K-Bro au 31 mars 2025 et pour le trimestre clos à cette date, déposés sous le profil de K-Bro sur SEDAR+ à www.sedarplus.ca.
ii) Les états financiers consolidés audités de K-Bro au 31 décembre 2024 et pour l'exercice clos à cette date, déposés sous le profil de K-Bro sur SEDAR+ à www.sedarplus.ca.
iii) Les états financiers consolidés résumés non audités de Star Mayan au 31 décembre 2024 et pour le trimestre et la période de neuf mois clos à cette date, qui sont joints à l'annexe « B ».
iv) Les états financiers consolidés audités de Star Mayan au 31 mars 2024 et pour l'exercice clos à cette date, qui sont joints à l'annexe « B ».

Les états pro forma sont présentés à titre indicatif uniquement et ne visent pas à représenter les résultats d'exploitation consolidés que K-Bro aurait obtenus, ou à donner des indications à cet égard, si l'acquisition de l'entreprise acquise avait eu lieu aux dates indiquées. Par conséquent, les états pro forma ne doivent pas être considérés comme représentatifs des résultats d'exploitation futurs de la Société.

La comptabilisation provisoire, selon la méthode de l'acquisition, de l'entreprise acquise utilisée aux fins des états pro forma repose sur les estimations provisoires de K-Bro, et celle-ci s'attend à devoir ajuster la comptabilisation provisoire en ce qui a trait à l'application de la méthode de l'acquisition et ces ajustements seront faits au plus tard un an après la date d'acquisition. Les écarts entre la comptabilisation provisoire et la comptabilisation définitive de l'acquisition, notamment en ce qui a trait à l'évaluation des actifs identifiables acquis et des passifs identifiables repris, pourraient être importants et, par le fait même, avoir une incidence significative sur les états pro forma.

Les états pro forma ne rendent pas compte de l'incidence des efficiences opérationnelles, des économies de coûts ou des économies d'échelle éventuelles que K-Bro pourrait réaliser dans le cadre du regroupement de ses activités avec celles de l'entreprise acquise.

K-BRO LINEN INC.

État consolidé résumé pro forma non audité de la situation financière

(en milliers de dollars canadiens)

	K-Bro montants établis au 31 mars 2025	Star Mayan au 31 décembre 2024 [1]	Ajustements pro forma		Prélèvement sur la facilité de crédit et coûts de transaction	Placement de titres de capitaux propres	Chiffres consolidés pro forma
ACTIF		note 3 b) et c)	notes 3 b), 5, 6		note 7	note 8	
Actifs courants							
Trésorerie	13 439 $	4 442 $	(199 090) $	6 b) i)	131 759 $	67 331 $	17 881 $
Créances d'exploitation	51 500	28 586	-		-	-	80 086
Charges payées d'avance et acomptes	8 726	-	-		-	-	8 726
Linge en service	40 441	31 324	-		-	-	71 765
	114 106	64 352	(199 090)		131 759	67 331	178 458
Actifs classés comme détenus en vue de la vente	1 130	-	-		-	-	1 130
	115 236	64 352	(199 090)		131 759	67 331	179 588
Immobilisations corporelles	222 644	64 287	29 714	6 b) iii)	-	-	316 645
Immobilisations incorporelles	24 289	2 918	37 938	6 b) ii)	-	-	65 145
Goodwill	76 277	18 901	59 894	6 b) ii)	-	-	155 072
	438 446 $	150 458 $	(71 544) $		131 759 $	67 331 $	716 450 $
PASSIF							
Passifs courants							
Dettes d'exploitation et charges à payer	47 049 $	31 435 $	- $		6 669 $	604 $	85 757 $
Provisions	456	-	-		-	-	456
Partie courante de la dette à long terme	-	54 332	(54 332)	6 b) iv)	-	-	-
Obligations locatives	12 898	5 676	-		-	-	18 574
Impôt sur le résultat à payer	1 960	(11)	11		(558)	-	1 402
Dividendes à verser aux actionnaires	1 059	-	-		-	-	1 059
	63 422	91 432	(54 321)		6 111	604	107 248
Dette à long terme	119 295	201 449	(201 449)	6 b) iv)	131 759	-	251 054
Obligations locatives	41 279	23 091	-		-	-	64 370
Provisions	3 157	223	-		-	-	3 380
Impôt sur le résultat différé	20 053	1 575	16 914	6 b) v)	-	(869)	37 673
	247 206 $	317 770 $	(238 856) $		137 870 $	(265) $	463 725 $
CAPITAUX PROPRES							
Capital-actions	206 010	29 626	(29 626)	6 b) i)	-	67 596	273 606
Déficit lié au rachat d'actions	(4 356)	-	-		-	-	(4 356)
Surplus d'apport	3 046	-	-		-	-	3 046
Déficit	(23 855)	(196 938)	196 938	6 b) i)	(6 111)	-	(29 966)
Cumul des autres éléments du résultat global	10 395	-	-		-	-	10 395
	191 240 $	(167 312) $	167 312 $		(6 111) $	67 596 $	252 725 $
	438 446 $	150 458 $	(71 544) $		131 759 $	67 331 $	716450 $

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers pro forma.

1) 1) Étant donné que la date des états financiers audité de Star Mayan est le 31 mars, les états financiers audités au 31 mars 2025 n'étaient pas disponibles. Par conséquent, aux fins de l'établissement de l'état consolidé résumé pro forma non audité de la situation financière au 31 mars 2025, l'état consolidé résumé intermédiaire de la situation financière de Star Mayan au 31 décembre 2024 a été utilisé.

K-BRO LINEN INC.

État consolidé résumé pro forma non audité du résultat net et du résultat global

(en milliers de dollars canadiens)

	K-Bro montants établis pour le trimestre clos le 31 mars 2025	Star Mayan Trimestre clos le 31 décembre 2024 [1)]	Ajustements pro forma		Chiffres consolidés pro forma
		note 3 b), 3 d)	note 6		
Produits des activités ordinaires	90 969 $	43 375 $	- $		**134 344 $**
Charges					
Salaires et avantages du personnel	34 907	18 076	-		**52 983**
Livraison	11 515	4 605	-		**16 120**
Linge	8 780	4 361	-		**13 141**
Services publics	6 617	2 766	-		**9 383**
Frais du siège social	6 674	546	(2 589)	note 6 a) iv)	**4 631**
Matières et fournitures	3 812	3 605	-		**7 417**
Réparations et entretien	4 354	1 604	-		**5 958**
Frais d'occupation	1 895	1 407	-		**3 302**
Autres charges	11	316	-		**327**
	78 565	37 286	(2 589)		**113 262**
Bénéfice avant intérêts, impôt et amortissement (BAIIA)	12 404	6 089	2 589		**21 082**
Autres charges					
Amortissement des immobilisations corporelles	7 935	3 025	540	note 6 a) i)	**11 500**
Amortissement des immobilisations incorporelles	1 117	20	1 410	note 6 a) ii)	**2 547**
Charges financières	2 837	6 916	(4 791)	note 6 a) iii)	**4 962**
	11 889	9 961	(2 841)		**19 009**
Résultat avant impôt sur le résultat	515	(3 872)	5 430		**2 073**
Charge (produit) d'impôt sur le résultat exigible	365	(27)	1 847	note 6 a) v)	**2 185**
Produit d'impôt sur le résultat différé	(676)	-	(488)	note 6 a) v)	**(1 164)**
(Produit) charge d'impôt sur le résultat	(311)	(27)	1 359		**1 021**
Résultat net	826 $	(3 845) $	4 071 $		**1 052 $**
Autres éléments du résultat global					
Éléments susceptibles d'être reclassés ultérieurement en résultat net :					
Écarts de conversion liés aux établissements à l'étranger	3 528	-	-		**3 528**
Total du résultat global	4 354 $	(3 845) $	4 071 $		**4 580 $**
Résultat net par action :					
De base (note 6 a) vi)	0,08 $				**0,08 $**
Dilué (note 6 a) vi)	0,08 $				**0,08 $**
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation :					
De base (note 6 a) vi)	10 501 038		2 030 000	note 8	**12 531 038**
Dilué (note 6 a) vi)	10 564 121		2 030 000	note 8	**12 594 121**

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers pro forma.

2) 1) Étant donné que la date des états financiers audité de Star Mayan est le 31 mars, les états financiers audités au 31 mars 2025 n'étaient pas disponibles. Par conséquent, aux fins de l'établissement de l'état consolidé résumé pro forma non audité de la situation financière au 31 mars 2025, l'état consolidé résumé intermédiaire de la situation financière de Star Mayan au 31 décembre 2024 a été utilisé.

K-BRO LINEN INC.

État consolidé résumé pro forma non audité du résultat net et du résultat global

(en milliers de dollars canadiens)

	K-Bro montants établis pour les 12 mois clos le 31 décembre 2024	Star Mayan 12 mois clos le 31 décembre 2024	Ajustements pro forma		Chiffres consolidés pro forma
		note 3 b), 3 e)	note 6		
Produits des activités ordinaires	373 609 $	163 352 $	- $		**536 961 $**
Charges					
Salaires et avantages du personnel	142 192	67 596	-		**209 788**
Livraison	44 713	16 681	-		**61 394**
Linge	36 241	16 091	-		**52 332**
Services publics	27 878	10 917	-		**38 795**
Frais du siège social	19 179	3 688	6 669	note 7	**29 536**
Matières et fournitures	13 799	13 777	-		**27 576**
Réparations et entretien	15 786	6 099	-		**21 885**
Frais d'occupation	6 372	4 407	-		**10 779**
Profit au règlement de la contrepartie éventuelle	(500)	(817)	-		**(1 317)**
Autres (produits) charges	(1 071)	294	-		**(777)**
	304 589	138 733	6 669		**449 991**
Bénéfice avant intérêts, impôt et amortissement (BAIIA)	69 020	24 619	(6 669)		**86 970**
Autres charges					
Amortissement des immobilisations corporelles	30 434	10 979	2 106	note 6 a) i)	**43 519**
Amortissement des immobilisations incorporelles	3 245	135	5 463	note 6 a) ii)	**8 843**
Charges financières	11 302	26 599	(17 443)	note 6 a) iii)	**20 458**
	44 981	37 713	(9 874)		**72 820**
Résultat avant impôt sur le résultat	24 039	(13 094)	3 205		**14 150**
Charge d'impôt sur le résultat exigible	3 762	117	3 757	note 6 a) v)	**7 636**
Charge (produit) d'impôt sur le résultat différé	1 569	(110)	(1 892)	note 6 a) v)	**(433)**
Charge d'impôt sur le résultat	5 331	7	1 865		**7 203**
Résultat net	18 708 $	(13 101) $	1 340 $		**6 947 $**
Autres éléments du résultat global					
Éléments susceptibles d'être reclassés ultérieurement en résultat net :					
Écarts de conversion liés aux établissements à l'étranger	7 034	-	-		**7 034**
Total du résultat global	25 742 $	(13 101) $	1 340 $		**13 981 $**
Résultat net par action :					
De base (note 6 a) vi)	1,78 $				**0,56 $**
Dilué (note 6 a) vi)	1,77 $				**0,55 $**
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation :					
De base (note 6 a) vi))	10 483 395		2 030 000	note 8	**12 513 395**
Dilué (note 6 a) vi)	10 562 521		2 030 000	note 8	**12 592 521**

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers pro forma.

1. Mode de présentation

L'état consolidé résumé pro forma non audité de la situation financière rend compte de l'acquisition comme si elle avait été clôturée le 31 mars 2025. L'état consolidé résumé pro forma non audité du résultat net et du résultat global (y compris le résultat par action) pour le trimestre clos le 31 mars 2025 et l'exercice clos le 31 décembre 2024 rend compte de l'acquisition comme si elle avait été conclue le 1er janvier 2024.

Les états financiers consolidés résumés intermédiaires non audités de la Société au 31 mars 2025 et pour le trimestre clos à cette date ainsi que les états financiers consolidés audités de la Société au 31 décembre 2024 et pour l'exercice clos à cette date ont été préparés conformément aux normes IFRS de comptabilité publiées par l'International Accounting Standards Board (les « normes IFRS de comptabilité »).

Les états financiers consolidés résumés non audités de Star Mayan au 31 décembre 2024 et pour le trimestre et la période de neuf mois clos à cette date ainsi que les états financiers consolidés audités de Star Mayan au 31 mars 2024 et pour l'exercice clos à cette date ont été préparés conformément aux normes IFRS de comptabilité.

De l'avis de la direction, les méthodes comptables utilisées dans la préparation des états pro forma rendent compte des ajustements nécessaires à la présentation fidèle de la transaction conformément aux normes IFRS de comptabilité. Les états pro forma intègrent les principales méthodes comptables devant être appliquées pour préparer les états financiers consolidés de la Société. La direction a tenté de déterminer tous les ajustements requis en vertu des normes IFRS de comptabilité; toutefois, des changements pourraient être décelés après la clôture, ce qui pourrait avoir une incidence importante.

Les états pro forma non audités ne sont pas nécessairement représentatifs de la situation financière qui aurait prévalu et des résultats d'exploitation qui auraient été obtenus si les transactions avaient eu lieu aux dates indiquées, ni de la situation financière ou des résultats d'exploitation qui pourraient être obtenus dans l'avenir. Les états pro forma ne constituent pas une prévision ou une projection des résultats futurs. La situation financière et les résultats d'exploitation réels de K-Bro pour toute période suivant la clôture de l'acquisition différeront des montants présentés dans les états pro forma, et les écarts pourraient être importants.

Les états pro forma sont fondés sur les états financiers suivants et doivent être lus en parallèle avec ceux-ci :

i) Les états financiers consolidés résumés intermédiaires non audités de K-Bro au 31 mars 2025 et pour le trimestre clos à cette date, déposés sous le profil de K-Bro sur SEDAR+ à www.sedarplus.ca.

ii) Les états financiers consolidés audités de K-Bro au 31 décembre 2024 et pour l'exercice clos à cette date, déposés sous le profil de K-Bro sur SEDAR+ à www.sedarplus.ca.

iii) Les états financiers consolidés résumés non audités de Star Mayan au 31 décembre 2024 et pour le trimestre et la période de neuf mois clos à cette date, qui sont joints à l'annexe « B ».

iv) Les états financiers consolidés audités de Star Mayan au 31 mars 2024 et pour l'exercice clos à cette date, qui sont joints à l'annexe « B ».

Les états pro forma ont été dressés selon la méthode de l'acquisition conformément à la norme IFRS 3 – *Regroupements d'entreprises*. Le calcul et la répartition du coût d'acquisition étant tributaires des justes valeurs estimatives et des hypothèses définitives à la date d'acquisition, certaines évaluations sont provisoires et elles pourraient changer. La répartition du coût d'acquisition rendra compte de la juste valeur, à la date d'acquisition, des actifs acquis et des passifs repris selon l'évaluation faite par K-Bro de ces actifs et passifs après la clôture de la transaction et, par conséquent, la répartition du coût d'acquisition définitif peut différer sensiblement du résultat figurant dans les présentes. Les états pro forma ne tiennent compte d'aucune économie de coûts, synergie opérationnelle ou hausse des produits que l'entité regroupée pourrait obtenir grâce à l'acquisition, ni des coûts d'intégration des activités de K-Bro et de Star Mayan ou des coûts nécessaires à l'atteinte de ces économies de coûts, de cette synergie opérationnelle ou de cette hausse des produits.

2. Description de la transaction

La juste valeur totale de la contrepartie versée ou à verser par K-Bro dans le cadre de l'acquisition à la date de clôture s'établissait à 107,2 M£ (199,1 M$). La contrepartie se composait d'un montant en trésorerie de 1 M£ (2 M$ CA), plus le remboursement de l'encours des facilités d'emprunt de Star Mayan de 107,2 M£ (199,1 M$). La convention d'achat d'actions prévoit un mécanisme d'accès limité en vertu duquel la valeur des capitaux propres et les niveaux normalisés du fonds de roulement ont été déterminés au 30 septembre 2024. Par conséquent, la transaction n'est pas assujettie à un ajustement du fonds de roulement après la clôture. Toutefois, le prix d'achat est assujetti à un ajustement pour refléter la dette externe réelle de Star Mayan à la date de clôture. Le prix d'achat reflété dans les états pro forma est basé sur la dette en place au 31 mars 2025. Par conséquent, le prix d'achat total versé à la clôture sera ajusté pour tenir compte de la dette réelle de Star Mayan à la date de clôture.

K-Bro finance la composante en trésorerie de la contrepartie, le remboursement de l'encours des facilités d'emprunt de Star Mayan et les coûts de transaction au moyen des facilités d'emprunt et des capitaux propres.

Les facilités d'emprunt comprennent une convention de crédit modifiée pour un emprunt à terme décroissant de 150 M$, outre la facilité de crédit renouvelable consortiale existante dont la limite disponible est de 175 M$, plus une option accordéon de 50 M$. Au 31 mars 2025, une tranche de 260 M$ de la limite disponible totale de 325 M$ (plus une option accordéon de 50 M$) était utilisée (y compris les lettres de crédit), y compris la dette prélevée pour l'acquisition.

En outre, K-Bro a conclu une convention visant la vente de 2 030 000 actions ordinaires (les « actions ») dans le cadre d'une prise ferme au prix de 34,55 $ l'action à un syndicat de preneurs fermes mené par Valeurs Mobilières TD inc. pour un produit brut d'environ 70,1 M$ (le « placement »). K-Bro a également attribué au syndicat de preneurs fermes une option de surallocation, pouvant être exercée sur une période de 30 jours suivant la clôture du placement, en vue de l'achat d'au plus 304 500 actions supplémentaires; l'exercice de l'option de surallocation, le cas échéant, ferait augmenter d'environ 80,7 M$ le produit brut tiré du placement. Les états pro forma ne rendent pas compte de l'exercice de l'option de surallocation. Il est prévu que la clôture du placement ait lieu vers le 30 mai 2025. La clôture de l'acquisition et le paiement du produit devraient avoir lieu vers le 11 juin 2025.

Le produit net tiré du placement, déduction faite des coûts inhérents au placement et de la rémunération des preneurs fermes, est évalué à environ 66,7 M$, compte non tenu de l'option de surallocation. Le produit net tiré du placement servira à financer l'acquisition de Star Mayan (se reporter à la note 8).

Les montants des ajustements figurant aux notes 4, 5 et 6 des états pro forma ont été établis au 31 mars 2025. Ainsi, ces montants différeront des montants inscrits à la date de l'annonce, soit le 13 mai 2025, en raison des variations de la dette pour la période allant du 31 mars 2025 à la date de clôture. Les écarts s'établissent comme suit :

Facilité de crédit-relais dans le cadre de la transaction

	Juste valeur provisoire estimative au 31 mars 2025 en livres sterling (£) selon les états financiers pro forma	Ajustements [1)]	Juste valeur provisoire estimative au 13 mai 2025 en livres sterling (£)
Remboursement de prêts :			
Remboursement des billets de Star Mayan (note 4)	108 475	(30 526)	77 949
Remboursement de la dette bancaire de Star Mayan (note 4)	29 256	-	29 256
Total du coût d'acquisition	**137 731 £**	**(30 526) £**	**107 205 £**

1) Avant l'acquisition de Star Mayan, les billets de Star Mayan ont été ramenés à la valeur des capitaux propres aux termes de la convention d'achat d'actions.

3. Préparation des états pro forma

a) Méthodes comptables

Les méthodes comptables utilisées pour l'établissement des présents états pro forma sont conformes à celles dont il est question dans les états financiers consolidés résumés intermédiaires non audités de K-Bro au 31 mars 2025 et pour le trimestre clos à cette date et les états financiers consolidés audités de la Société au 31 décembre 2024 et pour l'exercice clos à cette date. La direction a passé en revue les méthodes comptables appliquées par Star Mayan et elle n'a constaté aucune différence significative dans les principales méthodes comptables adoptées par Star Mayan pour l'exercice clos le 31 mars 2024 et pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 31 décembre 2024 par rapport aux méthodes comptables de K-Bro.

Aux fins de l'établissement des présents états pro forma, des reclassements ont dû être apportés aux états financiers historiques de Star Mayan afin de les rendre conformes aux méthodes adoptées par K-Bro en matière de présentation; ces reclassements sont présentés à la note 3 c), d) et e).

b) Conversion des devises

Les cours de change suivants ont été utilisés pour la conversion des états financiers de Star Mayan et de l'acquisition :

i. Pour la période de douze mois close le 31 décembre 2024, l'état consolidé résumé pro forma du résultat net et du résultat global de Star Mayan et les ajustements pro forma ont été convertis au cours de change moyen de l'exercice, soit 1,75 $ CA pour 1,00 £.
ii. Pour le trimestre clos le 31 décembre 2024, l'état consolidé résumé pro forma du résultat net et du résultat global de Star Mayan et les ajustements pro forma ont été convertis au cours de change moyen du trimestre, soit 1,81 $ CA pour 1,00 £.
iii. L'état consolidé résumé pro forma de la situation financière de Star Mayan au 31 décembre 2024 a été converti au cours de change de 1,86 $ CA pour 1,00 £.
iv. Un cours de change de 1,86 $ CA pour 1,00 £ a été utilisé pour la préparation de la répartition du coût d'acquisition pro forma provisoire inscrite à l'état pro forma de la situation financière au 31 mars 2025.

c) Star Mayan – État consolidé de la situation financière au 31 décembre 2024

L'état historique de la situation financière de Star Mayan a été reclassé afin de le rendre conforme à la présentation et aux méthodes comptables de K-Bro.

	Catégories d'éléments des états consolidés résumés pro forma non audités de la situation financière de K-Bro						
Montants en milliers (le tableau se poursuit ci-dessous)	**Trésorerie**	**Créances d'exploitation**	**Charges payées d'avance et acomptes**	**Linge en service**	**Immobilisations corporelles**	**Immobilisations incorporelles**	**Goodwill**
Actif							
Actifs non courants							
Immobilisations corporelles	-	-	-	-	19 612	-	-
Immobilisations incorporelles et goodwill	-	-	-	-	-	1 571	10 178
Actifs au titre de droits d'utilisation	-	-	-	-	14 894	-	-
Actifs dérivés	-	1	-	-	-	-	-
Total des actifs non courants	**-**	**1**	**-**	**-**	**34 506**	**1 571**	**10 178**
Actifs courants							
Stocks	-	-	-	658	111	-	-
Linge en service	-	-	-	16 209	-	-	-
Créances clients et autres créances d'exploitation	-	15 392	-	-	-	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2 392	-	-	-	-	-	-
Total des actifs courants	**2 392**	**15 392**	**-**	**16 867**	**111**	**-**	**-**
Total de l'actif	**2 392**	**15 393**	**-**	**16 867**	**34 617**	**1 571**	**10 178**

Montants en milliers (suite du tableau ci-dessus)	**Dettes d'exploitation et autres passifs**	**Partie courante de la dette à long terme**	**Partie courante des obligations locatives**	**Impôt sur le résultat à payer**	**Dette à long terme**	**Obligations locatives**	**Provisions**
Passifs non courants							
Prêts et emprunts portant intérêt	-	-	-	-	(108 475)	-	-
Obligations locatives	-	-	-	-	-	(12 434)	-
Autres passifs financiers non courants	(316)	-	-	-	-	-	-
Provisions	-	-	-	-	-	-	(120)
Passifs dérivés	(261)	-	-	-	-	-	-
Passifs d'impôt différé	-	-	-	6	-	-	-
Total des passifs non courants	**(577)**	**-**	**-**	**6**	**(108 475)**	**(12 434)**	**(120)**
Passifs courants							
Dettes fournisseurs et autres créditeurs	(16 350)	-	-	-	-	-	-
Obligations locatives	-	-	(3 056)	-	-	-	-
Prêts et emprunts portant intérêt	-	(29 256)	-	-	-	-	-
Total des passifs courants	**(16 350)**	**(29 256)**	**(3 056)**	**-**	**-**	**-**	**-**
Total du passif	**(16 927)**	**(29 256)**	**(3 056)**	**6**	**(108 475)**	**(12 434)**	**(120)**
Total des capitaux propres et du passif	**(16 927)**	**(29 256)**	**(3 056)**	**6**	**(108 475)**	**(12 434)**	**(120)**

K-BRO LINEN INC.

Notes des états financiers consolidés pro forma

(non audité; en milliers de dollars canadiens, sauf le nombre d'actions et les montants par action; trimestre clos le 31 mars 2025)

Montants en milliers (suite du tableau ci-dessus)	Impôt sur le résultat différé	Capital-actions	Déficit	31 décembre 2024 en milliers de livres sterling [1]	31 mars 2024 en milliers de dollars
Actif					
Actifs non courants					
Immobilisations corporelles	-	-	-	19 612	36 421
Immobilisations incorporelles et goodwill	-	-	-	11 749	21 819
Actifs au titre de droits d'utilisation	-	-	-	14 894	27 660
Actifs dérivés	-	-	-	1	2
Total des actifs non courants	**-**	**-**	**-**	**46 256**	**85 902**
Actifs courants					
Stocks	-	-	-	769	1 428
Linge en service	-	-	-	16 209	30 102
Créances clients et autres créances d'exploitation	-	-	-	15 392	28 584
Trésorerie et équivalents de trésorerie	-	-	-	2 392	4 442
Total des actifs courants	**-**	**-**	**-**	**34 762**	**64 556**
Total de l'actif	**-**	**-**	**-**	**81 018**	**150 458**
Capitaux propres et passif					
Capitaux propres					
Capital émis	-	(15 953)	-	(15 953)	(29 626)
Résultats non distribués	-	-	106 045	106 045	196 936
Total des capitaux propres	**-**	**(15 953)**	**106 045**	**90 092**	**167 310**
Passifs non courants					
Prêts et emprunts portant intérêt	-	-	-	(108 475)	(201 449)
Obligations locatives	-	-	-	(12 434)	(23 091)
Autres passifs financiers non courants	-	-	-	(316)	(587)
Provisions	-	-	-	(120)	(223)
Passifs dérivés	-	-	-	(261)	(485)
Passifs d'impôt différé	(848)	-	-	(842)	(1 564)
Total des passifs non courants	**(848)**	**-**	**-**	**(122 448)**	**(227 399)**
Passifs courants					
Dettes fournisseurs et autres créditeurs	-	-	-	(16 350)	(30 361)
Obligations locatives	-	-	-	(3 056)	(5 676)
Prêts et emprunts portant intérêt	-	-	-	(29 256)	(54 332)
Total des passifs courants	**-**	**-**	**-**	**(48 662)**	**(90 369)**
Total du passif	**(848)**	**-**	**-**	**(171 110)**	**(317 768)**
Total des capitaux propres et du passif	**(848)**	**(15 953)**	**106 045**	**(81 018)**	**(150 458)**

1) Selon les états financiers consolidés résumés intermédiaires non audités de Star Mayan au 31 décembre 2024 (utilisés plutôt qu'au 31 mars 2025).

d) Star Mayan – État du résultat net et du résultat global pour le trimestre clos le 31 décembre 2024

L'état historique du résultat net et du résultat global de Star Mayan a été reclassé afin de le rendre conforme à la présentation et aux méthodes comptables de K-Bro.

	Catégories d'éléments de l'état consolidé résumé pro forma non audité du résultat net et du résultat global de K-Bro								
Montants en milliers (le tableau se poursuit ci-dessous)	**Produits des activités ordinaires**	**Salaires et avantages du personnel**	**Livraison**	**Linge**	**Services publics**	**Frais du siège social**	**Matières et fournitures**	**Réparations et entretien**	**Frais d'occupation**
Produits des activités ordinaires	23 989	-	-	-	-	-	-	-	-
Coût des ventes	-	7 428	75	2 412	1 530	32	1 689	548	-
Marge brute	**23 989**	**(7 428)**	**(75)**	**(2 412)**	**(1 530)**	**(32)**	**(1 689)**	**(548)**	**-**
Frais de distribution	-	1 019	2 472	-	-	25	1	142	3
Frais d'administration	-	1 550	-	-	-	245	(304)	197	775
Résultat d'exploitation	**23 989**	**(9 997)**	**(2 547)**	**(2 412)**	**(1 530)**	**(302)**	**(1 994)**	**(887)**	**(778)**
Charges financières	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat avant impôt	**23 989**	**(9 997)**	**(2 547)**	**(2 412)**	**(1 530)**	**(302)**	**(1 994)**	**(887)**	**(778)**
Produit (charge) d'impôt	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat de la période	**23 989**	**(9 997)**	**(2 547)**	**(2 412)**	**(1 530)**	**(302)**	**(1 994)**	**(887)**	**(778)**
Autres éléments du résultat global	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total du résultat global pour la période	**23 989**	**(9 997)**	**(2 547)**	**(2 412)**	**(1 530)**	**(302)**	**(1 994)**	**(887)**	**(778)**

	Catégories d'éléments de l'état consolidé résumé pro forma non audité du résultat net et du résultat global de K-Bro								
Montants en milliers (suite du tableau ci-dessus)	**Profit au règlement de la contrepartie éventuelle**	**Autres (produits) charges**	**Amortissement des immobilisations corporelles**	**Amortissement des immobilisations incorporelles**	**Charges financières**	**Charge d'impôt sur le résultat exigible**	**Charge d'impôt sur le résultat différé**	**Trimestre clos le 31 décembre 2024 en milliers de livres sterling [1)]**	**Trimestre clos le 31 décembre 2024 en milliers de dollars**
Produits des activités ordinaires	-	-	-	-	-	-	-	23 989	43 375
Coût des ventes	-	-	701	-	-	-	-	14 415	26 064
Marge brute	**-**	**-**	**(701)**	**-**	**-**	**-**	**-**	**9 574**	**17 311**
Frais de distribution	-	-	350	-	-	-	-	4 012	7 254
Frais d'administration	-	175	622	11	5	-	-	3 884	7 022
Résultat d'exploitation	**-**	**(175)**	**(1 673)**	**(11)**	**(5)**	**-**	**-**	**1 678**	**3 035**
Charges financières	-	-	-	-	3 820	-	-	3 820	6 907
Résultat avant impôt	**-**	**(175)**	**(1 673)**	**(11)**	**(3 825)**	**-**	**-**	**(2 142)**	**(3 872)**
Produit (charge) d'impôt	-	-	-	-	-	(15)	-	(15)	(27)
Résultat de la période	**-**	**(175)**	**(1 673)**	**(11)**	**(3 825)**	**15**	**-**	**(2 127)**	**(3 845)**
Autres éléments du résultat global	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total du résultat global pour la période	**-**	**(175)**	**(1 673)**	**(11)**	**(3 825)**	**15**	**-**	**(2 127)**	**(3 845)**

1) Selon les états financiers consolidés résumés intermédiaires non audités de Star Mayan pour le trimestre clos le 31 décembre 2024 (utilisés plutôt que pour le trimestre clos le 31 mars 2025).

e) Star Mayan – État du résultat net et du résultat global pour l'exercice clos le 31 décembre 2024

L'état historique du résultat net et du résultat global de Star Mayan a été reclassé afin de le rendre conforme à la présentation et aux méthodes comptables de K-Bro.

	Catégories d'éléments de l'état consolidé résumé pro forma non audité du résultat net et du résultat global de K-Bro								
Montants en milliers (le tableau se poursuit ci-dessous)	**Produits des activités ordinaires**	**Salaires et avantages du personnel**	**Livraison**	**Linge**	**Services publics**	**Frais du siège social**	**Matières et fournitures**	**Réparations et entretien**	**Frais d'occupation**
Produits des activités ordinaires	93 293	-	-	-	-	-	-	-	-
Coût des ventes	-	28 684	240	9 190	6 235	118	6 673	2 159	-
Marge brute	**93 293**	**(28 684)**	**(240)**	**(9 190)**	**(6 235)**	**(118)**	**(6 673)**	**(2 159)**	**-**
Frais de distribution	-	3 635	9 287	-	-	81	6	525	20
Frais d'administration	-	6 286	-	-	-	1 907	(1 189)	799	2 497
Résultat d'exploitation	**93 293**	**(38 605)**	**(9 527)**	**(9 190)**	**(6 235)**	**(2 106)**	**(7 868)**	**(3 483)**	**(2 517)**
Charges financières	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat avant impôt	**93 293**	**(38 605)**	**(9 527)**	**(9 190)**	**(6 235)**	**(2 106)**	**(7 868)**	**(3 483)**	**(2 517)**
Produit (charge) d'impôt	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat de l'exercice	**93 293**	**(38 605)**	**(9 527)**	**(9 190)**	**(6 235)**	**(2 106)**	**(7 868)**	**(3 483)**	**(2 517)**
Autres éléments du résultat global	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total du résultat global pour l'exercice	**93 293**	**(38 605)**	**(9 527)**	**(9 190)**	**(6 235)**	**(2 106)**	**(7 868)**	**(3 483)**	**(2 517)**

	Catégories d'éléments de l'état consolidé résumé pro forma non audité du résultat net et du résultat global de K-Bro								
Montants en milliers (suite du tableau ci-dessus)	**Profit au règlement de la contrepartie éventuelle**	**Autres (produits) charges**	**Amortissement des immobilisations corporelles**	**Amortissement des immobilisations incorporelles**	**Charges financières**	**Charge d'impôt sur le résultat exigible**	**Charge d'impôt sur le résultat différé**	**Exercice clos le 31 décembre 2024 en milliers de livres sterling**	**Exercice clos le 31 décembre 2024 en milliers de dollars**
Produits des activités ordinaires	-	-	-	-	-	-	-	93 293	163 352
Coût des ventes	-	-	2 738	-	-	-	-	56 037	98 120
Marge brute	-	**-**	**(2 738)**	**-**	**-**	**-**	**-**	**37 256**	**65 232**
Frais de distribution	-	-	1 261	-	-	-	-	14 815	25 940
Frais d'administration	(467)	168	2 271	77	14	-	-	14 741	25 812
Résultat d'exploitation	**467**	**(168)**	**(6 270)**	**(77)**	**(14)**	**-**	**-**	**7 700**	**13 480**
Charges financières	-	-	-	-	15 177	-	-	15 177	26 574
Résultat avant impôt	**467**	**(168)**	**(6 270)**	**(77)**	**(15 191)**	**-**	**-**	**(7 477)**	**(13 094)**
Produit (charge) d'impôt	-	-	-	-	-	67	(63)	4	7
Perte de l'exercice	**467**	**(168)**	**(6 270)**	**(77)**	**(15 191)**	**(67)**	**63**	**(7 481)**	**(13 101)**
Autres éléments du résultat global	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total du résultat global pour l'exercice	**467**	**(168)**	**(6 270)**	**(77)**	**(15 191)**	**(67)**	**63**	**(7 481)**	**(13 101)**

4. Juste valeur de la contrepartie transférée

Le tableau ci-après résume le coût d'acquisition estimatif pour l'acquisition de Star Mayan au 31 mars 2025 (voir la note 2).

	Juste valeur provisoire en livres sterling (£)	Juste valeur provisoire en dollars canadiens
Remboursement de prêts :		
Remboursement des billets de Star Mayan	77 949	144 758
Remboursement de la dette bancaire de Star Mayan	29 256	54 332
Total du coût d'acquisition	**107 205 £**	**199 090 $**

Il y a lieu de se reporter à la note 7 pour obtenir davantage de renseignements sur le financement de la contrepartie en trésorerie.

5. Actifs acquis et passifs repris dans le cadre de l'acquisition de Star Mayan

Le tableau qui suit présente une estimation de la juste valeur provisoire des actifs acquis et des passifs repris par K-Bro dans le cadre de l'acquisition de Star Mayan, lesquels font l'objet d'un rapprochement avec la contrepartie totale estimative au 31 mars 2025 (voir la note 2). K-Bro procède actuellement à une évaluation détaillée de tous les actifs acquis et passifs repris à la date d'acquisition. Par conséquent, la juste valeur des actifs acquis et des passifs repris pourrait différer de manière significative des montants présentés ci-après.

Actifs nets acquis :	
Trésorerie [a)]	**4 442**
Créances d'exploitation [a)]	**28 586**
Linge en service [a)]	**31 324**
Immobilisations corporelles [b), 1)]	**94 001**
Immobilisations incorporelles [c)]	**40 856**
Dettes d'exploitation et autres passifs [a)]	**(31 435)**
Obligations locatives (partie courante) [a)]	**(5 676)**
Provisions [a)]	**(223)**
Obligations locatives [a)]	**(23 091)**
Impôt sur le résultat différé [a)]	**(18 489)**
Actifs nets identifiables acquis [1)]	**120 295**
Goodwill	**78 795**
Actifs nets acquis [1)]	**199 090 $**

1) Comprend des actifs au titre de droits d'utilisation de 32,3 M$.

a) K-Bro a déterminé de façon provisoire que la valeur comptable de tous les actifs acquis et passifs repris dont il n'a pas été question précédemment avoisinait la juste valeur compte tenu de la nature de ces actifs et passifs.

b) Une juste valeur provisoire estimative de 94,0 M$ a été attribuée aux immobilisations corporelles. L'ajustement de la juste valeur provisoire a donné lieu à une augmentation de 29,7 M$ de la valeur comptable nette des immobilisations corporelles de Star Mayan.

c) Une juste valeur provisoire estimative de 40,9 M$ a été attribuée aux immobilisations incorporelles. Un montant de 29,0 M$ se rapporte aux relations clients selon les flux de trésorerie futurs actualisés attendus devant être générés par les actifs acquis. Un montant de 11,9 M$ est attribuable aux marques Star Mayan, soit Synergy Health Managed Services Limited, Aeroserve Linen Services et Grosvenor Contracts (London) Limited. L'évaluation des durées d'utilité et l'estimation des durées d'utilité résiduelles font largement appel au jugement de la direction. Les noms de marque sont habituellement évalués comme ayant une durée d'utilité indéterminée selon la solidité de la marque, la rentabilité prévue continue et le soutien permanent. Par suite de l'évaluation et de l'examen des flux de trésorerie futurs actualisés consolidés attendus devant être générés par les actifs acquis, la durée d'utilité de la marque est prévue être indéterminée.

6. Ajustements pro forma dans le cadre de l'acquisition de Star Mayan

Le tableau suivant résume les ajustements pro forma apportés dans le cadre de l'acquisition de Star Mayan. Les ajustements à l'état consolidé résumé pro forma de la situation financière rendent compte de l'acquisition comme si elle avait été clôturée le 31 mars 2025. Les ajustements à l'état consolidé résumé pro forma du résultat net et du résultat global (y compris le résultat par action) pour le trimestre clos le 31 mars 2025 et l'exercice clos le 31 décembre 2024 rendent compte de l'acquisition comme si elle avait été clôturée le 1er janvier 2024.

a) Ajustements aux états consolidés résumés pro forma du résultat net et du résultat global

i. Pour ajuster la charge d'amortissement des immobilisations corporelles compte tenu de l'augmentation de la juste valeur de la valeur comptable d'après la durée d'utilité résiduelle attendue des actifs et conformément à la méthode comptable appliquée par K-Bro en vertu de laquelle ces actifs sont amortis selon le mode linéaire. Les ajustements s'établissent comme suit :

	Exercice clos le 31 décembre 2024	Trimestre clos le 31 mars 2025
Amortissement des ajustements de la juste valeur des immobilisations corporelles	2 106 $	540 $

ii. Pour ajuster l'amortissement des immobilisations incorporelles conformément à la méthode comptable de K-Bro, les relations clients sont amorties selon le mode linéaire sur la durée d'utilité résiduelle des contrats et des relations connexes. Le choix de la période d'amortissement a été déterminé d'après l'examen des contrats conclus avec des clients et des relations connexes de Star Mayan. Un amortissement selon le mode linéaire sur une période de cinq ans a été utilisé pour des contrats conclus avec des clients (note 5 c). Les ajustements s'établissent comme suit :

	Exercice clos le 31 décembre 2024	Trimestre clos le 31 mars 2025
Amortissement des immobilisations incorporelles liées aux contrats conclus avec des clients	5 463 $	1 410 $

iii. Pour apporter un ajustement au titre des charges financières supplémentaires devant être engagées par suite de la hausse des prélèvements par K-Bro aux termes des facilités d'emprunt et de la reprise des intérêts sur la dette de Star Mayan remboursés par K-Bro dans le cadre de l'acquisition. Il y a lieu de se reporter à la note 7 pour obtenir davantage de renseignements sur la variation des facilités d'emprunt existantes dans le cadre de l'acquisition de Star Mayan.

	Exercice clos le 31 décembre 2024	Trimestre clos le 31 mars 2025 [1)]
Facilité de crédit renouvelable (note 7)	131 759 $	131 759 $
Taux d'intérêt estimatif	6,95 %	6,45 %
Charge d'intérêts estimative	9 156 $	2 125 $

1) Pour le trimestre clos le 31 mars 2025, le taux d'intérêt a été calculé au prorata pour la période de 90 jours.

L'ajustement pro forma du montant net des charges financières s'établit comme suit :

	Exercice clos le 31 décembre 2024	Trimestre clos le 31 mars 2025
Ajustement pro forma au titre des charges financières	9 156 $	2 125 $
Ajustement pro forma au titre des charges financières sur la dette remboursée [2)]	(26 599)	(6 916)
	(17 443) $	(4 791) $

2) L'ajustement pro forma ne rend pas compte des intérêts sur la dette remboursés dans le cadre de l'acquisition de Star Mayan.

iv. Pour apporter un ajustement au titre des coûts liés à la transaction engagés au premier trimestre de 2025. Ces coûts de transaction sont présentés à titre d'éléments d'ajustement à la rubrique « Terminologie » du rapport de gestion du premier trimestre de 2025 de la Société. Ces coûts sont ajustés à l'état pro forma du résultat net et du résultat global du trimestre clos le 31 mars 2025, car ils sont déjà pris en compte dans l'état pro forma du résultat net et du résultat global de l'exercice clos le 31 décembre 2024 comme il est indiqué à note 7.

	Trimestre clos le 31 mars 2025
Ajustement des coûts de transaction présentés dans les résultats du premier trimestre de 2025 de K-Bro	(2 589) $

v. Pour apporter un ajustement au titre des charges d'impôt sur le résultat exigible et différé suivantes :

	Exercice clos le 31 décembre 2024	Trimestre clos le 31 mars 2025
Amortissement des ajustements de la juste valeur des immobilisations corporelles	2 106	540
Amortissement des immobilisations incorporelles liées aux contrats conclus avec des clients	5 463	1 410
	7 569	1 950
Taux d'impôt sur le résultat différé pro forma pour Star Mayan	25,0 %	25,0 %
Ajustement pro forma de la charge d'impôt différé pour Star Mayan	1 892	488
Ajustement pro forma au titre des charges financières sur la dette remboursée [1)]	(26 599)	(6 916)
Taux d'impôt sur le résultat exigible pro forma pour Star Mayan	25,0 %	25,0 %
Ajustement pro forma de la charge d'impôt exigible pour Star Mayan	(6 650)	(1 729)
Ajustement pro forma au titre des charges financières	9 156	2 125
Ajustement pro forma au titre des coûts de transaction	2 188	(2 589)
	11 344	(465)
Taux d'impôt sur le résultat exigible pro forma pour K-Bro	25,5 %	25,5 %
Ajustement pro forma de la charge d'impôt exigible pour K-Bro	2 893 $	(118) $
Total de l'ajustement pro forma de la charge d'impôt exigible	3 757 $	1 847 $
Total de l'ajustement pro forma de la charge d'impôt différé	(1 892)	(488)
Total de l'ajustement pro forma de la charge d'impôt	**1 865 $**	**1 359 $**

1) L'ajustement pro forma ne rend pas compte des intérêts sur la dette remboursés dans le cadre de l'acquisition de Star Mayan.

vi. Pour rendre compte des ajustements pro forma du résultat par action de base et du résultat par action dilué :

	Exercice clos le 31 décembre 2024	Trimestre clos le 31 mars 2025
Résultat net par action de base :		
Résultat déclaré par K-Bro	18 708 $	826 $
Ajustements pro forma du résultat	(11 761)	226
Résultat consolidé pro forma	6 947 $	1 052 $
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation déclaré par K-Bro	10 483 395	10 501 038
Actions ordinaires émises (note 8)	2 030 000	2 030 000
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation	12 513 395	12 531 038
Résultat net par action de base déclaré par K-Bro	1,78 $	0,08 $
Résultat net par action de base selon le résultat consolidé pro forma	0,56 $	0,08 $
Résultat net par action dilué :		
Résultat déclaré par K-Bro	18 708 $	826 $
Ajustements pro forma du résultat	(11 761)	226
Résultat consolidé pro forma	6 947 $	1 052 $
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation déclaré par K-Bro	10 562 521	10 564 121
Actions ordinaires émises (note 8)	2 030 000	2 030 000
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation	12 592 521	12 594 121
Résultat net par action dilué déclaré par K-Bro	1,77 $	0,08 $
Résultat net par action dilué selon le résultat consolidé pro forma	0,55 $	0,08 $

b) Ajustements à l'état consolidé résumé pro forma de la situation financière au 31 mars 2025

i. Pour ajuster la trésorerie compte tenu de la contrepartie en trésorerie versée pour les actions ordinaires et le remboursement de l'encours de la dette de Star Mayan comme suit :

Contrepartie en trésorerie versée aux actionnaires de Star Mayan (note 4)	- $
Remboursement de la dette de Star Mayan (note 4)	(199 090)
	(199 090) $

ii. Pour ajuster les actifs pris en charge à la juste valeur estimative provisoire attribuable aux actifs acquis. Il y a lieu de se reporter à la note 5 pour la répartition de la juste valeur provisoire.

iii. Pour ajuster les immobilisations corporelles à la juste valeur estimative provisoire attribuable aux actifs acquis. Les états consolidés résumés pro forma du résultat net et du résultat global pour le trimestre clos le 31 mars 2025 et l'exercice clos le 31 décembre 2024 rendent compte de l'ajustement de l'amortissement des immobilisations corporelles lié à l'incidence de l'ajustement de la juste valeur des immobilisations sur l'amortissement.

iv. Pour ajuster la dette au titre du remboursement de l'encours sur la dette comme suit :

Remboursement des billets de Star Mayan[1)]	(144 758)
Remboursement de la dette bancaire de Star Mayan	(54 332)
Total du remboursement de la dette	(199 090) $

1) Au 31 décembre 2024, l'encours total des billets s'élevait à 108 475 £ (201 449 $) selon l'état de la situation financière; toutefois, avant l'acquisition de Star Mayan, les billets de Star Mayan ont été ramenés à la valeur des capitaux propres aux termes de la convention d'achat d'actions, qui s'élevait à 144 758 $, comme indiqué ci-dessus. Cette information est présentée plus en détail à la section « Facilité de crédit-relais dans le cadre de la transaction » de la note 2.

v. Le tableau suivant présente le montant net du passif d'impôt différé, établi selon les taux d'impôt prévus par la loi des territoires applicables, lié aux ajustements de la juste valeur provisoire estimée des actifs acquis et des passifs repris.

Aux fins des présents états financiers, aucun ajustement n'a été apporté au solde des avantages fiscaux ou des passifs d'impôt non comptabilisés ou comptabilisés, qui s'appuie sur l'évaluation provisoire de K-Bro et pourrait faire l'objet de modifications.

	Juste valeur provisoire estimative
Incidence de l'impôt sur le résultat différé attribuable aux éléments suivants :	
Ajustement de la juste valeur provisoire estimative des immobilisations corporelles	7 429 $
Ajustement de la juste valeur provisoire estimative des immobilisations incorporelles	9 485 $
	16 914 $

7. Émission de titres de créance et coûts de transaction, sur une base pro forma

K-Bro a financé la contrepartie en trésorerie initiale de 199,1 M$ (voir la note 2) au moyen des facilités de crédit modifiées et du placement de titres de capitaux propres.

Produit en trésorerie tiré du placement de titres de capitaux propres	67 331 $
Produit tiré de la facilité de crédit modifiée	133 387
Charges financières	(1 628)
Coûts de transaction	199 090
Dette additionnelle prise en charge	131 759
Dette à long terme existante de K-Bro avant l'acquisition	119 295
Dette à long terme	251 054 $

L'état consolidé résumé pro forma de la situation financière rend compte de coûts liés à l'acquisition de 6,7 M$ et de charges financières de 1,6 M$ liées à la modification de la facilité de crédit. Les coûts d'acquisition se composent surtout d'honoraires pour conseils en finances, d'honoraires juridiques et d'honoraires comptables ainsi que de coûts directement attribuables à l'acquisition et des coûts uniquement engagés directement par K-Bro.

En raison de la comptabilisation de ces coûts liés à l'acquisition, il y aura une charge à payer de 6,7 M$, un produit d'impôt de 0,6 M$ et une incidence nette sur les résultats non distribués de 6,1 M$. Ces ajustements sont inscrits à l'état consolidé pro forma non audité de la situation financière au 31 mars 2025 et ils sont pris en compte dans les états consolidés pro forma non audités du résultat net et du résultat global pour l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Les coûts de transaction engagés par Star Mayan dans le cadre de l'acquisition sont directement pris en charge par les anciens actionnaires de Star Mayan et ils ne sont pas pris en compte dans les états financiers consolidés résumés intermédiaires non audités de Star Mayan pour le trimestre clos le 31 décembre 2024 ou la période de neuf mois close le 31 décembre 2024. Par contre, si certains coûts de transaction liés à l'acquisition ont été imputés par inadvertance à Star Mayan, selon la convention d'achat d'actions, les coûts seront remboursés par les anciens actionnaires, ou retenus sur le montant en trésorerie versé à la clôture.

8. Placement de titres de capitaux propres, sur une base pro forma

K-Bro a conclu une convention visant la vente de 2 030 000 actions ordinaires (les « actions ») dans le cadre d'une prise ferme, au prix de 34,55 $ l'action à un syndicat de preneurs fermes mené par Valeurs Mobilières TD Inc. pour un produit brut d'environ 70,1 M$ (le « placement »). K-Bro a également attribué une option de surallocation au syndicat de preneurs fermes pouvant être exercée sur une période de 30 jours suivant la clôture du placement en vue de l'achat d'au plus 304 500 actions supplémentaires; l'exercice de l'option de surallocation, le cas échéant, ferait augmenter d'environ 80,7 M$ le produit brut tiré du placement. Les états pro forma ne rendent pas compte de l'exercice de l'option de surallocation. Il est prévu que la clôture du placement ait lieu vers le 30 mai 2025. La clôture de l'acquisition et le paiement du produit devraient avoir lieu vers le 11 juin 2025.

Le produit net tiré du placement, déduction faite des coûts inhérents au placement et de la rémunération des preneurs fermes, est évalué à environ 66,7 M$, compte non tenu de l'option de surallocation. Le produit net tiré du placement servira à financer l'acquisition de Star Mayan.

L'incidence sur le capital-actions est la suivante :

Note 8

Produit tiré des actions ordinaires émises	70 137 $
Rémunération des preneurs fermes	(2 806)
Produit net en trésorerie reçu	67 331 $
Coûts additionnels estimatifs associés à l'émission d'actions	(604)
Produit net après les coûts du placement	66 727
Incidence de l'impôt sur le résultat différé	869
Incidence totale sur le capital-actions	67 596 $

Ces ajustements sont inscrits à l'état consolidé résumé pro forma non audité de la situation financière au 31 mars 2025, mais ils ne sont pas inscrits dans les états consolidés résumés pro forma non audités du résultat net et du résultat global, car ils n'auront pas d'incidence durable sur K-Bro.

ANNEXE « B »

États financiers de Star Mayan

Numéro d’immatriculation : 10227241

STAR MAYAN LIMITED

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS À USAGE PARTICULIER

POUR L’EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2024

STAR MAYAN LIMITED

RENSEIGNEMENTS SUR LA SOCIÉTÉ

Administrateurs	P Gough M J Langhorn I T McNuff S Fletcher P S Purewall P Johnston J W Shepherd (nommé le 1er juillet 2023)
Numéro d'immatriculation	10227241
Siège social	Synergy LMS Ascot Drive Derby United Kingdom DE24 8HE
Auditeur indépendant	Cooper Parry Group Limited Auditeur légal Sky View Argosy Road East Midlands Airport Castle Donington Derby DE74 2SA

STAR MAYAN LIMITED

TABLE DES MATIÈRES

	Page
Déclaration de responsabilité des administrateurs	1
Rapport de l'auditeur indépendant	2 - 4
État consolidé du résultat net et des autres éléments du résultat global	5
État consolidé de la situation financière	6
État consolidé des variations des capitaux propres	7
Tableau consolidé des flux de trésorerie	8
Notes annexes	9 - 48

STAR MAYAN LIMITED

DÉCLARATION DE RESPONSABILITÉ DES ADMINISTRATEURS

Déclaration de responsabilité des administrateurs

Les administrateurs sont responsables de l'établissement des états financiers consolidés à usage particulier, non requis par la loi (les « états financiers consolidés »), conformément aux lois et règlements en vigueur.

Les administrateurs ont choisi d'établir les états financiers consolidés conformément à la législation applicable et aux Normes IFRS de comptabilité publiées par l'International Accounting Standards Board (les « normes IFRS de comptabilité »).

Les administrateurs ont établi les états financiers consolidés conformément aux Normes IFRS de comptabilité et estiment que ceux-ci donnent une image fidèle de la situation du groupe et de son résultat net pour les exercices clos les 31 mars 2024 et 2023.

Lors de l'établissement des états financiers consolidés, les administrateurs doivent :

- choisir des méthodes comptables appropriées pour les états financiers consolidés du groupe et les appliquer de manière cohérente;
- formuler des jugements et des estimations comptables raisonnables et prudents;
- indiquer si les états financiers consolidés ont été établis conformément aux Normes IFRS de comptabilité applicables et signaler tout écart significatif, accompagné d'explications, dans les états financiers consolidés;
- établir les états financiers consolidés en appliquant le principe de continuité d'exploitation, sauf s'il est inapproprié de supposer que le groupe poursuivra ses activités.

Les administrateurs sont responsables de tenir une comptabilité appropriée permettant de retracer et d'expliquer les transactions du groupe et de présenter avec exactitude sa situation financière à tout moment. Ils ont aussi la responsabilité de protéger les actifs du groupe et doivent prendre des mesures raisonnables pour prévenir et détecter les fraudes et les autres irrégularités.

Auditeurs et communication d'informations aux auditeurs

À la date du présent rapport, chaque administrateur a confirmé qu'il n'était au fait d'aucune information pertinente pour l'audit (c'est-à-dire toute information nécessaire aux auditeurs du groupe pour l'établissement de leur rapport) dont les auditeurs du groupe n'auraient pas connaissance. Chaque administrateur a également déclaré avoir pris toutes les mesures qu'il estimait nécessaires, en sa qualité d'administrateur, pour être au fait de toute information pertinente pour l'audit et pour s'assurer que les auditeurs du groupe en aient connaissance.

Au nom du conseil d'administration :

J W Shepherd

Administrateur

Le 29 avril 2025

STAR MAYAN LIMITED

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT AUX MEMBRES DE STAR MAYAN LIMITED

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés à usage particulier (les « états financiers ») de STAR Mayan Limited (la « société ») pour les exercices clos les 31 mars 2024 et 2023, qui comprennent l'état consolidé du résultat net et des autres éléments du résultat global, l'état consolidé de la situation financière, l'état consolidé des variations des capitaux propres, le tableau consolidé des flux de trésorerie et les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers ont été dressés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « Normes IFRS de comptabilité ») publiées par l'International Accounting Standards Board.

À notre avis, les états financiers :

- donnent une image fidèle de la situation de la société aux 31 mars 2024 et 2023 et de sa perte pour l'exercice clos à cette date;
- ont été établis conformément aux Normes IFRS de comptabilité.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux Normes internationales d'audit (les « Normes ISA ») et aux lois applicables. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » de notre rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Royaume-Uni, y compris les normes d'éthique du Financial Reporting Council, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Conclusions à l'égard de la continuité d'exploitation

Dans le cadre de l'audit des états financiers, nous avons conclu que l'utilisation par les administrateurs du principe comptable de continuité d'exploitation lors de l'établissement des états financiers est appropriée.

À la lumière des travaux que nous avons effectués, nous n'avons pas relevé d'incertitudes significatives liées à des événements ou à des situations qui, individuellement ou collectivement, sont susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation pendant une période d'au moins douze mois à compter de la date d'autorisation de publication des états financiers.

Nos responsabilités et les responsabilités des administrateurs en ce qui concerne la continuité d'exploitation sont décrites dans les sections pertinentes du présent rapport.

Responsabilités des administrateurs

Comme il est expliqué plus en détail dans la déclaration des responsabilités des administrateurs figurant à la page 1, les administrateurs sont responsables de l'établissement des états financiers et doivent veiller à ce que ceux-ci présentent une image fidèle de la situation financière du groupe. Ils sont également responsables du contrôle interne qu'ils jugent nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de l'établissement des états financiers, les administrateurs sont responsables d'évaluer la capacité de la société à poursuivre ses activités, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si les administrateurs ont l'intention de liquider la société ou de mettre fin à ses activités, ou s'ils n'ont aucune autre solution réaliste que de le faire.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers, pris dans leur ensemble, sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux Normes ISA permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Les irrégularités, y compris les fraudes, constituent des cas de non-conformité aux lois et aux règlements. Conformément à nos responsabilités énoncées ci-dessus, nous mettons en place des procédures visant à détecter les anomalies significatives résultant d'irrégularités, notamment les fraudes. Vous trouverez ci-dessous une description détaillée de la mesure dans laquelle nos procédures permettent de détecter les irrégularités, y compris les fraudes.

Notre évaluation a porté sur les principales lois et les principaux règlements s'appliquant à la société, ainsi que sur les éléments des états financiers que nous avons jugés les plus susceptibles de comporter des anomalies. Ces lois et règlements comprenaient, entre autres, la loi intitulée *Companies Act 2006*, les Normes IFRS de comptabilité et les lois fiscales en vigueur.

La prévention des irrégularités ne relève pas de notre responsabilité. Néanmoins, notre démarche dans le cadre de l'audit comprenait des procédures visant à détecter d'éventuelles irrégularités, dont les suivantes :

- l'acquisition d'une compréhension des politiques et procédures de l'entité et de la manière dont elle s'y conforme, par des discussions et des tests de cheminement visant à évaluer la conception et la mise en œuvre des contrôles;
- l'acquisition d'une compréhension du cadre légal et réglementaire applicable à l'entité et de la manière dont elle s'y conforme;
- l'acquisition d'une compréhension du processus d'évaluation des risques de l'entité, notamment en ce qui concerne le risque de fraude;
- la conception de nos procédures d'audit à la lumière de cette évaluation des risques;
- la réalisation de tests d'audit portant sur le risque de contournement des contrôles par la direction, notamment des tests portant sur le caractère approprié des écritures comptables et des autres ajustements, l'évaluation de la justification économique des opérations importantes qui sortent du cadre normal des activités, ainsi que l'examen des estimations comptables afin d'y déceler des indications de parti pris, en particulier en ce qui concerne la durée d'utilité et l'évaluation des pertes de valeur des immobilisations corporelles et des immobilisations incorporelles.

Dans le cadre de notre audit, nous avons évalué comment notre approche permet de déceler d'éventuelles irrégularités, tout en tenant compte de la probabilité qu'elles soient détectées. Les irrégularités résultant d'une fraude sont par nature plus difficiles à détecter que celles provenant d'une erreur.

En raison des limites inhérentes à un audit, il existe un risque que nous ne détections pas toutes les irrégularités, y compris celles pouvant entraîner une anomalie significative dans les états financiers ou une non-conformité à la réglementation. Ce risque augmente lorsque la conformité à une loi ou à un règlement n'est pas directement liée à des événements ou à des transactions reflétés dans les états financiers, car il devient alors moins probable que nous détections ces cas. Le risque est également accru dans le cas des irrégularités résultant d'une fraude plutôt que d'une erreur, car la fraude se caractérise souvent par des dissimulations volontaires, des falsifications, des collusions, des omissions ou de fausses déclarations.

Utilisation de notre rapport

Le présent rapport, y compris notre opinion, a été préparé exclusivement à l'intention des administrateurs de la société mère, en tant qu'entité, afin de leur permettre de s'acquitter de leurs obligations dans le cadre du Projet Stellar, conformément à notre lettre de mission datée du 18 février 2025, et en vue de répondre à l'obligation potentielle d'inclure les présents états financiers dans une déclaration d'acquisition d'entreprise canadienne et dans un prospectus canadien, dans l'éventualité où l'acquisition envisagée du groupe par une société canadienne cotée en bourse serait réalisée, et à aucune autre fin. En exprimant cette opinion, nous déclinons toute responsabilité à l'égard d'un autre usage du rapport et envers toute autre personne à qui celui-ci pourrait être communiqué ou qui pourrait l'avoir en sa possession, notamment dans le cadre des obligations contractuelles de la société mère, sauf si nous y avons expressément consenti au préalable par écrit.

Cooper Parry Group Limited
Sky View
Argosy Road
East Midlands Airport
Castle Donington
Derby
DE74 2SA
Royaume-Uni
Le 29 avril 2025

STAR MAYAN LIMITED

ÉTAT CONSOLIDÉ DU RÉSULTAT NET ET DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2024

	Note	2024 En milliers de livres sterling	2023 En milliers de livres sterling
Produits des activités ordinaires	3	**86 122**	80 161
Coût des ventes	5	**(51 943)**	(54 238)
Bénéfice brut		**34 179**	25 923
Frais de distribution	5	**(13 643)**	(13 706)
Frais d'administration	5	**(12 875)**	(12 091)
Bénéfice d'exploitation	5	**7 661**	126
Charges financières	8	**(14 272)**	(11 647)
Résultat avant impôt		**(6 611)**	(11 521)
Crédit d'impôt	9	**69**	560
Résultat net de l'exercice		**(6 542)**	(10 961)
Autres éléments du résultat global		**-**	-
Résultat global de l'exercice		**(6 542)**	(10 961)
Résultat par action (en pence) :			
Perte de base et diluée pour l'exercice attribuable aux porteurs d'actions ordinaires de la société mère		**(0,41)**	(0,69)

Les notes figurant aux pages 9 à 48 font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

STAR MAYAN LIMITED

ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE
AU 31 MARS 2024

	Note	2024 En milliers de livres sterling	2023 En milliers de livres sterling	Au 1er avril 2022 En milliers de livres sterling
Actif				
Actifs non courants				
Immobilisations corporelles	10	**20 924**	23 025	25 878
Immobilisations incorporelles et goodwill	11	**11 804**	11 860	12 162
Actifs au titre de droits d'utilisation	12	**12 157**	14 455	14 150
		44 885	49 340	52 190
Actifs courants				
Stocks	14	**650**	810	815
Linge en service	15	**14 306**	12 179	9 833
Créances clients et autres créances d'exploitation	16	**14 389**	12 709	14 729
Trésorerie et équivalents de trésorerie	17	**2 411**	2 790	2 223
		31 756	28 488	27 600
Total de l'actif		**76 641**	77 828	79 790
Capitaux propres et passifs				
Capitaux propres				
Capital émis	22	**160**	160	160
Prime d'émission	23	**15 793**	15 793	15 793
Bénéfices non distribués	23	**(100 380)**	(93 838)	(82 877)
Total des capitaux propres		**(84 427)**	(77 885)	(66 924)
Passifs non courants				
Prêts et emprunts portant intérêt	20	**129 209**	118 671	108 329
Obligations locatives	12	**10 467**	12 145	11 942
Autres passifs financiers non courants	19	**316**	626	467
Provisions	21	**120**	120	120
Passifs d'impôt différé	9	**824**	892	1 480
		140 936	132 454	122 338
Passifs courants				
Dettes fournisseurs et autres dettes	18	**16 247**	18 811	22 107
Obligations locatives	12	**2 249**	2 415	2 012
Prêts et emprunts portant intérêt	20	**1 636**	2 033	257
		20 132	23 259	24 376
Total du passif		**161 068**	155 713	146 714
Total des capitaux propres et des passifs		**76 641**	77 828	79 790

L'état consolidé de la situation financière ci-dessus doit être lu en parallèle avec les notes annexes figurant aux pages 9 à 48.

Les états financiers consolidés ont été approuvés et autorisés pour publication par le conseil d'administration et ont été signés en son nom par :

J W Shepherd
Administrateur
Le 29 avril 2025

STAR MAYAN LIMITED

ÉTAT CONSOLIDÉ DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES
POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 MARS 2024 ET 2023

	Capital émis En milliers de livres sterling	Prime d'émission En milliers de livres sterling	Résultats non distribués En milliers de livres sterling	Total En milliers de livres sterling
Au 1er avril 2022	160	15 793	(82 877)	(66 924)
Résultat net de l'exercice	-	-	(10 961)	(10 961)
Total du résultat global	-	-	(10 961)	(10 961)
Au 31 mars 2023	160	15 793	(93 838)	(77 885)
Résultat net de l'exercice	-	-	(6 542)	(6 542)
Total du résultat global	-	-	(6 542)	(6 542)
Au 31 mars 2024	**160**	**15 793**	**(100 380)**	**(84 427)**

Les notes figurant aux pages 9 à 48 font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

STAR MAYAN LIMITED

TABLEAU CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE
POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2024

	Note	2024 En milliers de livres sterling	2023 En milliers de livres sterling
Activités d'exploitation			
Résultat net de l'exercice		**(6 542)**	(10 961)
Ajustements visant à rapprocher le résultat net des flux de trésorerie nets :			
Amortissement et perte de valeur des immobilisations corporelles et des actifs au titre de droits d'utilisation	10,12	**5 919**	6 092
Amortissement et perte de valeur des immobilisations incorporelles et perte de valeur du goodwill	11	**56**	302
Perte sur la vente d'immobilisations corporelles	5	**341**	-
Charges financières	8	**14 272**	11 647
Variations du fonds de roulement :			
(Augmentation) diminution des créances clients et autres créances d'exploitation	16	**(1 680)**	2 020
Diminution des stocks	14	**160**	5
Augmentation du linge en service	15	**(2 127)**	(2 346)
Diminution des dettes fournisseurs et autres dettes	18	**(3 049)**	(2 480)
Intérêts versés		**(3 636)**	(3 428)
Crédit d'impôt		**(69)**	(560)
Flux de trésorerie nets provenant des (affectés aux) activités d'exploitation		**3 645**	291
Activités d'investissement			
Acquisition d'immobilisations corporelles		**(1 074)**	(1 298)
Flux de trésorerie nets affectés aux activités d'investissement		**(1 074)**	(1 298)
Activités de financement			
Paiement du principal des obligations locatives	12	**(2 450)**	(2 326)
Produit des emprunts	20	**1 500**	3 900
Remboursement d'emprunts	20	**(2 000)**	-
Flux de trésorerie nets (affectés aux) provenant des activités de financement		**(2 950)**	1 574
(Diminution) augmentation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		**(379)**	567
Trésorerie et équivalents de trésorerie aux 1er avril 2023 et 2022		**2 790**	2 223
Trésorerie et équivalents de trésorerie aux 31 mars	17	**2 411**	2 790

Les notes figurant aux pages 9 à 48 font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

STAR MAYAN LIMITED

NOTES ANNEXES
POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2024

1. Généralités

STAR Mayan Limited est une société fermée à responsabilité limitée par actions (*private company limited by shares*), constituée en Angleterre et au Pays de Galles. STAR Mayan Limited et ses filiales (le « groupe ») proposent une gamme de services de gestion du linge destinés aux secteurs de la santé publique et privée, des loisirs, de l'hôtellerie, du transport aérien et des soins personnels au Royaume-Uni.

Le numéro d'immatriculation de la société est 10227241 et l'adresse de son siège social est la suivante : Synergy LMS, Ascot Drive, Derby, Royaume-Uni, DE24 8HE.

2. Informations significatives sur les méthodes comptables

2.1. Base d'établissement

Les états financiers consolidés à usage particulier (les « états financiers ») ont été dressés conformément aux Normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board (les « Normes IFRS de comptabilité »).

Les présents états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 mars 2024 sont les premiers que le groupe dresse conformément aux Normes IFRS de comptabilité. Lors de l'établissement de ces états financiers consolidés conformément aux Normes IFRS de comptabilité, le groupe a appliqué les choix et les exemptions prévus lui permettant de ne pas appliquer ces normes de manière intégralement rétrospective, comme il est précisé à la note 32. En conséquence, le groupe a établi des états financiers consolidés qui sont conformes aux Normes IFRS de comptabilité applicables au 31 mars 2024, accompagnés d'informations financières comparatives pour les exercices clos le 31 mars 2023 et le 1er avril 2022.

Les états financiers consolidés ont été établis sur la base du coût historique, sauf pour ce qui est des instruments financiers dérivés, qui ont été évalués à la juste valeur. Les états financiers consolidés sont présentés en livres sterling, et toutes les valeurs sont arrondies au millier le plus proche, en milliers de livres sterling (£), sauf indication contraire.

Le groupe a établi les états financiers consolidés suivant l'hypothèse de continuité d'exploitation.

2.2. Principes de consolidation

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers de la société et ceux de ses filiales au 31 mars 2024. Il y a contrôle lorsque le groupe est exposé ou a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité émettrice et qu'il a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'il détient sur celle-ci. Plus particulièrement, le groupe exerce un contrôle sur l'entité émettrice si, et seulement si, tous les éléments ci-dessous sont réunis :

- il détient le pouvoir sur l'entité émettrice (soit lorsqu'il a des droits effectifs qui lui confèrent la capacité actuelle de diriger les activités pertinentes de l'entité émettrice);
- il est exposé ou a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité émettrice;
- il a la capacité d'exercer son pouvoir sur l'entité émettrice de manière à influer sur le montant des rendements qu'il obtient.

Le groupe doit réévaluer s'il contrôle l'entité émettrice lorsque les faits et circonstances indiquent qu'un ou plusieurs des trois éléments de contrôle ont changé. Le groupe doit consolider une filiale à compter de la date à laquelle il en obtient le contrôle et cesser de la consolider lorsqu'il perd ce contrôle. Les actifs, les passifs, les produits et les charges d'une filiale acquise ou cédée au cours de l'exercice sont inclus dans les états financiers consolidés à compter de la date à laquelle le groupe obtient le contrôle de la filiale et jusqu'à la date à laquelle il perd ce contrôle.

Le résultat net et chaque composante des autres éléments du résultat global sont attribués aux actionnaires de la société mère du groupe. S'il y a lieu, des ajustements sont apportés aux états financiers des filiales afin d'harmoniser leurs méthodes comptables avec celles du groupe. La totalité des actifs et des passifs, des capitaux propres, des produits des activités ordinaires, des charges et des flux de trésorerie intragroupe relatifs aux transactions entre les membres du groupe sont entièrement éliminés au moment de la consolidation.

2.2 Principes de consolidation (suite)

Une modification de la participation dans une filiale, sans perte de contrôle, est comptabilisée comme une opération sur capitaux propres.

Si le groupe perd le contrôle d'une filiale, il décomptabilise les actifs (y compris le goodwill), les passifs et les autres composantes des capitaux propres qui s'y rapportent, tandis que tout gain ou toute perte en résultant est comptabilisé à l'état du résultat net. Toute participation conservée est comptabilisée à la juste valeur.

Les filiales de la société sont présentées plus en détail à la note 13.

2.3. Continuité d'exploitation

Les administrateurs ont examiné les prévisions consolidées des résultats commerciaux et des flux de trésorerie pour le groupe STAR Mayan et ses filiales entièrement détenues. Les prévisions couvrent la période allant jusqu'à la fin du mois de juin 2026 et tiennent compte d'une évaluation des principales sensibilités, y compris (sans toutefois s'y limiter) l'incidence des variations des coûts des services publics, des taux d'intérêt et de l'inflation. Les prévisions tiennent également compte des flux de trésorerie disponibles ainsi que du respect des clauses restrictives pendant toute la période prévisionnelle. Après la fin de cette période, les prêteurs du groupe ont accepté de modifier l'accord de financement de premier rang afin d'en reporter l'échéance au 30 juin 2026.

Après avoir examiné les prévisions du groupe et effectué les vérifications appropriées, les administrateurs estiment raisonnablement que la société dispose des ressources nécessaires pour poursuivre son exploitation dans un avenir prévisible et pour honorer ses obligations à mesure qu'elles arrivent à échéance. En conséquence, le groupe continue d'appliquer le principe de continuité d'exploitation pour l'établissement des états financiers.

2.4. Résumé des principales méthodes comptables

a) Produits des activités ordinaires

Le groupe fournit des services de gestion du linge et des produits auxiliaires aux hôpitaux et à d'autres organisations des secteurs de la santé et de l'hôtellerie au Royaume-Uni. Les produits des activités ordinaires sont comptabilisés lorsque le groupe a conclu un contrat avec un client et qu'une obligation de prestation a été remplie, au prix de transaction attribué à cette obligation de prestation. Le groupe n'ajuste pas les prix de transaction en fonction de la valeur temporelle de l'argent, en raison du fait que ses transactions sont généralement finalisées peu après leur conclusion avec le client.

Le groupe comptabilise un contrat, lorsqu'il a une substance commerciale, si les parties ont approuvé le contrat conformément aux pratiques commerciales habituelles et qu'elles se sont engagées à respecter leurs obligations, si les droits des parties et les modalités de paiement sont identifiés et si le recouvrement de la contrepartie est probable.

1. Identification du contrat

La politique de comptabilisation des produits des activités ordinaires du groupe exige qu'un contrat soit dûment autorisé et signé par les représentants de toutes les parties concernées avant que tout service ne soit fourni au client. Les modalités de ces contrats comprennent des dispositions détaillées définissant les droits de chaque partie en ce qui concerne les services de blanchisserie et de gestion du linge à fournir, ainsi que les modalités de paiement, telles que la tarification des services et les exigences en matière de facturation. Le groupe a déterminé que les contrats ont une substance commerciale, dans la mesure où les services influent directement sur les flux de trésorerie futurs du groupe, en générant des revenus entrants et des dépenses correspondantes.

2.4. Résumé des principales méthodes comptables (suite)

a) Produits des activités ordinaires (suite)

1. Identification du contrat (suite)

Lors de l'évaluation et de l'acceptation des contrats, le groupe évalue la probabilité de recouvrement auprès de tous les clients potentiels et ne conclut des accords qu'avec ceux pour lesquels il estime que le paiement est probable. Étant donné que ses principaux clients sont généralement des agences de santé financées par l'État et des compagnies aériennes à fort volume, il est très probable que le groupe perçoive la contrepartie convenue pour ses services.

Lorsque des services sont fournis après l'expiration d'un contrat et durant les négociations de renouvellement, les modalités du contrat initial demeurent en vigueur jusqu'à ce qu'un nouvel accord soit officiellement approuvé. Cette prolongation est généralement validée par une approbation orale, conformément aux pratiques commerciales courantes.

2. Identification des obligations de prestation d'un contrat

Les services de gestion du linge sont fournis aux clients du groupe de manière continue tout au long de la durée du contrat, et la même méthode est utilisée pour mesurer la progression de l'exécution du contrat par le groupe. Les produits des activités ordinaires sont comptabilisés en fonction des tarifs convenus par contrat, calculés sur la base d'un prix unitaire constant pour chaque service pendant toute la durée du contrat. Ces services comprennent généralement le traitement et la livraison intégrés, consistent en un seul produit livrable (volume traité propre) et, dans le cas du linge de location, ne sont pas offerts individuellement. Le linge de location est considéré comme un intrant pour la fourniture des services standards de blanchisserie et de gestion du linge. Par conséquent, les services fournis dans le cadre d'un accord unique représentent une seule obligation de prestation. Les produits fournis aux clients du groupe sont des obligations de prestation individuelles comptabilisées au moment où le contrôle des produits passe du groupe au client.

3. Détermination du prix de transaction

Tous les contrats reposent sur un modèle de tarification fixe, selon lequel un tarif prédéterminé est facturé aux clients sur la base d'un prix unitaire. Pour ces contrats, les produits des activités ordinaires sont comptabilisés progressivement à mesure que chaque article de linge est traité, conformément au tarif fixe stipulé dans le contrat. Les contrats ne comportent pas de contreparties variables au sens de la norme IFRS 15.

4. Répartition du prix de transaction

Chaque contrat conclu avec un client représente une seule obligation de prestation. Par conséquent, le prix de transaction pour chaque contrat est réparti entre chaque article traité en fonction du taux convenu. Le groupe n'accorde pas de rabais de volume dans ses contrats de vente.

5. Obligations de prestation remplies progressivement

Habituellement, le groupe transfère le contrôle des biens ou des services et remplit les obligations de prestation progressivement, une fois que le linge propre a été remis au client et que ce dernier a accepté la livraison.

Le paiement des services de blanchisserie est exigible selon les modalités définies dans le contrat de service du client. Les clients sont généralement facturés mensuellement, le paiement étant dû dans un délai de 30 à 60 jours à compter de la date de facturation.

b) Produits financiers

Les produits financiers sont comptabilisés à l'état consolidé du résultat net selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

c) Charges financières

Les charges financières sont imputées à l'état consolidé du résultat net sur la durée de la dette au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif, de manière que le montant imputé soit à un taux constant sur la valeur comptable tout au long de la durée du contrat. Les frais d'émission sont initialement comptabilisés comme une réduction du produit de l'instrument financier connexe.

2.4. Résumé des principales méthodes comptables (suite)

d) Coûts d'emprunt

Les coûts d'emprunt sont comptabilisés en charges dans la période au cours de laquelle ils sont engagés. Les coûts d'emprunt comprennent les intérêts et les autres frais qu'une entité engage en lien avec l'emprunt de fonds.

e) Conversion des monnaies étrangères

Les états financiers consolidés sont présentés en livres sterling, soit la monnaie fonctionnelle de la société mère. Pour chaque entité, le groupe détermine la monnaie fonctionnelle, et les éléments inclus dans les états financiers de chaque entité sont mesurés en utilisant cette monnaie fonctionnelle.

Transactions et soldes

Les transactions en monnaies étrangères sont initialement comptabilisées par les entités du groupe aux taux de change au comptant de leur monnaie fonctionnelle respective à la date de la comptabilisation de la transaction. Les actifs et les passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont reconvertis au taux de change au comptant de la monnaie fonctionnelle en vigueur à la date de clôture.

Les différences résultant du règlement ou de la conversion des éléments monétaires sont comptabilisées à l'état du résultat net.

f) Prestations de retraite

Régime à cotisations définies

Le groupe contribue à plusieurs régimes de retraite à cotisations définies pour l'ensemble de ses employés, et à un régime à prestations définies pour un nombre limité d'entre eux. Les actifs liés à ce régime à prestations définies sont détenus séparément, dans un fonds géré de manière indépendante qui fait partie d'un régime multiemployeurs plus large. Par conséquent, le groupe comptabilise ce régime comme un régime à cotisations définies, et les cotisations versées sont inscrites à l'état consolidé du résultat net. Les montants non réglés sont présentés à titre de passif dans les autres dettes à l'état consolidé de la situation financière.

g) Impôts

Impôt exigible
Les actifs et les passifs d'impôt exigible sont évalués au montant que l'on s'attend à payer aux autorités fiscales ou à recouvrer de celles-ci. Les taux d'imposition et les lois fiscales utilisés dans le calcul du montant sont ceux qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture dans les pays où le groupe exerce des activités et génère un revenu imposable.

L'impôt exigible lié aux éléments comptabilisés directement dans les capitaux propres est comptabilisé dans les capitaux propres, et non à l'état consolidé du résultat net. La direction évalue périodiquement les positions prises dans les déclarations fiscales concernant les situations où la réglementation fiscale est sujette à interprétation et elle établit des provisions, au besoin.

Impôt différé
L'impôt différé est comptabilisé selon la méthode du report variable en fonction des différences temporaires entre la valeur fiscale des actifs et des passifs et leur valeur comptable aux fins de la présentation de l'information financière à la date de clôture.

2.4. Résumé des principales méthodes comptables (suite)

Des passifs d'impôt différé sont comptabilisés pour toutes les différences temporaires imposables, sauf dans les cas suivants :

- Lorsque le passif d'impôt différé résulte de la comptabilisation initiale du goodwill ou d'un actif ou d'un passif dans le cadre d'une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui, au moment de la transaction, n'affecte ni le bénéfice comptable ni le bénéfice imposable (la perte fiscale) et ne donne pas lieu à une différence temporaire imposable et à une différence temporaire déductible d'un montant égal;
- En ce qui concerne les différences temporaires déductibles liées aux participations dans des filiales, lorsque le moment de la résorption des différences temporaires peut être contrôlé et qu'il est probable que les différences temporaires ne se résorberont pas dans un avenir prévisible.

Des actifs d'impôt différé sont comptabilisés au titre de toutes les différences temporaires déductibles, ainsi qu'au titre du report des crédits d'impôt non utilisés et de toutes les pertes fiscales non utilisées. Les actifs d'impôt différé sont comptabilisés dans la mesure où il est probable que l'on disposera d'un bénéfice imposable auquel pourront être imputées les différences temporaires déductibles et pourront être appliqués les reports de crédits d'impôt et de pertes fiscales non utilisés, exception faite de ce qui suit :

- Lorsque l'actif d'impôt différé lié à la différence temporaire déductible résulte de la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans le cadre d'une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui, au moment de la transaction, n'affecte ni le bénéfice comptable ni le bénéfice imposable (la perte fiscale) et ne donne pas lieu à une différence temporaire imposable et à une différence temporaire déductible d'un montant égal;
- En ce qui concerne les différences temporaires déductibles liées aux participations dans des filiales, les actifs d'impôt différé ne sont comptabilisés que dans la mesure où il est probable que ces différences temporaires se résorberont dans un avenir prévisible et que l'on dégagera un bénéfice imposable suffisant auquel imputer les différences temporaires.

La valeur comptable des actifs d'impôt différé est revue à chaque date de clôture et réduite dans la mesure où il n'est plus probable qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible pour permettre d'utiliser la totalité ou une partie de l'actif d'impôt différé. Les actifs d'impôt différé qui n'ont pas été comptabilisés sont réévalués à chaque date de clôture et sont comptabilisés dans la mesure où il est devenu probable qu'un bénéfice imposable futur permettra de les recouvrer.

Lorsqu'il évalue le caractère recouvrable des actifs d'impôt différé, le groupe s'appuie sur les mêmes hypothèses prévisionnelles que celles utilisées ailleurs dans les états financiers consolidés et dans d'autres rapports de la direction, lesquelles intègrent notamment les effets possibles des changements climatiques sur les activités, comme l'augmentation des coûts de production découlant des mesures de réduction des émissions de carbone.

Les actifs et les passifs d'impôt différé sont évalués aux taux d'impôt dont l'application est attendue pour l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif, réglé, sur la base des taux d'impôt (et des lois fiscales) qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

L'impôt différé se rapportant aux éléments comptabilisés hors résultat net est également comptabilisé hors résultat net. Les éléments d'impôt différé sont comptabilisés en fonction de la transaction sous-jacente, soit dans les autres éléments du résultat global, soit directement dans les capitaux propres.

Les avantages fiscaux qui ont été acquis dans le cadre d'un regroupement d'entreprises, mais qui ne répondent pas aux critères de comptabilisation séparée à cette date sont comptabilisés ultérieurement si de nouvelles informations sur les faits et les circonstances changent. L'ajustement est soit traité comme une réduction du goodwill (tant qu'il n'excède pas le goodwill) s'il a été apporté pendant la période d'évaluation, soit comptabilisé en résultat net.

Le groupe compense les actifs et passifs d'impôt différé uniquement s'il a un droit juridiquement exécutoire de les compenser et que les actifs et passifs d'impôt différé concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même administration fiscale sur la même entité imposable ou sur des entités imposables différentes qui ont l'intention, soit de régler les actifs et passifs d'impôt exigible sur la base de leur montant net, soit de réaliser les actifs et de régler les passifs simultanément, lors de chaque période future au cours de laquelle on s'attend à ce que des montants importants d'actifs ou de passifs d'impôt différé soient réglés ou recouvrés.

2.4. Résumé des principales méthodes comptables (suite)

h) Regroupement d'entreprises et goodwill

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition. Le coût d'une acquisition correspond au total de la contrepartie transférée, qui est évaluée à la juste valeur à la date d'acquisition, et du montant de toute participation ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise. Pour chaque regroupement d'entreprises, le groupe choisit d'évaluer les participations ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise à la juste valeur ou selon la quote-part de l'actif net identifiable de l'entreprise acquise. Les coûts liés à l'acquisition sont comptabilisés en charges au fur et à mesure qu'ils sont engagés et inclus dans les frais d'administration.

Le groupe détermine qu'il a acquis une entreprise lorsque l'ensemble des activités et des actifs acquis comportent une entrée et un processus substantiel qui, ensemble, contribuent de manière importante à la capacité de créer des sorties. Le processus acquis est considéré comme substantiel s'il est essentiel à la capacité de continuer à produire des sorties et que l'on compte parmi les entrées acquises une main-d'œuvre organisée dotée des compétences, des connaissances et de l'expérience nécessaires pour exécuter ce processus, ou s'il contribue de manière importante à la capacité de continuer à produire des sorties et il est considéré comme unique ou rare, ou ne peut être remplacé sans nécessiter de coûts ni d'efforts importants ni retarder de manière importante la capacité de continuer à produire des sorties.

Lorsque le groupe fait l'acquisition d'une entreprise, il évalue les actifs financiers acquis et les passifs repris en vue de les classer et de les désigner de manière appropriée, conformément aux dispositions contractuelles, aux circonstances économiques et aux conditions pertinentes à la date d'acquisition. Cette évaluation comprend la séparation des dérivés incorporés dans des contrats hôtes par l'entreprise acquise.

Toute contrepartie éventuelle devant être transférée par l'acquéreur sera comptabilisée à sa juste valeur à la date d'acquisition. Une contrepartie éventuelle classée à titre de capitaux propres ne fait pas l'objet d'une réévaluation et son règlement ultérieur est comptabilisé dans les capitaux propres. Une contrepartie éventuelle classée comme un actif ou un passif qui est un instrument financier et qui entre dans le champ d'application d'IFRS 9 *Instruments financiers* est évaluée à la juste valeur, les variations de la juste valeur étant comptabilisées dans l'état consolidé du résultat net conformément à IFRS 9. Les autres contreparties éventuelles qui n'entrent pas dans le champ d'application d'IFRS 9 sont évaluées à leur juste valeur à chaque date de clôture, et les variations de la juste valeur sont comptabilisées en résultat net.

Le goodwill est initialement évalué au coût (soit l'excédent du total de la contrepartie transférée et du montant comptabilisé au titre des participations ne donnant pas le contrôle et de toute participation antérieure détenue sur les actifs nets identifiables acquis et les passifs repris). Si la juste valeur des actifs nets acquis est supérieure au montant total de la contrepartie transférée, le groupe réévalue s'il a correctement identifié tous les actifs acquis et tous les passifs repris et revoit les procédures utilisées pour évaluer les montants à comptabiliser à la date d'acquisition. Si la réévaluation se traduit tout de même par un excédent de la juste valeur des actifs nets acquis sur le montant total de la contrepartie transférée, le profit est comptabilisé en résultat net.

Après sa comptabilisation initiale, le goodwill est évalué au coût diminué du cumul des pertes de valeur. Pour les besoins des tests de dépréciation, à compter de la date d'acquisition, le goodwill acquis dans un regroupement d'entreprises est affecté à chacune des unités génératrices de trésorerie (les « UGT ») du groupe qui devraient bénéficier du regroupement, que d'autres actifs ou passifs de l'entreprise acquise soient ou non affectés à ces unités.

Lorsque le goodwill a été affecté à une UGT et qu'une partie de l'activité au sein de cette unité est cédée, le goodwill lié à cette activité est inclus dans la valeur comptable de celle-ci lors de la détermination du profit ou de la perte sur cession. Le goodwill cédé dans ces circonstances est évalué en fonction des valeurs relatives de l'activité cédée et de la partie de l'UGT conservée.

2.4. Résumé des principales méthodes comptables (suite)

i) Immobilisations corporelles

Les immobilisations en cours sont comptabilisées au coût, déduction faite, s'il y a lieu, du cumul des pertes de valeur. Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût, déduction faite du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur, s'il y a lieu. Ce coût comprend le coût du remplacement partiel des immobilisations corporelles si les critères de comptabilisation sont remplis. Lorsque des parties significatives des immobilisations corporelles doivent être remplacées à intervalles réguliers, le groupe les amortit séparément selon leur durée d'utilité précise. La totalité des autres frais de réparation et d'entretien sont comptabilisés en résultat net au fur et à mesure qu'ils sont engagés. La valeur actualisée du coût de démantèlement prévu d'un actif après sa mise en service est incluse dans le coût de cet actif si les critères de comptabilisation des provisions sont remplis. Pour plus de précisions sur la provision comptabilisée au titre de la dégradation de bâtiments loués, se reporter à la note 2.6 portant sur les jugements, estimations et hypothèses comptables importants et à la note 21 portant sur les provisions.

L'amortissement est calculé selon le mode linéaire sur la durée d'utilité estimative des actifs, comme suit :

Améliorations locatives	- Sur la durée du contrat de location
Machines et matériel de bureau	- 3 à 15 ans
Actifs en cours de construction	- Aucun amortissement jusqu'à ce que l'actif soit mis en service
Mobilier et agencements	- 5 à 6 ans

Une immobilisation corporelle et toute partie significative initialement comptabilisée sont décomptabilisées lors de sa sortie (c'est-à-dire à la date à laquelle le bénéficiaire en obtient le contrôle) ou lorsqu'aucun avantage économique futur n'est attendu de son utilisation ou de sa sortie. Un profit ou une perte résultant de la décomptabilisation de l'actif (calculé comme correspondant à la différence entre le produit net de la cession et la valeur comptable de l'actif) est inclus à l'état consolidé du résultat net au moment de la décomptabilisation de l'actif.

Les valeurs résiduelles, les durées d'utilité et les modes d'amortissement des immobilisations corporelles sont revus à la clôture de chaque exercice et ajustés de façon prospective, s'il y a lieu.

j) Contrats de location

Le groupe évalue, à la date de passation de chaque contrat, si celui-ci est ou contient un contrat de location. Cette évaluation consiste à déterminer si le contrat confère le droit de contrôler l'utilisation d'un bien déterminé pour un certain temps en échange d'une contrepartie.

Contrats de location aux termes desquels le groupe agit à titre de preneur

Le groupe applique une seule et même méthode de comptabilisation à tous les contrats de location, à l'exception des contrats de location à court terme et des contrats de location dont le bien sous-jacent est de faible valeur. Il comptabilise une obligation locative correspondant aux paiements à effectuer au titre du contrat de location ainsi qu'un actif au titre du droit d'utilisation représentant le droit d'utiliser le bien sous-jacent.

Actifs au titre de droits d'utilisation

Le groupe comptabilise les actifs au titre de droits d'utilisation à la date de début du contrat de location (c.-à-d. à la date à partir de laquelle le bien sous-jacent peut être utilisé). Les actifs au titre de droits d'utilisation sont évalués au coût, déduction faite du cumul des amortissements et des pertes de valeur, et ajustés pour tenir compte de la réévaluation des obligations locatives. Le coût des actifs au titre de droits d'utilisation comprend le montant des obligations locatives comptabilisé, les coûts directs initiaux engagés et les paiements de loyers effectués à la date de début ou avant cette date, déduction faite des avantages incitatifs à la location reçus. Les actifs au titre de droits d'utilisation sont amortis selon le mode linéaire sur la durée la plus courte entre la durée du contrat de location et la durée d'utilité estimative des actifs, comme suit :

Immeubles	- 1 à 37 ans
Véhicules automobiles	- 2 à 5 ans

2.4. Résumé des principales méthodes comptables (suite)

j) Contrats de location (suite)

Actifs au titre de droits d'utilisation (suite)

Si la propriété de l'actif loué est transférée au groupe à la fin de la durée du contrat de location ou si le coût reflète l'exercice d'une option d'achat, l'amortissement est calculé en fonction de la durée d'utilité estimative de l'actif.

Les actifs au titre de droits d'utilisation sont également soumis à un test de dépréciation. Se reporter aux méthodes comptables décrites à la note 2.4 o), « Dépréciation d'actifs non financiers ».

Obligations locatives

À la date de début du contrat de location, le groupe comptabilise une obligation locative évaluée à la valeur actuelle des paiements de loyers à verser sur la durée du contrat de location. Les paiements de loyers comprennent les paiements fixes (y compris les paiements de loyers fixes en substance), déduction faite des avantages incitatifs à la location à recevoir, des paiements de loyers variables qui sont fonction d'un indice ou d'un taux et des sommes que le groupe s'attend à devoir payer au titre de garanties de valeur résiduelle. Les paiements de loyers comprennent également le prix d'exercice d'une option d'achat que le groupe a la certitude raisonnable d'exercer et les paiements de pénalités pour la résiliation d'un contrat de location, si les modalités du contrat de location reflètent l'exercice par le groupe de l'option de résiliation.

Les paiements de loyers variables qui ne sont pas fonction d'un indice ou d'un taux sont comptabilisés à titre de charges (sauf s'ils sont engagés pour produire des stocks) dans la période au cours de laquelle se produit l'événement ou la situation qui est à l'origine du paiement.

Pour calculer la valeur actuelle des paiements de loyers, le groupe utilise le taux d'emprunt marginal à la date de début du contrat de location si le taux d'intérêt implicite du contrat de location ne peut être déterminé facilement. Après la date de début, le montant de l'obligation locative est majoré pour refléter l'accumulation des intérêts et réduit en fonction des paiements de loyers versés. En outre, la valeur comptable des obligations locatives est réévaluée s'il y a une modification, un changement dans la durée du contrat de location, un changement aux paiements de loyers (par exemple, si un changement dans les paiements de loyers futurs découle d'une variation d'un indice ou d'un taux utilisé pour déterminer ces paiements) ou un changement dans l'appréciation d'une option d'achat du bien sous-jacent. Les obligations locatives du groupe sont incluses dans les prêts et emprunts portant intérêt (voir la note 20).

Contrats de location à court terme et contrats de location dont le bien sous-jacent est de faible valeur

Le groupe applique l'exemption relative à la comptabilisation applicable aux contrats de location à court terme à tous ses contrats de location à court terme de matériel et d'outillage (c.-à.-d. ceux qui ont une durée de 12 mois ou moins à partir de la date de début et qui ne comprennent pas d'option d'achat). Il applique également l'exemption relative à la comptabilisation des contrats de location dont le bien sous-jacent est de faible valeur à ses contrats de location de matériel de bureau dont la valeur est considérée comme faible. Les paiements de loyers des contrats de location à court terme et de ceux dont les biens sous-jacents sont de faible valeur sont comptabilisés en charges selon le mode linéaire sur la durée du contrat de location.

k) Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles acquises séparément sont évaluées au coût lors de la comptabilisation initiale. Le coût des immobilisations incorporelles acquises dans le cadre d'un regroupement d'entreprises correspond à leur juste valeur à la date d'acquisition. Après la comptabilisation initiale, les immobilisations incorporelles sont comptabilisées au coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur. Les immobilisations incorporelles générées en interne, à l'exclusion des frais de développement inscrits à l'actif, ne sont pas inscrites à l'actif, et les dépenses connexes sont comptabilisées en résultat net dans la période durant laquelle elles sont engagées.

2.4. Résumé des principales méthodes comptables (suite)

k) Immobilisations incorporelles (suite)

La durée d'utilité des immobilisations incorporelles est évaluée comme étant soit déterminée, soit indéterminée.

Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée sont amorties sur leur durée d'utilité économique et soumises à un test de dépréciation chaque fois qu'il y a une indication qu'elles peuvent s'être dépréciées. La durée d'amortissement et le mode d'amortissement d'une immobilisation incorporelle à durée d'utilité déterminée sont réexaminés au moins à chaque date de clôture. Des changements dans la durée d'utilité prévue ou dans le rythme attendu de consommation des avantages économiques futurs incorporés dans l'actif sont considérés comme modifiant la durée ou le mode d'amortissement, selon le cas, et sont traités comme des modifications d'estimations comptables. La charge d'amortissement des immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée est comptabilisée à l'état consolidé du résultat net, dans la catégorie de charges correspondant à la fonction des immobilisations incorporelles concernées.

Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée ne sont pas amorties, mais sont soumises à un test de dépréciation tous les ans, réalisé soit individuellement, soit au niveau de l'unité génératrice de trésorerie. L'appréciation de la durée d'utilité indéterminée est réexaminée chaque année afin de déterminer si celle-ci demeure justifiée. Dans le cas contraire, le passage d'une durée d'utilité indéterminée à une durée d'utilité déterminée est effectué de manière prospective.

Une immobilisation incorporelle est décomptabilisée lors de sa sortie (c'est-à-dire à la date à laquelle le bénéficiaire en obtient le contrôle) ou lorsqu'aucun avantage économique futur n'est attendu de son utilisation ou de sa sortie. Tout profit ou toute perte découlant de la décomptabilisation de l'actif (calculé comme étant la différence entre le produit net de la cession de l'actif et sa valeur comptable) est inclus à l'état consolidé du résultat net.

Les immobilisations incorporelles du groupe ont été amorties sur les durées suivantes :

Listes de clients	- 6 ans
Contrat de location immobilière	- 44 ans
Logiciels	- 5 ans

l) Classement des actifs et des passifs comme courants ou non courants

Le groupe présente les actifs et les passifs à l'état consolidé de la situation financière selon qu'ils sont classés comme courants ou non courants. Un actif est courant lorsqu'on s'attend à ce qu'il soit réalisé ou destiné à être vendu ou consommé dans le cadre du cycle d'exploitation normal, lorsqu'il est détenu principalement à des fins de transaction et qu'on prévoit qu'il soit réalisé dans les douze mois suivant la période de clôture, ou lorsqu'il s'agit de trésorerie ou d'équivalents de trésorerie qui ne peuvent être échangés ou utilisés pour régler un passif pendant au moins douze mois après la date de clôture. Tous les autres actifs sont classés comme non courants.

Un passif est courant lorsqu'on s'attend à ce qu'il soit réglé dans le cadre du cycle d'exploitation normal, qu'il est détenu principalement à des fins de transaction, qu'il doit être réglé dans les douze mois suivant la date de clôture ou qu'il n'existe aucun droit inconditionnel de différer le règlement du passif pour au moins douze mois après la date de clôture. Le groupe classe tous les autres passifs comme non courants.

Les actifs et les passifs d'impôt différé sont classés dans les actifs et les passifs non courants.

m) Évaluation de la juste valeur

Le groupe évalue les instruments financiers à la juste valeur à chaque date de clôture.

La juste valeur représente le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif au cours d'une transaction normale entre intervenants à la date d'évaluation. L'évaluation de la juste valeur suppose que la transaction pour la vente de l'actif ou le transfert du passif a lieu :

- soit sur le marché principal pour l'actif ou le passif;
- soit en l'absence de marché principal, sur le marché le plus avantageux pour l'actif ou le passif.

2.4. Résumé des principales méthodes comptables (suite)

m) Évaluation de la juste valeur (suite)

Le groupe doit avoir accès au marché principal ou au marché le plus avantageux.

La juste valeur d'un actif ou d'un passif est déterminée à partir d'hypothèses que les intervenants utiliseraient au moment de l'établissement du prix de l'actif ou du passif, en supposant qu'ils agissent dans leur intérêt économique.

L'évaluation de la juste valeur d'un actif non financier tient compte de la capacité d'un intervenant du marché de générer des avantages économiques en faisant une utilisation optimale de l'actif ou en le vendant à un autre intervenant du marché qui en ferait une utilisation optimale.

Tous les actifs et les passifs dont la juste valeur est évaluée ou présentée dans les états financiers consolidés sont classés au même niveau de la hiérarchie des justes valeurs ci-après que la donnée d'entrée du plus bas niveau qui est importante pour la juste valeur prise dans son ensemble :

- Niveau 1 — Prix cotés (non ajustés) sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques;
- Niveau 2 — Techniques d'évaluation pour lesquelles les données d'entrée du plus bas niveau sont importantes pour la juste valeur et sont observables directement ou indirectement;
- Niveau 3 — Techniques d'évaluation pour lesquelles les données d'entrée du plus bas niveau sont importantes pour la juste valeur et qui ne sont pas observables.

Pour les actifs et les passifs comptabilisés à la juste valeur de façon récurrente dans les états financiers consolidés, le groupe détermine si des transferts se sont produits entre les niveaux de la hiérarchie en réévaluant le classement (d'après les données d'entrée du plus bas niveau qui sont importantes pour la juste valeur prise dans son ensemble) à la fin de chaque période de présentation de l'information financière.

Le conseil d'administration du groupe détermine les politiques et les procédures d'évaluation récurrente de la juste valeur, notamment en ce qui concerne les instruments financiers dérivés et la contrepartie éventuelle.

À chaque date de clôture, le conseil analyse les variations de la valeur des actifs et des passifs qui doivent être réévalués ou réexaminés conformément aux principes comptables du groupe. Dans le cadre de cette analyse, il vérifie les principales données d'entrée utilisées lors de la dernière évaluation en rapprochant les informations ayant servi au calcul avec les contrats et autres documents pertinents.

Le conseil compare également la variation de la juste valeur de chaque actif et passif avec des sources externes pertinentes afin de déterminer si la variation est raisonnable.

Périodiquement, le conseil présente les résultats de l'évaluation aux auditeurs indépendants du groupe, en abordant notamment les principales hypothèses utilisées.

Aux fins de la présentation des informations sur la juste valeur, le groupe a établi des catégories d'actifs et de passifs en fonction de la nature, des caractéristiques et des risques de l'actif ou du passif ainsi que du niveau de la hiérarchie des justes valeurs, comme il est expliqué plus haut.

Les informations relatives à la juste valeur des instruments financiers et des actifs non financiers qui sont évalués à la juste valeur ou dont la juste valeur est présentée sont résumées dans les sections portant sur ce qui suit :

- Informations sur les méthodes d'évaluation, les estimations et les hypothèses importantes (note 2.6);
- Instruments financiers (y compris ceux comptabilisés au coût amorti) (note 25).

2.4. Résumé des principales méthodes comptables (suite)

n) Instruments financiers

Les instruments financiers non dérivés du groupe comprennent les créances clients et autres créances d'exploitation, la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les dettes fournisseurs et autres dettes, les prêts et emprunts portant intérêt et les obligations locatives.

Créances clients et autres créances d'exploitation

Les créances clients et autres créances d'exploitation sont initialement comptabilisées comme des actifs financiers lorsque le groupe a un droit contractuel de recevoir de la trésorerie. Au moment de la comptabilisation initiale, elles sont évaluées à la juste valeur. Le groupe détient des créances clients et autres créances d'exploitation dans le but de percevoir les flux de trésorerie contractuels, lesquels correspondent uniquement à des paiements de principal et d'intérêts et sont ultérieurement évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, déduction faite de toute provision pour perte de valeur.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les fonds en banque et en caisse et sont comptabilisés au coût amorti.

Dettes fournisseurs et autres dettes et prêts et emprunts portant intérêt

Les dettes fournisseurs et autres dettes ainsi que les prêts et emprunts portant intérêt sont initialement comptabilisés à titre de passifs financiers lorsque le groupe a une obligation contractuelle de verser de la trésorerie. Ils sont évalués à leur juste valeur lors de la comptabilisation initiale, déduction faite des coûts de transaction directement attribuables, et sont ultérieurement évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Ils sont présentés comme des passifs courants si le paiement est exigible dans un délai d'un an ou moins. Si ce n'est pas le cas, ils sont présentés comme des passifs non courants.

Dépréciation

À chaque date de clôture, le groupe évalue s'il est nécessaire de constituer une provision pour perte de valeur au titre des actifs financiers comptabilisés au coût amorti. Le groupe applique la méthode simplifiée prévue par IFRS 9 *Instruments financiers* pour comptabiliser une provision pour perte de valeur au titre des créances clients en fonction des pertes de crédit attendues pour la durée de vie, à l'aide de matrices des provisions liées à l'historique des pertes de crédit.

Les pertes de crédit attendues sont évaluées en tenant compte d'informations raisonnables et justifiables, y compris des informations prospectives. Le montant des pertes de crédit attendues (ou leur reprise) est comptabilisé en résultat net. La valeur comptable brute d'un actif financier est sortie du bilan lorsqu'il n'y a aucune perspective réaliste de recouvrement.

Décomptabilisation d'actifs financiers

Le groupe décomptabilise un actif financier lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie liés à cet actif arrivent à expiration, ou lorsqu'il transfère l'actif financier ainsi que la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à sa propriété à un tiers. Lors de la décomptabilisation totale d'un actif financier, la différence entre sa valeur comptable et la somme de la contrepartie reçue et à recevoir et de tout profit ou perte cumulé qui avait été comptabilisé dans les autres éléments du résultat global et cumulé dans les capitaux propres est comptabilisée à l'état consolidé du résultat net.

Décomptabilisation de passifs financiers

Un passif financier est décomptabilisé lorsque l'obligation liée au passif est exécutée, qu'elle est annulée ou qu'elle expire. Lorsqu'un passif financier existant est remplacé par un autre passif financier du même créancier dont les modalités sont substantiellement différentes, ou si les modalités du passif ont été modifiées de façon substantielle, l'échange ou la modification est traité comme une décomptabilisation du passif initial et la comptabilisation d'un nouveau passif. La différence entre leurs valeurs comptables respectives est comptabilisée à l'état consolidé du résultat net.

2.4. Résumé des principales méthodes comptables (suite)

n) Instruments financiers (suite)

Compensation d'instruments financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers sont compensés et le solde net est présenté à l'état consolidé de la situation financière lorsqu'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et qu'il y a une intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

o) Dépréciation d'actifs non financiers

Des informations complémentaires concernant la dépréciation des actifs non financiers sont également présentées dans les sections portant sur ce qui suit :

- Informations sur les hypothèses importantes (note 2.6)
- Immobilisations corporelles (note 10)
- Immobilisations incorporelles et goodwill (note 11)

À la date de clôture, le groupe détermine s'il existe une indication qu'un actif a pu se déprécier. S'il existe un tel indice, ou lorsqu'il faut procéder à un test annuel de dépréciation d'un actif, le groupe estime la valeur recouvrable de l'actif. La valeur recouvrable d'un actif ou d'une UGT correspond à la valeur la plus élevée entre sa valeur d'utilité ou sa juste valeur diminuée des coûts de sortie. La valeur recouvrable est déterminée pour un actif pris individuellement à moins que l'actif ne génère pas d'entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs. Un actif, une UGT ou un groupe d'UGT est considéré comme s'étant déprécié et est ramené à sa valeur recouvrable si sa valeur comptable excède sa valeur recouvrable.

Dans le cadre de l'évaluation de la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs estimatifs sont actualisés à un taux d'actualisation avant impôt qui reflète les évaluations courantes du marché de la valeur temps de l'argent et des risques propres à l'actif. Pour déterminer la juste valeur diminuée des coûts de sortie, les transactions récentes sur le marché sont prises en considération. En l'absence de telles transactions, un modèle d'évaluation approprié est utilisé. Ces calculs sont corroborés par des multiples de valorisation, des cours d'actions de sociétés cotées en bourse ou d'autres indicateurs de juste valeur disponibles.

Le groupe fonde ses calculs de la dépréciation sur les budgets et les prévisions les plus récents, qui sont établis séparément pour chacune des UGT du groupe auxquelles les actifs pris individuellement sont affectés. Ces budgets et prévisions couvrent généralement une période de cinq ans. Un taux de croissance à long terme est calculé et appliqué pour établir des prévisions pour les flux de trésorerie après la cinquième année.

Les pertes de valeur liées aux activités poursuivies sont comptabilisées à l'état consolidé du résultat net dans les catégories de charges appropriées à la fonction de l'actif déprécié, à l'exception des immeubles précédemment réévalués dont la réévaluation a été comptabilisée dans les autres éléments du résultat global. La perte de valeur de ces immeubles est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global jusqu'à hauteur du montant de la réévaluation précédente.

Dans le cas des autres actifs que le goodwill, une évaluation est réalisée à chaque date de clôture afin de déterminer s'il existe une indication que les pertes de valeur comptabilisées précédemment se sont résorbées ou ont diminué. Si une telle indication existe, le groupe estime la valeur recouvrable de l'actif ou de l'UGT. Une perte de valeur comptabilisée précédemment n'est reprise que s'il y a eu un changement dans les hypothèses utilisées pour déterminer la valeur recouvrable de l'actif depuis la comptabilisation de la dernière perte de valeur. La reprise est limitée de manière que la valeur comptable de l'actif n'excède ni son montant recouvrable ni la valeur comptable qui aurait été déterminée, déduction faite de l'amortissement, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée à l'égard de l'actif au cours des exercices précédents. Une telle reprise est comptabilisée à l'état consolidé du résultat net, sauf si l'actif est comptabilisé au montant réévalué, auquel cas la reprise est traitée comme une augmentation découlant de la réévaluation.

2.4. Résumé des principales méthodes comptables (suite)

o) Dépréciation d'actifs non financiers (suite)

Le goodwill fait l'objet d'un test de dépréciation chaque année à la date de clôture de l'exercice, ainsi que chaque fois que des événements indiquent que la valeur comptable a pu se déprécier.

La perte de valeur du goodwill est établie en évaluant la valeur recouvrable de chaque UGT (ou groupe d'UGT) à laquelle le goodwill est lié. Lorsque la valeur recouvrable de l'UGT est inférieure à sa valeur comptable, une perte de valeur est comptabilisée. Les pertes de valeur liées au goodwill ne peuvent être reprises au cours de périodes ultérieures.

p) Stocks

Les stocks sont évalués au moindre du coût et de la valeur nette de réalisation, c'est-à-dire au prix de vente estimatif diminué des coûts nécessaires pour réaliser la vente. Le coût est fondé sur le coût d'acquisition déterminé selon la méthode du premier entré, premier sorti. Les travaux en cours et les produits finis comprennent la main-d'œuvre et les frais généraux attribuables.

À chaque date de clôture, les stocks font l'objet d'un test de dépréciation. Si les stocks sont dépréciés, leur valeur comptable est ramenée à leur prix de vente diminué des coûts nécessaires pour réaliser la vente. La perte de valeur est immédiatement comptabilisée à l'état consolidé du résultat net.

q) Linge en service

Le linge en service est comptabilisé à son coût diminué du cumul des amortissements. Le coût est fondé sur les dépenses qui sont directement attribuables à l'acquisition du linge, et l'amortissement commence lorsque le linge est mis en service. Le linge général est amorti en fonction de l'usage, ce qui se traduit par une durée d'utilité estimative de 1,5 à 3 ans.

r) Provisions

Généralités

Les provisions sont comptabilisées lorsque le groupe a une obligation (juridique ou implicite) actuelle résultant d'un événement passé, qu'il est probable qu'une sortie de ressources représentant des avantages économiques soit nécessaire pour éteindre l'obligation et qu'une estimation fiable du montant de l'obligation peut être faite. La charge liée à une provision est présentée à l'état consolidé du résultat net, déduction faite de tout remboursement.

Si l'incidence de la valeur temps de l'argent est significative, les provisions sont actualisées selon le taux d'actualisation avant impôt qui reflète, s'il y a lieu, les risques spécifiques liés à ce passif. En cas d'actualisation, l'accroissement de la provision attribuable à l'écoulement du temps est comptabilisé à titre de charge financière.

2.5. Normes comptables publiées, mais non encore entrées en vigueur

Les nouvelles normes et interprétations et les normes et interprétations modifiées qui ont été publiées, mais qui n'étaient pas encore en vigueur à la date de publication des états financiers consolidés du groupe sont présentées ci-dessous. Le groupe a l'intention d'adopter ces nouvelles normes et interprétations et ces normes et interprétations modifiées, s'il y a lieu, lorsqu'elles entreront en vigueur.

- Modifications d'IAS 1 – *Classement des passifs en tant que passifs courants ou non courants* et *Passifs non courants assortis de clauses restrictives*
- Modifications d'IFRS 16 – *Obligation locative découlant d'une cession-bail*
- Modifications d'IAS 7 et d'IFRS 7 – Informations à fournir : accords de financement des fournisseurs
- Modifications d'IAS 21 – *Absence de convertibilité*
- Modifications d'IFRS 9 et d'IFRS 7 – *Classement et évaluation des instruments financiers*
- *Améliorations annuelles des Normes IFRS de comptabilité – Volume 11*
- Modifications d'IFRS 9 et d'IFRS 7 – *Contrats faisant référence à l'électricité produite à partir de sources naturelles*
- IFRS 18 *États financiers : Présentation et informations à fournir*
- IFRS 19 *Filiales n'ayant pas d'obligation d'information du public : Informations à fournir*

2.5. Normes comptables publiées, mais non encore entrées en vigueur (suite)

Le groupe est encore à évaluer l'incidence globale qu'aura la mise en œuvre de ces nouvelles normes et interprétations, mais n'anticipe aucun changement important dans la comptabilisation de ses actifs, de ses passifs ou de son résultat net. En revanche, IFRS 18 entraînera des changements à la présentation des états financiers et aux informations à fournir.

2.6. Jugements, estimation et hypothèses comptables importants

L'établissement des états financiers consolidés du groupe nécessite que la direction exerce son jugement, fasse des estimations et formule des hypothèses qui ont une incidence sur les montants des produits, des charges, des actifs et des passifs et sur les informations connexes, ainsi que sur les informations à fournir à l'égard des passifs éventuels. L'incertitude concernant ces hypothèses et estimations pourrait donner lieu à des résultats nécessitant un ajustement important de la valeur comptable des actifs ou des passifs touchés au cours de périodes futures.

Les autres informations à fournir sur l'exposition du groupe aux risques et aux incertitudes comprennent ou concernent ce qui suit :

- Gestion du capital (note 27)
- Objectifs et politiques en matière de gestion des risques liés aux instruments financiers (note 26)
- Informations à fournir sur les analyses de sensibilité (note 26)

Jugements

Dans le cadre de l'application des méthodes comptables du groupe, la direction a formulé les jugements suivants, qui ont l'incidence la plus importante sur les montants comptabilisés dans les états financiers consolidés :

Estimation de la durée d'utilité économique des immobilisations corporelles et incorporelles

Le groupe estime la durée d'utilité économique de ses immobilisations corporelles et incorporelles en se fondant sur la durée de vie prévue de ces actifs, à partir d'une évaluation reposant à la fois sur les pratiques du secteur et sur sa propre expérience et ses connaissances d'actifs similaires. Ces durées d'utilité estimatives font l'objet d'un réexamen périodique et sont mises à jour en cas de modification des attentes concernant la durée d'utilité économique de ces actifs.

Dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles sont soumises à un test de dépréciation si des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Pour les besoins de ce test, les actifs sont regroupés dans le plus petit groupe d'actifs qui est largement indépendant des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs du groupe. Se reporter à la note 11 pour plus de précisions sur l'évaluation de la dépréciation et les sensibilités.

Le goodwill fait l'objet d'un test de dépréciation annuellement. Le groupe affecte le goodwill à des groupes d'unités génératrices de trésorerie, chacune des divisions du groupe correspondant à une unité génératrice de trésorerie.

Lorsqu'un test de dépréciation est réalisé, la valeur recouvrable des unités génératrices de trésorerie correspond à la valeur la plus élevée entre la valeur d'utilité et la juste valeur diminuée des coûts de sortie. Pour évaluer la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs estimatifs (qui constituent la principale source d'incertitude relative aux estimations) sont actualisés à leur valeur actuelle au moyen d'un taux d'actualisation avant impôt qui reflète l'appréciation courante du marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques des actifs pour lesquels les flux de trésorerie futurs estimatifs n'ont pas été ajustés.

La juste valeur est établie en fonction des prévisions concernant le bénéfice avant intérêts, impôts et amortissements (le « BAIIA », qui est une mesure non conforme aux Normes IFRS de comptabilité) et des multiples de valorisation du BAIIA de sociétés comparables et de transactions sur le marché. Aux fins du test de dépréciation, la direction utilise des estimations et des hypothèses pour établir la juste valeur des unités génératrices de trésorerie du groupe. Si ces hypothèses et estimations se révélaient incorrectes, la valeur comptable du goodwill pourrait être surévaluée. Se reporter à la note 11 pour plus de précisions sur l'évaluation de la dépréciation du goodwill et les sensibilités.

2.6. Jugements, estimation et hypothèses comptables importants (suite)

Estimations et hypothèses

Les principales hypothèses concernant des événements futurs et les autres sources principales d'incertitude qui pèsent sur les estimations à la date de clôture, qui risquent grandement d'entraîner un ajustement significatif de la valeur comptable des actifs et des passifs d'ici le prochain exercice, sont décrites ci-dessous. Le groupe a fondé ses hypothèses et ses estimations sur des paramètres disponibles au moment de l'établissement des états financiers consolidés. Les circonstances existantes et les hypothèses concernant les événements futurs, toutefois, peuvent changer en raison de changements sur les marchés ou de circonstances indépendantes de la volonté du groupe. Ces changements sont reflétés dans les hypothèses au moment où ils se produisent.

Estimation des taux d'emprunt marginaux applicables aux contrats de location

Le groupe détermine ses taux d'emprunt marginaux en appliquant un taux de référence majoré d'une marge de crédit (et ajusté en fonction des taux de rendement des biens immobiliers pour les contrats de location immobilière). Pour les contrats de location de matériel et les contrats de location immobilière, le groupe a appliqué une méthode simplifiée reposant sur l'utilisation d'une moyenne des points médians pour l'ensemble des durées de location.

Linge en service

La durée d'utilité estimative du linge en service est réexaminée au moins une fois l'an et est révisée si les attentes évoluent en raison de l'usure, de l'obsolescence technique ou commerciale, ou de contraintes juridiques ou autres liées à son utilisation.

3. Produits des activités ordinaires

Le tableau qui suit présente une analyse des produits des activités ordinaires par catégorie d'activité :

	2024 En milliers de livres sterling	**2023 En milliers de livres sterling**
Type de biens ou de services		
Services de gestion du linge	**79 510**	72 887
Produits	**5 272**	6 012
Autres services	**1 340**	1 262
Total des produits des activités ordinaires	**86 122**	80 161
Moment de la comptabilisation des produits des activités ordinaires		
Biens et services fournis à un moment précis	**5 272**	6 012
Biens et services fournis progressivement	**80 850**	74 149
Total des produits des activités ordinaires	**86 122**	80 161

En 2023 et en 2024, la totalité des produits des activités ordinaires ont été générés au Royaume-Uni.

4. Analyse de la dette nette

	Au 1er avril 2023 En milliers de livres sterling	Flux de trésorerie En milliers de livres sterling	Autres variations hors trésorerie En milliers de livres sterling	Au 31 mars 2024 En milliers de livres sterling
Fonds en banque et en caisse	2 790	(379)	-	**2 411**
Tranche de la dette échéant après 1 an	(118 671)	(1 500)	(9 038)	**(129 209)**
Tranche de la dette échéant à moins de 1 an	(2 033)	2 000	(1 603)	**(1 636)**
Obligations locatives	(14 561)	3 373	(1 528)	**(12 716)**
	(132 475)	**3 494**	**(12 169)**	**(141 150)**

	Au 1er avril 2022 En milliers de livres sterling	Flux de trésorerie En milliers de livres sterling	Autres variations hors trésorerie En milliers de livres sterling	Au 31 mars 2023 En milliers de livres sterling
Fonds en banque et en caisse	2 223	567	-	2 790
Tranche de la dette échéant après 1 an	(108 329)	(3 900)	(6 442)	(118 671)
Tranche de la dette échéant à moins de 1 an	(257)	-	(1 776)	(2 033)
Obligations locatives	(13 954)	3 219	(3 825)	(14 560)
	(120 317)	(114)	(12 043)	(132 474)

5. Charges par catégorie

	2024			2023		
	Coût des ventes En milliers de livres sterling	**Frais de distribution En milliers de livres sterling**	**Frais d'adminis-tration En milliers de livres sterling**	**Coût des ventes En milliers de livres sterling**	**Frais de distribution En milliers de livres sterling**	**Frais d'adminis-tration En milliers de livres sterling**
Salaires et avantages[1]	25 677	-	6 392	24 657	-	5 444
Frais de livraison[2]	181	12 485	-	253	12 707	-
Linge en service	8 124	-	-	8 607	-	-
Services publics	7 179	-	-	9 399	-	-
Charges liées au siège social	183	-	2 005	110	-	1 961
Matériel et fournitures	5 855	-	149	6 149	-	194
Frais de réparation et d'entretien	2 021	-	162	1 937	-	108
Frais d'occupation	-	-	2 547	-	-	2 091
Profit sur le règlement de la contrepartie éventuelle	-	-	(467)	-	-	-
Autres (produits) charges	-	-	(7)	-	-	(1)
Dotation aux amortissements des immobilisations corporelles	2 723	1 158	2 038	3 126	999	1 992
Dotation aux amortissements des immobilisations incorporelles	-	-	56	-	-	302
Total	**51 943**	**13 643**	**12 875**	54 238	13 706	12 091

[1] Exclus les salaires et avantages liés à la distribution

[2] Comprend les salaires et avantages liés à la distribution

6. Nombre d'employés

Le nombre moyen mensuel d'employés, y compris les administrateurs et les dirigeants, au cours de la période, était le suivant :

	2024 Nombre	**2023 Nombre**
Administration	**102**	94
Traitement et production	**1 130**	1 182
	1 232	1 276

7. Rémunération des administrateurs et des dirigeants

	2024 En milliers de livres sterling	2023 En milliers de livres sterling
Salaires des administrateurs et des dirigeants	**683**	484
Cotisations du groupe au régime de retraite à cotisations définies	**23**	12
	706	496

8. Charges financières

	2024 En milliers de livres sterling	2023 En milliers de livres sterling
Intérêts sur les prêts et emprunts	**3 539**	2 130
Autres intérêts à payer sur les emprunts	**9 867**	8 629
Intérêts sur les obligations locatives	**866**	888
Total des charges financières	**14 272**	11 647

9. Impôt sur le résultat

La présente note fournit une analyse du crédit d'impôt du groupe, indique les montants comptabilisés directement dans les capitaux propres et décrit l'incidence sur le crédit d'impôt des éléments non imposables et des éléments non déductibles. Elle détaille également les estimations importantes ayant trait à la position fiscale du groupe.

	2024 En milliers de livres sterling	2023 En milliers de livres sterling
Impôt exigible		
Impôt exigible sur le résultat de l'exercice	**-**	-
Ajustements au titre de l'impôt exigible des exercices antérieurs	**-**	28
Total de la charge d'impôt exigible	**-**	28
Impôt différé		
Diminution (augmentation) des actifs d'impôt différé	**1 084**	(1 863)
(Diminution) augmentation des passifs d'impôt différé	**(1 153)**	1 275
Total du crédit d'impôt différé	**(69)**	(588)
Crédit d'impôt	**(69)**	(560)

Rapprochement du crédit d'impôt et du bénéfice comptable multiplié par le taux d'imposition national de STAR Mayan Limited pour 2024 et 2023 :

	2024 En milliers de livres sterling	2023 En milliers de livres sterling
Bénéfice comptable avant impôt	**(6 611)**	(11 521)
Au taux d'imposition prévu par la loi de la société de 24,98 % (19 % en 2023)	**(1 652)**	(2 189)
Ajustements au titre de l'impôt exigible des exercices antérieurs	**234**	30
Charges non déductibles aux fins de l'impôt	**(101)**	1 036
Différence liée aux immobilisations corporelles	**75**	15
Variation de l'impôt différé non comptabilisé	**1 366**	886
Réévaluation de l'impôt différé pour tenir compte des variations des taux d'imposition	**(1)**	(335)
Bénéfice non imposable	**(20)**	(3)
Autres différences entraînant une augmentation de la charge fiscale	**30**	-
Crédit d'impôt	**(69)**	(560)

9. Impôt sur le résultat (suite)

Impôt différé

L'impôt différé se rapporte aux éléments suivants :

	État consolidé de la situation financière		1er avril	État consolidé du résultat net	
	2024 En milliers de livres sterling	**2023 En milliers de livres sterling**	**2022 En milliers de livres sterling**	**2024 En milliers de livres sterling**	**2023 En milliers de livres sterling**
Amortissement accéléré aux fins de l'impôt	**1 524**	2 102	959	**(578)**	1 143
Obligations locatives	**(3 030)**	(3 552)	(3 468)	**522**	(84)
Actifs au titre de droits d'utilisation	**3 040**	3 614	3 483	**(575)**	132
Pertes fiscales reportées en avant	**(1 443)**	(1 826)	(53)	**383**	(1 773)
Regroupements d'entreprises	**733**	733	733	**-**	-
Autres différences temporaires	**-**	(179)	(174)	**179**	(6)
Passifs d'impôt différé, montant net et crédit d'impôt différé	**824**	892	1 480	**(69)**	(588)
Actifs et passifs d'impôt différé, montant net et crédit d'impôt différé					
Comptabilisés dans les états financiers consolidés comme suit :					
Actif d'impôt différé	**(4 473)**	(5 557)	(3 695)	**1 084**	(1 863)
Passifs d'impôt différé	**5 297**	6 449	5 175	**(1 153)**	1 275
Passifs d'impôt différé, montant net et crédit d'impôt différé	**824**	892	1 480	**(69)**	(588)

Rapprochement des passifs d'impôt différé, montant net

	2024 En milliers de livres sterling	**2023 En milliers de livres sterling**
Aux 1er avril 2023 et 2022	**892**	1 480
Crédit d'impôt au cours de la période comptabilisé à l'état du résultat net	**(69)**	(588)
Autres différences	**1**	-
Aux 31 mars	**824**	892

Au 31 mars 2024, le groupe affichait un actif d'impôt différé estimatif de 9 526 k£ se rapportant à des pertes reportées en avant non utilisées de 23 035 k£ et à d'autres différences temporaires déductibles de 15 069 k£ (7 434 k£ au 31 mars 2023, se rapportant à des pertes reportées en avant non utilisées de 27 500 k£ et à d'autres différences temporaires déductibles de 2 235 k£). Cet actif n'a pas été comptabilisé en raison de l'incertitude quant au moment où des bénéfices imposables futurs permettront l'utilisation de ces pertes et de ces différences temporaires.

10. Immobilisations corporelles

	Terrain et immeubles En milliers de livres sterling	Installations et matériel En milliers de livres sterling	Véhicules automobiles En milliers de livres sterling	Actifs en cours de construction En milliers de livres sterling	Total En milliers de livres sterling
Coût					
Au 1er avril 2022	5 748	34 939	468	929	42 084
Entrées	27	610	-	128	765
Cessions	-	(259)	-	-	(259)
Reclassement	-	41	-	-	41
Transferts entre catégories	-	929	-	(929)	-
Au 31 mars 2023	5 775	36 260	468	128	42 631
Entrées	76	845	-	92	1 013
Cessions	(136)	(454)	(651)	-	(1 241)
Reclassement	-	-	578	-	578
Transferts entre catégories	-	124	-	(124)	-
Au 31 mars 2024	**5 715**	**36 775**	**395**	**96**	**42 981**
Amortissements et pertes de valeur					
Au 1er avril 2022	1 375	14 449	382	-	16 206
Charge pour l'exercice	292	3 004	71	-	3 367
Reclassement	-	33	-	-	33
Au 31 mars 2023	1 667	17 486	453	-	19 606
Charge pour l'exercice	293	2 796	39	-	3 128
Cessions	(136)	(270)	(651)	-	(1 057)
Reclassement	-	-	380	-	380
Au 31 mars 2024	**1 824**	**20 012**	**221**	**-**	**22 057**
Valeur comptable nette					
Au 1er avril 2022	4 373	20 490	86	929	25 878
Au 31 mars 2023	4 108	18 774	15	128	23 025
Au 31 mars 2024	**3 891**	**16 763**	**174**	**96**	**20 924**

11. Immobilisations incorporelles et goodwill

	Goodwill En milliers de livres sterling	Listes de clients En milliers de livres sterling	Contrat de location immobilière En milliers de livres sterling	Logiciels En milliers de livres sterling	Total En milliers de livres sterling
Coût					
Au 1er avril 2022	10 177	5 761	1 952	252	18 142
Au 31 mars 2023	10 177	5 761	1 952	252	18 142
Au 31 mars 2024	**10 177**	**5 761**	**1 952**	**252**	**18 142**
Amortissements et pertes de valeur					
Au 1er avril 2022	-	5 520	258	202	5 980
Charge d'amortissement	-	241	44	17	302
Au 31 mars 2023	-	5 761	302	219	6 282
Charge d'amortissement	-	-	44	12	56
Au 31 mars 2024	**-**	**5 761**	**346**	**231**	**6 338**
Valeur comptable nette					
Au 1er avril 2022	10 177	241	1 694	50	12 162
Au 31 mars 2023	10 177	-	1 650	33	11 860
Au 31 mars 2024	**10 177**	**-**	**1 606**	**21**	**11 804**

Goodwill

Le goodwill correspond à l'excédent du coût d'une acquisition sur la juste valeur de la quote-part du groupe des actifs nets identifiables de la filiale acquise à la date d'acquisition. Le goodwill est soumis à un test de dépréciation tous les ans et est comptabilisé au coût diminué du cumul des pertes de valeur. Aux fins du test de dépréciation, le goodwill est affecté à des unités génératrices de trésorerie (les « UGT »), car l'actif ne génère pas directement de flux de trésorerie spécifiques. Les UGT sont établies au niveau opérationnel le plus bas du groupe, ce qui correspond en général à une division.

Test de dépréciation du goodwill

Conformément aux dispositions d'IAS 36, le groupe suit un processus en deux étapes pour réaliser le test de dépréciation du goodwill :

1. Évaluation des indices de dépréciation : La société évalue s'il existe des indices de dépréciation à chaque date de clôture. Les indices peuvent inclure des changements importants dans les conditions du marché, des changements défavorables dans l'environnement technologique, de marché, économique ou juridique, ainsi que d'autres facteurs susceptibles d'avoir une incidence sur la valeur recouvrable des UGT.

2. Calcul de la valeur d'utilité : S'il existe des indices de dépréciation, le groupe procède à un test de dépréciation détaillé afin de déterminer la valeur recouvrable de l'UGT. La valeur recouvrable correspond à la valeur la plus élevée entre la valeur d'utilité et la juste valeur diminuée des coûts de sortie. Comme le goodwill n'est pas un actif séparable, la valeur recouvrable correspond à la valeur d'utilité. Ces calculs reposent sur des projections de flux de trésorerie avant impôt établies à partir des budgets financiers approuvés par la direction et couvrant une période de cinq ans. Ces prévisions intègrent un certain nombre d'hypothèses clés, notamment les taux d'actualisation et de croissance. La direction a procédé à une analyse de sensibilité de ces hypothèses clés, laquelle a indiqué que toute variation raisonnablement plausible ne remettrait pas en cause les conclusions tirées de l'évaluation de la dépréciation.

Il a été déterminé que les valeurs recouvrables des UGT, et donc le goodwill qui s'y rattachent, excèdent leurs valeurs comptables; par conséquent, aucune perte de valeur n'a été comptabilisée.

12. Contrats de location

Contrats de location aux termes desquels le groupe agit à titre de preneur

Le groupe a conclu des contrats de location visant des véhicules automobiles et des biens immobiliers.

Les contrats de location de biens immobiliers ont généralement des durées allant de 1 à 37 ans (la moyenne étant de 7 ans), tandis que les contrats de location de véhicules automobiles ont généralement des durées de 2 à 5 ans (la moyenne étant de 3 ans).

Le groupe a également conclu certains contrats de location de véhicules d'une durée de 12 mois ou moins, ainsi que des contrats de location de matériel de bureau de faible valeur. Le groupe applique les exemptions de comptabilisation prévues pour les contrats de location à court terme et les contrats de location dont le bien sous-jacent est de faible valeur.

Le tableau qui suit présente les valeurs comptables des actifs au titre de droits d'utilisation comptabilisés et les variations au cours de la période :

	Immeubles En milliers de livres sterling	**Véhicules automobiles En milliers de livres sterling**	**Total En milliers de livres sterling**
Coût			
Au 1er avril 2022	11 552	2 598	14 150
Entrées	1 240	1 798	3 038
Charge d'amortissement pour l'exercice	(1 510)	(1 215)	(2 725)
Reclassement	-	(8)	(8)
Au 31 mars 2023	11 282	3 173	14 455
Entrées	265	426	691
Charge d'amortissement pour l'exercice	(1 560)	(1 231)	(2 791)
Reclassement[1]	-	(198)	(198)
Au 31 mars 2024	**9 987**	**2 170**	**12 157**

[1] Ce montant se rapporte au reclassement, dans les immobilisations corporelles, de véhicules automobiles faisant l'objet de contrats de location-financement.

Le tableau qui suit présente les valeurs comptables des obligations locatives (incluses dans les prêts et emprunts portant intérêt) et les variations au cours de la période :

	2024 En milliers de livres sterling	**2023 En milliers de livres sterling**
Au 1er avril 2023 et 2022	**14 560**	13 954
Entrées	**657**	2 925
Cumul des intérêts	**872**	900
Paiements	**(3 373)**	(3 219)
Aux 31 mars	**12 716**	14 560
Partie courante	**2 249**	2 415
Partie non courante	**10 467**	12 145

12. Contrats de location (suite)

L'échéance des flux de trésorerie contractuels bruts non actualisés exigibles au titre des contrats de location du groupe est présentée ci-dessous en fonction de la période allant de la date de clôture à la date d'échéance contractuelle :

	2024 En milliers de livres sterling	2023 En milliers de livres sterling	Au 1er avril 2022 En milliers de livres sterling
Analyse des échéances			
Un an ou moins	**2 957**	3 237	2 787
Entre un an et cinq ans	**7 583**	8 514	7 482
Plus de cinq ans	**6 927**	7 952	9 190
	17 467	19 703	19 459

Les montants indiqués ci-dessous sont comptabilisés à l'état consolidé du résultat net :

	2024 En milliers de livres sterling	2023 En milliers de livres sterling
Charge d'amortissement des actifs au titre de droits d'utilisation	**2 791**	2 725
Charge d'intérêts sur les obligations locatives	**866**	888
Charge relative aux contrats de location à court terme (incluse dans les frais d'administration)	**-**	21
Charge relative aux contrats de location visant des biens de faible valeur (incluse dans les frais d'administration)	**8**	10
Total du montant comptabilisé à l'état consolidé du résultat net	**3 665**	3 644

Le groupe a enregistré des sorties de trésorerie totales liées aux contrats de location d'un montant de 3 373 k£ en 2024 (3 219 k£ en 2023).

13. Liste des filiales

Filiales

Les états financiers consolidés du groupe comprennent les comptes des filiales suivantes :

			Pourcentage de participation	
Nom	**Principales activités**	**Établissement principal**	**2024**	2023
Synergy Health Managed Services Limited[1]	Services de gestion du linge	Royaume-Uni	100 %	100 %
Grosvenor Contracts (London) Limited[1]	Services de gestion du linge et produits auxiliaires	Royaume-Uni	100 %	100 %
Aeroserve Euro Limited[1]	Services de gestion du linge	Royaume-Uni	100 %	100 %
Aeroserve (MSP) Limited[1]	Services de gestion du linge	Royaume-Uni	100 %	100 %

1. Siège social : Synergy LMS, Ascot Drive, Derby, Angleterre, DE24 8HE.

14. Stocks

	2024 En milliers de livres sterling	2023 En milliers de livres sterling	1er avril 2022 En milliers de livres sterling
Matières premières (au coût)	**219**	282	338
Produits finis (au moindre du coût et de la valeur nette de réalisation)	**431**	528	477
Total des stocks au moindre du coût et de la valeur nette de réalisation	**650**	810	815

En 2024, un montant de 1 336 k£ (1 616 k£ en 2023) a été comptabilisé en charges au titre des matières premières évaluées au coût, et 2 332 k£ (2 602 k£ en 2023) au titre des produits finis évalués à la valeur nette de réalisation. Ces montants sont comptabilisés dans le coût des ventes.

15. Linge en service

	2024 En milliers de livres sterling	2023 En milliers de livres sterling
Aux 1er avril 2023 et 2022	**12 179**	9 833
Entrées	**10 408**	10 953
Cessions	**(157)**	-
Charge d'amortissement	**(8 124)**	(8 607)
Aux 31 mars	**14 306**	12 179

16. Créances clients et autres créances d'exploitation

	2024 En milliers de livres sterling	2023 En milliers de livres sterling	1er avril 2022 En milliers de livres sterling
Créances clients	**13 092**	11 846	14 308
Compte de correction de valeur pour pertes de crédit attendues	**(114)**	(423)	(1 910)
	12 978	11 423	12 398
Paiements anticipés	**971**	1 017	976
Autres actifs financiers courants	**440**	269	1 355
	14 389	12 709	14 729

Les autres actifs financiers courants se rapportent aux produits à recevoir non facturés à la date de clôture.

Les créances clients ne portent pas intérêt et sont habituellement exigibles dans un délai de moins de 90 jours.

17. Trésorerie et équivalents de trésorerie

	2024 En milliers de livres sterling	2023 En milliers de livres sterling	1er avril 2022 En milliers de livres sterling
Fonds en banque et en caisse	**2 411**	2 790	2 223

Au 31 mars 2024, le groupe disposait de facilités d'emprunt consenties non utilisées de 1 M£ (néant en 2023, néant au 1er avril 2022).

17. Trésorerie et équivalents de trésorerie (suite)

Pour les besoins du tableau des flux de trésorerie, la trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent des éléments suivants au 31 mars :

	2024 En milliers de livres sterling	**2023 En milliers de livres sterling**	**1er avril 2022 En milliers de livres sterling**
Fonds en banque et en caisse	**2 411**	2 790	2 223
Trésorerie et équivalents de trésorerie	**2 411**	2 790	2 223

18. Dettes fournisseurs et autres dettes

	2024 En milliers de livres sterling	**2023 En milliers de livres sterling**	**1er avril 2022 En milliers de livres sterling**
Paiements reçus	**9**	15	14
Dettes d'exploitation	**4 780**	7 779	10 959
Autres impôts et cotisations de sécurité sociale	**3 946**	3 178	2 601
Autres créditeurs	**867**	807	103
Charges à payer et produits différés	**6 645**	7 032	8 430
	16 247	18 811	22 107

19. Autres passifs financiers non courants

	2024 En milliers de livres sterling	**2023 En milliers de livres sterling**	**1er avril 2022 En milliers de livres sterling**
Autres créditeurs	**316**	626	467

Les autres créditeurs sont liés à des frais de refinancement bancaire totalisant 316 k£ qui étaient exigibles lors du remboursement de la dette bancaire en 2024 (159 k£ en 2023; néant au 1er avril 2022), ainsi qu'à une contrepartie différée liée à des acquisitions antérieures de néant (467 k£ en 2023; 467 k£ au 1er avril 2022).

20. Prêts et emprunts

	Taux d'intérêt %	Échéance	2024 En milliers de livres sterling	2023 En milliers de livres sterling	1er avril 2022 En milliers de livres sterling
Partie courante des prêts et emprunts portant intérêt					
Obligations locatives (note 12)			**2 249**	2 415	2 012
Facilité d'emprunt bancaire A – 5 500 000 £	SONIA +4,5 %	31 octobre 2025	**1 636**	1 033	257
Facilité d'emprunt bancaire B – 24 500 000 £	SONIA +4,5 %	31 octobre 2025	**-**	-	-
Facilité de crédit renouvelable – 1 000 000 £	SONIA +4 %	Facilité renouvelable semestriellement	**-**	1 000	-
Total de la partie courante des prêts et emprunts portant intérêt			**3 885**	4 448	2 269
Partie non courante des prêts et emprunts portant intérêt					
Obligations locatives (note 12)			**10 467**	12 145	11 942
Facilité d'emprunt bancaire A – 5 500 000 £	SONIA +4,5 %	31 octobre 2025	**4 500**	5 500	6 500
Facilité d'emprunt bancaire B – 24 500 000 £	SONIA +4,5 %	31 octobre 2025	**24 306**	24 113	23 984
Facilité de crédit renouvelable – 1 000 000 £	SONIA +4 %	Facilité renouvelable semestriellement	**-**	-	1 000
Billets de prêt	10 % à 15 % par année	1er juillet 2026	**100 403**	89 058	76 845
Total de la partie non courante des prêts et emprunts portant intérêt			**139 676**	130 816	120 271
Total des prêts et emprunts portant intérêt			**143 561**	135 264	122 540

Les prêts comprennent une dette bancaire de 29,8 M£ (31,7 M£ en 2023; 31,7 M£ au 1er avril 2022) et des billets de prêt de 100,4 M£ (88,9 M£ en 2023; 76,8 M£ au 1er avril 2022).

Les billets de prêt comprennent des prêts garantis à taux fixe de 58,8 M£, remboursables d'ici au 1er juillet 2026. Les intérêts composés sur ces billets s'élèvent à 41,6 M£ et, au 31 mars 2024, la valeur totale se chiffre à 100,4 M£. Le taux d'intérêt appliqué varie entre 10 % et 15 % par an.

Les emprunts bancaires comprennent des frais d'arrangement de 316 k£, amortis sur la durée de l'instrument. Une tranche de 194 k£ (288 k£ en 2023; 262 k£ au 1er avril 2022) de ces coûts de transaction a été comptabilisée en charges à l'état consolidé du résultat net au cours de la période.

Après la clôture de l'exercice, la date d'échéance de l'ensemble des facilités d'emprunt bancaires a été reportée au 30 juin 2026.

21. Provisions

	Dégradation de bâtiments loués En milliers de livres sterling
Au 1er avril 2022	120
Au 31 mars 2023	120
Au 31 mars 2024	**120**
Partie courante	-
Partie non courante	120

Dégradation de bâtiments loués

La provision ci-dessus se rapporte aux obligations de remise en état des bâtiments de Synergy Health Managed Services Limited et de Grosvenor Contracts (London) Limited conformément aux modalités des baux.

22. Capital-actions

	2024 En milliers de livres sterling	2023 En milliers de livres sterling	1er avril 2022 En milliers de livres sterling
Attribué, appelé et entièrement libéré			
14 770 138 actions ordinaires A d'une valeur de 0,01 £ chacune (14 770 138 en 2023 et 15 480 046 au 1er avril 2022)	**148**	148	155
1 182 834 actions ordinaires d'une valeur de 0,01 £ chacune (1 182 834 en 2023 et 472 926 le 1er avril 2022)	**12**	12	5
	160	160	160

Les porteurs d'actions ordinaires et d'actions ordinaires A ont le droit de recevoir une convocation aux assemblées générales de la société, d'y assister et d'y exprimer leur point de vue, sauf en ce qui concerne les résolutions portant uniquement sur la nomination ou la révocation d'un administrateur. Chaque porteur bénéficie d'un droit de vote par action détenue.

Les droits de vote rattachés aux actions ordinaires A seront renforcés en cas de violation substantielle par la société de ses statuts ou de la convention d'investissement, ou si des paiements d'intérêts ou des remboursements de capital ne sont pas effectués à la date d'échéance prévue (quelle qu'en soit la raison). Ces droits renforcés resteront en vigueur jusqu'à ce qu'un administrateur-investisseur en notifie par écrit la cessation, ou que le manquement ayant conduit à leur mise en œuvre ait été corrigé de manière appropriée.

Des distributions en faveur des porteurs d'actions ordinaires et d'actions ordinaires A ne peuvent être effectuées qu'une fois les intérêts payés et le capital remboursé conformément aux modalités de l'instrument de prêt. Toutes les distributions sur les actions ordinaires sont effectuées de manière pari passu.

Les actions ordinaires et les actions ordinaires A ne sont pas rachetables au gré de la société.

23. Réserves

Prime d'émission

Le compte de prime d'émission résulte de l'émission d'actions ordinaires A et d'actions ordinaires au cours des exercices précédents.

Compte de résultat

Le compte de résultat représente le cumul des profits et des pertes, déduction faite des dividendes et des autres ajustements.

24. Prestations de retraite

Le groupe a établi plusieurs régimes de retraite à cotisations définies pour ses employés et, pour un nombre restreint d'entre eux, un régime de retraite à prestations définies. Les actifs du régime à prestations définies sont détenus séparément de ceux du groupe, dans un fonds géré de manière indépendante, et font partie d'un régime multiemployeurs plus large. Par conséquent, le groupe comptabilise le régime à prestations définies comme un régime à cotisations définies et comptabilise les cotisations versées à l'état consolidé du résultat net.

Le total des cotisations de retraite payables par le groupe pour l'ensemble des régimes s'est élevé à 705 k£ (618 k£ en 2023). Des cotisations totalisant 167 k£ (134 k£ en 2023; 45 k£ au 1er avril 2022) étaient exigibles à la date de clôture et sont incluses dans les créances.

25. Actifs financiers et passifs financiers

Le tableau qui suit présente sommairement les actifs financiers et les passifs financiers à la date de clôture de la période de présentation de l'information financière :

Actifs financiers

	2024 **En milliers de livres sterling**	**2023** **En milliers de livres sterling**	**1er avril 2022** **En milliers de livres sterling**
Au coût amorti			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	**2 411**	2 790	2 223
Créances clients et autres créances d'exploitation (compte non tenu des paiements anticipés)	**13 418**	11 692	13 753
	15 829	14 482	15 976

Passifs financiers

	2024 **En milliers de livres sterling**	**2023** **En milliers de livres sterling**	**1er avril 2022** **En milliers de livres sterling**
Au coût amorti			
Prêts et emprunts (compte non tenu des obligations locatives)	**130 845**	120 704	108 586
Dettes fournisseurs et autres dettes (compte non tenu des cotisations de sécurité sociale et autres impôts)	**12 301**	15 633	19 506
Obligations locatives	**12 716**	14 560	13 954
Autres passifs financiers non courants	**316**	626	467
	156 178	151 523	142 513

26. Évaluation de la juste valeur et justes valeurs

Le tableau ci-dessous présente une comparaison, par catégorie, des valeurs comptables et des justes valeurs des instruments financiers du groupe :

	2024		2023		Au 1er avril 2022	
	Valeur comptable En milliers de livres sterling	**Juste valeur En milliers de livres sterling**	**Valeur comptable En milliers de livres sterling**	**Juste valeur En milliers de livres sterling**	**Valeur comptable En milliers de livres sterling**	**Juste valeur En milliers de livres sterling**
Actifs financiers						
Trésorerie et équivalents de trésorerie	**2 411**	**2 411**	2 790	2 790	2 223	2 223
Créances clients et autres créances d'exploitation (compte non tenu des paiements anticipés)	**13 418**	**13 418**	11 692	11 692	13 753	13 753
Total des actifs financiers	**15 829**	**15 829**	14 482	14 482	15 976	15 976
Passifs financiers						
Prêts et emprunts (compte non tenu des obligations locatives)	**130 845**	**130 845**	120 704	120 704	108 586	108 586
Dettes fournisseurs et autres dettes (compte non tenu des cotisations de sécurité sociale et autres impôts)	**12 301**	**12 301**	15 633	15 633	19 506	19 506
Obligations locatives	**12 716**	**12 716**	14 560	14 560	13 954	13 954
Autres passifs financiers non courants	**316**	**316**	626	626	467	467
Total des passifs financiers	**156 178**	**156 178**	151 523	151 523	142 513	142 513

La direction a déterminé que la juste valeur de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des créances clients, des autres actifs financiers courants, des dettes fournisseurs ainsi que des autres passifs financiers courants avoisinait la valeur comptable en raison principalement de l'échéance rapprochée de ces instruments.

Aucune hiérarchie des justes valeurs n'est présentée, puisque les actifs financiers et les passifs financiers ne sont pas comptabilisés à la juste valeur, mais plutôt au coût amorti.

Objectifs et politiques en matière de gestion des risques liés aux instruments financiers

Les principaux passifs financiers du groupe, exclusion faite des instruments dérivés, comprennent les prêts et emprunts, les créances clients et autres créances, ainsi que les obligations locatives. L'objectif principal de ces passifs financiers est de financer les activités du groupe. Les principaux actifs financiers du groupe comprennent les dettes fournisseurs ainsi que la trésorerie et les équivalents de trésorerie qui sont générés directement par ses activités d'exploitation.

Le groupe est exposé au risque de marché, au risque de crédit et au risque de liquidité. La haute direction du groupe supervise la gestion de ces risques. Le groupe applique une politique interdisant toute négociation de dérivés à des fins spéculatives. Le conseil d'administration examine et approuve les politiques de gestion de ces risques, lesquelles sont résumées ci-dessous.

Risque de marché

Le risque de marché s'entend du risque que des variations des prix de marché, tels que les taux de change et les taux d'intérêt, influent sur les résultats du groupe. L'objectif en matière de gestion du risque de marché est de gérer et de contrôler le risque dans des limites appropriées.

Le risque de marché comprend trois types de risques : le risque de taux d'intérêt, le risque de change et le risque lié au prix des produits de base. Les instruments financiers exposés au risque de marché comprennent les prêts et emprunts.

26. Évaluation de la juste valeur et justes valeurs (suite)

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt s'entend du risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs des prêts et emprunts portant intérêt fluctuent en raison des variations des taux SONIA. Le groupe est exposé aux fluctuations des taux d'intérêt. Il gère cette exposition en surveillant les conditions de marché et en ajustant la structure de ses capitaux d'emprunt ou ses stratégies de financement.

Sensibilité aux fluctuations des taux d'intérêt

Le tableau qui suit illustre la sensibilité à une variation raisonnablement possible des taux d'intérêt sur la portion des prêts et emprunts touchée. Toutes les autres variables demeurant constantes par ailleurs, l'incidence des emprunts à taux variable sur le résultat avant impôt du groupe est la suivante :

	Augmentation/ diminution des points de base	Incidence sur le résultat avant impôt
2024		
Facilité d'emprunt bancaire A	+1 %	(60)
Facilité d'emprunt bancaire B	+1 %	(245)
Facilité de crédit renouvelable	+1 %	(4)
Facilité d'emprunt bancaire A	-1 %	60
Facilité d'emprunt bancaire B	-1 %	245
Facilité de crédit renouvelable	-1 %	4
2023		
Facilité d'emprunt bancaire A	+1 %	(60)
Facilité d'emprunt bancaire B	+1 %	(245)
Facilité de crédit renouvelable	+1 %	(4)
Facilité d'emprunt bancaire A	-1 %	60
Facilité d'emprunt bancaire B	-1 %	245
Facilité de crédit renouvelable	-1 %	4

La variation présumée en points de base pour l'analyse de sensibilité aux fluctuations des taux d'intérêt repose sur l'environnement de marché actuellement observable, qui affiche une volatilité considérablement plus élevée que celle des années précédentes.

Risque de change

Le risque de change s'entend du risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'une exposition fluctuent en raison des variations des taux de change. L'exposition du groupe au risque de variations des taux de change concerne principalement ses activités d'importation de rideaux et de stores pour lesquelles les transactions sont libellées en dollars américains.

Le groupe gère son risque de change en ajustant ses stratégies de tarification, d'approvisionnement et de financement pour les adapter aux fluctuations anticipées des taux de change.

26. Évaluation de la juste valeur et justes valeurs (suite)

Sensibilité aux fluctuations des taux de change

Les tableaux suivants illustrent la sensibilité à une variation raisonnablement possible des taux de change du dollar américain (« $ US » ou « USD »), toutes les autres variables demeurant constantes par ailleurs. L'incidence sur le résultat avant impôt du groupe est attribuable aux variations de la juste valeur des actifs et passifs monétaires. L'exposition du groupe aux variations des monnaies étrangères pour toutes les autres monnaies n'est pas significative.

	Variation du taux en dollars américains	Incidence sur le résultat avant impôt	Incidence sur les capitaux propres avant impôt
		En milliers de livres sterling	En milliers de livres sterling
2024	+5 %	59	59
	-5 %	(59)	(59)
2023	+5 %	65	65
	-5 %	(65)	(65)

Risque lié au prix des produits de base

Le groupe est exposé à la volatilité des prix de certains produits de base. Ses activités nécessitent l'achat et la fabrication continus de gaz, d'électricité et de carburant.

Le groupe gère son exposition à la volatilité des prix des produits de base en diversifiant ses fournisseurs, en optimisant ses stocks et en adaptant ses stratégies de tarification de manière qu'elle reflète l'évolution du marché.

Le groupe a également conclu divers contrats d'achat de gaz et d'électricité (pour lesquels un marché actif existe). Les prix de ces contrats sont directement liés à ceux du gaz et de l'électricité.

Sensibilité aux variations des prix des produits de base

Le tableau qui suit présente l'incidence des variations du prix du gaz, de l'électricité et des carburants :

	Variation du prix à la clôture de l'exercice	Incidence sur le résultat avant impôt	Incidence sur les capitaux propres
		En milliers de livres sterling	En milliers de livres sterling
2024			
Gaz et électricité	+5 %	(25)	(25)
	-5 %	25	25
Consommation de carburant	+5 %	(97)	(97)
	-5 %	97	97
2023			
Gaz et électricité	+5 %	(63)	(63)
	-5 %	63	63
Consommation de carburant	+5 %	(115)	(115)
	-5 %	115	115

26. Évaluation de la juste valeur et justes valeurs (suite)

Risque de crédit

Le risque de crédit s'entend du risque qu'une contrepartie ne respecte pas ses obligations liées à un instrument financier ou à un contrat et entraîne de ce fait une perte financière pour l'autre partie. Le groupe est exposé au risque de crédit dans le cadre de ses activités d'exploitation (principalement en raison des créances clients) et dans le cadre de ses activités de financement, notamment en raison des dépôts auprès des banques et des institutions financières, des transactions libellées en monnaies étrangères et d'autres instruments financiers.

Créances clients

Le risque de crédit lié aux créances clients est géré par chaque filiale, conformément à la politique, aux procédures et aux contrôles établis par le groupe à cet égard. Des vérifications de la solvabilité sont effectuées avant de traiter avec de nouveaux clients. Le groupe assure un suivi rigoureux et régulier des créances impayées et des encaissements. Au 31 mars 2024, un client du groupe (2 clients en 2023 et 3 clients au 1er avril 2022) lui devait une somme de plus de 500 000 £ et représentait 10,4 % (16,4 % en 2023 et 24,5 % au 1er avril 2022) de l'ensemble des créances non réglées. Il y avait 12 clients (9 clients en 2023 et 13 clients au 1er avril 2022) qui avaient des soldes en souffrance supérieurs à 250 000 £, représentant 41,1 % (37,4 % en 2023 et 52,9 % au 1er avril 2022) du total des créances.

Le tableau qui suit présente l'information relative à l'exposition au risque de crédit sur les créances clients du groupe, à l'aide d'une matrice des provisions.

31 mars 2024

	Créances clients					
	Nombre de jours en souffrance					
	Courantes	Moins de 30 jours	De 30 à 60 jours	De 61 à 90 jours	Plus de 91 jours	Total
	En milliers de livres sterling	En milliers de livres sterling	En milliers de livres sterling	En milliers de livres sterling	En milliers de livres sterling	En milliers de livres sterling
Total estimatif de la valeur comptable brute	8 808	2 985	915	184	200	13 092
Pertes de crédit attendues	(9)	(6)	(2)	(9)	(88)	(114)

31 mars 2023

	Créances clients					
	Nombre de jours en souffrance					
	Courantes	Moins de 30 jours	De 30 à 60 jours	De 61 à 90 jours	Plus de 91 jours	Total
	En milliers de livres sterling	En milliers de livres sterling	En milliers de livres sterling	En milliers de livres sterling	En milliers de livres sterling	En milliers de livres sterling
Total estimatif de la valeur comptable brute	8 544	2 609	133	207	353	11 846
Pertes de crédit attendues	(108)	(15)	-	(14)	(286)	(423)

Au 1er avril 2022

	Créances clients					
	Nombre de jours en souffrance					
	Courantes	Moins de 30 jours	De 30 à 60 jours	De 61 à 90 jours	Plus de 91 jours	Total
	En milliers de livres sterling	En milliers de livres sterling	En milliers de livres sterling	En milliers de livres sterling	En milliers de livres sterling	En milliers de livres sterling
Total estimatif de la valeur comptable brute	8 423	3 533	95	594	1 663	14 308
Pertes de crédit attendues	(259)	(403)	(8)	(263)	(977)	(1 910)

26. Évaluation de la juste valeur et justes valeurs (suite)

Créances clients (suite)

Les taux de pertes de crédit attendues varient de 1 % à 13 % pour 2024, 2023 et 2022, le taux de pertes étant plus élevé en 2022 en raison de la COVID et des facteurs macroéconomiques connexes.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité s'entend du risque que le groupe ne soit pas en mesure de s'acquitter de ses obligations financières au moment où il est tenu de le faire. En ce qui concerne la gestion des liquidités, le groupe a pour objectif de s'assurer, dans la mesure du possible, qu'il disposera de liquidités suffisantes pour s'acquitter de ses obligations à leur échéance, à la fois dans des conditions normales et dans des conditions difficiles, sans subir de pertes inacceptables ni risquer de porter atteinte à sa réputation.

Le groupe utilise des prévisions de flux de trésorerie pour anticiper ses besoins de liquidités et optimiser sa position d'emprunt, et il veille à disposer, de manière générale, de liquidités ou de facilités d'emprunt suffisantes pour couvrir ses charges d'exploitation courantes. Au 31 mars 2024, le groupe disposait d'une trésorerie nette de 2 411 k£ (2 790 k£ au 31 mars 2023 et 2 223 k£ au 1er avril 2022).

Le tableau suivant présente les échéances contractuelles des passifs financiers, y compris les paiements d'intérêts, le cas échéant, compte non tenu de l'incidence des accords de compensation et sur une base non actualisée :

Exercice clos le 31 mars 2024

	À vue En milliers de livres sterling	Moins de 3 mois En milliers de livres sterling	De 3 à 12 mois En milliers de livres sterling	De 1 à 5 ans En milliers de livres sterling	Plus de cinq ans En milliers de livres sterling	Total En milliers de livres sterling
Prêts et emprunts (compte non tenu des obligations locatives)	-	1 601	2 858	157 074	-	161 533
Obligations locatives	-	739	2 218	7 583	6 927	17 467
Dettes fournisseurs et autres dettes (compte non tenu des cotisations de sécurité sociale et autres impôts)	12 301	-	-	-	-	12 301
Autres passifs financiers non courants	-	-	-	316	-	316
	12 301	**2 340**	**5 076**	**164 973**	**6 927**	**191 617**

26. Évaluation de la juste valeur et justes valeurs (suite)

Risque de liquidité (suite)

Exercice clos le 31 mars 2023

	À vue En milliers de livres sterling	Moins de 3 mois En milliers de livres sterling	De 3 à 12 mois En milliers de livres sterling	De 1 à 5 ans En milliers de livres sterling	Plus de cinq ans En milliers de livres sterling	Total En milliers de livres sterling
Prêts et emprunts (compte non tenu des obligations locatives)	-	945	3 702	155 392	-	160 039
Obligations locatives	-	809	2 428	8 514	7 952	19 703
Dettes fournisseurs et autres dettes (compte non tenu des cotisations de sécurité sociale et autres impôts)	15 633	-	-	-	-	15 633
Autres passifs financiers non courants	-	-	-	626	-	626
	15 633	**1 754**	**6 130**	**164 532**	**7 952**	**196 001**

Au 1er avril 2022

	À vue En milliers de livres sterling	Moins de 3 mois En milliers de livres sterling	De 3 à 12 mois En milliers de livres sterling	De 1 à 5 ans En milliers de livres sterling	Plus de cinq ans En milliers de livres sterling	Total En milliers de livres sterling
Prêts et emprunts (compte non tenu des obligations locatives)	-	651	2 439	149 964	-	153 055
Obligations locatives	-	697	2 090	7 482	9 190	19 459
Dettes fournisseurs et autres dettes (compte non tenu des cotisations de sécurité sociale et autres impôts)	19 506	-	-	-	-	19 506
Autres passifs financiers non courants	-	-	-	467	-	467
	19 506	**1 348**	**4 529**	**157 914**	**9 190**	**192 487**

27. Gestion du capital

L'objectif du groupe en ce qui a trait à la gestion du capital est de préserver sa capacité de poursuivre ses activités dans le but de fournir des rendements aux actionnaires et de maintenir une structure du capital optimale afin de réduire le plus possible le coût du capital.

Les sources de financement du groupe sont constituées du capital-actions et des facilités bancaires disponibles. La structure du capital est régulièrement réévaluée afin de s'assurer qu'elle est adéquate pour financer les besoins actuels et futurs du groupe. Afin de gérer la structure du capital, le groupe peut notamment ajuster le montant des distributions versées à ses actionnaires ou réviser à la hausse ses besoins en capital.

Afin d'atteindre cet objectif global, le groupe veille notamment à assurer le respect des clauses financières restrictives associées aux prêts et emprunts portant intérêt, qui déterminent les exigences en matière de structure du capital. Les clauses financières restrictives prévoient un ratio de couverture des flux de trésorerie et un ratio d'endettement, évalués trimestriellement, ainsi qu'un plafond annuel de dépenses d'investissement. En cas de non-respect des clauses financières restrictives, la banque pourrait exiger le remboursement immédiat des prêts et emprunts. Aucune violation des clauses restrictives financières n'a été constatée au cours de la période, et rien ne laisse supposer que la société sera dans l'incapacité de s'y conformer au cours des périodes à venir.

27. Gestion du capital (suite)

Aucun changement n'a été apporté aux objectifs, aux politiques ou aux processus de gestion du capital au cours des exercices clos le 31 mars 2024, le 31 mars 2023 et le 1er avril 2022.

28. Engagements en matière de dépenses d'investissement

Au 31 mars 2024, les engagements en matière de dépenses d'investissement du groupe s'établissaient à néant (39 000 £ au 31 mars 2023 et 21 000 £ au 1er avril 2022). Au 31 mars 2023 et au 1er avril 2022, les engagements concernaient l'achat de linge classé à titre de linge en service.

29. Transactions entre parties liées

La note 13 fournit des renseignements sur la structure du groupe, y compris sur les filiales et la société mère. Le tableau ci-après présente le montant total des transactions conclues avec des parties liées au cours de l'exercice indiqué.

	Ventes à des parties liées En milliers de livres sterling	**Charges relatives à des parties liées En milliers de livres sterling**	**Montants à recevoir de parties liées En milliers de livres sterling**	**Montants à payer à des parties liées En milliers de livres sterling**
STAR Capital Partnership LLP				
- Exercice clos le 31 mars 2024	**-**	**43**	**-**	**-**
- Exercice clos le 31 mars 2023	-	26	-	-
- Au 31 mars 2024	**-**	**-**	**-**	**-**
- Au 31 mars 2023	-	-	-	-
STAR Strategic Assets III LP et STAR Strategic Assets III-A Limited Partnership				
- Exercice clos le 31 mars 2024	**-**	**9 867** [1]	**-**	**-**
- Exercice clos le 31 mars 2023	-	8 229 [1]	-	-
- Au 31 mars 2024	**-**	**-**	**-**	**100 403** [1]
- Au 31 mars 2023	-	-	-	89 058 [1]
Magpro Limited				
- Exercice clos le 31 mars 2024	**-**	**5**	**-**	**-**
- Exercice clos le 31 mars 2023	-	56	-	**-**
- Au 31 mars 2024	**-**	**-**	**-**	**5** [2]
- Au 31 mars 2023	-	-	-	-
Transactions avec des administrateurs et des dirigeants				
- Exercice clos le 31 mars 2024	**-**	**55**	**-**	**-**
- Exercice clos le 31 mars 2023	-	61	-	-
- Au 31 mars 2024	**-**	**-**	**-**	**1** [2]
- Au 31 mars 2023	-	-	-	5 [2]

[1] Les montants sont classés comme des billets de prêt et inclus dans les prêts et emprunts (se reporter à la note 20). Les charges présentées ci-dessus représentent les intérêts compris dans les charges financières figurant à l'état de résultat net (se reporter à la note 8).

[2] Les montants sont classés à titre de dettes fournisseurs et autres créditeurs (se reporter à la note 18).

Les administrateurs et les dirigeants sont considérés comme les principaux dirigeants, et leur rémunération est indiquée à la note 7.

30. Partie exerçant le contrôle

La société mère ultime est STAR Strategic Assets III-A LP, qui détient la majorité des actions de STAR Mayan Limited.

La partie qui détient le contrôle ultime est STAR Capital Partnership LLP, le gestionnaire de STAR Strategic Assets III-A LP.

31. Événements postérieurs à la date de clôture

Après la clôture de la période, les prêteurs du groupe ont accepté de modifier l'accord de financement de premier rang afin de reporter au 30 juin 2026 la date d'échéance de toutes les facilités.

32. Première application des normes IFRS de comptabilité

Les présents états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 mars 2024 sont les premiers que le groupe dresse conformément aux normes IFRS de comptabilité.

En conséquence, le groupe a établi des états financiers consolidés qui sont conformes aux Normes IFRS de comptabilité applicables au 31 mars 2024, accompagnés d'informations financières comparatives pour l'exercice clos le 31 mars 2023, comme il est décrit dans la note concernant les informations significatives sur les méthodes comptables. Lors de la préparation des états financiers consolidés, l'état consolidé de la situation financière d'ouverture du groupe a été établi au 1er avril 2022, date de transition du groupe aux normes IFRS de comptabilité. La présente note explique les principaux ajustements apportés par le groupe aux fins du retraitement de ses états financiers consolidés selon la norme FRS 102, y compris l'état consolidé de la situation financière au 1er avril 2022 et les états financiers au 31 mars 2023 et pour l'exercice clos à cette date.

Exemptions appliquées

La norme IFRS 1 permet aux nouveaux adoptants de se prévaloir d'exemptions à l'application rétrospective de certaines exigences des normes IFRS de comptabilité.

Le groupe a appliqué les exemptions suivantes :

- La norme IFRS 3 *Regroupements d'entreprises* n'a pas été appliquée aux acquisitions de filiales qui sont considérées comme des entreprises selon les normes IFRS de comptabilité et qui ont été réalisées avant le 1er avril 2022. Le recours à cette exemption signifie que la valeur comptable des actifs et des passifs selon la norme FRS 102, qui doit être comptabilisée selon les normes IFRS de comptabilité, correspond à leur coût réputé à la date d'acquisition. Après la date d'acquisition, l'évaluation est réalisée conformément aux IFRS. Les actifs et les passifs qui ne remplissent pas les critères de comptabilisation prévus par les normes IFRS de comptabilité sont exclus de l'état consolidé de la situation financière d'ouverture en vertu des normes IFRS de comptabilité. Le groupe n'a pas comptabilisé d'actifs ou de passifs qui ne l'étaient pas en vertu de la norme FRS 102 ni n'a exclu de montants précédemment comptabilisés en raison des exigences de comptabilisation des normes IFRS de comptabilité.
- Conformément aux dispositions d'IFRS 1, le groupe a soumis le goodwill à un test de dépréciation à la date de transition aux normes IFRS de comptabilité. Au 1er avril 2022, aucune perte de valeur du goodwill n'avait été comptabilisée.
- Le groupe a appliqué la mesure de simplification afin de conserver son évaluation précédente établissant quels contrats existants sont ou contiennent des contrats de location.
- Les obligations locatives ont été évaluées à la valeur actualisée des paiements de loyers restants, déterminée à l'aide du taux d'emprunt marginal du preneur au 1er avril 2022. Les actifs au titre de droits d'utilisation ont été évalués au montant des obligations locatives, ajusté du montant des loyers payés d'avance ou à payer qui étaient comptabilisés à l'état consolidé de la situation financière relativement à ce contrat de location immédiatement avant le 1er avril 2022. Les paiements de loyers associés aux contrats de location dont le terme de la durée se situe dans les 12 mois suivant la date de transition aux normes IFRS de comptabilité et aux contrats de location dont le bien sous-jacent est de faible valeur ont été comptabilisés en charges selon le mode linéaire sur la durée du contrat de location ou selon une autre méthode systématique.

32. Première application des normes IFRS de comptabilité (suite)

Jugements et estimations

Les jugements et les estimations au 1er avril 2022 et au 31 mars 2023 dont il est question à la note 2.6 sont cohérents avec ceux formulés pour les mêmes dates conformément à la norme FRS 102, à l'exception de l'estimation des taux d'emprunt marginaux pour les contrats de location, qui n'était pas requise aux termes de la norme FRS 102. Les estimations formulées par le groupe pour présenter ces montants en vertu des normes IFRS de comptabilité reflètent les conditions au 1er avril 2022, date de transition aux normes IFRS de comptabilité, et au 31 mars 2023.

Rapprochement des capitaux propres au 1er avril 2022 (date de transition aux normes IFRS de comptabilité)

	Note	PCGR locaux En milliers de livres sterling	Retraitement des erreurs liées à l'application des PCGR antérieurs En milliers de livres sterling	Reclassement et réévaluations En milliers de livres sterling	IFRS au 1er avril 2022 En milliers de livres sterling
Actif					
Actifs non courants					
Immobilisations corporelles	a/d	36 310	-	(10 432)	25 878
Immobilisations incorporelles et goodwill	b	12 162	-	-	12 162
Actifs au titre de droits d'utilisation	a	-	-	14 150	14 150
Actifs d'impôt différé	c	-	-	-	-
		48 472	-	**3 718**	**52 190**
Actifs courants					
Stocks		815	-	-	815
Linge en service	d	-	-	9 833	9 833
Créances clients et autres créances d'exploitation	a	15 182	-	(453)	14 729
Trésorerie et équivalents de trésorerie		2 223	-	-	2 223
		18 220	-	9 380	27 600
Total de l'actif		**66 692**	-	**13 098**	**79 790**
Capitaux propres et passifs					
Capitaux propres					
Capital émis	e	15 953	(15 793)	-	160
Prime d'émission	e	-	15 793	-	15 793
Résultats non distribués		(82 862)	-	(15)	(82 877)
Total des capitaux propres		**(66 909)**	**-**	**(15)**	**(66 924)**
Passifs non courants					
Prêts et emprunts portant intérêt		108 329	-	-	108 329
Obligations locatives	a	-	-	11 942	11 942
Autres passifs financiers non courants		467	-	-	467
Provisions		120	-	-	120
Obligations découlant de contrats de location-financement	a	113	-	(113)	-
Passifs d'impôt différé	c	1 465	-	15	1 480
		110 494	**-**	**11 844**	**122 338**
Passifs courants					
Dettes fournisseurs et autres dettes	a	22 539	-	(432)	22 107
Obligations locatives	a	-	-	2 012	2 012
Obligations découlant de contrats de location-financement	a	311	-	(311)	-
Prêts et emprunts portant intérêt		257	-	-	257
		23 107	-	**1 269**	**24 376**
Total du passif		**133 601**	**-**	**13 113**	**146 714**
Total des capitaux propres et des passifs		**66 692**	**-**	**13 098**	**79 790**

32. Première application des normes IFRS de comptabilité (suite)

Jugements et estimations (suite)

Rapprochement des capitaux propres au 31 mars 2023

	Note	PCGR locaux En milliers de livres sterling	Retraitement des erreurs liées à l'application des PCGR antérieurs En milliers de livres sterling	Reclassement et réévaluations En milliers de livres sterling	IFRS au 31 mars 2023 En milliers de livres sterling
Actif					
Actifs non courants					
Immobilisations corporelles	a/d	35 498	-	(12 473)	23 025
Immobilisations incorporelles et goodwill	b	5 746	-	6 114	11 860
Actifs au titre de droits d'utilisation	a	-	-	14 455	14 455
Actifs d'impôt différé	c	-	-	-	-
		41 244	-	**8 096**	**49 340**
Actifs courants					
Stocks		810	-	-	810
Linge en service	d	-	-	12 179	12 179
Créances clients et autres créances d'exploitation	a	13 235	-	(526)	12 709
Trésorerie et équivalents de trésorerie		2 790	-	-	2 790
		16 835	-	**11 653**	**28 488**
Total de l'actif		**58 079**	-	**19 749**	**77 828**
Capitaux propres et passifs					
Capitaux propres					
Capital émis	e	15 953	(15 793)	-	160
Prime d'émission	e	-	15 793	-	15 793
Résultats non distribués		(99 523)	-	5 685	(93 838)
Total des capitaux propres		**(83 570)**	**-**	**5 685**	**(77 885)**
Passifs non courants					
Prêts et emprunts portant intérêt		118 671	-	-	118 671
Obligations locatives	a	-	-	12 145	12 145
Autres passifs financiers non courants		626	-	-	626
Provisions		120	-	-	120
Obligations découlant de contrats de location-financement	a	-	-	-	-
Passifs d'impôt différé	c	877	-	15	892
		120 294	**-**	**12 160**	**132 454**
Passifs courants					
Dettes fournisseurs et autres dettes	a	19 209	-	(398)	18 811
Obligations locatives	a	-	-	2 415	2 415
Obligations découlant de contrats de location-financement	a	113	-	(113)	-
Prêts et emprunts portant intérêt		2 033	-	-	2 033
		21 355	-	**1 904**	**23 259**
Total du passif		**141 649**	**-**	**14 064**	**155 713**
Total des capitaux propres et des passifs		**58 079**	**-**	**19 749**	**77 828**

32. Première application des normes IFRS de comptabilité (suite)

Jugements et estimations (suite)

Rapprochement de l'état consolidé du résultat net pour l'exercice clos le 31 mars 2023

	Note	PCGR locaux En milliers de livres sterling	Réévaluations En milliers de livres sterling	Reclassement[1] En milliers de livres sterling	IFRS pour l'exercice clos le 31 mars 2023 En milliers de livres sterling
Produits des activités ordinaires		80 161	-	-	80 161
Coût des ventes		(53 145)	-	(1 093)	(54 238)
Bénéfice brut		**27 016**	**-**	**(1 093)**	**25 923**
Frais de distribution	a	(13 878)	161	11	(13 706)
Frais d'administration	a/b	(19 600)	6 427	1 082	(12 091)
Résultat d'exploitation		**(6 462)**	**6 588**	**-**	**126**
Charges financières	a	(10 759)	(888)	-	(11 647)
Résultat avant impôt		**(17 221)**	**5 700**	**-**	**(11 521)**
Économie d'impôts		560	-	-	560
Résultat net de l'exercice		**(16 661)**	**5 700**	**-**	**(10 961)**
Autres éléments du résultat global		-	-	-	-
Résultat global de l'exercice		**(16 661)**	**5 700**	**-**	**(10 961)**

[1] Se rapporte au reclassement de certains postes de coûts entre les frais d'administration et le coût des ventes.

32. Première application des normes IFRS de comptabilité (suite)

Notes afférentes au rapprochement des capitaux propres au 1er avril 2022 et au 31 mars 2023 et du résultat global pour l'exercice clos le 31 mars 2023

a. Inscription à l'actif des engagements découlant de contrats de location simple

Conformément aux PCGR du Royaume-Uni, les charges liées aux contrats de location simple étaient comptabilisées sur la durée du contrat de location. En vertu des normes IFRS de comptabilité, le groupe a adopté IFRS 16 *Contrats de location*.

Un actif au titre du droit d'utilisation et une obligation locative ont été comptabilisés à chaque date de clôture, et tous les soldes liés aux contrats de location précédemment présentés en vertu des PCGR du Royaume-Uni ont fait l'objet d'une reprise pour l'ensemble des périodes présentées. Le groupe a comptabilisé un actif au titre du droit d'utilisation de 14 150 k£ et de 14 455 k£, ainsi qu'une obligation locative de 13 954 k£ et de 14 560 k£ au 1er avril 2022 et au 31 mars 2023, respectivement.

Une charge d'amortissement et une charge d'intérêts ont été comptabilisées à la suite de la reprise des charges liées aux contrats de location simple précédemment comptabilisées, ce qui s'est traduit par une diminution nette de 313 000 £ des frais d'administration et de 161 000 £ des frais de distribution pour l'exercice clos le 31 mars 2023, et par une augmentation de 888 000 £ des charges financières pour l'exercice clos le 31 mars 2023.

b. Comptabilisation et perte de valeur du goodwill

Le goodwill n'est pas amorti en vertu des normes IFRS de comptabilité. Il fait plutôt l'objet d'un test de dépréciation annuel (se reporter à la note 11 pour plus de précisions), ce qui a entraîné une diminution de 6 114 k£ des frais d'administration pour l'exercice clos le 31 mars 2023 et une augmentation de 6 114 k£ des immobilisations incorporelles au 31 mars 2023 (néant au 1er avril 2022).

c. Impôt différé

Les divers ajustements de transition ont donné lieu à certaines différences temporaires. Selon les méthodes comptables décrites à la note 2.4 g), le groupe est tenu de comptabiliser les incidences fiscales liées à ces différences. Les ajustements d'impôt différé sont comptabilisés en fonction de la nature de la transaction sous-jacente, soit dans les bénéfices non répartis, soit dans une composante distincte des capitaux propres.

d. Reclassement du linge en service

Le groupe avait précédemment comptabilisé le linge en service à titre d'actif non courant dans les immobilisations corporelles en vertu de la norme FRS 102. Cependant, ces montants ont été reclassés dans les actifs courants, soit 12 179 k£ au 31 mars 2023 et 9 833 k£ au 1er avril 2022.

Retraitement d'erreurs liées à l'application des PCGR précédents

e. Modification de la présentation du capital émis et de la prime d'émission

Le groupe avait précédemment comptabilisé à tort une prime d'émission de 15 793 k£ à titre de capital social dans ses états financiers consolidés selon la norme FRS 102. Toutefois, ce montant a été reclassé dans la prime d'émission au 1er avril 2022 et au 31 mars 2023.

32. Première application des normes IFRS de comptabilité (suite)

Incidence de l'adoption des normes IFRS de comptabilité sur les flux de trésorerie

L'adoption des normes IFRS de comptabilité a eu une incidence sur les éléments suivants du tableau consolidé des flux de trésorerie :

1. Les paiements au titre des contrats de location simple étaient classés dans les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation conformément aux PCGR du Royaume-Uni, mais ils sont dorénavant inclus dans les flux de trésorerie liés aux activités de financement selon les normes IFRS de comptabilité.
2. Les autres intérêts payés étaient classés comme des activités d'investissement et de financement selon les PCGR du Royaume-Uni, mais ils sont dorénavant inclus dans les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation.
3. Selon les PCGR du Royaume-Uni, l'amortissement du linge en service était précédemment classé dans les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation et les entrées de linge en service étaient classées dans les flux de trésorerie liés aux activités d'investissement. En raison du reclassement du linge en service depuis les immobilisations corporelles vers les actifs courants à l'état consolidé de la situation financière selon les normes IFRS de comptabilité, la variation nette du linge en service a été classée dans les variations du fonds de roulement, dans les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation.

Il n'existe aucune autre différence importante entre le tableau des flux de trésorerie présenté conformément aux normes IFRS de comptabilité et celui présenté selon les PCGR du Royaume-Uni.

STAR Mayan Limited

États financiers consolidés à usage particulier intermédiaires non audités

31 décembre 2024

STAR MAYAN LIMITED

TABLE DES MATIÈRES

	Page
Déclaration de responsabilité des administrateurs pour les périodes closes le 31 décembre 2024	1
État consolidé résumé intermédiaire du résultat net et des autres éléments du résultat global pour les périodes closes le 31 décembre 2024	2
État consolidé résumé intermédiaire de la situation financière au 31 décembre 2024	3
État consolidé résumé intermédiaire des variations des capitaux propres pour la période close le 31 décembre 2024	4
Tableau consolidé résumé intermédiaire des flux de trésorerie pour les périodes closes le 31 décembre 2024	5
Notes annexes pour la période close le 31 décembre 2024	6 – 21
Rapport d'examen indépendant aux administrateurs de STAR Mayan Limited	22

STAR MAYAN LIMITED

DÉCLARATION DE RESPONSABILITÉ DES ADMINISTRATEURS POUR LA PÉRIODE CLOSE LE 31 DÉCEMBRE 2024

Déclaration de responsabilité des administrateurs

Les administrateurs sont responsables de l'établissement des états financiers consolidés à usage particulier, non requis par la loi (les « états financiers consolidés »), conformément à IAS 34 – *Information financière intermédiaire*, qui fait partie des Normes internationales d'information financière publiées par l'IASB.

Les administrateurs ont établi les états financiers conformément à IAS 34 et estiment que ceux-ci donnent une image fidèle de la situation du groupe et de son résultat net pour la période de neuf mois et le trimestre clos le 31 décembre 2024.

Au nom du conseil d'administration :

J W Shepherd
Administrateur

Le 29 avril 2025

STAR MAYAN LIMITED

ÉTAT CONSOLIDÉ RÉSUMÉ INTERMÉDIAIRE DU RÉSULTAT NET ET DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL

	Note	Trimestre clos le 31 décembre 2024 En milliers de livres sterling non audité	Trimestre clos le 31 décembre 2023 En milliers de livres sterling non audité	Période de neuf mois close le 31 décembre 2024 En milliers de livres sterling non audité	Période de neuf mois close le 31 décembre 2023 En milliers de livres sterling non audité
Produits des activités ordinaires	3	**23 989**	21 564	**71 038**	63 867
Coût des ventes		**(14 415)**	(12 854)	**(42 332)**	(38 239)
Bénéfice brut		**9 574**	8 710	**28 706**	25 628
Frais de distribution		**(4 011)**	(3 383)	**(11 323)**	(10 150)
Frais d'administration		**(3 885)**	(3 201)	**(11 709)**	(9 841)
Bénéfice d'exploitation	4	**1 678**	2 126	**5 674**	5 637
Charges financières		**(3 820)**	(3 560)	**(11 321)**	(10 416)
Résultat avant impôt		**(2 142)**	(1 434)	**(5 647)**	(4 779)
Crédit (charge) d'impôt	5	**15**	(36)	**(18)**	55
Résultat net de la période		**(2 127)**	(1 470)	**(5 665)**	(4 724)
Autres éléments du résultat global		**-**	**-**	**-**	**-**
Résultat global de la période		**(2 127)**	(1 470)	**(5 665)**	(4 724)

Tous les résultats sont liés aux activités poursuivies.

Le résultat par action pour les pertes attribuables aux porteurs d'actions ordinaires de la société :

	Trimestre clos le 31 décembre 2024 En milliers de livres sterling non audité	Trimestre clos le 31 décembre 2023 En milliers de livres sterling non audité	Période de neuf mois close le 31 décembre 2024 En milliers de livres sterling non audité	Période de neuf mois close le 31 décembre 2023 En milliers de livres sterling non audité
Résultat par action (en pence) :				
Perte de base et diluée pour la période attribuable aux porteurs d'actions ordinaires de la société mère	**(0,13)**	(0,09)	**(0,36)**	(0,30)

STAR MAYAN LIMITED

ÉTAT CONSOLIDÉ RÉSUMÉ INTERMÉDIAIRE DE LA SITUATION FINANCIÈRE

	Note	31 décembre 2024 En milliers de livres sterling non audité	31 mars 2024 En milliers de livres sterling audité
Actif			
Actifs non courants			
Immobilisations corporelles		**19 612**	20 924
Immobilisations incorporelles et goodwill	6	**11 749**	11 804
Actifs au titre de droits d'utilisation	7	**14 894**	12 157
Actifs dérivés	14	**1**	-
		46 256	44 885
Actifs courants			
Stocks		**769**	650
Linge en service	8	**16 209**	14 306
Créances clients et autres créances d'exploitation	9	**15 392**	14 389
Trésorerie et équivalents de trésorerie	10	**2 392**	2 411
		34 762	31 756
Total de l'actif		**81 018**	76 641
Capitaux propres et passifs			
Capitaux propres			
Capital émis	11	**160**	160
Prime d'émission		**15 793**	15 793
Bénéfices non distribués		**(106 045)**	(100 380)
Total des capitaux propres		**(90 092)**	(84 427)
Passifs non courants			
Prêts et emprunts portant intérêt	12	**108 475**	129 209
Obligations locatives	7	**12 434**	10 467
Autres passifs financiers non courants		**316**	316
Provisions		**120**	120
Passifs dérivés	14	**261**	-
Passifs d'impôt différé	5	**842**	824
		122 448	140 936
Passifs courants			
Dettes fournisseurs et autres dettes		**16 350**	16 247
Obligations locatives	7	**3 056**	2 249
Prêts et emprunts portant intérêt	12	**29 256**	1 636
		48 662	20 132
Total du passif		**171 110**	161 068
Total des capitaux propres et des passifs		**81 018**	76 641

Les états financiers de STAR Mayan Limited ont été approuvés par le conseil d'administration et autorisés pour publication le 29 avril 2025.

J W Shepherd
Administrateur

Le 29 avril 2025

STAR MAYAN LIMITED

ÉTAT CONSOLIDÉ RÉSUMÉ INTERMÉDIAIRE DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

	Note	Capital émis En milliers de livres sterling	Prime d'émission En milliers de livres sterling	Résultats non distribués En milliers de livres sterling	Total En milliers de livres sterling
Au 1er avril 2024		160	15 793	(100 380)	(84 427)
Résultat net de la période	4	-	-	(5 665)	(5 665)
Total du résultat global		-	-	(5 665)	(5 665)
Au 31 décembre 2024		**160**	**15 793**	**(106 045)**	**(90 092)**

	Note	Capital émis En milliers de livres sterling	Prime d'émission En milliers de livres sterling	Résultats non distribués En milliers de livres sterling	Total En milliers de livres sterling
Au 1er avril 2023		160	15 793	(93 838)	(77 885)
Résultat net de la période	4	-	-	(4 724)	(4 724)
Total du résultat global		-	-	(4 724)	(4 724)
Au 31 décembre 2023		**160**	**15 793**	**(98 562)**	**(82 609)**

STAR MAYAN LIMITED

TABLEAU CONSOLIDÉ RÉSUMÉ INTERMÉDIAIRE DES FLUX DE TRÉSORERIE

	Note	Trimestre clos le 31 décembre 2024 En milliers de livres sterling non audité	Trimestre clos le 31 décembre 2023 En milliers de livres sterling non audité	Période de neuf mois close le 31 décembre 2024 En milliers de livres sterling non audité	Période de neuf mois close le 31 décembre 2023 En milliers de livres sterling non audité
Activités d'exploitation					
Résultat net de la période	4	**(2 127)**	(1 470)	**(5 665)**	(4 724)
Ajustements visant à rapprocher le résultat net des flux de trésorerie nets :					
Amortissement des immobilisations corporelles et des actifs au titre de droits d'utilisation		**1 673**	1 399	**4 751**	4 400
Perte de valeur des immobilisations corporelles		**189**	-	**189**	-
Amortissement et perte de valeur des immobilisations incorporelles et perte de valeur du goodwill	6	**11**	12	**55**	34
Charges financières		**3 820**	3 560	**11 321**	10 416
Variations du fonds de roulement :					
(Augmentation) diminution des créances clients et autres créances d'exploitation		**1 841**	293	**(1 003)**	(1 011)
(Augmentation) diminution des stocks		**146**	(6)	**(119)**	(100)
Augmentation du linge en service		**(1 205)**	(2 279)	**(1 903)**	(3 698)
(Diminution) augmentation des dettes fournisseurs et autres dettes		**(2 067)**	1 316	**890**	(368)
Intérêts versés		**(979)**	(981)	**(3 668)**	(2 918)
Impôt sur le résultat payé		**-**	-	**-**	-
Flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation		**1 302**	1 844	**4 848**	2 031
Activités d'investissement					
Acquisition d'immobilisations corporelles		**(256)**	(309)	**(1 822)**	(1 356)
Flux de trésorerie nets affectés aux activités d'investissement		**(256)**	(309)	**(1 822)**	(1 356)
Activités de financement					
Paiement du principal des obligations locatives	7	**(873)**	(656)	**(2 295)**	(1 951)
Produit des emprunts	12	**-**	-	**-**	1 500
Remboursement d'emprunts	12	**(250)**	(250)	**(750)**	(1 750)
Flux de trésorerie nets affectés aux activités de financement		**(1 123)**	(906)	**(3 045)**	(2 201)
(Diminution) augmentation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		**(77)**	629	**(19)**	(1 526)
Trésorerie et équivalents de trésorerie aux 1er octobre 2024 et 2023 / 1er avril 2024 et 2023		**2 469**	635	**2 411**	2 790
Trésorerie et équivalents de trésorerie aux 31 décembre	10	**2 392**	1 264	**2 392**	1 264

STAR MAYAN LIMITED

NOTES ANNEXES
POUR LES PÉRIODES CLOSES LE 31 DÉCEMBRE 2024

1. Généralités

STAR Mayan Limited est une société fermée à responsabilité limitée par actions (*private company limited by shares*), constituée en Angleterre et au Pays de Galles. STAR Mayan Limited et ses filiales (le « groupe ») proposent une gamme de services de gestion du linge destinés aux secteurs de la santé publique et privée, des loisirs, de l'hôtellerie, du transport aérien et des soins personnels au Royaume-Uni.

Le numéro d'immatriculation de la société est 10227241 et l'adresse de son siège social est la suivante : Synergy LMS, Ascot Drive, Derby, Royaume-Uni, DE24 8HE.

2. Informations significatives sur les méthodes comptables

2.1 Base d'établissement des états financiers intermédiaires consolidés

Les états financiers consolidés résumés intermédiaires non audités de STAR Mayan Limited et de ses filiales (collectivement, le « groupe ») ont été dressés conformément à IAS 34 – *Information financière intermédiaire,* une norme qui fait partie des Normes internationales d'information financière publiées par l'IASB (les « Normes IFRS de comptabilité »). Les présents états financiers devraient être lus en parallèle avec les états financiers consolidés à usage particulier audités de l'exercice clos le 31 mars 2024, qui ont été préparés aux fins de rapports aux membres conformément aux Normes IFRS de comptabilité, publiées par l'International Accounting Standards Board. Le rapport de l'auditeur sur ces états financiers était sans réserve et ne comprenait pas de paragraphe d'observations.

Les méthodes comptables utilisées dans les présents états financiers consolidés résumés intermédiaires non audités sont conformes à celles appliquées aux états financiers consolidés à usage particulier audités de l'exercice clos le 31 mars 2024, exception faite de ce qui est indiqué ci-après.

2.2 Continuité d'exploitation

Les administrateurs ont examiné les prévisions consolidées des résultats commerciaux et des flux de trésorerie pour le groupe STAR Mayan et ses filiales entièrement détenues. Les prévisions couvrent la période allant jusqu'à la fin du mois de juin 2026 et tiennent compte d'une évaluation des principales sensibilités, y compris (sans toutefois s'y limiter) l'incidence des variations des coûts des services publics, des taux d'intérêt et de l'inflation. Les prévisions tiennent également compte des flux de trésorerie disponibles ainsi que du respect des clauses restrictives pendant toute la période prévisionnelle. Après la fin de cette période, les prêteurs du groupe ont accepté de modifier l'accord de financement de premier rang afin d'en reporter l'échéance au 30 juin 2026.

Après avoir examiné les prévisions du groupe et effectué les vérifications appropriées, les administrateurs estiment raisonnablement que la société dispose des ressources nécessaires pour poursuivre son exploitation dans un avenir prévisible et pour honorer ses obligations à mesure qu'elles arrivent à échéance. En conséquence, ils continuent d'appliquer le principe de continuité d'exploitation pour l'établissement des états financiers consolidés résumés intermédiaires.

2.3 Nouvelles normes, interprétations ou modifications adoptées par le groupe

Les méthodes comptables adoptées pour la préparation des états financiers consolidés résumés intermédiaires sont conformes à celles adoptées pour la préparation des états financiers consolidés annuels du groupe pour l'exercice clos le 31 mars 2024, sauf en ce qui a trait à l'adoption des nouvelles normes en vigueur depuis le 1er avril 2024, qui sont présentées ci-dessous. Ces modifications ont été appliquées pour la première fois le 1er avril 2024, mais n'ont pas d'incidence sur les états financiers consolidés résumés intermédiaires du groupe.

- Modifications d'IAS 1 – Classement des passifs en tant que passifs courants ou non courants et Passifs non courants assortis de clauses restrictives
- Modifications d'IFRS 16 – Obligation locative découlant d'une cession-bail
- Modifications d'IAS 7 et d'IFRS 7 – Informations à fournir : accords de financement des fournisseurs

Le groupe n'a adopté de façon anticipée aucune norme, interprétation ou modification qui a été publiée, mais qui n'est pas encore entrée en vigueur.

2. Informations significatives sur les méthodes comptables (suite)

2.4 Normes comptables publiées, mais non encore entrées en vigueur

Les nouvelles normes et interprétations et les normes et interprétations modifiées qui ont été publiées mais qui n'étaient pas encore en vigueur à la date de publication des états financiers consolidés résumés intermédiaires du groupe sont présentées ci-dessous. Le groupe a l'intention d'adopter ces nouvelles normes et interprétations et ces normes et interprétations modifiées, s'il y a lieu, lorsqu'elles entreront en vigueur.

- Modifications d'IAS 21 – *Absence de convertibilité*
- Modifications d'IFRS 9 et d'IFRS 7 – *Classement et évaluation des instruments financiers*
- *Améliorations annuelles des Normes IFRS de comptabilité – Volume 11*
- Modifications d'IFRS 9 et d'IFRS 7 – *Contrats faisant référence à l'électricité produite à partir de sources naturelles*
- IFRS 18 *États financiers : Présentation et informations à fournir*
- IFRS 19 *Filiales n'ayant pas d'obligation d'information du public : Informations à fournir*

Le groupe est encore à évaluer l'incidence globale qu'aura la mise en œuvre de ces nouvelles normes et interprétations, mais n'anticipe aucun changement important dans la comptabilisation de ses actifs, de ses passifs ou de son résultat net. En revanche, IFRS 18 entraînera des changements à la présentation des états financiers et aux informations à fournir.

2.5 Jugements, estimations et hypothèses comptables importants

L'établissement des états financiers consolidés résumés intermédiaires du groupe nécessite que la direction exerce son jugement, fasse des estimations et formule des hypothèses qui ont une incidence sur les montants des produits, des charges, des actifs et des passifs et sur les informations connexes, ainsi que sur les informations à fournir à l'égard des passifs éventuels. L'incertitude concernant ces hypothèses et estimations pourrait donner lieu à des résultats nécessitant un ajustement important de la valeur comptable des actifs ou des passifs touchés au cours de périodes futures.

Jugements

Dans le cadre de l'application des méthodes comptables du groupe, la direction a formulé les jugements suivants, qui ont l'incidence la plus importante sur les montants comptabilisés dans les états financiers consolidés :

Estimation de la durée d'utilité économique des immobilisations corporelles et incorporelles

Le groupe estime la durée d'utilité économique de ses immobilisations corporelles et incorporelles en se fondant sur la durée de vie prévue de ces actifs, à partir d'une évaluation reposant à la fois sur les pratiques du secteur et sur sa propre expérience et ses connaissances d'actifs similaires. Ces durées d'utilité estimatives font l'objet d'un réexamen périodique et sont mises à jour en cas de modification des attentes concernant la durée d'utilité économique de ces actifs.

Dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles sont soumises à un test de dépréciation si des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Pour les besoins de ce test, les actifs sont regroupés dans le plus petit groupe d'actifs qui est largement indépendant des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs du groupe.

Le goodwill fait l'objet d'un test de dépréciation annuellement. Le groupe affecte le goodwill à des groupes d'unités génératrices de trésorerie, chacune des divisions du groupe correspondant à une unité génératrice de trésorerie.

2. Informations significatives sur les méthodes comptables (suite)

2.5 Jugements, estimations et hypothèses comptables importants (suite)

Dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles (suite)

Lorsqu'un test de dépréciation est réalisé, la valeur recouvrable des unités génératrices de trésorerie correspond à la valeur la plus élevée entre la valeur d'utilité et la juste valeur diminuée des coûts de sortie. Pour évaluer la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs estimatifs (qui constituent la principale source d'incertitude relative aux estimations) sont actualisés à leur valeur actuelle au moyen d'un taux d'actualisation avant impôt qui reflète l'appréciation courante du marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques des actifs pour lesquels les flux de trésorerie futurs estimatifs n'ont pas été ajustés.

La juste valeur est établie en fonction des prévisions concernant le bénéfice avant intérêts, impôts et amortissements (le « BAIIA », qui est une mesure non conforme aux IFRS) et des multiples de valorisation du BAIIA de sociétés comparables et de transactions sur le marché. Aux fins du test de dépréciation, la direction utilise des estimations et des hypothèses pour établir la juste valeur des unités génératrices de trésorerie du groupe. Si ces hypothèses et estimations se révélaient incorrectes, la valeur comptable du goodwill pourrait être surévaluée. Se reporter à la note 6 pour plus de précisions sur l'évaluation de la dépréciation du goodwill et les sensibilités.

Estimations et hypothèses

Les principales hypothèses concernant des événements futurs et les autres sources principales d'incertitude qui pèsent sur les estimations à la date de clôture, qui risquent grandement d'entraîner un ajustement significatif de la valeur comptable des actifs et des passifs d'ici la prochaine période, sont décrites ci-dessous. Le groupe a fondé ses hypothèses et ses estimations sur des paramètres disponibles au moment de l'établissement des états financiers consolidés. Les circonstances existantes et les hypothèses concernant les événements futurs, toutefois, peuvent changer en raison de changements sur les marchés ou de circonstances indépendantes de la volonté du groupe. Ces changements sont reflétés dans les hypothèses au moment où ils se produisent.

Estimation des taux d'emprunt marginaux applicables aux contrats de location

Le groupe détermine ses taux d'emprunt marginaux en appliquant un taux de référence majoré d'une marge de crédit (et ajusté en fonction des taux de rendement des biens immobiliers pour les contrats de location immobilière). Pour les contrats de location de véhicules et les contrats de location immobilière, le groupe a appliqué une méthode simplifiée reposant sur l'utilisation d'une moyenne des points médians pour l'ensemble des durées de location.

Linge en service

La durée d'utilité estimative du linge en service est réexaminée au moins une fois l'an et est révisée si les attentes évoluent en raison de l'usure, de l'obsolescence technique ou commerciale, ou de contraintes juridiques ou autres liées à son utilisation.

3. Produits des activités ordinaires

Le tableau qui suit présente une analyse des produits des activités ordinaires par catégorie d'activité :

	Trimestre clos le 31 décembre		Période de neuf mois close le 31 décembre	
	2024	**2023**	**2024**	**2023**
	En milliers de livres sterling	**En milliers de livres sterling**	**En milliers de livres sterling**	**En milliers de livres sterling**
Services de gestion du linge	**22 032**	19 939	**65 315**	59 094
Produits	**1 645**	1 279	**4 578**	3 830
Autres services	**312**	346	**1 145**	943
Total des produits des activités ordinaires	**23 989**	21 564	**71 038**	63 867
Moment de la comptabilisation des produits des activités ordinaires				
Biens et services fournis à un moment précis	**1 645**	1 279	**4 578**	3 830
Biens et services fournis progressivement	**22 344**	20 285	**66 460**	60 037
Total des produits des activités ordinaires	**23 989**	21 564	**71 038**	63 867

Au cours des trimestres et des périodes de neuf mois clos les 31 décembre 2023 et 2024, la totalité des produits des activités ordinaires ont été générés au Royaume-Uni.

4. Charges par catégorie

	Trimestre clos le 31 décembre 2024			Trimestre clos le 31 décembre 2023		
	Coût des ventes	**Frais de distribution**	**Frais d'administration**	**Coût des ventes**	**Frais de distribution**	**Frais d'administration**
	En milliers de livres sterling	**En milliers de livres sterling**	**En milliers de livres sterling**	**En milliers de livres sterling**	**En milliers de livres sterling**	**En milliers de livres sterling**
Salaires et avantages[1]	7 451	-	1 760	6 486	-	1 588
Frais de livraison[2]	57	3 661	-	43	3 101	-
Linge en service	2 412	-	-	2 034	-	-
Services publics	1 530	-	-	1 778	-	-
Charges liées au siège social	39	-	342	53	-	446
Matériel et fournitures	1 677	-	44	1 334	-	31
Frais de réparation et d'entretien	548	-	31	494	-	35
Frais d'occupation	-	-	898	-	-	604
Profit sur le règlement de la contrepartie éventuelle	-	-	-	-	-	-
Autres (produits) charges	-	-	177	-	-	-
Dotation aux amortissements des immobilisations corporelles	701	350	622	632	282	485
Dotation aux amortissements des immobilisations incorporelles	-	-	11	-	-	12
Total	**14 416**	**4 011**	**3 885**	12 854	3 383	3 201

4. Charges par catégorie (suite)

	Période de neuf mois close le 31 décembre 2024			Période de neuf mois close le 31 décembre 2023		
	Coût des ventes En milliers de livres sterling	Frais de distribution En milliers de livres sterling	Frais d'administration En milliers de livres sterling	Coût des ventes En milliers de livres sterling	Frais de distribution En milliers de livres sterling	Frais d'administration En milliers de livres sterling
Salaires et avantages[1]	22 352	-	5 326	19 262	-	4 734
Frais de livraison[2]	149	10 366	-	132	9 296	-
Linge en service	6 671	-	-	5 605	-	-
Services publics	4 314	-	-	5 257	-	-
Charges liées au siège social	109	-	1 721	145	-	1 528
Matériel et fournitures	5 052	-	351	4 306	-	113
Frais de réparation et d'entretien	1 663	-	92	1 525	-	122
Frais d'occupation	-	-	2 217	-	-	1 771
Profit sur le règlement de la contrepartie éventuelle	-	-	-	-	-	-
Autres (produits) charges	-	-	175	-	-	-
Dotation aux amortissements des immobilisations corporelles	2 022	957	1 772	2 007	854	1 539
Dotation aux amortissements des immobilisations incorporelles	-	-	55	-	-	34
Total	**42 332**	**11 323**	**11 709**	38 239	10 150	9 841

[1] Exclus les salaires et avantages liés à la distribution

[2] Comprend les salaires et avantages liés à la distribution

5. Impôt sur le résultat

La présente note fournit une analyse du crédit (de la charge) d'impôt du groupe, indique les montants comptabilisés directement dans les capitaux propres et décrit l'incidence sur le crédit (la charge) d'impôt des éléments non imposables et des éléments non déductibles. Elle détaille également les estimations importantes ayant trait à la position fiscale du groupe.

	Trimestre clos le 31 décembre		Période de neuf mois close le 31 décembre	
	2024 En milliers de livres sterling	2023 En milliers de livres sterling	2024 En milliers de livres sterling	2023 En milliers de livres sterling
Impôt exigible				
Impôt exigible sur le résultat de la période	**-**	61	**-**	-
Total de la charge d'impôt exigible	**-**	61	**-**	-
Impôt différé				
Diminution (augmentation) des actifs d'impôt différé	**(959)**	307	**(387)**	698
(Diminution) augmentation des passifs d'impôt différé	**944**	(332)	**407**	(753)
Ajustements au titre de l'impôt différé des périodes antérieures	**-**	-	**(2)**	-
Total de la charge (du crédit) d'impôt différé	**(15)**	(25)	**18**	(55)
Charge (crédit) d'impôt	**(15)**	36	**18**	(55)

5. Impôt sur le résultat (suite)

Rapprochement de la charge (du crédit) d'impôt et du bénéfice comptable multiplié par le taux d'imposition national de STAR Mayan Limited pour les trimestres et les périodes de neuf mois clos les 31 décembre 2024 et 2023 :

	Trimestre clos le 31 décembre		Période de neuf mois close le 31 décembre	
	2024	**2023**	**2024**	**2023**
	En milliers de livres sterling	**En milliers de livres sterling**	**En milliers de livres sterling**	**En milliers de livres sterling**
Perte comptable avant impôt	**(2 142)**	(1 434)	**(5 647)**	(4 779)
Au taux d'imposition prévu par la loi de la société de 25,00 % (24,98 % en 2023)	**(536)**	(358)	**(1 412)**	(1 194)
Charges non déductibles aux fins de l'impôt	**3**	7	**56**	47
Différence liée aux immobilisations corporelles	**19**	17	**6**	23
Variation de l'impôt différé non comptabilisé	**499**	372	**1 378**	1 078
Ajustements au titre de l'impôt différé des exercices antérieurs	**-**	-	**(2)**	-
Réévaluation de l'impôt différé pour tenir compte des variations des taux d'imposition	**-**	-	**-**	(4)
Bénéfice non imposable	**-**	(2)	**-**	(5)
Autres différences entraînant une augmentation (diminution) de la charge fiscale	**-**	-	**(8)**	-
(Crédit) charge d'impôt	**(15)**	**36**	**18**	**(55)**

Impôt différé

L'impôt différé se rapporte aux éléments suivants :

	31 décembre 2024	31 mars 2024
	En milliers de livres sterling	**En milliers de livres sterling**
Amortissement accéléré aux fins de l'impôt	**1 246**	1 524
Obligations locatives	**(3 434)**	(3 030)
Actifs au titre de droits d'utilisation	**3 724**	3 040
Pertes fiscales reportées en avant	**(1 425)**	(1 443)
Regroupements d'entreprises	**733**	733
Autres différences temporaires	**(2)**	-
Passifs d'impôt différé, montant net	**842**	824

Actifs et passifs d'impôt différé, montant net

Comptabilisés dans l'état de la situation financière comme suit :		
Actif d'impôt différé	**(4 861)**	(4 473)
Passifs d'impôt différé	**5 703**	5 297
Passifs d'impôt différé, montant net	**842**	824

5. Impôt sur le résultat (suite)

Rapprochement des passifs d'impôt différé, montant net

	31 décembre 2024 En milliers de livres sterling	31 mars 2024 En milliers de livres sterling
À l'ouverture de l'exercice/de la période	**824**	892
Charge (crédit) d'impôt au cours de la période/de l'exercice comptabilisé(e) à l'état du résultat net	**18**	(69)
Autres différences	**-**	1
À la clôture de la période/de l'exercice	**842**	824

Au 31 décembre 2024, le groupe affichait un actif d'impôt différé estimatif de 7 815 k£ se rapportant à des pertes reportées en avant non utilisées de 12 937 k£ et à d'autres différences temporaires de 18 326 k£ (9 526 k£ au 31 mars 2024, se rapportant à des pertes reportées en avant non utilisées de 23 035 k£ et à d'autres différences temporaires de 15 069 k£). Cet actif n'a pas été comptabilisé en raison de l'incertitude quant au moment où des bénéfices imposables futurs permettront l'utilisation de ces pertes et de ces différences temporaires.

6. Immobilisations incorporelles et goodwill

	Goodwill En milliers de livres sterling	Listes de clients En milliers de livres sterling	Contrat de location immobilière En milliers de livres sterling	Logiciels En milliers de livres sterling	Total En milliers de livres sterling
Coût					
Au 1er avril 2024	10 177	5 761	1 952	252	18 142
Au 31 décembre 2024	**10 177**	**5 761**	**1 952**	**252**	**18 142**
Amortissements et pertes de valeur					
Au 1er avril 2024	-	5 761	346	231	6 338
Charge d'amortissement	-	-	34	21	55
Au 31 décembre 2024	**-**	**5 761**	**380**	**252**	**6 393**
Valeur comptable nette					
Au 1er avril 2024	10 177	-	1 606	21	11 804
Au 31 décembre 2024	**10 177**	**-**	**1 572**	**-**	**11 749**

	Goodwill En milliers de livres sterling	Listes de clients En milliers de livres sterling	Contrat de location immobilière En milliers de livres sterling	Logiciels En milliers de livres sterling	Total En milliers de livres sterling
Coût					
Au 1er avril 2023	10 177	5 761	1 952	252	18 142
Au 31 mars 2024	10 177	5 761	1 952	252	18 142
Amortissements et pertes de valeur					
Au 1er avril 2023	-	5 761	302	219	6 282
Charge d'amortissement	-	-	44	12	56
Au 31 mars 2024	-	5 761	346	231	6 338
Valeur comptable nette					
Au 1er avril 2023	10 177	-	1 650	33	11 860
Au 31 mars 2024	10 177	-	1 606	21	11 804

6. Immobilisations incorporelles et goodwill (suite)

Goodwill

Le goodwill correspond à l'excédent du coût d'une acquisition sur la juste valeur de la quote-part du groupe des actifs nets identifiables de la filiale acquise à la date d'acquisition. Le goodwill est soumis à un test de dépréciation tous les ans et est comptabilisé au coût diminué du cumul des pertes de valeur. Aux fins du test de dépréciation, le goodwill est affecté à des unités génératrices de trésorerie (les « UGT »), car l'actif ne génère pas directement de flux de trésorerie spécifiques. Les UGT sont établies au niveau opérationnel le plus bas du groupe, ce qui correspond en général à une filiale.

Test de dépréciation du goodwill

Conformément aux dispositions d'IAS 36, le groupe procède à un test de dépréciation obligatoire le 31 mars de chaque exercice. Aucune dépréciation n'a été relevée au 31 mars 2024. Le groupe évalue s'il existe des indices de dépréciation à chaque date de clôture des périodes intermédiaires. Les indices peuvent inclure des changements importants dans les conditions du marché, des changements défavorables dans l'environnement technologique, de marché, économique ou juridique, ainsi que d'autres facteurs susceptibles d'avoir une incidence sur la valeur recouvrable des UGT. Aucun indice de ce type n'a été relevé au 31 décembre 2024.

7. Contrats de location

Contrats de location aux termes desquels le groupe agit à titre de preneur

Le groupe a conclu des contrats de location visant des véhicules automobiles et des biens immobiliers.

Les contrats de location de biens immobiliers ont généralement des durées allant de 1 à 37 ans (la moyenne étant de 7 ans), tandis que les contrats de location de véhicules automobiles ont généralement des durées de 2 à 5 ans (la moyenne étant de 3 ans).

Le groupe a également conclu certains contrats de location de véhicules d'une durée de 12 mois ou moins, ainsi que des contrats de location de matériel de bureau de faible valeur. Le groupe applique les exemptions de comptabilisation prévues pour les contrats de location à court terme et les contrats de location dont le bien sous-jacent est de faible valeur.

Le tableau qui suit présente les valeurs comptables des actifs au titre de droits d'utilisation comptabilisés et les variations au cours de la période :

	Immeubles En milliers de livres sterling	Véhicules automobiles En milliers de livres sterling	Total En milliers de livres sterling
Coût			
Au 1er avril 2023	11 282	3 173	14 455
Entrées	265	426	691
Charge d'amortissement pour la période	(1 560)	(1 231)	(2 791)
Reclassement [1]	-	(198)	(198)
Au 31 mars 2024	9 987	2 170	12 157
Entrées	1 950	3 150	5 100
Charge d'amortissement pour la période	(1 395)	(968)	(2 363)
Au 31 décembre 2024	**10 542**	**4 352**	**14 894**

[1] Ce montant se rapporte au reclassement, dans les immobilisations corporelles, de véhicules automobiles faisant l'objet de contrats de location-financement.

7. Contrats de location (suite)

Le tableau qui suit présente les valeurs comptables des obligations locatives et les variations au cours de la période :

	31 décembre 2024 En milliers de livres sterling	31 mars 2024 En milliers de livres sterling
À l'ouverture de la période	**12 716**	14 560
Entrées	**5 069**	657
Cumul des intérêts	**697**	872
Paiements	**(2 992)**	(3 373)
À la clôture de la période	**15 490**	12 716
Partie courante	**3 056**	2 249
Partie non courante	**12 434**	10 467

L'échéance des flux de trésorerie contractuels bruts non actualisés exigibles au titre des contrats de location du groupe est présentée ci-dessous en fonction de la période allant de la date de clôture à la date d'échéance contractuelle :

	31 décembre 2024 En milliers de livres sterling	31 mars 2024 En milliers de livres sterling
Analyse des échéances		
Un an ou moins	**3 885**	2 957
Entre un an et cinq ans	**9 853**	7 583
Plus de cinq ans	**6 141**	6 927
	19 879	17 467

Les montants indiqués ci-dessous sont comptabilisés à l'état du résultat net :

	Trimestre clos le 31 décembre		Période de neuf mois close le 31 décembre	
	2024 En milliers de livres sterling	2023 En milliers de livres sterling	2024 En milliers de livres sterling	2023 En milliers de livres sterling
Charge d'amortissement des actifs au titre de droits d'utilisation	**841**	668	**2 363**	2 019
Charge d'intérêts sur les obligations locatives	**248**	212	**697**	663
Charge relative aux contrats de location à court terme (incluse dans les frais d'administration)	**-**	-	**-**	-
Charge relative aux contrats de location visant des biens de faible valeur (incluse dans les frais d'administration)	**-**	2	**2**	6
Total du montant comptabilisé à l'état du résultat net	**1 089**	882	**3 062**	2 688

Le groupe a enregistré des sorties de trésorerie totales liées aux contrats de location d'un montant de 1 099 k£ pour le trimestre clos le 31 décembre 2024 et de 2 992 k£ pour la période de neuf mois close le 31 décembre 2024 (838 k£ pour le trimestre clos le 31 décembre 2023, 2 560 k£ pour la période de neuf mois close le 31 décembre 2023).

8. Linge en service

	31 décembre 2024 En milliers de livres sterling	31 mars 2024 En milliers de livres sterling
À l'ouverture de la période/de l'exercice	**14 306**	12 179
Entrées	**8 568**	10 408
Cessions	**(3)**	(157)
Charge d'amortissement	**(6 662)**	(8 124)
À la clôture de la période/de l'exercice	**16 209**	14 306

9. Créances clients et autres créances d'exploitation

Au cours de la période de neuf mois close le 31 décembre 2024, le groupe a réduit sa correction de valeur pour pertes de crédit attendues, la faisant passer de 144 k£ à 18 k£.

10. Trésorerie et équivalents de trésorerie

Pour les besoins du tableau consolidé résumé intermédiaire des flux de trésorerie, la trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent des éléments suivants :

	31 décembre 2024 En milliers de livres sterling	31 mars 2024 En milliers de livres sterling
Fonds en banque et en caisse	**2 392**	2 411

11. Capital-actions et réserves

	31 décembre 2024 En milliers de livres sterling	31 mars 2024 En milliers de livres sterling
Attribué, appelé et entièrement libéré		
14 770 138 actions ordinaires A d'une valeur de 0,01 £ chacune (14 770 138 au 31 mars 2024)	**148**	148
1 182 834 actions ordinaires d'une valeur de 0,01 £ chacune (1 182 834 au 31 mars 2024)	**12**	12
	160	160

Prime d'émission

Le compte de prime d'émission résulte de l'émission d'actions ordinaires A et d'actions ordinaires au cours des exercices précédents.

Compte de résultat

Le compte de résultat représente le cumul des profits et des pertes, déduction faite des dividendes et des autres ajustements.

12. Prêts et emprunts

Au cours de la période de neuf mois close le 31 décembre 2024, le groupe a remboursé au total 750 k£ sur la facilité d'emprunt bancaire A. Des intérêts de 8,3 M£ ont été ajoutés aux billets de prêt.

Le tableau ci-dessous présente un résumé des échéances des passifs financiers du groupe en fonction des paiements contractuels non actualisés :

31 décembre 2024

	À vue En milliers de livres sterling	Moins de 3 mois En milliers de livres sterling	3 à 12 mois En milliers de livres sterling	1 à 5 ans En milliers de livres sterling	Plus de 5 ans En milliers de livres sterling	Total En milliers de livres sterling
Prêts et emprunts (compte non tenu des obligations locatives)	-	923	2 734	156 238	-	159 895
Obligations locatives (note 7)	-	971	2 914	9 853	6 141	19 879
Dettes fournisseurs et autres dettes (compte non tenu des cotisations de sécurité sociale et autres impôts)	14 361	-	-	-	-	14 361
Autres passifs financiers non courants	-	-	-	316	-	316
Passifs dérivés	-	-	-	261	-	261
	14 361	**1 894**	**5 648**	**166 668**	**6 141**	**194 712**

31 mars 2024

	À vue En milliers de livres sterling	Moins de 3 mois En milliers de livres sterling	3 à 12 mois En milliers de livres sterling	1 à 5 ans En milliers de livres sterling	Plus de 5 ans En milliers de livres sterling	Total En milliers de livres sterling
Prêts et emprunts (compte non tenu des obligations locatives)	-	1 601	2 858	157 074	-	161 533
Obligations locatives (note 7)	-	739	2 218	7 583	6 927	17 467
Dettes fournisseurs et autres dettes (compte non tenu des cotisations de sécurité sociale et autres impôts)	12 301	-	-	-	-	12 301
Autres passifs financiers non courants	-	-	-	316	-	316
	12 301	2 340	5 076	164 973	6 927	191 617

Les prêts bancaires portent intérêt au taux SONIA, plus 4,5 %, et sont remboursables le 31 décembre 2025. Ces prêts sont assujettis à des clauses financières, dont un ratio de couverture des flux de trésorerie et un ratio d'endettement, évalués trimestriellement, ainsi qu'un plafond annuel de dépenses d'investissement. Rien ne laisse supposer que la société est dans l'incapacité de se conformer à ces clauses financières. Les billets de prêt sont remboursables le 1er juillet 2026 et le taux d'intérêt composé se situe entre 10 % et 15 % par année.

13. Actifs financiers et passifs financiers

Le tableau qui suit présente sommairement les actifs financiers et les passifs financiers.

Actifs financiers

	31 décembre 2024 En milliers de livres sterling	31 mars 2024 En milliers de livres sterling
Fonds en banque et en caisse	**2 392**	2 411
Créances clients et autres créances d'exploitation (compte non tenu des paiements anticipés)	**13 555**	13 418
Actifs dérivés	**1**	-
	15 948	15 829

Passifs financiers

	31 décembre 2024 En milliers de livres sterling	31 mars 2024 En milliers de livres sterling
Prêts et emprunts (compte non tenu des obligations locatives)	**137 731**	130 845
Obligations locatives	**15 490**	12 716
Dettes fournisseurs et autres dettes (compte non tenu des cotisations de sécurité sociale et autres impôts)	**14 361**	12 301
Autres passifs financiers non courants	**316**	316
Passifs dérivés	**261**	-
	168 159	156 178

14. Évaluation de la juste valeur et justes valeurs

Le tableau ci-dessous présente la hiérarchie des évaluations à la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers du groupe.

Hiérarchie des évaluations à la juste valeur des actifs au 31 décembre 2024

			Évaluation à la juste valeur reposant sur		
	Date d'évaluation	Total En milliers de livres sterling	Prix côtés sur des marchés actifs (niveau 1) En milliers de livres sterling	Données d'entrée observables importantes (niveau 2) En milliers de livres sterling	Données d'entrée non observables importantes (niveau 3) En milliers de livres sterling
Actifs évalués à la juste valeur :					
Actifs dérivés	31 décembre 2024	**1**	**-**	**1**	**-**
Passifs évalués à la juste valeur :					
Passifs dérivés	31 décembre 2024	**261**	**261**	**-**	**-**

Il n'y a eu aucun transfert entre les niveaux 1, 2 et 3 au cours du trimestre et de la période de neuf mois close le 31 décembre 2024.

14. Évaluation de la juste valeur et justes valeurs (suite)

Le tableau ci-dessous présente une comparaison, par catégorie, des valeurs comptables et des justes valeurs des instruments financiers du groupe :

	31 décembre 2024		31 mars 2024	
	Valeur comptable	**Juste valeur**	**Valeur comptable**	**Juste valeur**
	En milliers de livres sterling	**En milliers de livres sterling**	**En milliers de livres sterling**	**En milliers de livres sterling**
Actifs financiers				
Fonds en banque et en caisse	**2 392**	**2 392**	2 411	2 411
Créances clients et autres créances d'exploitation (compte non tenu des paiements anticipés)	**13 555**	**13 555**	13 418	13 418
Actifs dérivés	**1**	**1**	-	-
Total	**15 948**	**15 948**	15 829	15 829
Passifs financiers				
Prêts et emprunts (compte non tenu des obligations locatives)	**137 731**	**137 731**	130 845	130 845
Obligations locatives	**15 490**	**15 490**	12 716	12 716
Dettes fournisseurs et autres dettes (compte non tenu des cotisations de sécurité sociale et autres impôts)	**14 361**	**14 361**	12 301	12 301
Autres passifs financiers non courants	**316**	**316**	316	316
Passifs dérivés	**261**	**261**	-	-
Total	**168 159**	**168 159**	156 178	156 178

La direction a déterminé que la juste valeur de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des créances clients et autres créances d'exploitation, des dettes fournisseurs et autres dettes, et des autres passifs financiers non courants avoisinait la valeur comptable en raison principalement de l'échéance rapprochée de ces instruments.

Le groupe conclut des contrats financiers dérivés avec différentes contreparties, mais surtout avec des institutions financières de catégorie investissement. Ces dérivés sont évalués au moyen de techniques d'évaluation qui reposent sur l'utilisation de données de marché observables.

Les actifs et les passifs dérivés présentés précédemment sont liés aux opérations de couverture sur le prix du carburant et aux contrats de change en dollars américains. Le groupe s'est prévalu de l'exemption pour usage propre en ce qui a trait aux opérations de couverture effectuées par le groupe sur les prix du gaz et de l'électricité dans le secteur des services publics.

15. Engagements en matière de dépenses d'investissement

Au 31 décembre 2024, les engagements en matière de dépenses d'investissement du groupe s'établissaient à 288 k£ (néant au 31 mars 2024) concernant l'achat de certaines machines de blanchisserie classées à titre d'immobilisations corporelles.

16. Transactions entre parties liées

Le tableau ci-après présente le montant total des transactions conclues avec des parties liées au cours de l'exercice indiqué.

	Ventes à des parties liées En milliers de livres sterling	Charges relatives à des parties liées En milliers de livres sterling	Montants à recevoir de parties liées En milliers de livres sterling	Montants à payer à des parties liées En milliers de livres sterling
STAR Capital Partnership LLP				
- Trimestre clos le 31 décembre 2024	-	-	-	-
- Trimestre clos le 31 décembre 2023	-	28	-	
- Période de neuf mois close le 31 décembre 2024	-	28	-	-
- Période de neuf mois close le 31 décembre 2023	-	43	-	-
- Au 31 décembre 2024	-	-	-	-
- Au 31 mars 2024	-	-	-	-
STAR Strategic Assets III LP et STAR Strategic Assets III-A Limited Partnership				
- Trimestre clos le 31 décembre 2024	-	2 708 [1]	-	-
- Trimestre clos le 31 décembre 2023	-	2 417 [1]	-	-
- Période de neuf mois close le 31 décembre 2024	-	8 082 [1]	-	-
- Période de neuf mois close le 31 décembre 2023	-	7 100 [1]	-	-
- Au 31 décembre 2024	-	-	-	108 475 [1]
- Au 31 mars 2024	-	-	-	100 403 [1]
Magpro Limited				
- Trimestre clos le 31 décembre 2024	-	31	-	-
- Trimestre clos le 31 décembre 2023	-	21	-	-
- Période de neuf mois close le 31 décembre 2024	-	79	-	-
- Période de neuf mois close le 31 décembre 2023	-	142	-	-
- Au 31 décembre 2024	-	-	-	11 [2]
- Au 31 mars 2024	-	-	-	-
Transactions avec des administrateurs et des dirigeants				
- Trimestre clos le 31 décembre 2024	-	18	-	-
- Trimestre clos le 31 décembre 2023	-	14	-	-
- Période de neuf mois close le 31 décembre 2024	-	41	-	-
- Période de neuf mois close le 31 décembre 2023	-	42	-	-
- Au 31 décembre 2024	-	-	-	1 [2]
- Au 31 mars 2024	-	-	-	5 [2]

[1] Les montants sont classés comme des billets de prêt et inclus dans les prêts et emprunts. Les charges présentées ci-dessus représentent en grande partie les intérêts compris dans les charges financières figurant à l'état de résultat net.

[2] Les montants sont classés à titre de dettes fournisseurs et autres créditeurs.

16. Transactions entre parties liées (suite)

Rémunération des principaux dirigeants du groupe

	Trimestre clos le 31 décembre		Période de neuf mois close le 31 décembre	
	2024	**2023**	**2024**	**2023**
	En milliers de livres sterling	**En milliers de livres sterling**	**En milliers de livres sterling**	**En milliers de livres sterling**
Salaires des administrateurs et des dirigeants	**175**	171	**521**	512
Cotisations du groupe au régime de retraite à cotisations définies	**7**	6	**31**	17
Total	**182**	177	**552**	529

17. Événements postérieurs à la date de clôture

Après la clôture de la période, les prêteurs du groupe ont accepté de modifier l'accord de financement de premier rang afin de reporter au 30 juin 2026 la date d'échéance de toutes les facilités.

ATTESTATION DE LA SOCIÉTÉ

Le 16 mai 2025

Le présent prospectus simplifié, avec les documents qui y sont intégrés par renvoi, révèle de façon complète, véridique et claire tout fait important relatif aux titres faisant l'objet du placement, conformément à la législation en valeurs mobilières de chacune des provinces et de chacun des territoires du Canada.

K-BRO LINEN INC.

(signé) « *Linda J. McCurdy* »

LINDA J. MCCURDY
Administratrice, présidente et chef de la direction

(signé) « *Kristie Plaquin* »

KRISTIE PLAQUIN
Chef des finances

Au nom du conseil d'administration

(signé) « *Elise Rees* »

ELISE REES
Administratrice

(signé) « *Steven E. Matyas* »

STEVEN E. MATYAS
Administrateur

ATTESTATION DES PRENEURS FERMES

Le 16 mai 2025

À notre connaissance, le présent prospectus simplifié, avec les documents qui y sont intégrés par renvoi, révèle de façon complète, véridique et claire tout fait important relatif aux titres faisant l'objet du placement, conformément à la législation en valeurs mobilières de chacune des provinces et de chacun des territoires du Canada.

pour **VALEURS MOBILIÈRES TD INC.**

(signé) « *Kevin Kim* »

Kevin Kim
Directeur

pour **FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.**

(signé) *« Jon Brenzel »*

Jon Brenzel
Directeur des services bancaires d'investissement

pour **RAYMOND JAMES LTÉE**

(signé) *« Russell Green »*

Russell Green
Directeur général des services bancaires d'investissement

pour **ATB SECURITIES INC.**

(signé) *« Tim Hart »*

Tim Hart
Directeur général

pour **BMO NESBITT BURNS INC.**

(signé) *« Ryan Kellar »*

Ryan Kellar
Directeur

pour **MARCHÉS DES CAPITAUX CIBC**

(signé) *« Justin Price »*

Justin Price
Directeur général

pour **ACUMEN CAPITAL FINANCE ASSOCIÉS LIMITÉE**

(signé) *« Jason Tucker »*

Jason Tucker
Directeur général

pour **VALEURS MOBILIÈRES CORMARK INC.**

(signé) *« Peter Charton »*

Peter Charton
Directeur général des services bancaires d'investissement

pour **STIFEL NICOLAUS CANADA INC.**

(signé) « *Paul Bissett* »

Paul Bissett
Directeur général

pour **LEEDE FINANCE INC.**

(signé) *« Michael Lorimer »*

Michael Lorimer
Directeur général des services bancaires d'investissement